Grand Annecy AGGLOMÉRATION

PLUi bioclimatique
Urbanisme
Habitat
Mobilités

Dossier certifié conforme par la Présidente
et annexé à la présente délibération du
Grand Annecy du 19 décembre 2024 arrêtant
l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente,
Frédérique LARDET.

PIÈCE 1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1 Diagnostic territorial

© Wooloomooloo JM Favre

• PROJET ARRETE - 19 DECEMBRE 2024 •

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

Mode d'emploi du document 5

Le cadre général de l'élaboration du PLUI bioclimatique du Grand Annecy 6

LE CADRE STRATÉGIQUE 6
LES DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR 7
Le SRADDET AURA (rapport de compatibilité SCOT / SRADDET) 7
Le SCoT du Bassin annécien (rapport de compatibilité PLUi / SCOT) 7
La charte du parc naturel régional (PNR) du massif des Bauges 7
LES DOCUMENTS SECTORIELS ET STRATÉGIQUES DU GRAND ANNECY 8
Programme local de l'habitat (PLH) 8
Projet de Plan de mobilité 2020-2030 8
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Annecy 8
Le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy 2050 » 10

PRÉAMBULE 11

Le changement climatique, des interactions entre un contexte changeant et des activités locales impactantes 11

DES ACTIVITÉS HUMAINES LOCALES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE ET AYANT UN IMPACT SUR LE CLIMAT 11
Des notions à préciser : météo, climat et réchauffement climatique 11
Des consommations d'énergie générées par des déplacements motorisés et l'habitat. 11
Des émissions de GES inférieures à la moyenne régionale et essentiellement liées à l'usage automobile 13
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 14
En bref… 14
UN CHANGEMENT CLIMATIQUE GÉNÉRANT DES EFFETS SUR LE TERRITOIRE 16
Un territoire bénéficiant d'un microclimat spécifique 16
Une vulnérabilité à plusieurs niveaux liée au climat montagnard 16
Des évolutions climatiques notables sur le Grand-Annecy 18
Un territoire fortement soumis aux risques naturels majeurs, en constantes évolutions 21
Une augmentation du stress hydrique sur la ressource en eau 25
Une augmentation de la vulnérabilité des milieux naturels, notamment aquatiques et humides 25
Une accentuation de la dégradation de la qualité de l'air 26
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 27
En bref… 27

Le contexte de changement climatique et la nécessité urgente d'action 29

1 UN TERRITOIRE SOUS PRESSION 31

1.1 Une très forte dynamique de développement (démographique et économique) générant d'importantes pressions sur le territoire 32

1.1.1 UN TERRITOIRE RICHE DES PROXIMITÉS AVEC LE GRAND GENÈVE, CHAMBÉRY ET LYON 32

Un territoire très attractif, soumis à une croissance démographique forte 32
Un recours massif à l'automobile 37
Des relations fortes avec l'extérieur du territoire et le secteur Helvétique 39
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 40
En bref… 40

1.1.2 DES SAVOIR-FAIRE ET DES FILIÈRES DE POINTE MAIS UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL PROBLÉMATIQUE 42

Une situation centrale, au cœur de grandes agglomérations 42
Une dynamique forte pour un territoire attractif et polarisé 42
Une large gamme d'emplois répondant à la diversité des besoins des habitants 44
Une dynamique territoriale générée par des filières d'excellence 45
Une capacité d'accueil problématique pour les entreprises 55
Une demande constante de terrains ou de locaux de la part des entreprises 55
Des capacités d'accueil des entreprises trop limitées 56
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 58
En bref… 58

1.1.3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MAJORITAIREMENT AU BÉNÉFICE DES HAUTS REVENUS 60

Une dynamique territoriale en lien avec les territoires limitrophes 60
Un niveau de vie des habitants assez élevé en moyenne 61
Des CSP supérieurs en croissance 61
Le vieillissement de la population… attention aux images trop simplistes 63
Un secteur immobilier en fort développement 65
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 66
En bref… 67

1.2 Une forte attractivité mais des retombées potentiellement pénalisantes pour le territoire 67

1.2.1 DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU FONCIER ET AU LOGEMENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS 67

Une surchauffe immobilière relative 67
Un phénomène d'exclusion par le prix de l'immobilier 70
Une « spécialisation » de l'habitat induisant un risque pour le territoire 72
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions 73
En bref… 73

1.2.2 LA CONSOMMATION D'ESPACE 74

Bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers demandé par la Loi Climat et Résilience : période de référence et suivi de la consommation d'espaces 74
Bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers des dix dernières années précédant l'arrêt du projet 75

1.2.3 DES MODES DE DÉPLACEMENT GÉNÉRATEUR DE NUISANCES, POLLUTIONS ET DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ 76

Un réseau autoroutier dense favorisant les déplacements en voiture 76
Un trafic important sur le Grand Annecy 76
Une accessibilité en transports en commun depuis ou vers le Grand Annecy qui s'organise essentiellement depuis Annecy 79

Un recours aux transports en commun insuffisant 80
En bref… 83
1.2.4 DES PAYSAGES D'EXCEPTION MAIS DES ATTEINTES LOCALES A LA COMPOSITION ET AUX ÉQUILIBRES PAYSAGERS 84
Un cadre paysager d'exception 84
Des atteintes à la composition et aux équilibres du paysage 84
Une perte de motifs paysagers 87
Une banalisation des paysages 88
Une dégradation des vues 90
En bref… 91
1.2.5 UNE RICHE BIODIVERSITÉ ET DES HABITATS NATURELS REMARQUABLES, IMPACTÉS LOCALEMENT 92
Une multitude de milieux et d'habitats 92
Des outils réglementaires complétés par des dispositifs locaux de protection 92
Des continuités écologiques à protéger pour préserver les milieux et les espèces 94
Des pressions qui risquent de s'accentuer sur les milieux naturels mais des actions possibles via la trame verte et bleue 97
En bref… 97

2 UN TERRITOIRE DOTÉ D'ATOUTS ET DE CAPACITÉS D'ACTION 98

2.1 Une organisation spatiale à définir et une nécessité de renforcer les proximités 99

2.1.1 UNE STRUCTURATION A DOUBLE ÉCHELLE 99
Une armature urbaine pour l'organisation des villes et des bourgs sur le territoire 99
L'analyse des espaces de proximité 102
Armature territoriale : des polarités et une approche à la grande échelle 104
En bref… 112
2.1.2 UNE OFFRE DE MOBILITÉ DIVERSIFIÉE MAIS À RENFORCER 113
Un réseau de transports en commun urbain développé 113
SIBRA, un réseau dense et organisé en étoile 115
Une offre de transports en commun adaptée pour rejoindre le Grand Annecy 116
Un fort développement attendu du maillage cyclable 117
Le projet de plan de mobilité (PDM), un document qui organisera la mobilité future du Grand Annecy 119
Des problématiques diverses de mobilité selon les entités géographiques 120
En bref… 122

2.2 L'atout de la charpente paysagère et urbaine 123

2.2.1 UNE CHARPENTE PAYSAGÈRE ROBUSTE 123
Une forte empreinte de la géomorphologie 123
L'eau, fort potentiel de naturalité et de qualité d'ambiances 125
Du lac aux sommets, l'étagement de la végétation, les continuités agricoles et les structures arborées, sources d'identité et de qualité paysagères 125
Des silhouettes bâties et repères bâtis remarquables 128
Le caractère du végétal dans les espaces bâtis, source d'identité des lieux 128
En bref… 134
2.2.2 DES FORMES URBAINES ENCORE QUALITATIVES 135
Des formes urbaines très diversifiées 135
Un tissu dominant de maisons individuelles 137
La diversité de la composition urbaine, atout pour le territoire 147
En bref… 150

2.2.1 UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE, SOURCE D'OPPORTUNITÉS POUR LE TERRITOIRE 150
Le patrimoine, une notion à cerner *150*
Un patrimoine reconnu contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire *151*
Des éléments de patrimoine « ordinaires » non protégés *155*
En bref… *163*

2.3 Les potentialités d'accueil du territoire **164**

2.3.1 LES CAPACITÉS DE DENSIFICATION, DE MUTATION ET DE RENOUVELLEMENT 164
2.3.2 LE FORT POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES 168
Un état variable de la ressource en eau *168*
Une production fluctuante des énergies renouvelables *174*
Eléments de mise à jour des principales données et conclusions *175*
En bref… *176*

3 LES PRINCIPAUX ENJEUX 177

3.1 Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels **178**

3.2 Préserver les paysages, l'architecture et le patrimoine du territoire **178**

3.3 Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire **178**

3.4 Produire des logements abordables pour les habitants du territoire **178**

3.5 Construire aux bons endroits, en favorisant la maîtrise publique des terrains **178**

3.6 Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes **179**

3.7 Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire **179**

3.8 Optimiser l'organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité **179**

3.9 Développer les mobilités durables **179**

3.10 Repenser l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques **179**

3.11 Diversifier l'agriculture tout en maintenant les filières existantes **180**

3.12 Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables **180**

3.13 Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation **180**

INTRODUCTION

Le diagnostic territorial et environnemental constitue le premier volet du rapport de présentation, où est traité conjointement ce qui relève d'un « état initial de l'environnement » et d'un « diagnostic urbain / habitat / déplacements ». Dans un esprit de synthèse et de transversalité, il doit permettre d'identifier les grands enjeux qui vont guider l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), mais également d'anticiper le volet opérationnel et réglementaire : ce qui doit être préservé, ce qui doit être transformé, les dynamiques à poursuivre, les tendances à infléchir.

Conformément à l'article L151-4 du code de l'Urbanisme, modifié par la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 37 (V) : « *Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Mode d'emploi du document

Ce document propose une synthèse des principaux enseignements issus de l'état des lieux du territoire qui comprend le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement (EIE) structurés en 16 thématiques distinctes[1], développées sur plus de 1 000 pages. Ces éléments constitueront pour partie le rapport de présentation, première pièce du PLUI.

Son objectif est de nourrir la réflexion pour alimenter les débats qui auront lieu durant le premier semestre 2021. Il sera complété à terme par l'identification des enjeux clés du territoire qui seront les conclusions du travail collaboratif prévu dans le « parcours de l'élu » des mois de mars et avril 2021.

Les données exposées proviennent de plusieurs sources (INSEE, DGFiP, SIRENE etc.). Elles ont été récoltées au début de l'année 2020 et sont actualisées chaque année (en juin) avec 3 années de retard. En ce sens, au début de l'année 2020, lors de la rédaction des fiches thématiques, les données à

[1] Milieu physique et occupation du sol ; Paysages et patrimoine ; Milieux naturels et biodiversité ; Ressrouces en eau ; Ressources minérales ; Energie, GES, air et nuisances ; Déchets et sites pollués ; Risques ; Changement climatique et vulnérabilité pour l'EIE.

Paysages ; Habitat et ménages ; Economie ; Mobilité et déplacements ; Equipement et structuration urbaine ; Formes urbaines et patrimoine ; Consommation d'espaces et capacités de densification pour le diagnostic territorial.

disposition dataient de 2016. Elles seront actualisées au fur et à mesure de l'élaboration du PLUi avec une mise à jour finale prévue lors de l'arrêt du document.

Le cadre général de l'élaboration du PLUI bioclimatique du Grand Annecy

Le Grand Annecy est né le 1er janvier 2017 de la fusion de 5 intercommunalités du bassin annécien :

- Communauté de l'agglomération d'Annecy ;
- Communauté de communes du pays de Fillière ;
- Communauté de communes du pays d'Alby ;
- Communauté de communes de la rive gauche du lac d'Annecy ;
- Communauté de communes de la Tournette.

L'élaboration du PLUI du Grand Annecy s'intègre dans un contexte riche en documents de rang supérieur et sectoriels.

LE CADRE STRATÉGIQUE

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Annecy est compétent pour élaborer les PLU et réaliser les évolutions souhaitées par les communes, dans la mesure où elles sont compatibles avec les documents de rang supérieur, en particulier le schéma de cohérence territorial (SCoT), le PDM et le PLH.

La loi Égalité et Citoyenneté a défini un délai de 5 ans à compter du 1er janvier 2017 (CU art. L.153-3) pour engager l'élaboration d'un PLU couvrant l'intégralité du périmètre intercommunal. Le Grand Annecy a cependant choisi de ne pas attendre la fin de ce délai pour commencer à élaborer son PLUI.

Le choix a été fait d'intégrer les volets habitat et déplacement (PLUI HD) dès la prescription et d'y ajouter la dimension bioclimatique ensuite.

L'objectif est de concrétiser le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy ». L'outil de planification PLUI permettra d'articuler le projet de territoire à l'horizon 2050 avec une traduction concrète à l'horizon de 15 ans.

Avec le PLUI, le Grand Annecy entend permettre un développement équilibré et maîtrisé de son territoire aux enjeux majeurs, multiples et complexes. L'élaboration du PLUI correspond aussi à l'un des engagements qui ont fondé Grand Annecy au moment de la fusion des 5 intercommunalités. Elle permettra de consolider la construction commune et contribuera au renforcement des solidarités entre les entités territoriales du Grand Annecy.

Le Grand Annecy réunit des territoires variés, tant sur le plan géographique que socio-économique : le lac d'Annecy et ses rives jusqu'aux sommets qui l'encadrent, le cœur de l'agglomération et son amphithéâtre collinaire, les pays d'Alby et Fillière. Cette diversité est génératrice d'une grande richesse. Elle constitue un véritable atout pour l'avenir de ce territoire. Elle confère aussi au Grand Annecy une responsabilité particulière pour engager un développement soutenable et acceptable.

Les objectifs poursuivis lors de la prescription du PLUI sont :

► Placer le paysage au cœur du projet comme bien commun marqueur de l'identité du Grand Annecy

► Préserver les grands équilibres territoriaux et intégrer les enjeux de mobilités dans le développement urbain et économique du Grand Annecy

► Faire face aux défis environnementaux par l'innovation

En Conférence des Maires et Bureaux, les élus ont décidé d'ajouter une dimension bioclimatique forte au PLUI. Sera soumis au Conseil communautaire du 25 mars 2021, un projet de délibération visant à compléter en ce sens, la délibération de prescription initiale.

Il sera proposé de :

Ajouter, en préalable, un objectif transversal affichant l'ambition « bioclimatique » : un triple socle incontournable pour traduire l'ambition « bioclimatique » dans le PLUi du Grand Annecy (lutter contre le changement climatique et s'y adapter ; replacer les espaces non artificialisés au cœur du projet ; urbaniser et construire autrement)

Modifier l'ordre de présentation des objectifs initiaux et r*enforcer le contenu des objectifs initiaux*

LES DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR

Le SRADDET AURA (rapport de compatibilité SCOT / SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Le SRADDET ne se contente pas de compiler en un seul document divers schémas stratégiques préexistants. L'objectif, grâce à la démarche Ambition Territoires 2030, est de fixer pour Auvergne-Rhône-Alpes des axes d'aménagement territorial pour les grands bassins de vie en cohérence les uns avec les autres, de « définir une vision unifiée du territoire à l'horizon 2030 » prenant en compte le développement global, les grands projets les plus impactant (la ligne ferroviaire transalpine Lyon-Turin, pour n'en citer qu'un), mais aussi les zones rurales aussi bien que les zones urbaines. L'enjeu est, naturellement, de travailler sur des modèles de développement porteurs et présentant une stratégie unifiée pour l'avenir de la grande région.

Le SCoT du Bassin annécien (rapport de compatibilité PLUi / SCOT)

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du bassin annécien a été adopté le 26 février 2014 et est opposable depuis mai 2014.

Avec la création du Grand Annecy au 1er janvier 2017, le territoire du SCoT (63 communes « historiques ») s'est élargi au Pays d'Alby (11 communes), couvert précédemment par le SCoT de l'Albanais. Le Pays d'Alby est donc aujourd'hui en zone blanche jusqu'à révision et intégration dans le SCoT du bassin annécien.

Plusieurs communes ayant fusionné, le syndicat mixte SCoT du bassin annécien regroupe aujourd'hui 61 communes totalisant près de 250 000 habitants, soit le tiers de la population haut-savoyarde et un cinquième de la superficie du département.

Le SCoT vise un développement du territoire plus rationnel, en prescrivant notamment des mesures d'économie de l'espace et de préservation des milieux agricoles et naturels.

La révision du SCoT a été prescrite en 2020. Le projet de SCoT a été arrêté en octobre 2024.

La charte du parc naturel régional (PNR) du massif des Bauges

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été créé en décembre 1995, il couvre 14 communes [2]du Grand Annecy. Cette reconnaissance nationale s'appuie sur la qualité des patrimoines et l'engagement volontaire des communes, pour un développement local fondé sur leur préservation et leur valorisation.

[2] Alby-sur-Chéran ; Chainaz-les-Frasses ; La Chapelle-Saint-Maurice ; Cusy ; Duingt ; Entrevernes ; Gruffy ; Héry-sur-Alby ; Leschaux ; Mûres ; Quintal ; Saint-Eustache ; Saint-Jorioz ; Sevrier et Viuz-la-Chiésaz

La charte constitutive du Parc est le document qui rassemble ces engagements, ainsi que les grandes orientations de développement du Massif : mieux accueillir le public, préserver et perpétuer les patrimoines et les paysages tout en contribuant au développement économique du territoire.

La deuxième charte définit les mesures à mettre en œuvre sur 12 ans (2008 - 2019) dans trois grands domaines : les hommes, le cadre de vie et les activités. La charte du Parc est en cours de révision.

LES DOCUMENTS SECTORIELS ET STRATÉGIQUES DU GRAND ANNECY

Programme local de l'habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat du Grand Annecy a été adopté le 19 décembre 2019. Il est donc exécutoire pour 6 ans, jusqu'à fin 2025. Ce PLH est organisé autour de 3 grandes orientations, elles-mêmes « chapeautées » par des conditions de réussite sur la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du PLH.

Si le Grand Annecy dispose d'un document spécifique à la politique publique liée à l'habitat avec le PLH, le PLUi devra quant à lui, produire un véritable projet intégrant les autres politiques et en gardant à jour les ambitions du territoire en matière d'habitat. A cela s'ajoute l'ambition d'articuler correctement un volet « habitat » initialement construit dans un document différent. En ce sens, le PLUi permettra d'intégrer les objectifs du PLH dans le programme d'orientations et d'actions (POA) et dans les pièces règlementaires du document (règlement, orientation d'aménagement et de programmation entre autres) afin d'offrir plus de liant entre les politiques publiques du Grand Annecy.

Projet de Plan de mobilité 2020-2030

Depuis la promulgation, le 24 décembre 2019, de la loi d'orientation sur les mobilités dite LOM, les « plans de déplacement urbain » (PDU) prennent désormais l'appellation de « plan de mobilité » (PDM) sans perdre les objectifs initiaux d'un PDU.

Le Conseil Communautaire actera le 25 mars 2021 le passage du PDU en PDM. Un arrêt est prévu en juin 2021 pour une approbation du document en début d'année 2022.

Le projet PDM à l'horizon 2030 est la feuille de route du Grand Annecy qui doit permettre de poursuivre cette transition vers un système de mobilité vertueux, en cohérence avec les spécifiés du territoire (dynamisme économique, démographiques), les enjeux environnementaux et les grandes démarches structurantes engagées (PLUi, Imagine le Grand Annecy, etc.).

Le projet PDM du Grand Annecy, tel qu'il est rédigé aujourd'hui, s'appuiera sur des orientations stratégiques visant entre autres à développer un réseau de transports collectifs, à favoriser les modes actifs, à redéfinir et aménager un espace public de qualité au profit des modes doux ou encore à promouvoir l'évolution des comportements.

Si le Grand Annecy disposera d'un document spécifique à la politique publique liée à la mobilité avec le projet de PDM, le PLUi devra lui produire un véritable projet intégrant les autres politiques et en gardant à jour les ambitions du territoire en matière de mobilité. A cela s'ajoute l'ambition d'articuler correctement un volet « mobilité » initialement construit dans un document différent. En ce sens, le PLUi permettra une meilleure intégration des objectifs du PDM et de réinterroger les politiques d'aménagement dans afin d'offrir plus de liant entre les politiques publiques du Grand Annecy.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Annecy

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est en cours de finalisation. Il succède au Plan Climat Énergie Territorial de 2013, intègre les apports de la démarche TEPOS (territoire à énergie positive) menée en

commun avec le Parc Naturel Régional des Bauges et l'agglomération de Chambéry. Le plan d'action a pour objectifs d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

La stratégie du Grand Annecy portée par le PCAET se traduit par la diminution substantielle des émissions de GES : moins 55% d'émissions nettes en 2030, s'écartant rapidement de l'évolution tendancielle pour être réduites de 87% à horizon 2050. En complément, la séquestration carbone est augmentée de 9% en 2030 pour atteindre 20% d'ici 2050. Une participation de tous les secteurs à l'effort de réduction des émissions de GES sera nécessaire. Le plan d'action du PCAET doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Les 68 actions, ont été déclinées selon les 4 axes et les 14 orientations stratégiques de la feuille de route climatique du Grand Annecy.

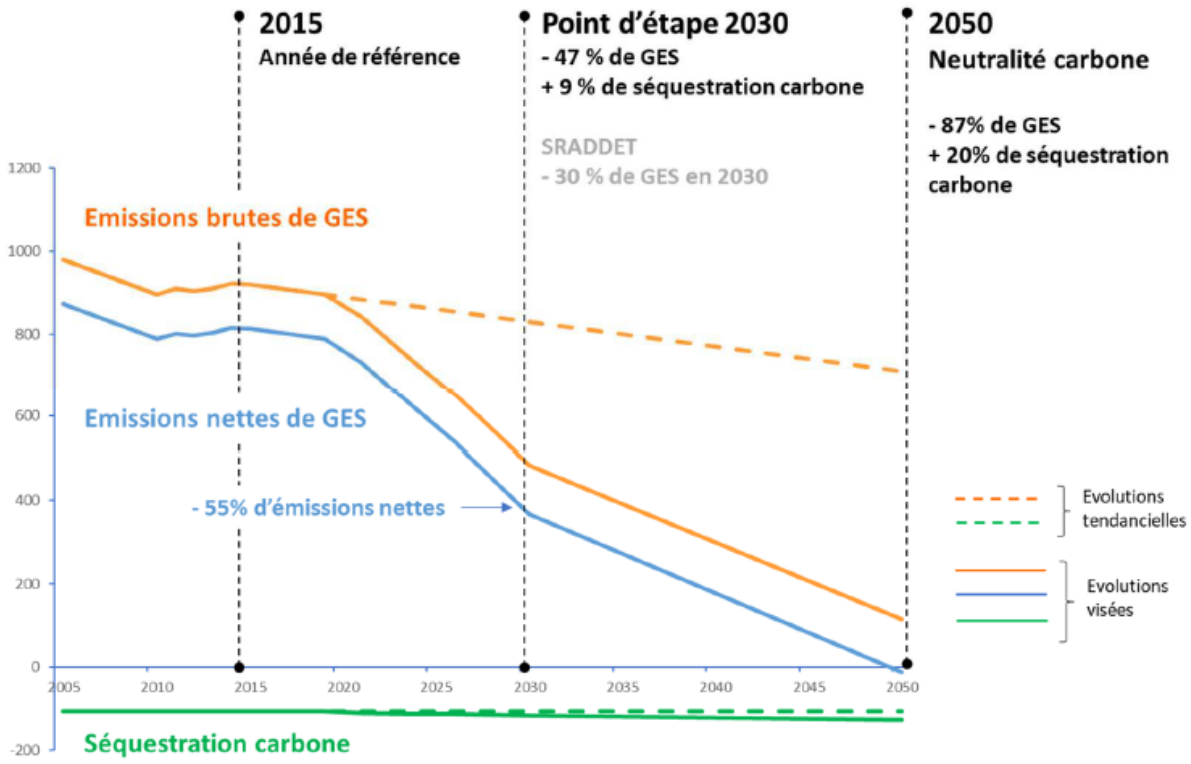

Objectifs de la neutralité carbone en 2050 pour le Grand Annecy. Source : PCAET

Le plan d'action du PCAET se décline de la manière suivante :

Axes stratégiques	Orientations stratégiques
Mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens autour du Plan Climat	Un plan climat citoyen : les ateliers permanents du climat
	Les collectivités, moteurs de la transition énergétique
Maîtriser nos consommations d'énergie	Favoriser l'engagement des acteurs économiques
	Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire
	Planifier une mobilité durable
	Atténuer les impacts du secteur économique
Valoriser les ressources du territoire	Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire
	Développer les circuits courts et l'économie circulaire
	Renforcer la productivité locale d'énergies renouvelables

Mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique	Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique
	Maîtriser et partager équitablement la ressource en eau
	Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés
	Protéger les écosystèmes fragilisés par la pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone

Le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy 2050 »

Approuvé en Conseil communautaire en février 2019 le projet de territoire « Imagine le Grand Annecy » acte 90 objectifs regroupés en 3 ambitions :

1. **Grand Annecy : un territoire équilibré, dynamique et solidaire**

- Une agglomération archipel : aménager des lieux de vie interconnectés
- Une agglomération nature : vivre en accord avec notre environnement
- Une agglomération apaisée : vivre une mobilité fluide

2. **Grand Annecy : un territoire où chacun peut s'épanouir**

- Être à la pointe de l'innovation
- Donner toute sa place à la jeunesse
- Agir pour la cohésion sociale, être solidaire

3. **Grand Annecy : un territoire où chacun peut participer**

- Construire ensemble la citoyenneté
- Développer le sentiment d'appartenance au territoire
- Développer des partenariats pour concrétiser le projet

Ces objectifs visent à répondre aux interrogations et aux attentes exprimées lors des 8 rencontres publiques organisées dans le cadre de la démarche « Imagine le Grand Annecy ». Ils sont issus de l'analyse des propositions des habitants, des élus et des partenaires, et s'inscrivent dans la vision d'un territoire à 2050 où chacun pourra vivre en harmonie avec son environnement, s'épanouir et participer à la vie du territoire.

PRÉAMBULE

Le changement climatique, des interactions entre un contexte changeant et des activités locales impactantes

DES ACTIVITÉS HUMAINES LOCALES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE ET AYANT UN IMPACT SUR LE CLIMAT

Des notions à préciser : météo, climat et réchauffement climatique

- *La météorologie*

Cette science étudie les phénomènes atmosphériques notamment en vue d'établir des prévisions.

- *Le climat*

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes (températures, précipitations, ensoleillement, humidité de l'air, etc.) qui règnent sur une région donnée durant une longue période. Pour l'Organisation Météorologique Mondiale, cette période doit correspondre à un pas de temps d'au minimum 30 ans.

- *Le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre*

Aujourd'hui, le réchauffement climatique est directement imputable aux quantités de gaz à effet de serre (GES) émises par les activités humaines consommatrices d'énergie : combustion de carburants, de gaz naturel, d'électricité, etc. Des sources non énergétiques sont également à l'origine de GES : émissions agricoles dues aux processus biologiques, fuites de gaz frigorigènes, gaz issus de la décomposition des déchets, etc.

Des consommations d'énergie générées par des déplacements motorisés et l'habitat

Note : l'année des données correspond aux dernières données disponibles sur le territoire et utilisées pour l'établissement du PCAET du Grand Annecy.

Les consommations d'énergie du Grand Annecy s'élèvent à 4 721 GWh en 2016 (soit 24 MWh/hab. contre 27,3 MWh/hab. en 2017, pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Elles sont majoritairement générées par les secteurs des déplacements routiers motorisés (35 %), du bâtiment résidentiel (32 %) et du tertiaire (23 %) d'après les données de l'OREGES[3].

[3] Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre

Répartition de la consommation d'énergie par secteur en 2016 - Source : OREGES

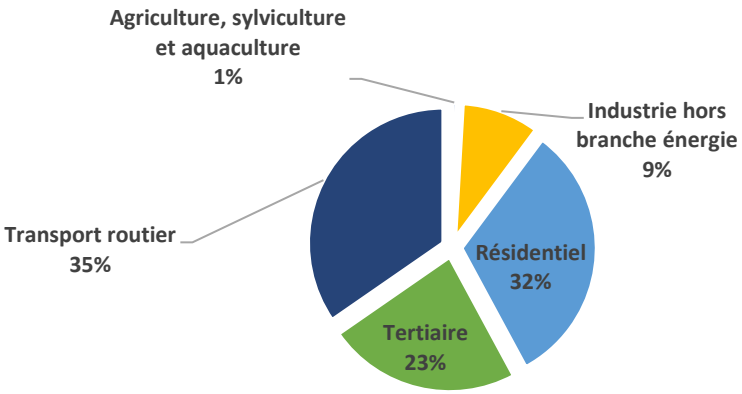

- *Déplacements automobiles*

La population du territoire effectue 65 % de ses déplacements en voiture et près de 4 trajets par jour en moyenne, ce qui correspond à la moyenne nationale. 79 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, la proximité de l'autoroute favorisant notamment l'usage automobile.

- *Logements individuels*

On compte beaucoup de grands logements individuels et bien chauffés en hiver, détenus par une population aisée et habituée au confort thermique. 44 % des logements ont été construits avant 1974, année de la première réglementation thermique. Cette particularité contribue nettement au bilan énergétique élevé du secteur résidentiel. Sur le territoire, 40 000 logements pourraient être améliorés en priorité (étiquette de Diagnostic de Performance Energétique E, F ou G).

Pour corroborer ces dires, les chiffres de l'INSEE indique que près de 52% du parc de logements est composé de grands logements, c'est-à-dire composé de 4 pièces ou plus (47 196 logements sur 90 954).

- *Bilan global des énergies utilisées*

Le bilan montre l'importance de la consommation d'énergies fossiles par le secteur des transports. La part des produits pétroliers, plus ou moins stable depuis 2010, représente en effet 40 % de la consommation totale en 2016, suivie par l'électricité (28 %) et le gaz (22 %).

Les consommations d'énergie ont augmenté (+ 31%) depuis 1990, mais seulement de 5 % depuis 2005, de 1 % depuis 2010 et affichent une baisse récente de 1 % entre 2015 et 2016.

Consommation d'énergie finale par type de vecteur en 2016 en % - Source : Profil CAE 2019 ORCAE

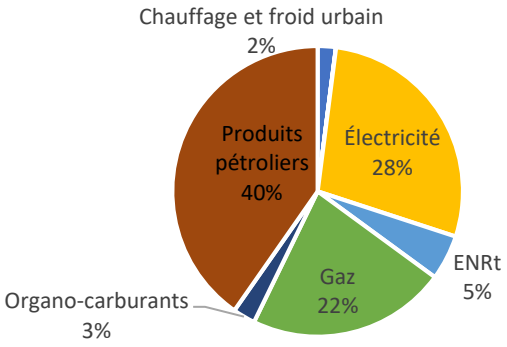

Des émissions de GES inférieures à la moyenne régionale et essentiellement liées à l'usage automobile

Note : l'année des données correspond aux dernières données disponibles sur le territoire et utilisées pour l'établissement du PCAET du Grand Annecy.

En 2016, les émissions totales de GES ont été estimées à 876 kteqCO_2[4]sur le territoire. Cela correspond à 4,4 teqCO_2 par habitant en 2015, soit 32 % de moins que la moyenne régionale (6,5 teqCO_2/hab.) et 10 % de moins que la moyenne départementale (4,9 teqCO_2/hab.). Il est important de préciser que les consommations d'énergie par habitant sont systématiquement moindres dans les agglomérations (proximité des services et transports en communs plus importants) que sur les territoires plus ruraux (déplacements plus longs et majoritairement en autosolisme). Cette particularité se retrouve sur le territoire du Grand Annecy fortement artificialisé et explique en partie ces émissions assez faibles.

Répartition des émissions énergétiques et non énergétiques de GES par secteur en 2016 - Source : OREGES

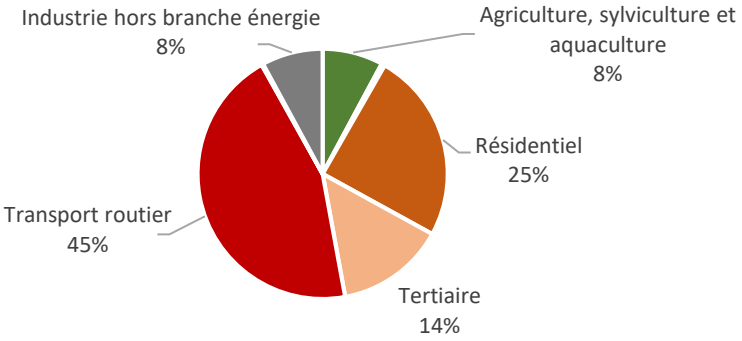

91 % des émissions de GES sont d'origine énergétique. Les émissions non énergétiques sont essentiellement dues à l'élevage. Aussi, 70% des émissions de GES sont générées par les secteurs du transport routier et de l'habitat.

La consommation d'énergies fossiles est à l'origine de 81 % des émissions : produits pétroliers (58 %) et gaz naturel (23 %), soulignant l'impact des transports, premiers consommateurs de produits pétroliers. La part du trafic routier liée à l'autoroute, notamment le trafic de transit, représente le tiers des émissions du transport routier, indiquant l'importance de l'usage de cet axe dans le résultat global. L'usage automobile urbain est cependant de loin le plus impactant en termes d'émission de GES.

[4] 10 000 km en voiture équivalent à 2,5 teqCO2. Un français roule, en moyenne, entre 12 000 et 13 000 km/an. Un aller-retour Paris/New York (11 700 km) émet 2,6 teqCO2 par passager.

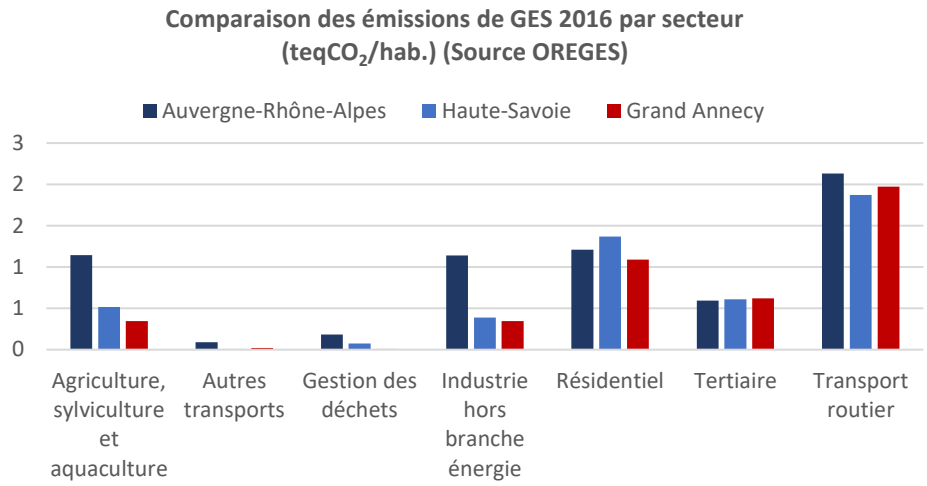

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

Les consommations d'énergie du territoire du Grand Annecy sont en baisse de 3% par rapport à 2016 et s'élèvent à 4 584 GWh en 2022 (soit 21,8 MWh/hab., 25,9 MWh/hab en 2022 en région AuRA), majoritairement utilisées par les secteurs du bâtiment résidentiel (36%), des transports routiers (27 %) et du tertiaire (25 %). Le premier poste de consommation d'énergie est donc le secteur résidentiel en 2022 et non plus les transports.

Les consommations d'énergie du Grand Annecy sont globalement stables depuis les années 2000 malgré l'augmentation de la population.

En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) ont été estimées à environ 800 kteqCO_2 sur le territoire[5]. Cela correspond à 3,8 teqCO_2 par habitant en 2022, bien en deçà de la moyenne régionale (5,8 teqCO2 par habitant en région AURA).

Les transports routiers sont responsables de 38 % des émissions totales, suivis par les secteurs du résidentiel (28%) et tertiaire (18%).

En bref…

CONSTATS
Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports, en baisse depuis 2005
Des capacités de stockage carbone représentant seulement 12% des émissions
Une forte exposition des populations aux polluants atmosphériques surtout issus des transports, mais une réduction significative des émissions globales des polluants atmosphériques depuis 2005
Une pollution à l'ozone en augmentation, en particulier avec la hausse des températures

[5] Données 2022 estimées ARIMA

Des consommations d'énergie en hausse depuis plusieurs années, dominées par les transports

UN CHANGEMENT CLIMATIQUE GÉNÉRANT DES EFFETS SUR LE TERRITOIRE

Un territoire bénéficiant d'un microclimat spécifique

Zone de transition entre les Préalpes et l'avant-pays genevois, le Grand Annecy est encadré par les massifs des Bauges au sud, des Bornes à l'est et les derniers plis jurassiens au nord.

Cette géographie spécifique induit des reliefs très contrastés entre plaines de faible altitude (intégrant le lac d'Annecy, couvrant 2 700 hectares) et sommets dépassant pour certains les 2 300 mètres. Cela génère un climat montagnard alpin et plutôt froid, cependant atténué par le lac d'Annecy, induisant un véritable microclimat, caractérisé notamment par des étés chauds et des hivers froids mais peu rigoureux.

La pluviométrie est assez importante, avec 906 mm annuels en moyenne et une grande variabilité d'une année sur l'autre. Le régime global et saisonnier de précipitations a peu évolué au cours des 60 dernières années.

Le nombre de jours de gel annuel présente de fortes variations d'une année sur l'autre.

Une vulnérabilité à plusieurs niveaux liée au climat montagnard

Les territoires aux climats montagnards font partie des espaces reconnus comme étant les plus vulnérables au changement climatique. Sur le territoire du Grand Annecy, on distingue notamment les types d'espaces sensibles suivants :

- *Les espaces naturels*

L'augmentation des stress hydriques et thermiques sur les milieux naturels du Grand Annecy peut altérer les services écosystémiques des massifs forestiers, des zones humides et des prairies. Pour n'en citer que quelques-uns, il s'agit en premier lieu de la filtration de l'air et de l'eau, de l'évapotranspiration et de la stabilisation des sols. Ceci peut entraîner par voie de conséquence la disparition de milieux remarquables et d'espèces endémiques, habitués à des températures plus fraiches et à une pluviométrie moins concentrée sur certaines périodes de l'année.

- *Les espaces agricoles*

L'élevage à destination laitière dépend fortement des conditions hydriques afin de répondre aux besoins en eau pour l'élevage et la culture de prairies (pâtures et foins) nécessaire au maintien des AOP. Or, les stress hydrique et thermique provoquées par le réchauffement climatique impactent aussi bien les cultures que les cheptels et durcissent les contraintes économiques du monde agricole, voire engendrent des pertes économiques. L'agriculture sur le territoire est amenée à se diversifier (cultures céréalières et maraîchages) en réponse à la demande locale croissante.

Les tentatives de diversification se développent, mais l'équilibre économique à long terme reste à trouver. Car si la demande en produits locaux est là, les coûts de production supérieurs de la région, le parcellaire en pente et les terres moyenne, font que la juste rémunération des investissements et du temps de travail est incertaine.

Peu d'économies d'échelles sont permises et une concurrence à terme pourrait rendre encore plus difficile la viabilité de nouvelles productions. Celle-ci n'étant pas organisées en filières qui valorisent fortement l'origine montagnarde (de piémont) et les excédents à l'extérieur du territoire comme la filière laitière sous signe de qualité.

Le réchauffement climatique menace tout type d'agriculture, par le manque d'eau estival. Le maraîchage est le plus exposé avec un besoin d'eau très important sans effet de report possible. L'élevage met en place (comme avant dans les régions plus méridionales) des stratégies de stockage de fourrages récoltés au printemps et de transfert d'un nombre plus important d'animaux en alpage.
Les cultures en pleine terres (maraîchage, céréales…) sont particulièrement menacées par l'érosion lors d'orages plus violent du fait de la topographie pentue.

Le territoire encourage le développement de l'agriculture vers des pratiques biologiques. Toutefois, la prolifération et l'apparition de nouveaux nuisibles pourraient entraîner l'utilisation de pesticides. Ceci, combiné à une raréfaction de la ressource en eau pourrait entraîner une dégradation plus importante de celle-ci et des milieux aquatiques. D'autre part, les rendements agricoles pourraient diminuer sous l'effet des pics d'ozone présents sur le territoire.

- *Les espaces artificialisés*

Les bâtiments ne sont pas suffisamment optimisés dans le parc ancien important du Grand Annecy pour assurer le confort thermique des habitants lors de températures élevées durant plusieurs jours : matériaux inadaptés, évacuation de l'humidité insuffisante, étanchéité et isolation mauvaises. Il peut en résulter des difficultés pour les ménages des classes moyennes ou modestes. La qualité de l'air sur l'ensemble du territoire est susceptible de se dégrader par l'augmentation des concentrations en ozone (phénomène déjà à l'œuvre lors de journées de fort ensoleillement estivales comme hivernales). Les phénomènes d'îlot de chaleur en ville sont également amenés à s'intensifier (un diagnostic de leur localisation précise est envisagé) dans les quartiers et les centres urbains trop bétonnés.

- *Les espaces de loisirs*

La baisse significative de l'enneigement tant en durée qu'en quantité impacte déjà le tourisme hivernal, réduisant l'épaisseur du couvert neigeux et la durée de la saison touristique.

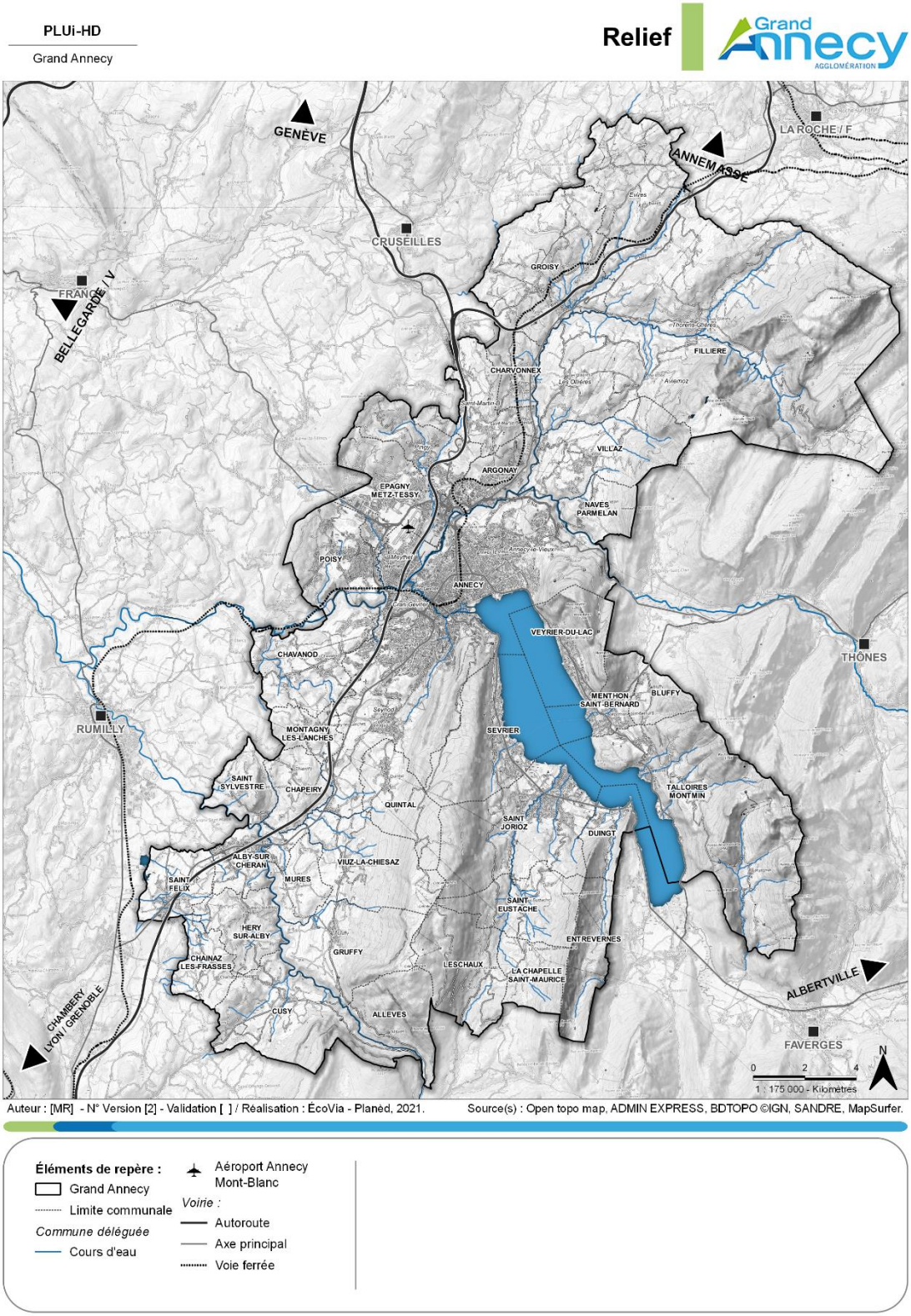

Des évolutions climatiques notables sur le Grand-Annecy

Les modèles climatiques déclinés à l'échelle régionale ne sont pas nécessairement directement valables sur la Haute-Savoie, a fortiori sur le territoire du Grand Annecy. Aussi, des précautions sont de mise dans les conclusions à en tirer.

- *Augmentation des températures depuis 1945*

Les évolutions suivies sur le Grand Annecy montrent que, depuis 1945, les températures moyennes augmentent régulièrement :

- Augmentation de +1,7 °C en moyenne annuelle.
- Augmentation notamment plus marquée au printemps (+1,6 °C) et en été (+2,4 °C).

On observe une rupture climatique au milieu des années 1980, caractérisée par une forte hausse des températures et un effet de palier. Elle est particulièrement nette sur l'agglomération annécienne.

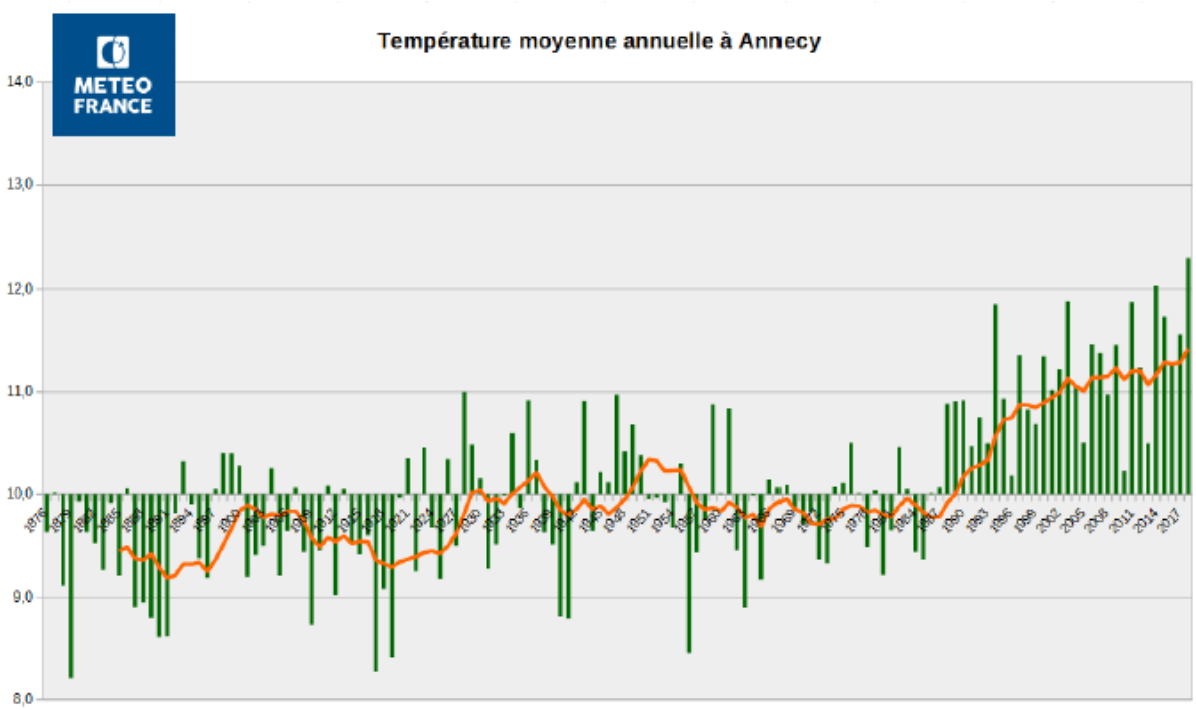

Figure 5: Température moyenne à Annecy (Source : METEO FRANCE)

Comparaison des moyennes annuelles par rapport aux températures de références – station météo France de Cran-Gevrier – 1876-2017. En orange, la moyenne glissante sur 10 ans.

Le graphique représente les écarts de température à la valeur moyenne de 10°C calculée sur la période.

L'augmentation des températures pourrait dépasser +4°C d'ici 2070 selon le pire scénario Météo France pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

On constate également une augmentation en fréquence et en intensité des périodes chaudes l'été, touchant principalement les plus basses altitudes (600 m à 900 m), soit plus de 50 % du territoire du Grand Annecy. Les canicules (2003, 2005, 2006, 2009, 2015, 2016, 2018) et les vagues de chaleur (2012, 2017) ont également été nombreuses sur le territoire et intenses, notamment en 2003 et 2015.

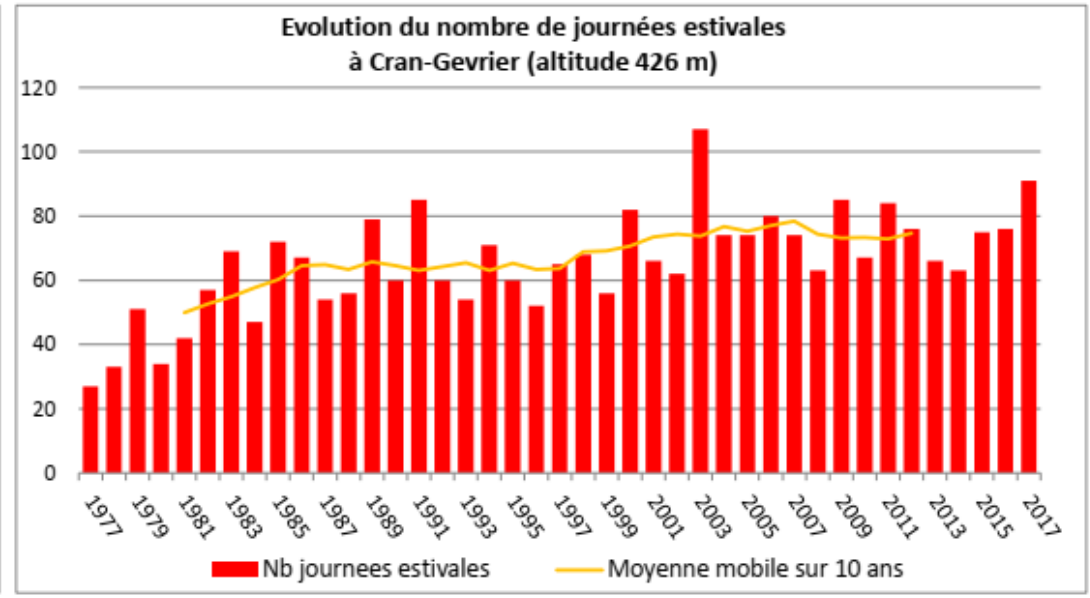

Nombre de journées estivales (température supérieure à 25°C). Source : OREGES, d'après MétéoFrance

- *Evolutions des précipitations*

Le cumul annuel des précipitations sur le territoire du Grand Annecy est presque neutre (très légèrement déficitaire). Les précipitations sont en moyennes plus abondantes au printemps, un peu plus faibles en été et légèrement plus faibles en hiver. On assiste à une baisse des précipitations automnales ces dix dernières années.

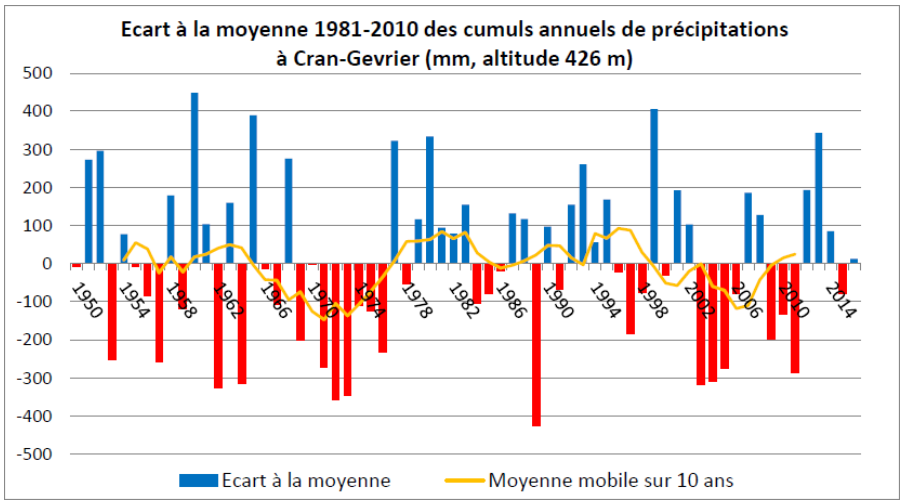

Figure 1 : Ecart à la moyenne des cumuls annuels de précipitations à Cran-Gevrier (Source : ORECC, Profil climat « CA du Grand Annecy », 2018 – données station Météo France Cran Gevrier)

Un territoire fortement soumis aux risques naturels majeurs, en constantes évolutions

Le Grand Annecy est fortement exposé aux risques naturels majeurs (séisme, mouvement de terrain, inondation et avalanche), 94 % des communes étant exposées à plus de 3 risques. 195 arrêtés liés aux catastrophes naturelles sont parus au Journal Officiel depuis 1982, soit plus de 5 par an en moyenne.

Répartition des arrêtés de catastrophe naturelle selon le type de risque entre 1982 et 2019 sur le Grand Annecy - Source : GASPAR

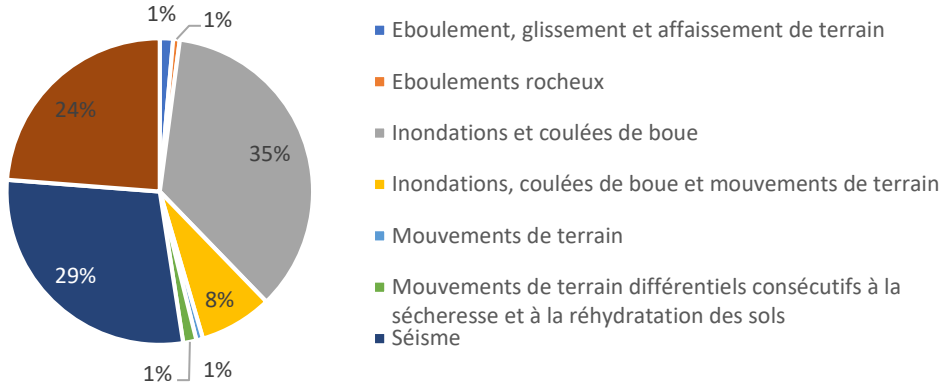

Le risque inondation est le plus fréquent (35 % des arrêtés), suivi par le risque de séisme (29 % des arrêtés) du fait des nombreux séismes survenus en 1994 (17 séismes) et 1996 (40 séismes). Des inondations plus importantes en 1990 et 1993 ont touché de nombreuses communes du territoire (cf. histogramme). 24 % des arrêtés concernent par ailleurs les tempêtes survenues en 1982, 1999 et 2019.

Afin de prévenir le risque, de mieux le gérer et de faciliter le retour à la normale, de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre : 30 plans de prévention des risques naturels (PPRn), 14 dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et 9 communes disposant d'un plan communal de sauvegarde (PCS) [6][7].

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par grandes catégories depuis 1990 sur le Grand Annecy - Source : GASPAR

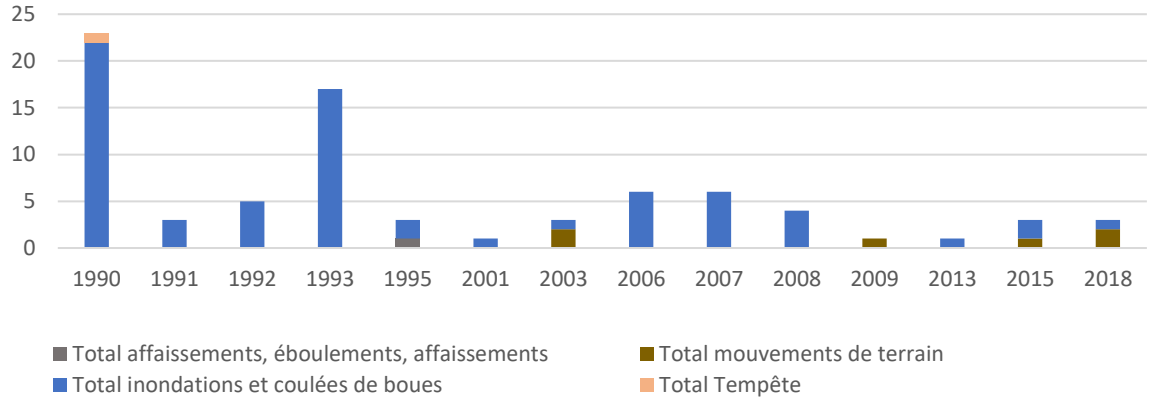

[6] DICRIM concernant les communes Alby-sur-Chéran, Argonay, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz et les communes historiques composant les communes nouvelles d'Annecy (Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod), d'Epagny Metz-Tessy (Epagny et Metz-Tessy) et de Fillière (Saint-Martin-de-Bellevue et Thorens-Glières).

[7] PCS sur Alby-sur-Chéran, Annecy, Argonay, Epagny Metz-Tessy, Poisy, Saint-Jorioz, Talloires-Montmin, Fillière et Veyrier-du-Lac.

- *Le risque d'inondation (plus important des risques majeurs) sur le Grand Annecy*

L'historique des inondations recense plusieurs orages qui ont fait sortir de leurs lits certains ruisseaux (étés 1993 et 1996) et provoqué des débordements du lac en hiver 1990 ainsi que précédemment en 1956, 1944, 1922, 1918 et 1910. Le Grand Annecy est également soumis à un risque de débordement de nappe sur sa majeure partie centrale, lié à la présence du lac et de rivières telles que le Thiou et le Fier, ou plus au sud le Chéran.

Le risque d'inondation est bien encadré par plusieurs dispositifs réglementaires :

- Une Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017.
- 22 communes du Grand Annecy sont couvertes par le dispositif Territoire à risque important d'inondation (TRI) d'Annecy révisé le 16 octobre 2018 : Ville d'Annecy, Argonay, Chavanod, Chevaline[8], Doussard[2], Duingt, Épagny Metz-Tessy, Faverges[2], Giez[2], Lathuile[2], Lovagny[2], Poisy, Saint-Jorioz, Sevrier et Seythenex[2]. Le TRI d'Annecy a été mis en œuvre au regard des débordements des cours d'eau (Fier, Thiou, Laudon, Ire, Eau Morte et Saint-Ruph[9]) et du lac d'Annecy.
- Une cartographie de l'enveloppe approchée des inondations potentielles par débordements de cours d'eau et ruissellements de toutes les communes a été établie (2012).
- 3 atlas des zones inondables (AZI) concernent sept communes : Allèves, Chainaz-les-Frasses, Cusy, Saint-Jorioz, Annecy, Epagny Metz-Tessy, Fillière.

[8] Communes situées hors du territoire du Grand Annecy

[9] Le cours d'eau de Saint-ruphe est situé hors du territoire du Grand Annecy

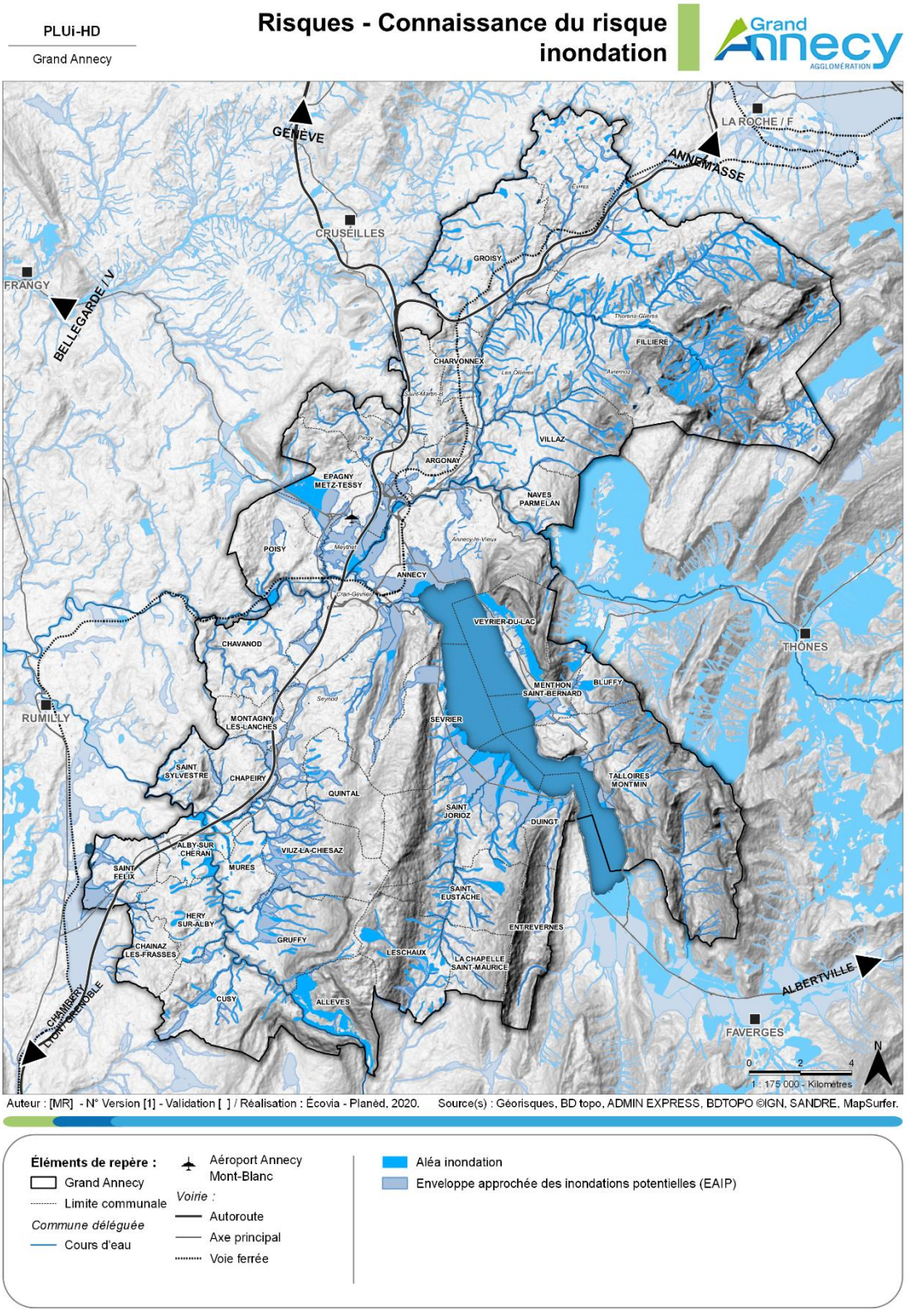

- *Le risque de mouvements de terrain*

Le risque de mouvement de terrain sur le territoire est disparate, avec d'une part de grandes zones sans risques et d'autre part de nombreuses zones à risque fort. Toutes les communes du Grand Annecy y sont cependant exposées à des degrés divers. 64 % du territoire sont concernés par l'aléa faible « retrait gonflement d'argile » et 9 % par l'aléa moyen.

- *Le risque éboulements et chutes de blocs*

Ce risque présent en aval des falaises expose les communes de Talloires-Montmin sur le secteur de Talloires, Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard.

La forêt joue un rôle d'interception majeur puisque, selon les secteurs, elle permet de stopper plus de 80 % des blocs. Elle contribue aussi à diminuer leur énergie quand ils impactent les écrans de protection installés.

- *Tendances potentielles de l'évolution des risques*

De manière générale, le changement climatique est susceptible d'augmenter les aléas naturels « coulées de neige humide », « mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des argiles », « inondations », « feux de forêt ». Il en résulte une plus grande vulnérabilité des habitants et des territoires aux risques majeurs.

L'un des effets attendus du changement climatique par la communauté scientifique est l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques. Toutefois, au vu des données disponibles, il est difficile d'expliciter une augmentation des risques. En ce sens, depuis 1990, aucune tendance particulière se dégage sur le Grand Annecy. On relèvera néanmoins que :

- Les inondations et coulées de boues ont été plus marquées dans les années 1990 que dans les années 2000.
- D'importantes inondations ont eu lieu dans les années 1990 et au début des années 2000.
- Depuis les années 2010, le risque de mouvements de terrain semble s'accentuer.

Le risque feu de forêt est encore absent du territoire en raison des conditions climatiques humides, et ce malgré la présence de plusieurs massifs forestiers. Ceci peut cependant évoluer avec le réchauffement des périodes estivales et la raréfaction des pluies en été. Ainsi, le nombre de jours annuels où le risque est maximal selon l'IFM (Indice Feu Météo >20) est passé de 0,9 entre 1959 et 1988 à 3,3 en moyenne entre 1986 et 2015.

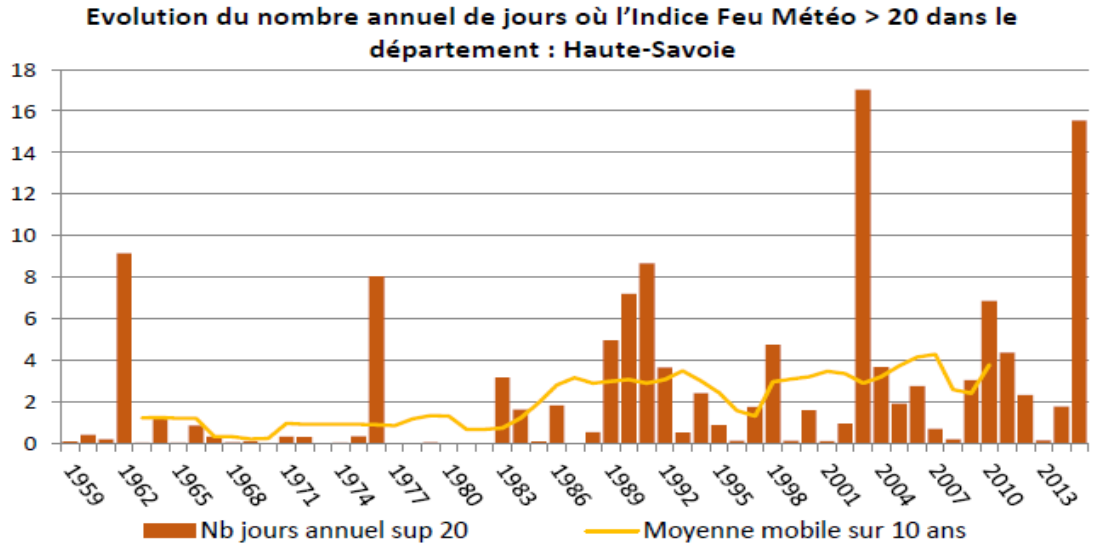

Le dépérissement des arbres en basse altitude sous l'effet du changement climatique peut altérer les services naturels de protection contre les chutes de bloc et de maintien des sols. L'augmentation des températures diurnes peut également provoquer des chutes de blocs en accentuant l'altération de la pierre.

Une augmentation du stress hydrique sur la ressource en eau

Concernant la ressource en eau, le territoire peut être confronté à un assèchement des sols et des nappes souterraines de plus en plus marqué, un renforcement des étiages et la baisse du niveau du lac d'Annecy. La modification des régimes pluviaux peut entraîner une surcharge des réseaux d'eaux pluviales lors des épisodes violents, une dégradation de la qualité de l'eau et des conflits d'usages en période plus sèche.

Depuis les années 90, le bilan hydrique annuel est en baisse sur tous les départements d'Auvergne–Rhône-Alpes, et les déficits hydriques sont de plus en plus importants au printemps et en été. Ces évolutions sont dues essentiellement à l'augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, liée à la hausse générale des températures.

Depuis 2015, la pluviométrie présente des niveaux de pluie dans la moyenne annuelle ou en deçà, induisant une baisse historique du lac d'Annecy sur le second semestre 2018. Des tensions sur certaines des 55 ressources gravitaires du territoire sont apparues, avec des débits d'étiage jamais atteints auparavant.

Si le niveau du lac d'Annecy est habituellement maintenu à 0,80 m — mesuré au le pont de la Halle — par une régulation artificielle, il subit des étiages très marqués depuis ces quelques années, jusqu'à atteindre un niveau record en 2018 de 0,04 m début décembre. Cette baisse significative est due aux conditions météorologiques des dernières années (2015 à 2018).

Une diminution de la disponibilité de la ressource en eau, particulièrement sur la dernière décennie, est à noter à travers les évolutions des débits moyens et des tendances déficitaires mensuelles des débits. Cette baisse est visible du printemps à l'été et est très marquée en début d'automne pour l'ensemble des cours d'eau. On constate également une avance d'un mois du pic du débit mensuel maximal et donc du pic de crue de certains cours d'eau.

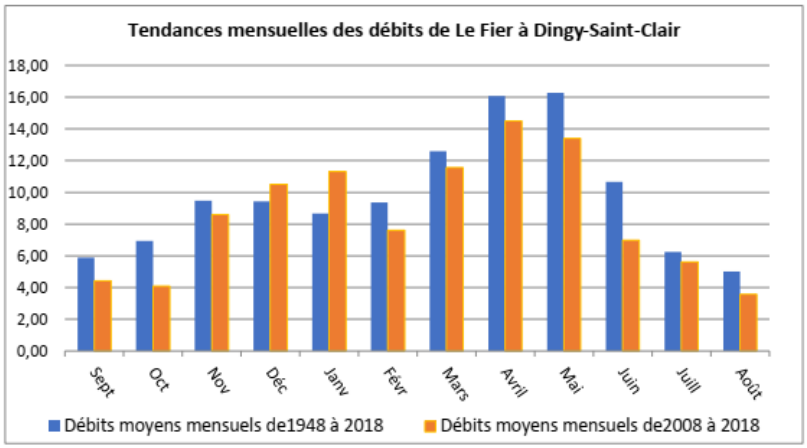

Tendances relevées à Dingy-Saint-Clair (hors du territoire). Source : OREGES, d'après Météo France

Certains secteurs comme le plateau du Semnoz, le plateau des Glières, les communes de Cusy, Entrevernes, La-Chapelle-Saint-Maurice et Gruffy sont fragilisés en termes de bilan besoins/ressources lors de périodes d'étiages très sévères.

Une augmentation de la vulnérabilité des milieux naturels, notamment aquatiques et humides

Les étages de végétation, les peuplements forestiers, les milieux aquatiques dont les zones humides ainsi que les alpages présentent une sensibilité très importante aux impacts du changement climatique : sécheresse et gel, également ravageurs et feux de forêt.

L'augmentation des températures et la diminution de la ressource en eau en période de sécheresse risquent d'affecter la diversité et l'abondance des espèces. Les essences présentes sur le territoire, peu

adaptées à ces nouvelles conditions, peuvent dépérir et laisser place à des essences subméditerranéennes. Leur développement serait également modifié du fait de l'avancée des floraisons, le bouleversement de la chaîne alimentaire et de la pollinisation.

L'état de conservation des espaces de richesse écologique est déjà bouleversé par des dégradations de la qualité des eaux superficielles et souterraines, qui impactent la santé des espèces et modifient les tracés des corridors écologiques. Des conséquences importantes sont à prévoir sur le déplacement des espèces (évolution des peuplements forestiers, évolution des migrations saisonnières et remontées en altitude des espèces).

Menacées de disparition, ces caractéristiques naturelles du Grand Annecy deviennent des « enjeux » dépendant des choix de développement et d'aménagement du territoire.

Une accentuation de la dégradation de la qualité de l'air

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire sont en baisse depuis de nombreuses années. Toutefois, l'exposition des habitants du Grand Annecy aux quatre polluants suivis (NO_2, particules PM2,5 et PM10 et ozone) montre des valeurs supérieures à celles enregistrées à l'échelle de la Haute-Savoie. L'exposition aux particules PM10 et PM2.5 est particulièrement problématique, avec 47 % (resp. 68 %) de la population exposée à des valeurs supérieures aux seuils fixés par l'OMS., surtout au niveau des axes routiers et du cœur d'agglomération.

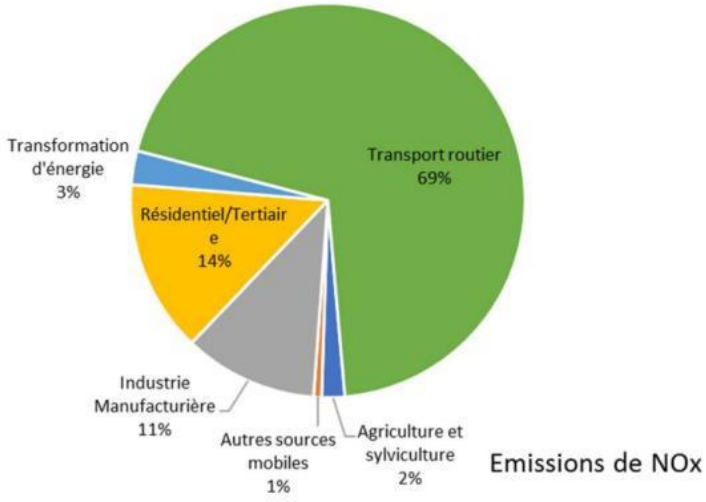

Origine du dioxyde d'azote (Nox) sur le Grand Annecy (source : PCAET 2019)

On constate que l'intensité des pics d'ozone, polluant atmosphérique connu pour ses effets délétères sur la santé humaine et sur la végétation, a considérablement augmenté depuis 10 ans. Les dépassements des valeurs seuils sont concentrés lors d'évènements caniculaires. Cette situation sera de plus en plus fréquente en été avec l'augmentation des températures.

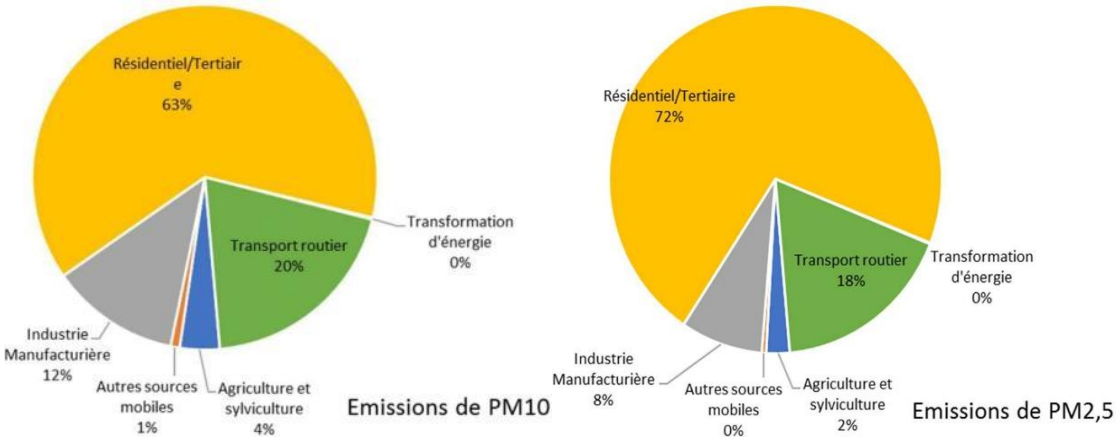

Origine des particules PM10 et PM2.5 sur le Grand Annecy (Source : PCAET 2019)

Rappelons que l'ozone est favorisé par le réchauffement climatique car il se forme lorsque les températures sont élevées sous l'effet du rayonnement solaire et découle de la transformation de polluants précurseurs tels les oxydes d'azote : monoxyde et dioxyde d'azote, respectivement NO et NO_2, ainsi que le SO_2 et le CO. La combustion de diesel par les transports est responsable de 70 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx), précurseurs de l'ozone.

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

En 2022, l'exposition aux particules PM10 et PM2.5 est particulièrement problématique, avec 80 % (resp. 100 %) de la population exposée à des valeurs supérieures aux seuils de recommandation fixés par l'OMS[10], surtout au niveau des axes routiers et du cœur d'agglomération.

Sans distinguer le nombre de communes concernées, entre 1982 et 2023, 44 arrêtés de catastrophe naturelle sont recensés. 60% ont pour cause les inondations, 11% sont liés à des secousses sismiques et 11% à un phénomène de sécheresse.

En bref…

CONSTATS
Le territoire bénéficie d'un microclimat spécifique qui montre des évolutions due au changement climatique : augmentation de la température moyenne, répartition des pluies différente
Le territoire est fortement soumis aux risques naturels majeurs, en constantes évolutions sans que des tendances soient à ce jour identifiées.
Le caractère montagnard des espèces et des milieux augmente leur vulnérabilité au changement climatique. La vulnérabilité des milieux aquatiques et humides augmente également

[10] D'après les données de l'Observatoire régional climat air énergie

Les tensions sur la ressource en eau augmentent du fait des évolutions climatiques et de l'augmentation démographique.
La qualité de l'air a tendance à se dégrader aux abords des zones de trafic. L'ensemble du territoire est concerné par les pics d'ozone.

Le contexte de changement climatique et la nécessité urgente d'action

Le PLUi du Grand Annecy intervient dans un contexte d'évolution climatique avérée, dont les effets sont mesurés localement depuis plusieurs années sur le territoire et commencent à se faire sentir directement dans le quotidien des habitants. Ce qui s'analyse à l'échelle planétaire devient une réalité locale, de plus en plus prégnante et perceptible chaque jour.

A l'image du reste des territoires alpins, les incidences attendues de ces changements climatiques sur les sociétés et écosystèmes du Grand Annecy sont importantes. Les projections des climatologues laissent peu de place à l'hésitation. Il faut réagir rapidement, accélérer les transformations de nos sociétés déjà en cours et transiter vers un modèle climato-responsable.

Le PLUi en tant que document d'urbanisme et de planification doit prendre pleinement sa responsabilité vis-à-vis des changements climatiques et jouer entièrement son rôle dans les prérogatives qui sont les siennes : transformer les modes d'habiter, d'aménager et de se déplacer dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de limiter drastiquement l'impact du Grand Annecy sur le climat, mais également d'anticiper les effets des évolutions attendues sur le territoire, ses écosystèmes, ses ressources ainsi que sur ses habitants et leurs activités.

En tant que PLUi, il offre une opportunité inédite d'infléchir durablement et en profondeur les mécaniques en œuvre. Il détient en effet la capacité d'intervenir sur l'ensemble du territoire du Grand Annecy, en intégrant en un seul projet les leviers d'actions non seulement de la planification urbaine mais également de l'habitat et de la mobilité. Il dispose ainsi d'une transversalité et d'une cohérence renforcée dans son action, qui lui permettent d'agir structurellement sur le fonctionnement du territoire en actionnant l'ensemble de la chaine urbanisme/mobilité/habitat/activité et en préservant les espaces nécessaires au fonctionnement écologique du territoire.

Pour le Grand Annecy, un PLUI qui intègre la dimension « bioclimatique » c'est un PLUI qui :

- *s'articule autour du vivant et du climat*
- *prend en compte la vulnérabilité du territoire, lutte contre le changement climatique et s'adapte à ses conséquences*
- *interroge l'urbanisme et l'aménagement à travers le prisme de l'urgence climatique*
- *organise le territoire pour aller jusqu'à une société sobre en carbone*
- *repense les modèles urbains d'aménagement pour rapprocher l'emploi, les services et commerces des habitants, protéger fortement les terres naturelles, limiter la ségrégation spatiale, réduire les coûts de déplacement, augmenter le stockage de carbone dans le sol …*
- *diminue l'érosion de la biodiversité,*
- *conduit à consommer autrement (alimentation locale, matériaux bio-sourcés et bas carbone …)*
- *permet à la fois de réduire les mobilités (proximité) et de développer d'autres formes de mobilités (plus propres et moins consommatrice d'espace)*
- *intègre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en diminuant nettement la consommation foncière nécessaire à l'organisation du territoire*
- *prend en compte la crise sanitaire actuelle et celles potentiellement à venir*

Il est en mesure de proposer dès lors, en adéquation avec les ambitions du Plan Climat du Grand Annecy, une réponse, dans les domaines qui le concernent, adaptée à la hauteur des exigences et de l'urgence climatique.

Ce diagnostic est une première étape dans ce processus. Il dégage une vision d'ensemble de la situation, avec ses points forts et ses points faibles, ainsi que les opportunités qui s'offrent au Grand Annecy, non seulement en tant qu'institution mais aussi et surtout en tant qu'espace de vie. Il expose la pleine mesure de la tâche à accomplir mais identifie également les champs d'intervention possibles en termes d'urbanisme, d'habitat, de préservation des paysages et de cadre de vie, de ses ressources et de ses écosystèmes naturels, mais également de mobilité et de développement économique, pour atténuer les effets du territoire sur le climat et maintenir toutes ses capacités d'adaptations vis-à-vis des changements qui s'annoncent.

1

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION

1.1 Une très forte dynamique de développement (démographique et économique) générant d'importantes pressions sur le territoire

1.1.1 UN TERRITOIRE RICHE DES PROXIMITÉS AVEC LE GRAND GENÈVE, CHAMBÉRY ET LYON

Un territoire très attractif, soumis à une croissance démographique forte

Entre 2012 et 2017, le territoire a gagné 12 800 habitants, avec un taux annuel moyen de croissance de 1,33%. Au regard du diagnostic du PLH, qui constatait entre 2009 et 2014 une croissance de l'ordre de 1 ,5% par an, cette croissance s'est ralentie, tout en restant extrêmement dynamique.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	100 790	124 040	135 136	151 545	166 833	180 465	188 836	201 695
Densité moyenne (hab/km²)	195,7	240,9	262,4	294,3	323,9	350,4	366,7	391,6

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

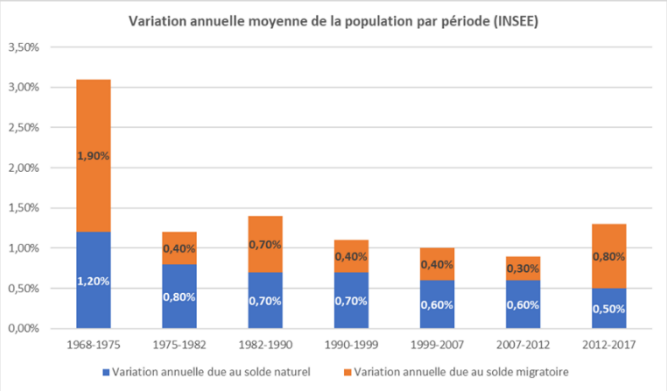

Le graphique ci-contre sur la variation annuelle de population depuis 1968 montre que sur la dernière période observée (2012-2017), la croissance démographique a trouvé l'essentiel de son origine dans le solde migratoire (ratio entre entrées et sorties du territoire, donc un ratio positif pour le Grand Annecy). Cet indicateur est en croissance et montre ainsi un « regain » d'attractivité pour le territoire. Même si celui-ci a toujours eu un solde migratoire positif.

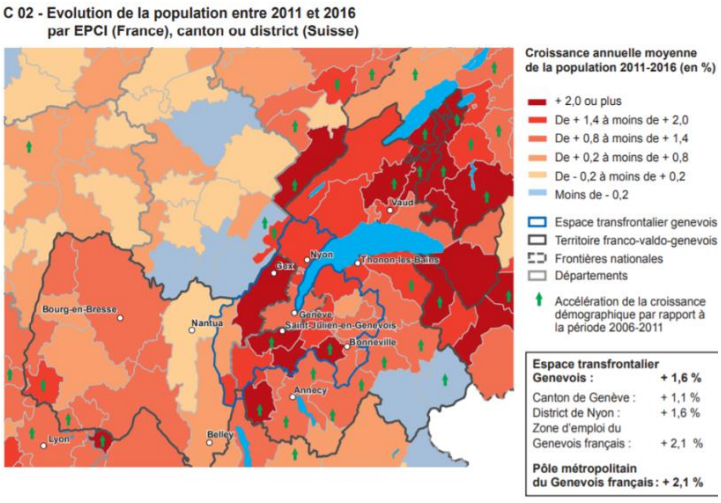

Le lien avec le canton de Genève est de plus en plus fort, du fait de la liaison autoroutière mais aussi de l'augmentation des frontaliers Suisses habitants l'agglomération annécienne. Ce peut-être un des éléments d'explication au niveau du solde migratoire.

Mais à titre de comparaison, il convient d'observer que le Genevois français (cf. extrait de l'observatoire statistique transfrontalier 2019) connait des taux de croissance démographiques supérieurs à 2%. Soit plus important que le Grand Annecy.

Sources : INSEE et Observatoire transfrontalier

Le « réacteur de croissance » suisse, est la source essentielle du développement du Genevois français, territoire de report résidentiel par excellence de la tension immobilière genevoise. Cependant l'influence du Canton de Genève, commence à irriguer nettement au-delà des territoires frontaliers. Le Grand Annecy fait ainsi partie des territoires pour lesquels le taux de croissance de navetteurs France-Suisse a le plus augmenté (+5 à 10% par an entre 2006 et 2016).

L'influence de Genève a des effets de plus en plus importants, en particulier sur le nord de l'agglomération annécienne.

C 03 - Travailleurs résidant en France ayant un emploi en Suisse en 2016 par EPCI et évolution par rapport à 2006

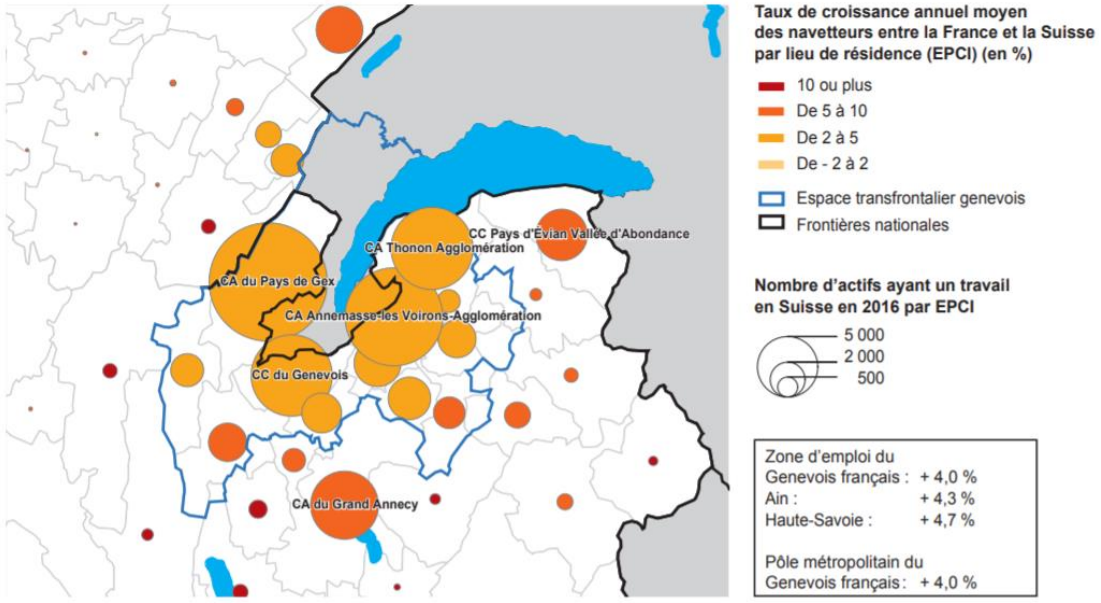

Source : INSEE et Observatoire transfrontalier

L'analyse des flux migratoires (supérieur à 100 personnes entre 2016 et 2017 – Sources INSEE-périodicité annuelle[11]) montre ainsi que les principaux flux entrants viennent du Nord[12].

[11] Ces données sont à considérer avec prudence car elles ne donnent un éclairage que pour les flux annuels résidentiels annuels supérieurs à 100 personnes âgées de plus de un an. Et elles ne permettent d'avoir qu'une vision sur un an en indiquant la commune de résidence de ces personnes l'année précédente. Toutefois, c'est un éclairage à retenir et qui peut faire l'objet d'une observation régulière.

[12] A noter que les données stipulent l'origine « pays étranger » sans le préciser.

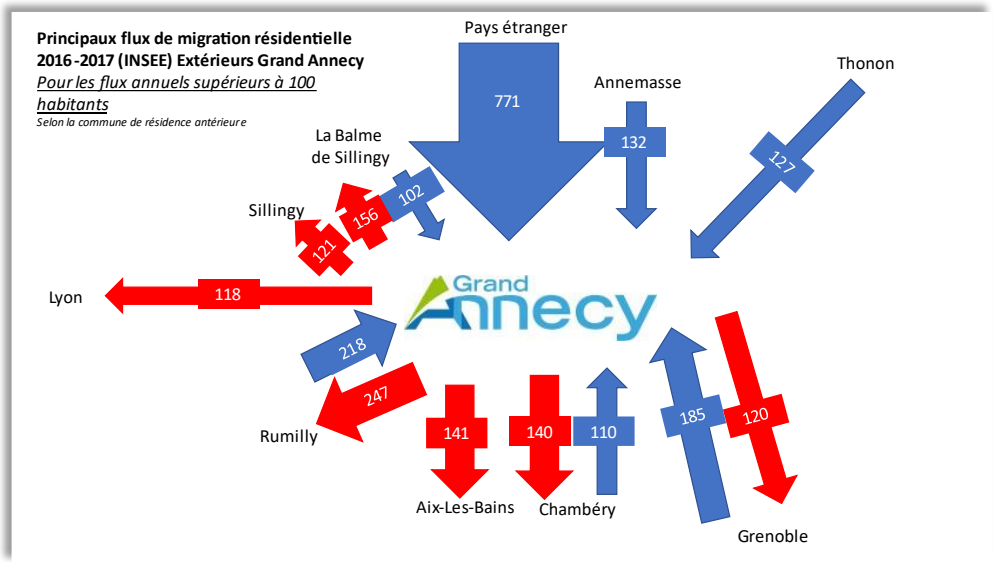

Source : INSEE

La pression immobilière genevoise impliquerait des flux entrants depuis la Suisse et le Genevois Français.

Ci-dessous, pour information, une infographie des prix au m² sur Genève. A plus de 10 000 € du m² à Genève, le marché du logement annécien, deux fois moins cher, apparait comme très abordable pour un suisse…

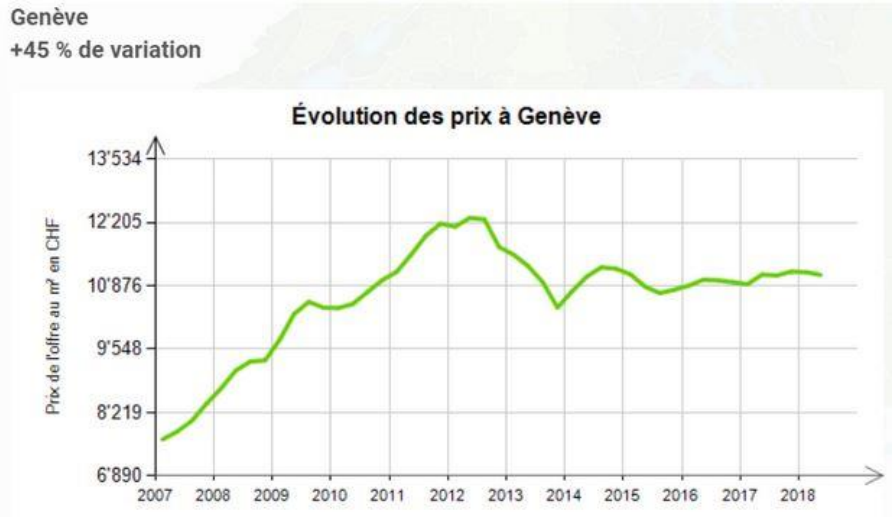

Evolution des prix au m² des appartements à Genève. Source : https://www.estimation-bien-immobilier.ch

Ensuite le Grand Annecy affiche un solde migratoire déficitaire avec les territoires proches tels que Rumilly, La Balme-de-Sillingy et Sillingy, ainsi que vers Aix-les-Bains, Chambéry.

Le graphique ci-dessous est issu du diagnostic du PLH à partir d'un travail réalisé dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des flux (et non pas uniquement sur les principaux, supérieurs à 100). Le constat était le suivant : « Malgré une dynamique démographique positive sur l'agglomération, on observe plus de départs vers le reste de la Haute-Savoie, que d'arrivées d'habitants provenant du reste du Département ». Avec toutes les précautions à prendre sur les données, la tendance semble donc être la même.

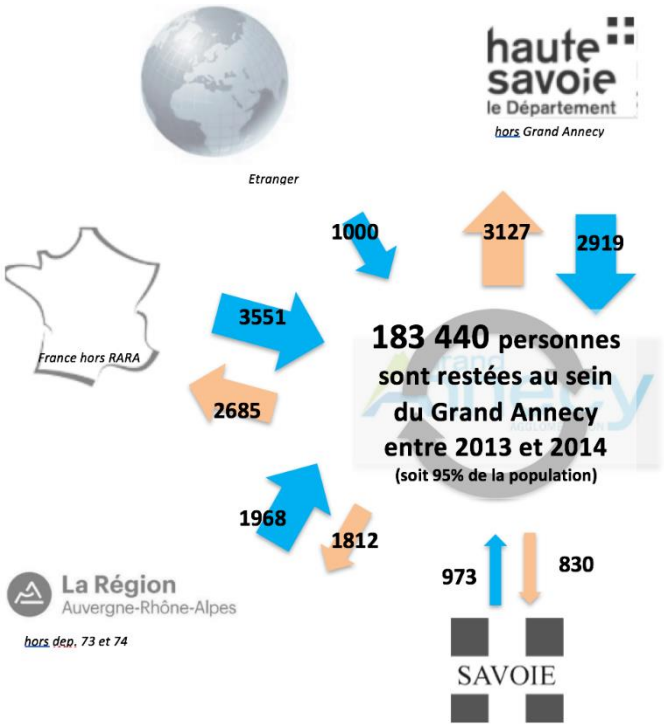

Source : Diagnostic du PLH du Grand Annecy

En interne au Grand Annecy, l'analyse des flux supérieurs à 100 habitants montre que les principaux flux s'opèrent avec la Ville d'Annecy (voir illustration page suivante).

Le solde migratoire de la Ville d'Annecy avec les principales autres communes de l'agglomération est déficitaire selon les données observées en 2017 par l'INSEE ; encore une fois, il ne s'agit que des principaux flux de population, mais ceux-ci semblent cohérents avec les tendances observées par ailleurs. Une interprétation peut être que ces données montrent une tendance à l'étalement urbain, ou à une attractivité forte des secteurs « péri-urbains » combinant une qualité de vie moins urbains et des prix de l'immobilier plus accessibles.

A noter que, selon les données INSEE, la Ville d'Annecy a connu un solde migratoire négatif (comblé par le solde naturel) entre 1975 et 2012. Sur la période 2012 – 2017, ce solde est redevenu largement positif (+0.7% en moyenne annuelle).

Ainsi la commune d'Annecy joue un rôle d'accueil très conséquent pour le Grand Annecy, et même si le solde migratoire avec les autres communes de l'agglomération semble négatif, la ville d'Annecy est redevenue très attractive.

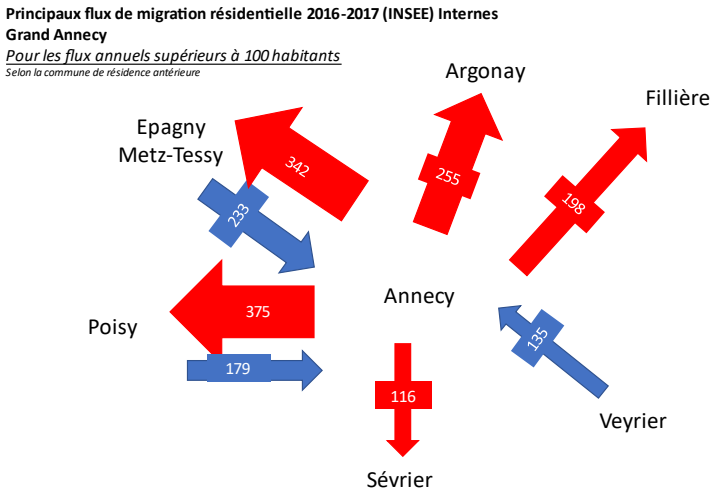

Il y a donc une attractivité globale et évidente du territoire annécien sur l'ensemble des indicateurs, ce qui n'était pas forcément le cas à l'analyse des données démographiques antérieures à 2012. Les raisons de cette attractivité ne trouvent sans doute leurs origines qu'en partie dans la relation avec Genève. Le Grand Annecy est attractif au niveau régional et national.

Un recours massif à l'automobile

- *Déplacements journaliers*

Selon l'enquête déplacements grand territoire (EDGT 2015 – 2017), 684 800 déplacements sont réalisés en moyenne par jour par les habitants du Grand Annecy, dont 86 % au sein même du Grand Annecy, soit 3,9 déplacements par personne. A l'échelle de l'agglomération, les déplacements liés au travail sont majoritaires (29 %). Les achats forment le second motif de déplacement (18%).

- *Taux de motorisation et usage de l'automobile*

Avec un taux de motorisation de 1,31 véhicules par ménage (INSEE, 2016), le Grand Annecy est marqué par une forte multimotorisation des ménages, qui va de pair avec un usage important de l'automobile dans les déplacements (64 % des déplacements tous motifs confondus de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) sont réalisés en voiture) et une desserte en transports en commun peu performante sur une partie du territoire.

79 % des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture et seulement 7 % en transport collectif (INSEE, 2016). En comparaison, l'usage de la voiture est plus faible sur les agglomérations de Chambéry et Grenoble, au bénéfice des transports collectifs (1 déplacement sur 5 dans la métropole grenobloise).

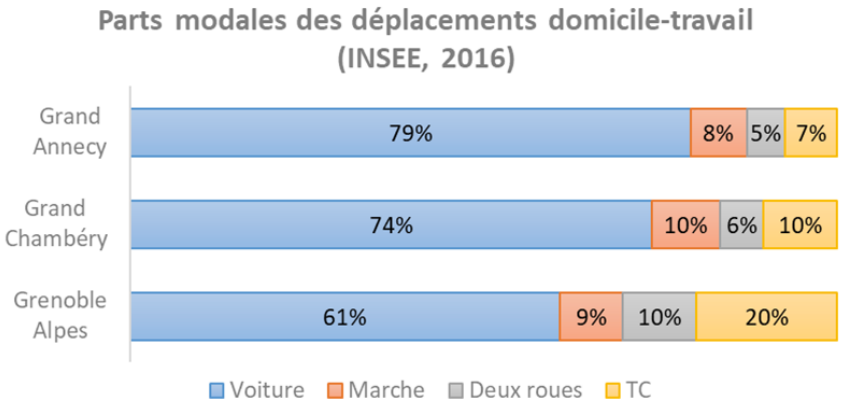

- *Usage des transports en commun*

L'utilisation des transports collectifs est centrée sur le cœur d'agglomération pour les déplacements domicile-travail.

L'utilisation des transports collectifs pour les déplacements domicile-travail est très variable selon les communes. Elle est marginale voire nulle pour les actifs habitants certaines communes rurales, notamment des Bauges (Leschaux, Entrevernes…) et les communes peu denses à l'urbanisation éclatée (Chapeiry, Chainaz-les-Frasses…). Cela s'explique évidemment par l'absence de transports en commun dans ces communes ou par des lignes dont la fréquence ne permet pas de concurrencer l'utilisation de la voiture individuelle. Dans le cœur d'agglomération, la part modale des transports en commun augmente mais reste globalement faible en périphérie ouest (inférieure à 5 %) et modérée à Annecy (10 %, contre 15 % à Chambéry et 29 % à Grenoble). La fréquence d'utilisation des transports collectifs est elle aussi différenciée selon les territoires. D'après l'étude déplacement grand territoire (EDGT), si à l'échelle du Grand Annecy, 56 % des habitants n'utilisent jamais les transports en commun, ils sont 40 % en hypercentre, 49% à l'échelle du cœur d'agglomération et 81 % dans les territoires ouverts où l'offre faible est la première raison évoquée à la faible utilisation.

PLUi-HD
Grand Annecy

69 000 flux domicile-travail internes au Grand Annecy

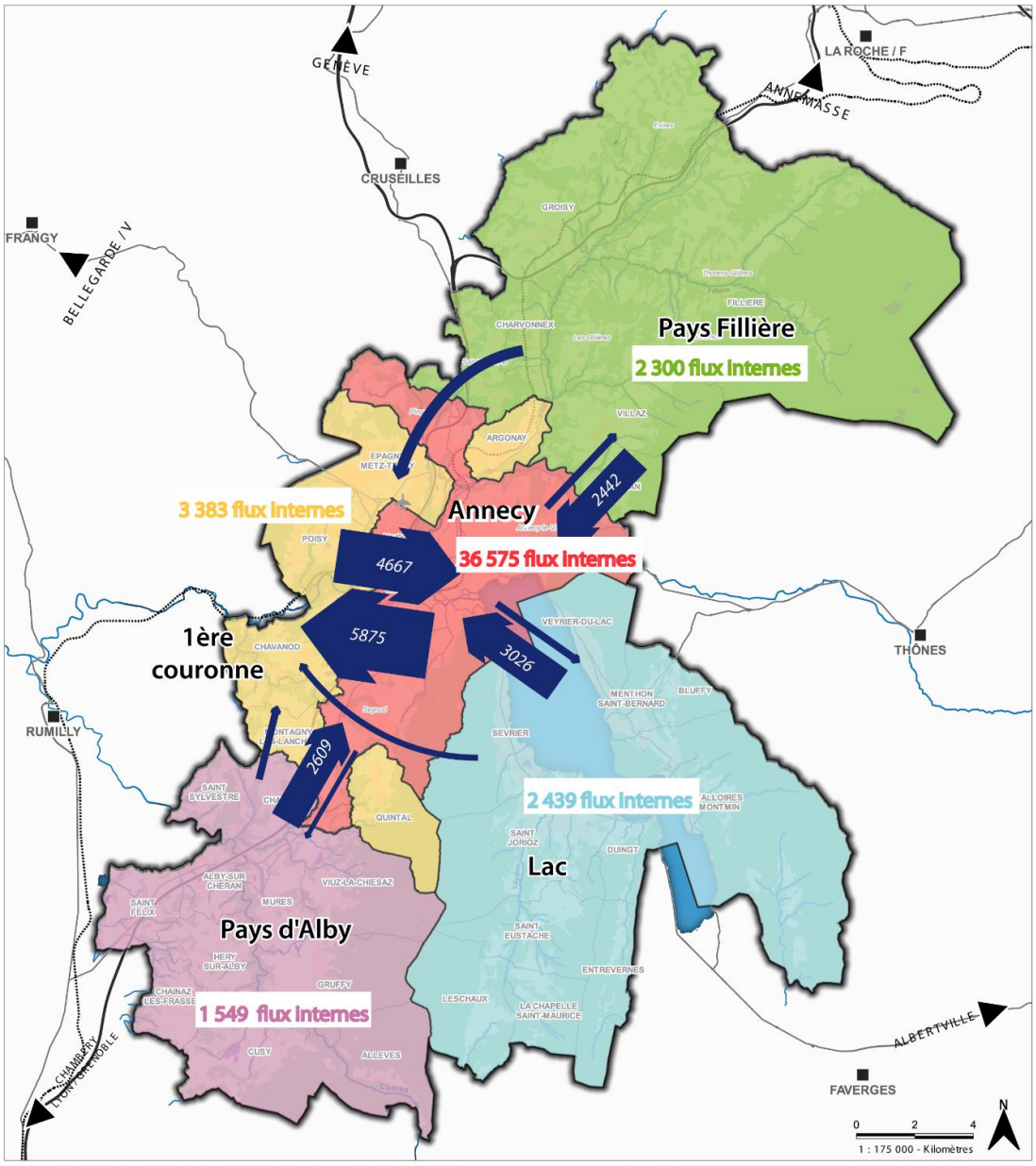

Auteur : [JP] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planèd - ITEM, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer, INSEE 2015.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau

Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Flux domicile-travail
- 500
- 1 000
- 2 000
- 4 000

Secteur du PLUi-HD
- Annecy
- 1ère couronne
- Le Lac
- Pays d'Alby
- Pays de Fillière

Seuls les flux > 200 sont représentés.
Les flux intra Annecy ne sont pas représentés (36 492 flux).

Des relations fortes avec l'extérieur du territoire et le secteur Helvétique

- *Déplacements pour le travail à échelle large*

57 % des déplacements domicile/travail sont internes au Grand Annecy et 43 % sont réalisés en lien avec l'extérieur du territoire, témoignant d'une relation forte entre l'agglomération annécienne et son arrière-pays (INSEE 2016).

- *Flux entrants et sortants*

Les 2/3 des actifs rentrants travaillent à Annecy. Il est à noter l'attractivité non négligeable des communes de la périphérie ouest avec 20 % des flux entrants.

La Suisse et le Genevois français polarisent 45 % des flux sortant du Grand Annecy. 38 % des actifs sortants de l'agglomération travaillent en Suisse et 7 % dans la couronne genevoise française. La vallée de l'Arve accueille quant à elle 11 % des actifs sortants.

Ces flux entrants/sortants touchent très peu les enfants scolarisés du Grand Annecy : 90 % étudient sur le territoire même, dont 71 % dans leur commune de résidence.

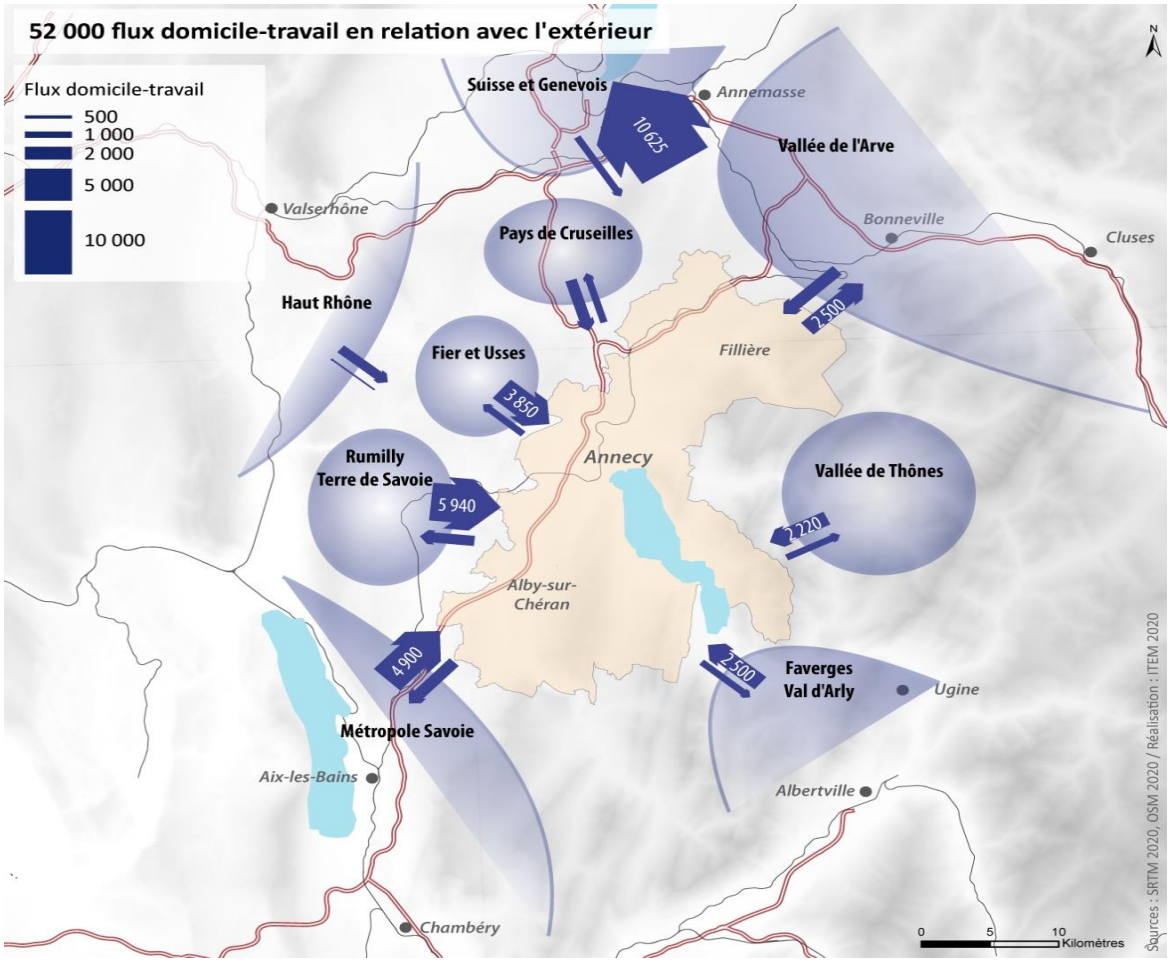

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	100 790	124 040	135 136	151 545	166 833	185 712	198 626	210 423
Densité moyenne (hab/km²)	195,7	240,9	262,4	294,3	323,9	360,6	385,7	408,6

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,0	1,2	1,4	1,1	1,0	1,4	1,0
due au solde naturel en %	*1,2*	*0,8*	*0,7*	*0,7*	*0,6*	*0,5*	*0,4*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*1,9*	*0,4*	*0,7*	*0,4*	*0,4*	*0,8*	*0,6*
Taux de natalité (‰)	19,4	15,4	14,2	13,4	13,0	12,5	11,9
Taux de mortalité (‰)	7,8	7,3	7,1	6,9	6,8	7,2	7,9

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Le territoire poursuit son développement démographique, mais le rythme tend à se ralentir.

Même si le recours massif à l'automobile est toujours présent sur le Grand Annecy, les dernières données INSEE montrent une évolution avec un taux de motorisation des ménages en stabilité négative et une augmentation de l'usage des TC (de 7 à 8 %) et surtout des deux roues (5 à 8 %) dont 75 % sont des vélos pour les modes de déplacements utilisés par les actifs du Grand Annecy. A l'opposé, un léger recul des déplacements en automobile s'observe (de 79 à 77 %) mais également de la marche (de 8 à 7 %).

En bref…

CONSTATS
Un lien de plus en plus fort avec Genève
Un retournement du solde migratoire de la Ville d'Annecy
Une croissance démographique dynamique
Une forte motorisation des ménages
Une faible utilisation des transports en commun notamment sur les trajets domicile / travail même sur le secteur dense d'Annecy en comparaison avec Chambéry par exemple

45 % des flux actifs sortants du Grand Annecy à destination de la Suisse et de la couronne genevoise française

1.1.2 DES SAVOIR-FAIRE ET DES FILIÈRES DE POINTE MAIS UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL PROBLÉMATIQUE

Une situation centrale, au cœur de grandes agglomérations

Le territoire du Grand Annecy est entouré de grandes agglomérations, à 35 minutes de Genève, 1h20 de Lyon et 1h10 de Grenoble. Il bénéficie d'une accessibilité aérienne nationale et internationale très favorable la présence de l'aéroport Annecy Mont-Blanc et grâce à la proximité de l'aéroport de Genève (50km environ).

Surtout, il est extrêmement bien relié au réseau autoroutier qui participe à l'interaction avec les autres grands territoires économiques voisins, notamment l'A41/A40/A410 permettant de relier le Grand Lyon et le Grand Genève.

A l'inverse, le territoire du Grand Annecy souffre de la faiblesse de son offre en transports ferroviaires. Quand ce moyen de transport est privilégié, les usagers professionnels prennent généralement le TGV en Gare de Lyon-Saint-Exupéry, située à 1h30 d'Annecy.

Une dynamique forte pour un territoire attractif et polarisé

- *Positionnement économique départemental et régional*

Le Grand Annecy (97 947 emplois en 2016) est le premier pôle économique du département de la Haute-Savoie (299 665 emplois en 2016) et fait partie des pôles les plus importants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (3 187 186 emplois en 2016). Avec une augmentation du nombre des emplois de près de 5% entre 2011 et 2016 (soit +4 556 emplois en solde net), le territoire du Grand Annecy renforce sa position au sein de la Haute-Savoie (+2,6% sur la même période). Sur le long terme, soit entre 1999 et 2016, le territoire a connu une croissance régulière et élevée, passant de 75 758 emplois à 97 947 emplois au lieu de travail[13] soit +29% en 17 années.

- *Emploi*

Simultanément, le nombre d'actifs occupés a également augmenté de +28%.

Le taux de chômage[14] sur cette période a diminué légèrement, de 10% en 1999 à 9,4% en 2016, après un point bas de 7,6% en 2006. Ceci s'explique en partie par la croissance un peu plus modérée de l'emploi entre 2011 et 2016, avec respectivement +4,9 % pour les emplois et + 5,8% pour les actifs occupés. Le taux de chômage reste néanmoins inférieur à celui de la Haute-Savoie (10,2%) et de la Région (12,1%).

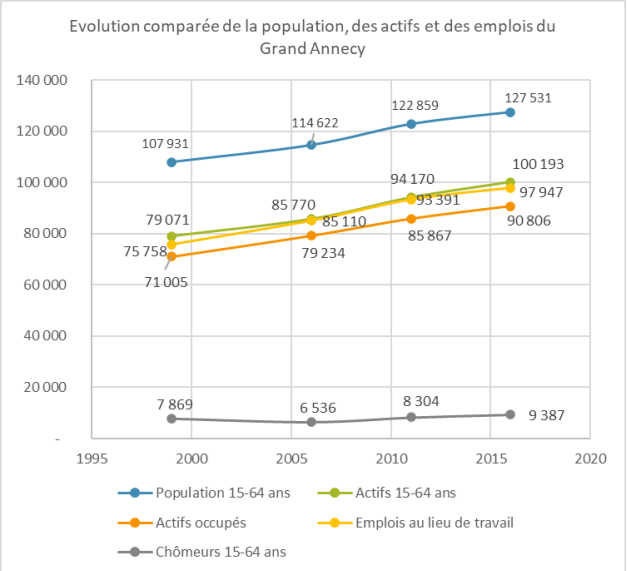

En 2016, le territoire comptait plus d'emplois (97 947) que d'actifs occupés (90 806) ce qui montre son indépendance

[13] Au sens de l'INSEE, la notion d'« emplois au lieu de travail » désigne les emplois locaux, soit les emplois qui sont présents sur le territoire du Grand Annecy

[14] Le taux de chômage est celui de l'INSEE, différent de celui communiqué par le Bureau International du Travail (BIT) ou par pôle Emploi, qui font notamment référence à diverses catégories.

(en solde net) et son niveau de sa responsabilité extraterritoriale sur le plan économique puisque

- le Grand Annecy produit plus d'emplois (107,9%) que ce dont le territoire a besoin pour ses propres actifs
- le Grand Annecy propose plus d'emplois à des résidents extérieur que d'emplois occupés à l'extérieur de son territoire par ses propres résidents.

Le Grand Annecy doit donc être considéré comme indépendant sur le plan de l'emploi et attractif pour les actifs extérieurs. Ce taux est équivalent à celui de 1999 (107,4) et perdure sur 2017 (107,81%).

La commune d'Annecy porte une partie significative de l'emploi sur le territoire en regroupant 60 078 emplois en 2016 soit 61% des emplois du territoire. Cette polarisation de l'emploi sur Annecy est cohérente avec sa position de polarité majeure en termes de population (63% des habitants du territoire) et s'explique tant par la concentration des emplois présentiels[15], c'est-à-dire qui permettent la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, que par la présence de plusieurs zones d'activités.

Le second pôle d'emploi est la commune d'Epagny Metz-Tessy avec 9 285 emplois en 2016 soit 9,5% des emplois territoriaux (+ 17,7% en 5 ans soit + 1 397 emplois). Le 3e pôle d'emploi du territoire est la commune de Chavanod avec 2 399 emplois en 2016.

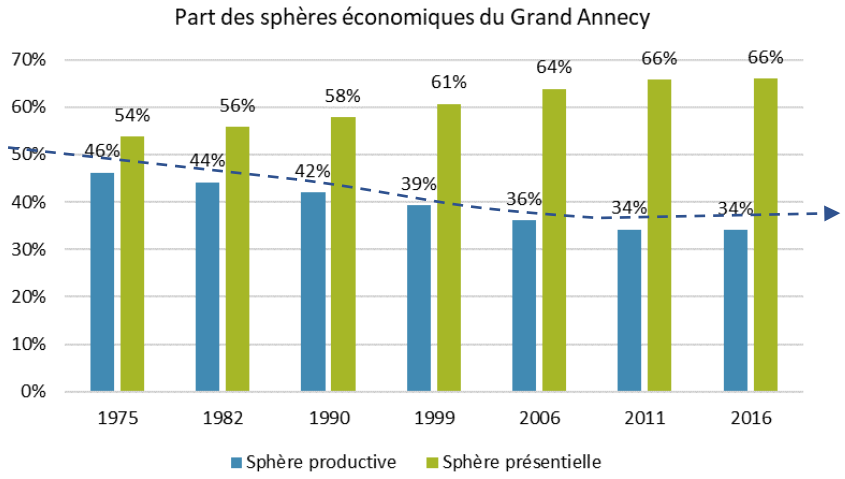

Sources : INSEE, 2019

Les activités présentielles ont pour objet la satisfaction des besoins des personnes présentes dans le territoire, les habitants comme les touristes.

Les activités non présentielles, aussi appelées productives, sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés en dehors du territoire ainsi que des services dédiés à ces entreprises de production.

[15] Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. A l'inverse, les activités productives sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (INSEE).

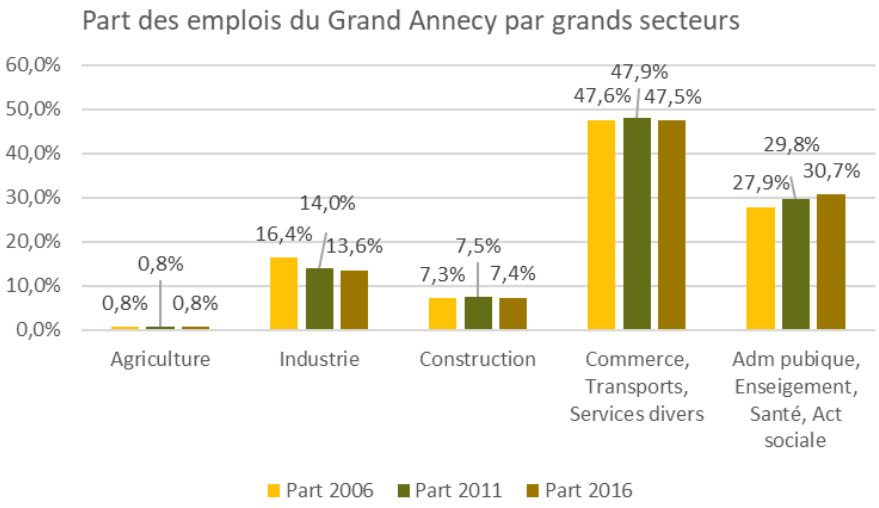

Source : INSEE, 2019

Une large gamme d'emplois répondant à la diversité des besoins des habitants

En 2016, 66% des établissements sont issus de la sphère présentielle. Comme la plupart des territoires français, en termes de nombre des emplois, l'économie du territoire est majoritairement tournée vers une réponse aux besoins de la population et des visiteurs du territoire.

Pourtant la sphère productive représente encore 34% des emplois du territoire en 2016, ce qui est plus important que d'autres pôles de la région. Cette répartition entre les deux sphères est stable depuis le début des années 2000 et tient pour partie à la « plutôt bonne » dynamique industrielle du territoire et aux activités agricoles dont le nombre des emplois ne faiblit pas.

L'agglomération suit les tendances régionale et départementale (respectivement 64 % et 68 % des emplois pour la sphère présentielle en 2016). À titre de comparaison, la sphère présentielle représente 76% des emplois de l'agglomération de Chambéry, soit 10 points de plus, soit donc une plus grande fragilité vis-à-vis de l'emploi due à une moindre diversité.

La part des emplois productifs est quasiment stable depuis le début des années 2010. La conséquence en est une diversité des types d'emplois, qui permet de répondre à la diversité des besoins d'emplois de la population. C'est un élément fortement contributeur de l'équilibre social de l'agglomération et de son attractivité actuelle et future.

Entre 2011 et 2016, les croissances d'emplois sont réparties de la manière suivante :

+ 457 emplois de la sphère productive (+ 34 dans l'agriculture, + 246 dans l'industrie, + 177 dans la construction)

+ 3 826 emplois de la sphère présentielle (+1 629 dans le commerce/transport/service, + 2 197 dans le secteur public).

Globalement, sur les 5 dernières années, le nombre d'emplois continue à augmenter sur le territoire et c'est le secteur public qui gagne le plus d'emplois (+7,9% entre 2011 et 2016).

Il faut remarquer par ailleurs que, à l'inverse de nombreux territoires français, l'agriculture est un secteur en légère croissance, comme en témoigne les + 234 emplois [16]sur la période 2006-2016, après une baisse de 110 emplois sur la période 1999-2006. L'importance des signes de qualités connus et reconnus dans toute la France peut expliquer une partie significative de ce résultat.

[16] Les emplois de l'agro-alimentaire ne sont pas prise en compte, ils sont comptabilisés dans la filière industrielle

Une dynamique territoriale générée par des filières d'excellence

4 grandes filières structurent et entraînent l'économie du territoire du Grand Annecy :

– *La filière mécatronique-robotique*

La filière mécatronique-robotique s'appuie sur le triptyque suivant : innovation technologique, formation et environnement économique et associe trois domaines de compétences : la mécanique, l'électronique, l'informatique. Ce domaine d'ingénierie est déjà présent dans de nombreux secteurs tels que l'automobile, l'aéronautique, l'électroménager, le médical et investit les biens d'équipement industriels. La mécatronique est l'activité clé du territoire avec près de 20 000 emplois direct et indirect sur la bassin annécien, générant 6 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Ce secteur d'activité constitue l'un des principaux volets du Pôle de Compétitivité Mont-Blanc Industrie, dont l'objectif est d'intégrer « l'industrie 4.0 ». Récemment, le gouvernement a labellisé le nouveau pôle de compétitivité CIMES, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le 6 février 2019 en faisant suite au rapprochement des pôles Mont-Blanc Industries et Viaméca de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il répond aux enjeux de la filière mécanicienne, qui est stratégique pour l'industrie et la compétitivité française. Le pôle de compétitivité anime un réseau d'acteurs, regroupant 320 entreprises industrielles dans le domaine de la mécanique de précision intelligente et décerne un label Mont-Blanc Excellence Industrie qui intègre les enjeux de l'industrie 4.0, en proposant un dispositif d'accompagnement à la stratégie d'entreprise destiné à tous les industriels, de la TPE aux ETI.

Mont-Blanc Industrie fait également partie du pôle de compétitivité CIMES depuis 2019 (association avec Viaméca). L'ambition est de créer le premier hub européen dédié à l'ingénierie et au manufacturing pour les systèmes mécaniques intelligents.

Le progrès technique fait partie des défis à relever pour l'industrie locale. L'industrie attire moins les jeunes, un des autres défis est donc de promouvoir les entreprises industrielles. Les entreprises locales qui se tournent vers ce domaine d'ingénierie s'appuient sur les compétences des centres de ressources tels que le CTDec à Cluses, l'Université de Savoie ou THESAME, centre d'expertise national. Cette filière concentre au sein du bassin d'Annecy la majorité des structures de recherche dédiées à ce domaine (laboratoires SYMME et LISTIC, la plate-forme MIND, CSEM entre autres). L'école d'Ingénieurs Polytech'Savoie constitue la filière de formation initiale française la plus complète.

Le développement de ce secteur très dynamique dépend du potentiel d'implantation avec une part très significative d'entreprises industrielles de production et de fabrication dont les besoins sont tournés vers des espaces fonciers de grande taille ou des bâtiments de grands volumes.

– *La filière industrie sport-outdoor*

Renommé pour son dynamisme dans le domaine sportif, le Grand Annecy est reconnu comme un spot incontournable pour les sports outdoor tels que le ski, le snowboard, le parapente, l'escalade, l'aviron, le VTT, le ski nautique, etc. Fort logiquement, de nombreuses filiales d'industries du sport appartenant à des marques mondiales/européennes ou nationales telles que Salomon, Millet, Eider, Lafuma, The North Face, Rip Curl et Hoka Europe sont présentes sur le territoire. Au final, la filière des sports-outdoor regroupe 93 entreprises, génère 2 178 emplois sur le Grand Annecy et dégage un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros annuel[17] (2015).

L'association Outdoor Sport Valley[18], « pilote » de cette filière, a pour mission de développer, promouvoir et fédérer les entreprises de l'industrie du sport outdoor implantées dans le bassin annécien. La structure est d'ailleurs reconnue comme cluster par la Région depuis 2018. Un pôle entrepreneurial a également

[17] Données 2015, Association Outdoor Sports Valley ; Atlas Regards sur le Grand Annecy

[18] L'association Outdoor Sports Valley (OSV) a été créée en 2010 à Annecy dans les 2 Savoie, puis a rapidement élargi son rayonnement à l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, puis à toute la France et la Suisse. Fédérant ainsi plus de 460 acteurs, OSV a été labellisée « Cluster de la Région Auvergne-Rhône-Alpes » en 2018.

été créé sous le nom Annecy Base Camp, et s'est spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans la filière.

Le premier site d'implantation est la zone d'activités des Glaisins qui compte 36 entreprises de l'outdoor (environ 600 emplois sur les 4000 que compte la la filière dont 2 178 emplois sur le Grand Annecy). La zone d'activités des Glaisins comprend une pépinière, Annecy Base Camp, destinée aux entreprises liées au sport et à l'Outdoor et qui héberge un incubateur européen Outdoor Sport Valley (OSV), spécialisé dans la filière sport Outdoor.

– *La filière Image en mouvement et industries créatives*

La filière Image et Industries Créatives en Haute-Savoie rassemble un nombre croissant d'entreprises et d'acteurs dans la production, la diffusion d'images réelles ou virtuelles pour le cinéma, l'audiovisuel, l'animation, le jeu vidéo ou le multimédia. Portée par l'établissement public de coopération culturelle CITIA, la filière industries créatives regroupe des entreprises de la production audiovisuelle, du jeu vidéo, du multimédia, des applications numériques et de la communication digitale. Cette filière rassemble (en 2018) 658 entreprises dont plus de la moitié se situent dans le bassin annécien. Selon une étude du département et de Teractem, 43% des entreprises sont implantées à Annecy. La filière enregistre une hausse de *+78 % du nombre des entreprises* depuis 2011. Fin 2018, elle représentait 1 506 emplois au total soit +62 % d'emplois depuis 2011, dont 928 emplois ETP à l'échelle du Grand Annecy. La filière générait 163 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 à la suite d'une croissance de +47 % depuis 2011. 75% des entreprises produisent des contenus multimédias.

CITIA organise le Festival International du Film d'Animation qui confère au territoire une renommée internationale et attire chaque année plus de 11 500 professionnels de 88 pays. Se déroule également le Marché International du Film d'Animation (MIFA) qui complète la dynamique de cette filière. CITIA contribue également au développement économique local par une offre de formations, un soutien aux entreprises du secteur et l'animation du lieu totem des Papeteries Image Factory. Une pépinière réservée aux créateurs d'entreprises dans ce secteur d'activités a d'ailleurs été créée au sein de la Papeteries Image Factory avec une capacité de 18 bureaux de 12 à 30 m², un espace coworking, une salle de projection et une salle créative.

Plusieurs projets, destinés à renforcer l'offre de développement de la filière, sont en cours :

- Une résidence d'artistes est en cours de création et sera opérationnelle en 2021 ;
- Le projet du Haras (la filière partage ce projet avec d'autres activités) ;
- Le projet « La Papeterie 2 », situé à proximité immédiate du site de la Papeterie 1 (avec la logique de développement d'un écosystème, sur le mode « Campus »), devra éviter une surproductivité de court terme pour anticiper les besoins futurs de la filière.

À court et moyen termes, le Grand Annecy pourrait également profiter de la locomotive Ubisoft qui cherche à se développer sur le territoire et dont le projet pourrait être pourvoyeur d'emplois (jusqu'à 600 emplois à terme selon l'entreprise).

– *La filière tourisme (notamment tourisme d'affaires)*

Savoie Mont-Blanc (Savoie et Haute-Savoie) est la destination la plus visitée de France (hors Paris) ex-aequo avec le Var et la première destination montagne toute saison. Territoire unique par sa richesse et sa diversité, Annecy et son lac constituent une destination touristique mondialement reconnue qui attire plusieurs millions de touristes par an. D'après G2A, cabinet spécialisé qui s'est penché sur la fréquentation touristique du Grand Annecy, il en ressort qu'en 2019 le territoire a enregistré environ 5,4 millions de nuitée touristiques. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 a enregistré une baisse de la fréquentation avec 4,5 millions de touristes accueillis.

D'après l'Office du Tourisme, les activités qui attirent le plus les touristes sont les croisières sur le lac, avec plus de 230 000 personnes à l'année (+26% de billets vendus entre 2007-2015), suivies de la visite des Gorges du Fier, situées à proximité du territoire du Grand Annecy.

En matière d'hébergements, d'après l'observatoire G2A, le Grand Annecy rassemble un peu moins de 51 000 lits touristiques, dont 14 454 lits professionnels, 13 823 lits commercialisés en direct par des particuliers et 22 510 lits en résidences secondaires (non-marchands). Les lits professionnels représentent ainsi moins d'1/3 des lits touristiques (28,5%).

Ces lits professionnels se situent en majorité Annecy-Lac[19]. La ville d'Annecy accueille presque 97,9% des lits professionnels et 96,8% des lits hôteliers. Le reste du territoire ne dispose que de 2,1% des lits professionnels et 4,2% des lits d'hôtels.

L'hôtellerie est le segment comptant le plus grand nombre d'établissements et de capacités en lits, soit 5 513 lits (40% de l'ensemble des lits professionnels) avec notamment une importante offre haut-de-gamme et très-haut-de-gamme (4 étoiles et plus) représentant 1 438 lits (26,1% des capacités). Par comparaison, seul le Pays d'Évian, en Haute-Savoie, possède une part d'hôtels haut de gamme (4* et 5*) supérieure, mais sur un nombre restreint d'établissements.

Le Grand Annecy bénéficie également d'une offre de campings (environ 25) pour environ 2300 emplacements, essentiellement localisés sur les bords du lac d'Annecy.

L'une des spécificités touristiques du Grand Annecy est sa vocation de tourisme d'affaires. Cinq lieux de congrès sont disponibles sur le territoire et accueillent plus de 30 000 congressistes chaque année. Les équipements offrent une capacité de 2 200 places de congrès et de 30 salles de réunions. Le tourisme d'affaires représente 489 000 nuitées (20% de Savoie Mont-Blanc). Ce type de tourisme, qui permet aux hébergeurs de travailler toute l'année, génère 70 millions d'euros de retombées économiques directes et 107 millions d'euros en indirect (méthode France Congrès) pour le Grand Annecy.

Le développement de l'activité touristique est une opportunité majeure pour générer un fort développement d'emplois non délocalisables et provoquer un effet levier sur les autres secteurs économiques du territoire, notamment le tertiaire, et un effet levier sur la mise en valeur du territoire, à la condition de ne pas surdimensionner un tourisme de masse. Seule faiblesse, cette activité est sensible aux restrictions de circulation de la population comme en en cas de crise sanitaire

Dans cette logique, l'axe majeur de développement des activités touristiques du Grand Annecy est le développement d'un tourisme responsable, spatio-temporel (4 saisons), pour décentraliser les pratiques et les fréquentations en « sortant des sentiers battus », faire vivre le territoire à l'année en concentrant les efforts sur le hors-saison et se recentrer sur la clientèle locale pour conforter cette stratégie de faire de la montagne à l'année, en s'appuyant sur le bassin de proximité.

Sur le plan des infrastructures, l'enjeu majeur concerne le renforcement des mobilités collectives ou des modes doux, avec les aménagements bientôt finalisés de la voie verte autour du lac, le renforcement de l'accessibilité vers certains équipements et services publics au moyen de pistes cyclables (commerces par exemple), le renforcement des relations entre Annecy et la montagne, notamment le Massif des Aravis.

Le panorama des filières économiques du territoire est complété par d'autres activités, notamment les activités de la filière commerciale et celles de la filière agricole.

[19] L'observatoire G2A distingue Annecy Ville, Annecy Lac et le reste du territoire plus rural

– *La filière du commerce*

La filière du commerce est analysée à la fois à travers les documents cadres comme le SCoT du bassin annécien, faisant référence en la matière et des autres documents tels que les Commissions départementales d'aménagement commercial qui complètent l'analyse du SCoT en particulier pour le Pays d'Alby, qui n'est pas couvert à ce jour par le SCoT.

Le diagnostic du SCoT du bassin annécien a identifié une structure commerciale du territoire à 3 niveaux :

- Niveau 1 – Le centre-ville d'Annecy ;
- Niveau 2 - Les centralités secondaires à fort potentiel de confortement (au-delà du commerce de proximité)
- Niveau 3 – Les centralités secondaires dont le commerce de proximité est à renforcer ou à créer.

Ces niveaux sont complétés par les zones commerciales monofonctionnelles.

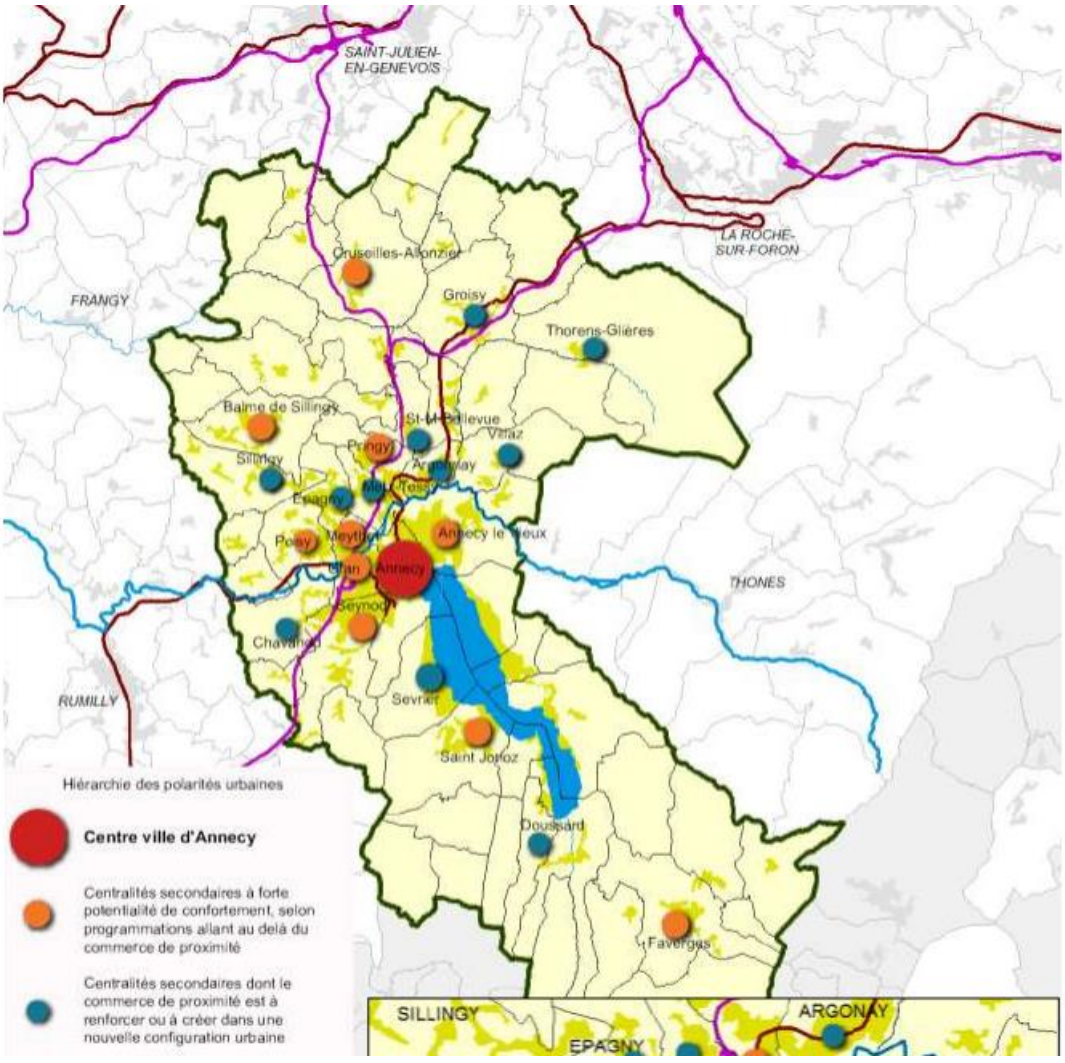

Hiérarchisation des polarités urbaines. Source ; SCOT

La dynamique de l'offre commerciale est répartie de manière équilibrée, plusieurs pôles se distinguant : Annecy, Faverges, Cruseilles sur l'ancien territoire du SCoT du bassin annécien. Les communes de la première couronne d'Annecy regroupent plus de la moitié des surfaces de supermarchés. Annecy joue un rôle central pour l'agglomération et tout le bassin de vie en proposant une grande variété de commerces souvent de qualité.

En termes de surfaces commerciales, le Grand Annecy prédomine largement sur le territoire du bassin annécien en proposant une offre commerciale relativement dense, puisqu'elle comprend à elle seule près de 230 000 m², soit 85 % de l'offre du bassin (y compris surfaces sur Sillingy).

Cette prédominance se concentre en particulier sur 3 pôles principaux :

- La zone du Grand Epagny avec 98 000 m², soit 36 % de l'offre du territoire du bassin annécien,
- La commune historique de Seynod (Annecy) avec 53 000 m² (20 %) répartis sur plusieurs pôles, mais principalement concentrés sur le secteur Périaz-Val Semnoz
- La Ville d'Annecy avec 44 000 m² (hors les boutiques du centre de moins de 300 m²).

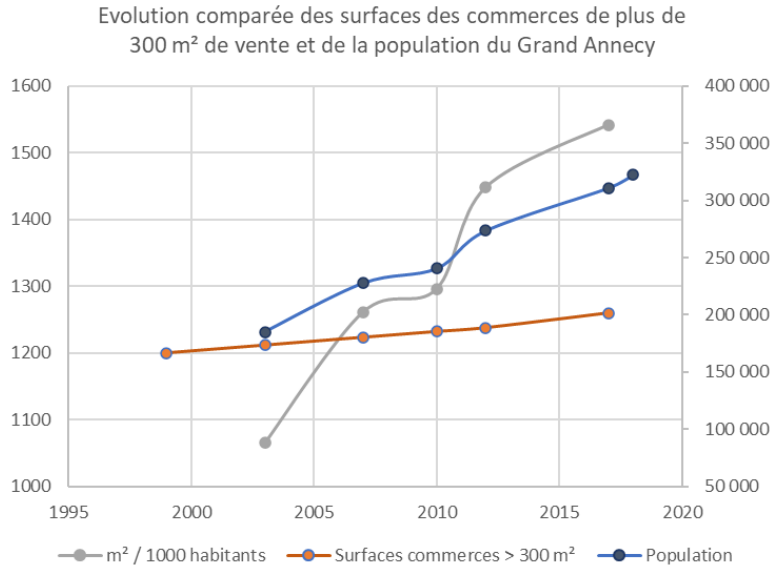

Sources : INSEE (population) et CDAC (surfaces commerces)

Ce mouvement de concentration se poursuit puisque la plupart des autorisations d'urbanisme portent sur des projets concernant ces communes : sur 85 000 m² de surfaces commerciales autorisées depuis 2003, 41 % l'ont été sur la commune d'Epagny et 31 % sur la commune historique de Seynod (Annecy). Près de 50 000 m² ont été autorisées sur la période la plus récente (2010-2012), aucun projet n'ayant été refusé en CDAC depuis 2008.

Depuis 2012, soit la période 2013-2018, 40 660 m² ont été autorisés en CDAC soit 8.000 m² supplémentaires chaque année. Le volume global est ainsi de 310.920 m² en 2018. Si l'on compare l'évolution de la population du Grand Annecy à celui du nombre des m² des commerces de plus de 300m², on remarque un découplage important. En effet, le niveau de vie étant assez stable d'une année sur l'autre, le niveau de chalandise évolue parallèlement à quelques % près avec la population : il apparaît donc que l'offre en surfaces de plus de 300 m² progresse de façon déconnectée du besoin de la population. Autrement dit, l'offre des commerces de plus de 300 m² se développe plus vite que les besoins ce qui, par conséquence directe, concurrence les autres commerces de surfaces inférieures à 300 m².

Malgré l'objectif du SCoT du bassin annécien, en vigueur actuellement, de renforcer la dynamique des centres-villes et centres bourgs (les polarités urbaines), ce sont surtout les commerces de plus de 300 m² qui ont poursuivi leur croissance à un rythme toujours supérieur à la dynamique de la population : ainsi, le nombre de m² de surface de vente pour 1 000 habitants, qui était passé entre 2010 et 2012 de 1108 m²/1000 habitants à 1430 m²/1000 habitants (soit une progression de 20,6%), a encore progressé de près de 8% sur la période récente 2013-2017.

L'enjeu de maîtriser l'équilibre de l'offre commerciale, entre petites et grandes surface, apparaît donc encore plus prégnant aujourd'hui qu'au moment de l'approbation du SCoT du bassin annécien en 2014 et

devra plus s'appuyer sur la stratégie collective de renforcement des polarités urbaines et des espaces de proximité que sur les stratégies des promoteurs commerciaux.

– *Une filière agricole reconnue mais subissant des contraintes importantes*

Les espaces agricoles occupent 1/3 du territoire du Grand Annecy, soit 18 495 hectares selon les chiffres 2020 de de la Régie de Gestion des Données 74.

81% de la SAU (surface agricole utilisée) du Grand Annecy est exploitée par les exploitations ayant leur siège sur la Communauté d'Agglomération. 9% sont exploités par 159 exploitations extérieures au Grand Annecy, pour la plupart venant des territoires limitrophes.

En termes de surfaces, le territoire est principalement herbager : 91% de la SAU du territoire est en herbe (prairies permanentes, prairies temporaires et estives (alpages).

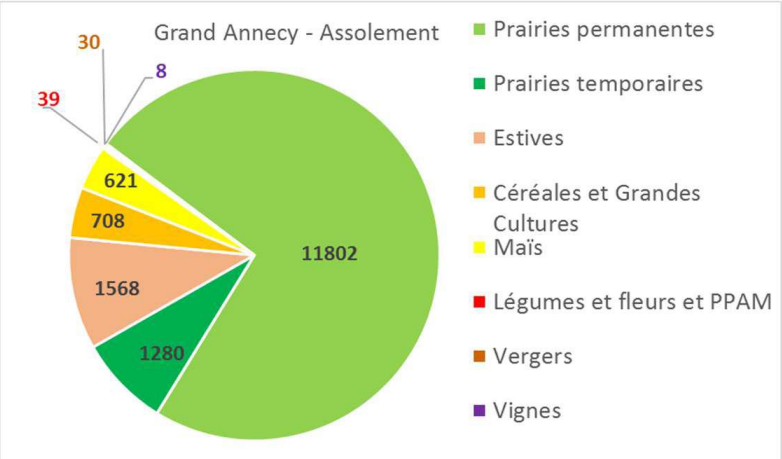

Source Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2020 anonyme

Les productions de céréales, maïs et oléo protéagineux (colza, soja, tournesol, …) couvrent 1330 ha dans les secteurs d'avant pays et les zones mécanisables. Les cultures spécialisées (maraîchage, cultures arboricoles, viticoles, petits fruits et plantes aromatiques et médicinales) représentent 77 ha de SAU.

Sur un territoire en grande partie accidenté, la production la plus adaptée demeure par conséquent l'élevage, expliquant le développement de la filière laitière dans les Savoie, avec la mise en place de Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO), adossés à des cahiers de charges qui imposent une alimentation des troupeaux basée sur l'herbe.

Ces surfaces sont de manière générale peu intensives, ce qui limitent les pollutions. A titre d'exemple, on note très peu de pesticides, peu de lessivage d'azote et d'érosion des sols.

Le territoire compte près de 279 exploitations agricoles professionnelles et 12 EA non professionnelles, dont 40% d'exploitations en société à plusieurs associés (EARL, GAEC, SCEA,…). Elles sont en grande partie situés dans le Pays de Fillière (110 exploitations) et dans le Pays d'Alby (66) qui sont très marqués par l'agriculture. En première couronne, on compte 61 exploitations faisant principalement face à un territoire très urbanisé qui connait une forte pression foncière. Enfin, l'entité géographique du Lac ne compte que 33 exploitations, cela s'explique par la topographique marquée

Avec un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros et plus de 1 500 emplois directs et indirects, l'agriculture du territoire présente une haute valeur ajoutée. La filière laitière et fromage est un pilier de l'économie du Grand Annecy, bien que l'agriculture se diversifie. Les producteurs du Grand Annecy livrent leur lait en partie aux 5 ateliers de transformation situés sur le territoire, qui produisent au total **840 T d'Abondance AOP, 1 500 T de Reblochon AOP et 200 T de Tome des Bauges AOP**.

Le territoire étant situé, tout ou partie, dans l'aire d'appellation protégée ou contrôlée de plusieurs productions, un grand nombre d'exploitations sont engagées dans des cahiers des charges de Signes Officiels de Qualité et d'Origine. En témoignent les différentes appellations d'origine protégée (AOP) : AOP Abondance, Reblochon, Tome des Bauges et Chevrotin, et Indication Géographique Protégée : IGP Tomme de Savoie, Emmental de Savoie, Raclette de Savoie, Pommes et Poires de Savoie.

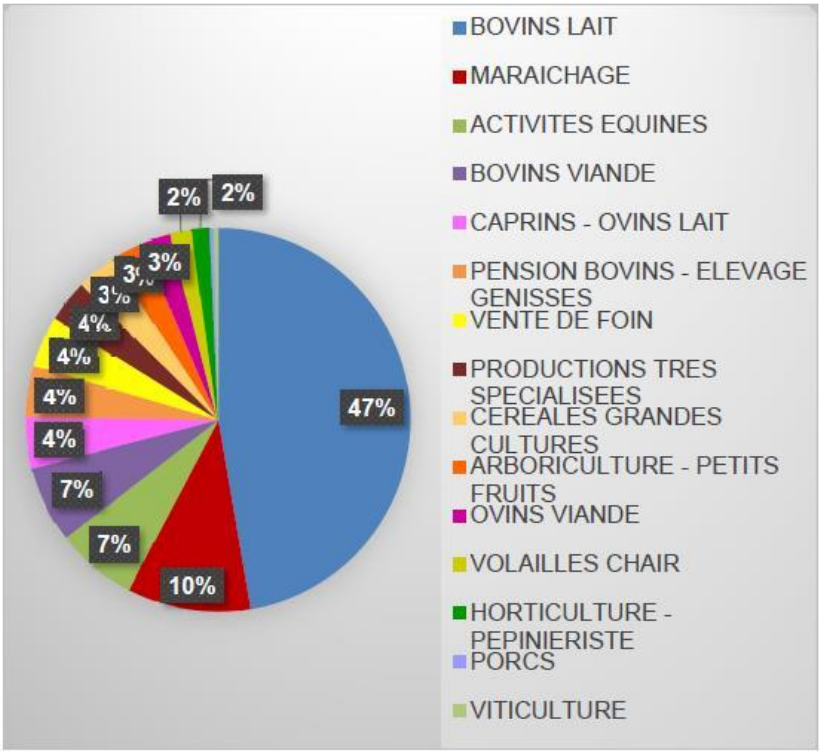

Orientation technico-économique des exploitations agricoles du Grand Annecy (*Source CASMB 2021)*

Selon la CASMB, 83% des exploitations en 2021 sont pérennes à 5 ans, grâce aux 250 chefs d'exploitation âgés de moins de 55 ans et aux exploitations ayant déjà identifié des successeurs. Pour autant, 40% des chefs d'exploitations du Grand Annecy ont 55 ans ou plus et le renouvellement des générations est un enjeu important pour la profession, particulièrement pour les exploitations bovins viande, ovins viande ainsi que bovins pension et vente de foin. La dynamique d'installation est bonne avec 48 installations entre 2017 et 2021, bien répartie mais majoritaire sur le Pays d'Alby.

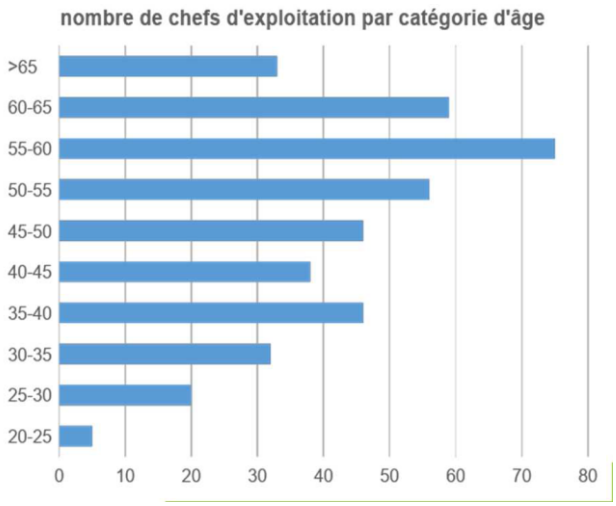

Nombre de chef d'exploitation par catégorie d'âge (Source CASMB 2021)

L'agriculture du grand Annecy est dynamique malgré un territoire peu propice par la qualité des terres (majoritairement en pente et peu profondes) et par un parcellaire de petite taille. Ceci est porté par la filière laitière sous signe de qualité qui permet de mieux rémunérer les exploitants qu'ailleurs en France. Ceux-ci ont une productivité importante (1 personne produit la nourriture nécessaire à environ 1000 autres) sans être industrielle et très économe en pesticide. Le système herbagé pâturant basé sur les prairies est écologiquement durable (biodiversité, stockage du carbone) et génère les paysages typiques du sud et du nord du territoire. L'organisation en coopérative de petites tailles relié à des fromagers que l'on peut encore qualifier d'artisanaux combiné aux AOP et IGP font que la valeur ajoutée est importante et les producteurs en perçoivent une bonne part. La résilience est bonne car la consommation locale est complétée par la vente des excédents dans les circuits de GMS nationaux.

Le circuit court est en développement sur le territoire avec 30% des exploitations qui valorisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts, que ca soit en vente directe (à la ferme, marché, magasins de producteurs) ou en restauration collectives, restaurant et commerces.

Si l'agriculture est dynamique, elle demeure tributaire des terres pour conserver son autonomie fourragère et les labels de qualité. Les surfaces de proximité et les surfaces de fauche sont par conséquent essentielles au fonctionnement des exploitations d'élevage du territoire, d'où l'absolue nécessité de les préserver afin de permettre aux exploitations de respecter leurs engagements (cahier des charges) et de ne pas augmenter la dépendance en fourrage vis-à-vis de l'extérieur.

Les surfaces de qualité et mécanisables sont également essentielles au développement des productions nourricières. Les exploitations agricoles ont également besoin de surfaces pour épandre leurs effluents d'élevage. Les aides versées sont également liées aux surfaces et la perte de foncier peut remettre en cause des engagements avec des fortes conséquences pour les exploitations.

Toutefois, l'agriculture du territoire fait face à la pression foncière, en particulier sur le Pays de Laudon (rive gauche du lac), au pied du Mont Veyrier et du Semnoz, à Veyrier-du-Lac et Sévrier, et dans les communes de la première couronne d'Annecy (Poisy, Chavanod, Epagny Metz-Tessy par exemple). Entre le registre parcellaire graphique (RPG) 2017 et le RPG 2004, la surface considérée artificialisée sur le Grand Annecy est estimée à 586 ha .

L'agriculture est menacée par le manque de terre, le mitage par les constructions ou les implantations de diversifications au mauvais endroit. L'accroissement de la population si elle est une chance pour la consommation est une menace pour la production agricole avec des conflits qui augmentent fortement : non-respect des cultures (promenades ou loisirs dégradant les champs) et refus des nuisances créées par l'activité agricole (bruits, odeurs, aspect visuel…) mettent sous pression les exploitants agricoles.

Face à ces évolutions, l'agriculture est en mutation et la politique agricole du Grand Annecy aussi. A titre d'exemple, on note plusieurs initiatives locales, comme le développement d'une ferme urbaine à

Sacconges ou encore la mise en œuvre d'un partenariat entre le Grand Annecy et la Chambre d'Agriculture avec objectifs de maintien du dynamisme de l'activité agricole, de maîtrise du foncier agricole, de renforcement des circuits de proximité, d'articulation urbain/rural ou encore de production d'énergie.

Dans un même temps, Le Grand Annecy souhaite associer l'ensemble des acteurs locaux de la chaîne alimentaire autour de la construction d'un plan alimentaire territorial (PAT). Ce plan vise principalement à développement la consommation de produits locaux, de qualité et accessible à tous.

A plus court terme, le Grand Annecy envisage de mettre en œuvre des actions déjà validées qui contribuent au « mieux manger » sur notre territoire, notamment en direction des cantines scolaires et des points de vente directe.

Concernant la production d'énergie, notamment de méthanisation, le PNR du Massif des Bauges, Chambéry Métropole et l'agglomération d'Annecy ont mandaté une étude sur le développement de la méthanisation à Ademe-Solagro à travers le projet TEPCV « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Enfin, de manière indirecte, la filière agricole contribue au développement d'autres filières telles que le tourisme. En effet, la richesse des produits agricoles ainsi que la qualité des paysages agricoles et pastoraux alpins attirent de très nombreux touristes chaque année. Elle joue aussi un rôle environnemental majeur, en particulier dans la captation du CO^2.

Enfin, un phénomène émerge : le gel des terres nourricières. Il s'agit de propriétaires mettant fin au bail de l'agriculteur exploitant leur terre, afin de la reprendre pour un usage de loisir ou d'agrément. Dans certain cas, la terre reste même sans aucun usage, le propriétaire essayant de justifier un passage en constructible parce qu'elle n'est plus exploitée.

PLUi-HD

Grand Annecy

Agriculture - Labels et signes de qualité

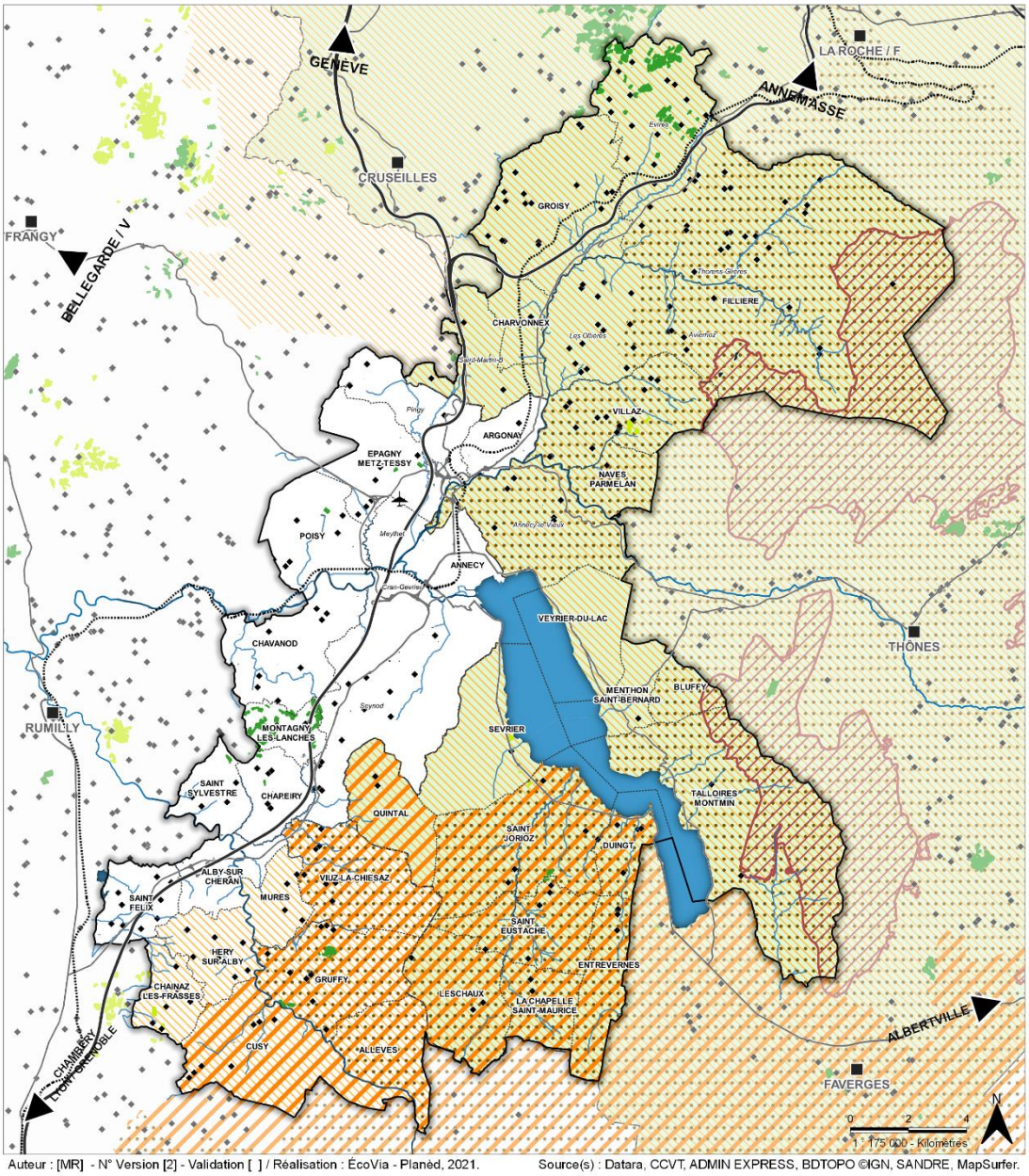

Auteur : [MR] - N° Version [2] - Validation [ ] / Réalisation : ÉcoVia - Planèd, 2021.

Source(s) : Datara, CCVT, ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- *Commune déléguée*
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- *Voirie :*
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

- Siège d'exploitation en 2017
- Ilot connu en agriculture biologique (conversion)
- Ilot connu en agriculture biologique (certification AB)
- Zone d'intérêt prioritaire potentiellement éligible à des MAEC

Communes concernées par une AOP fromagère
- Abondance
- Chevrotin
- Reblochon ou Reblochon de Savoie
- Tome des Bauges

Une capacité d'accueil problématique pour les entreprises

Le territoire du Grand Annecy compte 135 zones d'activités économiques (ZAE) dont 44 ont vu leur compétence transférée au Grand Annecy. Leur superficie globale est de 1 309 ha dont 735 ha pour les zones transférées.

L'ensemble des zones d'activités économiques est occupé en très grande majorité et les disponibilités se résument à seulement 7 hectares commercialisables.

Les 44 zones d'activités économiques transférées au Grand Annecy concentrent l'essentiel des capacités de développement et 13% de leurs surfaces sont potentiellement aménageables. Mais certains sites disposent de fortes contraintes pouvant freiner la commercialisation. Par exemple, la ZAE Altaïs qui dispose de 7,25 hectares aménageables, cependant, certains terrains le seront difficilement pour des raisons de topographique ou encore de PPRN Gazoduc.

Malgré un maillage dense des zones d'activités notamment autour du centre d'Annecy, l'agglomération dispose de peu de zones présentant du foncier disponible immédiatement. Le potentiel foncier apparaît limité au regard des besoins induits par la position stratégique du Grand Annecy. Le foncier nouvellement créé est rapidement commercialisé entraînant un manque de disponibilité foncière à moyen ou long terme. Cette situation de rareté pourrait à terme freiner le développement du territoire.

Les zones d'activités économiques sont d'une grande diversité. A l'exception d'Altaïs, elles ne sont pas spécialisées et plusieurs types d'activités ou d'entreprises y sont implantées.

Une demande constante de terrains ou de locaux de la part des entreprises

Le constat principal est l'inadéquation entre l'offre et la demande, conséquence de l'addition de plusieurs facteurs qui interagissent entre eux.

- *Situation foncière*

On enregistre une situation de rareté foncière face à une demande dynamique. La demande foncière non comblée est de 30,5 ha, depuis 2015. Les demandes non satisfaites concernent essentiellement des tènements de plus de 8 000 m² (logistique/négoce) voire 10 000 m² (industrie), mais l'offre de fonciers adaptés à l'artisanat se raréfie également.

Début 2024, les surfaces mobilisables en dents creuses et divisions parcellaires au sein des secteurs économiques existants représentent 40,35 ha dont 14,64 ha en dents creuses et 25,71 ha en potentiel de division parcellaire. Les surfaces en extension urbaine déjà aménagées mais non commercialisés et donc encore disponibles ainsi que le foncier disponible pour des extensions d'entreprises de taille importante représentent 13,13 ha.

- *Situation concernant les locaux d'activités et entrepôts*

Il y a une réelle situation de pénurie concernant les locaux d'activités et entrepôts. La demande immobilière est forte et généralisée à tous les secteurs d'activités. Compte-tenu du nombre limité de fonciers opérationnels, le déploiement de produits nouveaux est insuffisant et les libérations de locaux dans le parc existant sont très peu nombreuses. Par ailleurs, le manque de concurrence par des programmes neufs, notamment de locaux d'activités, contribue à l'obsolescence progressive de certains biens qui trouvent néanmoins toujours preneur en raison de la forte demande. Cette situation favorise l'arrivée d'activités non souhaitées (services à la personne, associations...) dans des zones qui ne leur étaient a priori pas destinées.

Les secteurs d'activités les plus contraints sont d'abord les activités productives, dont le secteur industriel, le secteur logistique, le négoce et le transport.

Des capacités d'accueil des entreprises trop limitées

– *Les projets d'extensions*

Neuf projets d'extension de zones d'activités économiques sont recensés en début de l'année 2021[20]

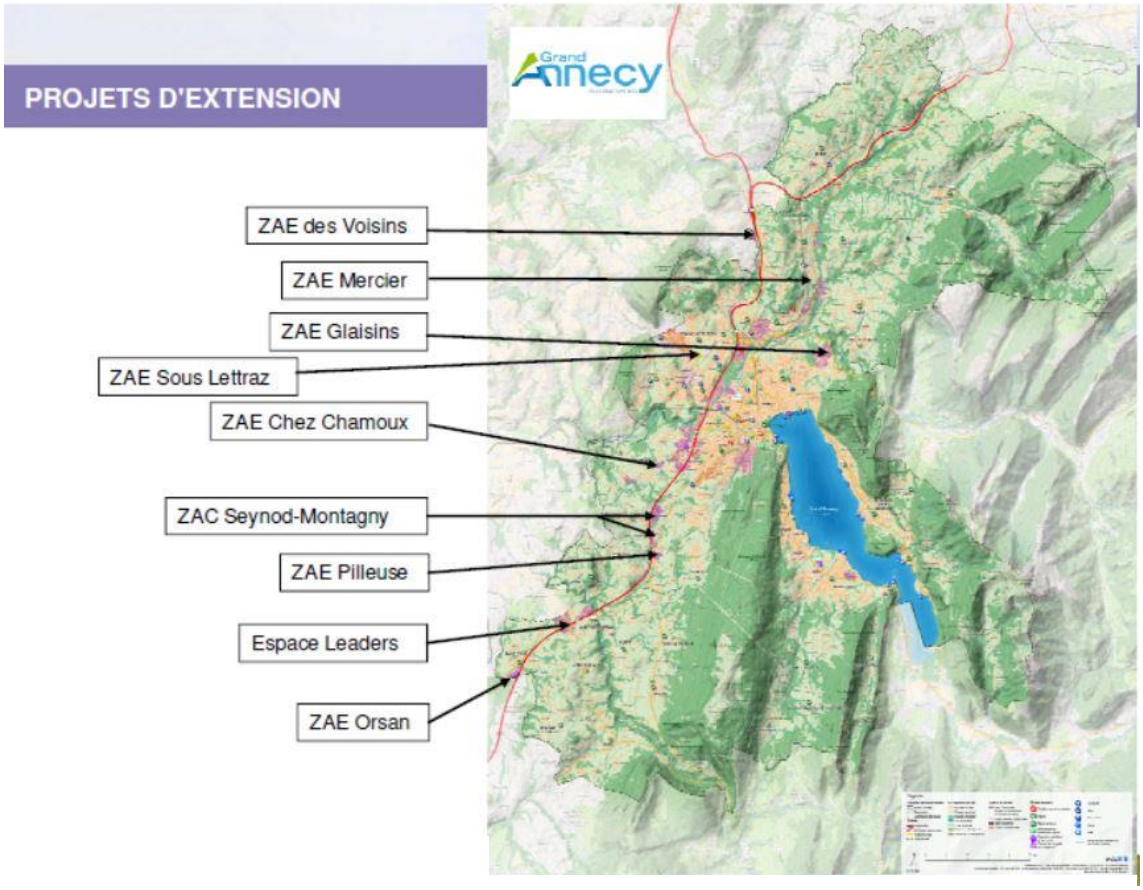

Source : étude sur les implantations des entreprises, Grand Annecy, 2017

Les projets envisagés début 2021 sont les suivants [21]:

- ZAE des Voisins, pour 11 hectares à vocation industrielle
- ZAE Mercier, pour 2,2 hectares à vocation artisanat
- Extension de la zone des Glaisins : pour 5,4 hectares
- ZAE sous Lettraz, à vocation artisanat
- ZAE Chez Chamoux, pour 3,5 hectares, à vocation artisanale
- ZAC Seynod-Montagny, pour un projet total de 44 hectares, mais fortes contraintes réglementaires (dérogation CNPN / compensations environnementales) …), ce procédure et données, contraintes agricoles : parcelles cultivées + compensations environnementales, dureté foncière.

[20] Source : Étude sur les implantations des entreprises Grand Annecy, 2017

[21] Les chiffres sont issues de la présentation du 14 janvier 2021.

- ZAE Pilleuse, pour 10 hectares, à vocation logistique
- Espace Leaders : Pré Chardon pour 2 ha, à vocation industrielle ou artisanale et PATTU pour 4,5 hectares
- ZAE Orsan (II) : 4,8 hectares pour accueillir les activités artisanales (premières approches foncières en cours).

– *Remobilisation de l'existant*

Considérant les caractéristiques de la majorité des zones vieillissantes et au vu des extensions et du faible potentiel de création, prenant en compte les nécessités environnementales et agricoles soutenues par l'évolution réglementaire, le renouvellement de l'existant apparait comme un enjeu majeur pour faire face à la pénurie de foncier.

Dans cette logique, le Grand Annecy a engagé en 2019 une démarche de reconquête de certaines zones d'activités (ou parties de zones) vieillissantes. Sont particulièrement ciblées les zones de Pringy-gare-Argonay, Vovray et l'ensemble zone des Îles (Cran-Gevrier) / zone du Pont de Tasset (Meythet). La stratégie consiste en la restructuration de ces espaces (le cas échéant en détruisant les bâtiments existants) pour proposer, sous forme de bail à construction, de nouveaux espaces économiques rationnels et optimisés aux entreprises locales.

En 2021, la surface totale des projets de créations ou d'extensions de zones programmés est proche d'une centaine d'hectares mais les niveaux de faisabilité sont assez divers et la surface sur laquelle le Grand Annecy pourra compter sera sûrement inférieure.

Le Grand Annecy doit rapidement intégrer la logique du renouvellement « des zones sur les zones », travailler sur la productivité, l'optimisation, la verticalité, la reconquête et la réorganisation des zones existantes, valoriser les friches, se poser la question des activités qui doivent s'y implanter et notamment les entreprises artisanales qui pourraient bien souvent s'intégrer au tissu urbain.

Dans cette logique, le Grand Annecy met en œuvre une stratégie de baux à construction pour maîtriser le foncier à moyen-long terme Ce mode de fonctionnement permettra d'inscrire le développement du Grand Annecy dans une spirale vertueuse

L'étude sur les capacités de mutation des espaces économiques menée en 2024 par le Grand Annecy montre que sur seulement 5 zones d'activités stratégiques que sont Pringy Argonay, Iles Pont de Tasset, Césardes, Vovray et Espace Leaders, près de 52 ha d'unités foncières sont densifiables en emprise au sol avec un potentiel fort, et près de 50 unités foncières seraient densifiables en verticalité.

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

Le taux de chômage a poursuivi sa baisse, en passant de 9,4% en 2016 à 8,1% en 2021.

Le nombre d'emplois a poursuivi sa forte progression entre 2015 et 2021. Cependant, le nombre d'actifs ayant un emploi sur le Grand Annecy a augmenté un peu plus rapidement que le nombre d'emplois, induisant une légère baisse de l'indicateur de concentration d'emploi. Malgré cette baisse, le Grand Annecy doit toujours être considéré comme indépendant sur le plan de l'emploi et attractif pour les actifs extérieurs.

Indicateur sur l'emploi	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	92 810	97 054	104 495
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	86 213	91 196	99 280
Indicateur de concentration d'emploi	107,7	106,4	105,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	61,3	61,8	61,9

On constate une augmentation de la part de la sphère productive qui est passée de 34% en 2016 à 36% fin 2022.

En bref…

CONSTATS
Une dynamique économique qui concoure au niveau de vie des habitants et à la capacité d'investissement et d'aménagement du Grand Annecy.
Une diversité d'emplois qui répond bien à la diversité des besoins des habitants. Mais le marché de l'habitat dans le Grand Annecy n'est pas toujours adapté à l'accueil de certains actifs / emplois.
MECATRONIQUE Première filière du territoire par son importance, sa valeur ajoutée et le nombre de ses salariés. Elle est une locomotive et clé de voute du système industriel.
IMAGES EN MOUVEMENT ET INDUSTRIES CREATIVES Filière reconnue et attractive, elle bénéficie d'un potentiel de développement important notamment par deux projets : Ubisoft et la Papeterie 2.
OUTDOOR SPORTS VALLEY La justification 1ère de la filière est le maintien de la qualité de l'écrin territorial naturel et son accessibilité. Le développement pourrait se trouver entravé si des capacités d'accueil et de développement ne sont pas trouvées
TOURISME Les habitants se sentent dépossédés de leur territoire et sont pénalisés par les flux venus de l'extérieur (attractivité)

AGRICULTURE

Une agriculture dynamique produisant des produits à forte valeur et nécessaire au maintien des paysages.

Une filière laitière très solide économiquement : emplois et rémunération, mais **une tension très forte sur le foncier qui met les productions en concurrence. Un accès au foncier très difficile pour les porteurs de projets « hors réseaux ». Une gestion parfois patrimoniale de petites structures qui perdure et qui « bloque » le foncier pour développer des productions nourricières.**

Une part importante d'exploitations en **circuits courts** avec une large gamme de productions. De nombreuses filières et productions sous **SIQO.**

Une agriculture qui contribue largement à **l'attractivité du territoire**

Une population qui a les moyens et qui se tourne massivement vers les productions de proximité. Mais une **croissance de population** toujours forte qui continue de peser sur le foncier.

Une **population de plus en plus éloignée des réalités agricoles** avec des attentes et des réactions contradictoires vis-à-vis de l'agriculture. D**es espaces agricoles sur-fréquentés** et une densité de circulation contraignante.

Une **évolution climatique** qui va augmenter la tension sur le **partage de l'eau.**

Synthèse foncier : pénurie de foncier et nécessité de diminuer la consommation foncière.

1.1.3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MAJORITAIREMENT AU BÉNÉFICE DES HAUTS REVENUS

Une dynamique territoriale en lien avec les territoires limitrophes

Le dynamisme du Grand Annecy est à considérer dans son environnement territorial large. Le territoire haut-savoyard est en effet extrêmement dynamique dans son ensemble.

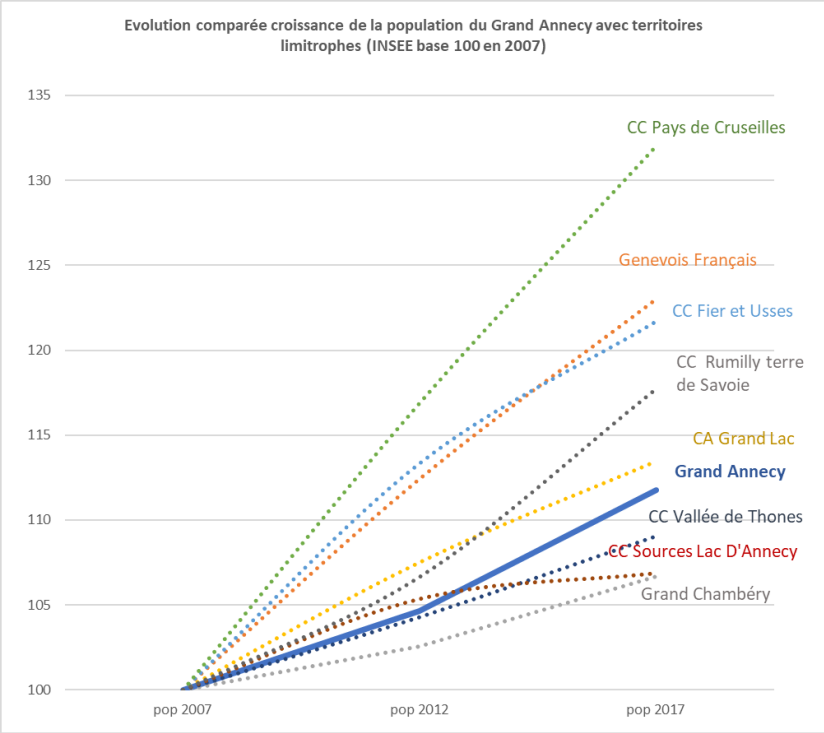

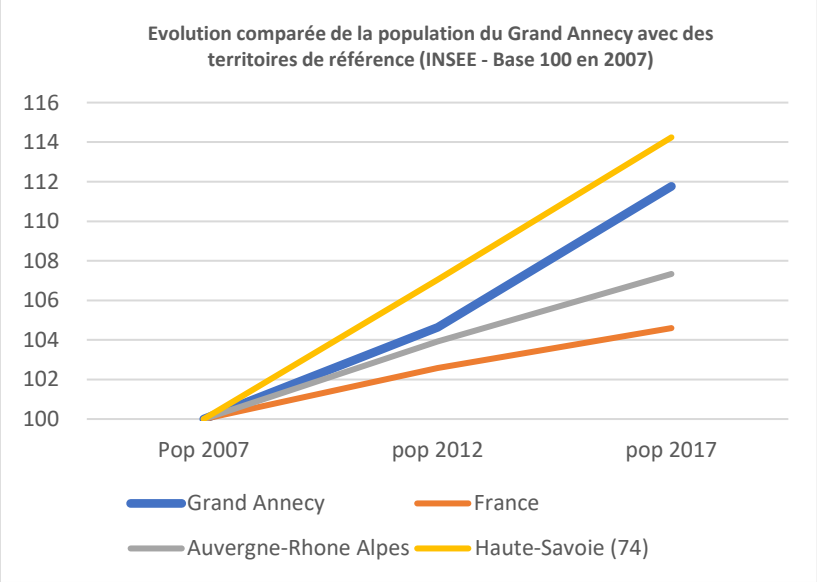

Un niveau de vie des habitants assez élevé en moyenne

Le PLH 2020-2025 soulignait déjà le niveau de vie élevé des ménages [22]dans un département riche.

En effet, en 2017, en comparant avec d'autres territoires, le Grand Annecy et la Haute-Savoie se démarquent en effet nettement.

Revenu fiscal de référence médian sur le Grand Annecy et le département en 2014

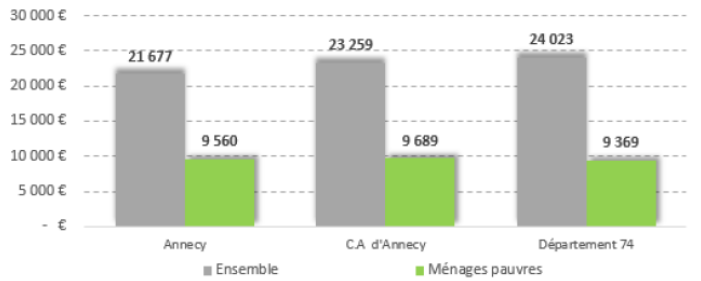

Sources : RP Insee 2014

Médiane des revenus et rapport interdécile (sources INSEE-Filosofi 2017)

Situation 2017	Annecy	Grand Annecy	Haute savoie	Auvergne Rhone Alpes	France Métropolitaine
Médiane revenu par UC	24 170,00 €	25 620,00 €	25 700,00 €	21 840,00 €	21 110,00 €
Rapport interdécile	3,9	3,8	4,2	3,4	3,4
1er quartile (€)	12 690,00 €	13 570,00 €	13 080,00 €	11 800,00 €	11 220,00 €
9ème quartile €	49 620,00 €	52 180,00 €	54 550,00 €	39 570,00 €	38 560,00 €

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020.

Ce phénomène se poursuit : en 3 ans, la médiane des revenus de la ville d'Annecy a connu une croissance de 12%, le Grand Annecy de 10% et le Département de 7%. Il y a un très net rapprochement des standards du département. Ce qui signifie que sur l'ensemble de la Haute-Savoie, le Grand Annecy connait sans doute les plus fortes hausses de revenus.

Le PLH le soulignait, mais il convient de bien mettre en exergue que le rapport interdécile[23] (« entre le plus riche et le plus pauvre ») est relativement contenu au regard de la moyenne du département. En effet, c'est surtout dans le genevois français que cet indicateur est très fort. Au niveau national, ce territoire concentre les EPCI avec les rapports interdéciles les plus importants de France.

Mais une frange de la population reste cependant en situation de précarité. Et les impacts de la crise économique liée à la COVID 19 sont encore complexes à appréhender. Si ce n'est que les plus précaires et les plus fragiles vont certainement connaitre des temps encore plus difficiles.

Des CSP supérieurs en croissance

En 2017, selon l'INSEE la répartition des catégories socioprofessionnelles de la population de plus de 15 ans montre que le Grand Annecy a un pourcentage supérieur au département dans les catégories « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (12,3% contre 9,5 % - à noter que ce taux est de 9,2% pour la Région).

[22] Un ménage est considéré comme « pauvre » lorsque son niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian (seuil de pauvreté)

[23] Par exemple, sur Annecy, le rapport interdécile de 3.9 signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie 3.9 fois supérieur à celui des En 2017, selon l'INSEE10% les plus pauvres.

Le Grand Annecy se distingue aussi assez nettement, tout comme le département, avec un taux de « professions intermédiaires » de plus de 17% quand il est de 15% pour la Région.

En ce qui concerne la catégorie « retraités » qui est la plus importante avec un taux de 25%, le Grand Annecy présente une proportion plus importante que pour le département (23%). Mais il est à soulever que la Région a un taux de CSP « retraités » en 2017 supérieur à 27%.

C'est sur la CSP « ouvriers » que le Grand Annecy présente un profil nettement moins important que le département et la région. L'agglomération a un taux de 10% contre 14% pour le département et 12,6% pour la Région.

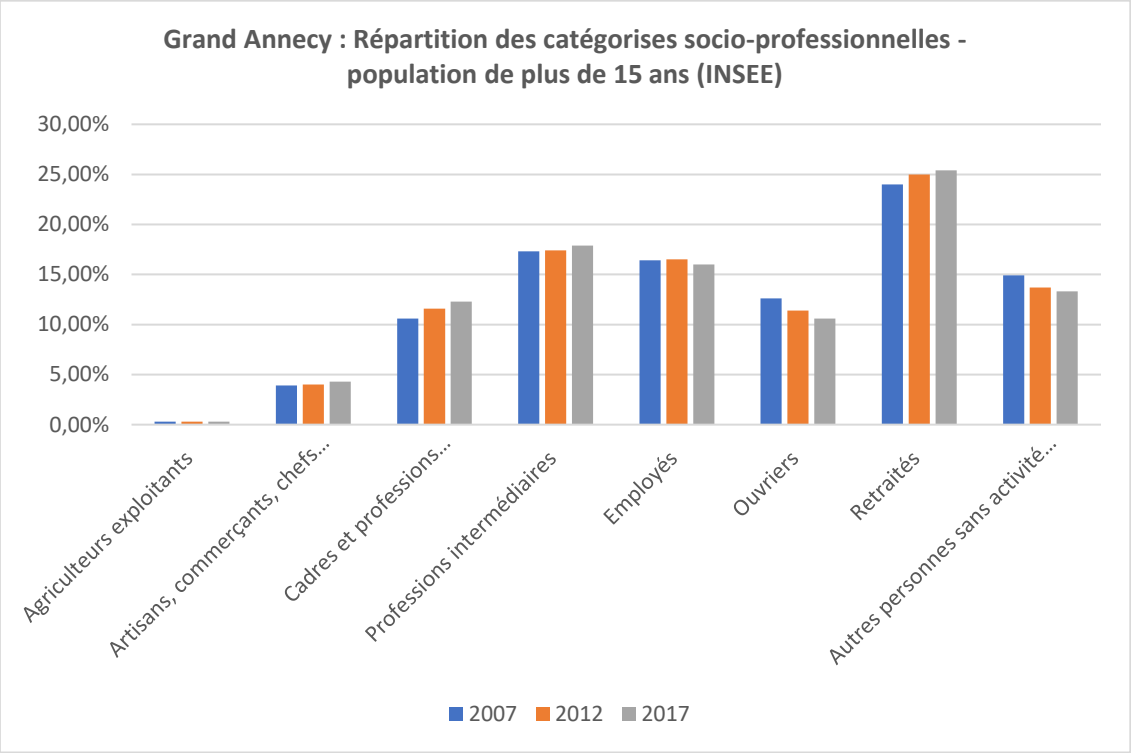

Sur un territoire en très forte croissance, surtout sur la dernière période observée par l'INSEE (2012-2017), il est aussi intéressant de mesurer les évolutions en comparant les « valeurs en quantités » avec une base 100 en 2007.

Ainsi, le graphique ci-dessous montre bien que les CSP « Cadres et professions intellectuelles supérieures », ainsi que les « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et les « retraités » sont en forte hausse.

A noter aussi la croissance forte des « professions intermédiaires » lors de la dernière période.

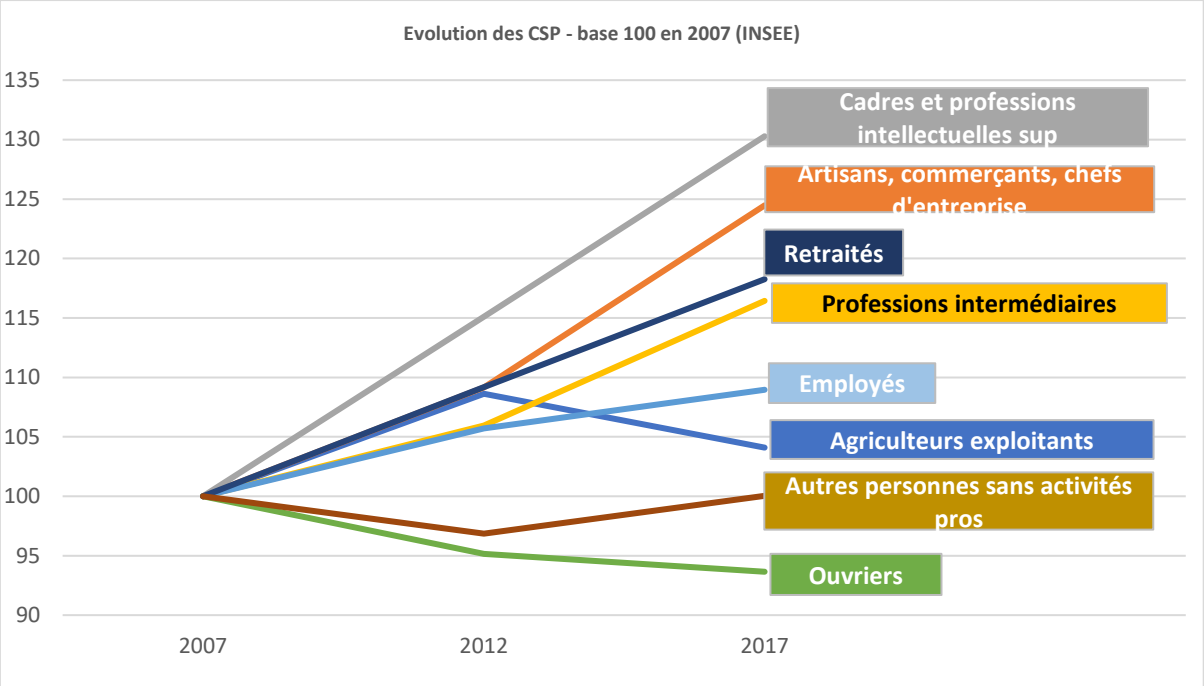

Les retraités et les « professions intermédiaires » sont aussi de plus en plus nombreux.

Le vieillissement de la population… attention aux images trop simplistes

Le vieillissement de la population est une tendance lourde. Sur le Grand Annecy comme ailleurs.

Avec l'image d'un territoire qui se spécialise avec une population de plus en plus riche, une image de ville « âgée » est assez couramment utilisée pour Annecy notamment. Alors certes le vieillissement s'accentue et le territoire a une proportion de personnes âgées plus importante que la moyenne départementale.

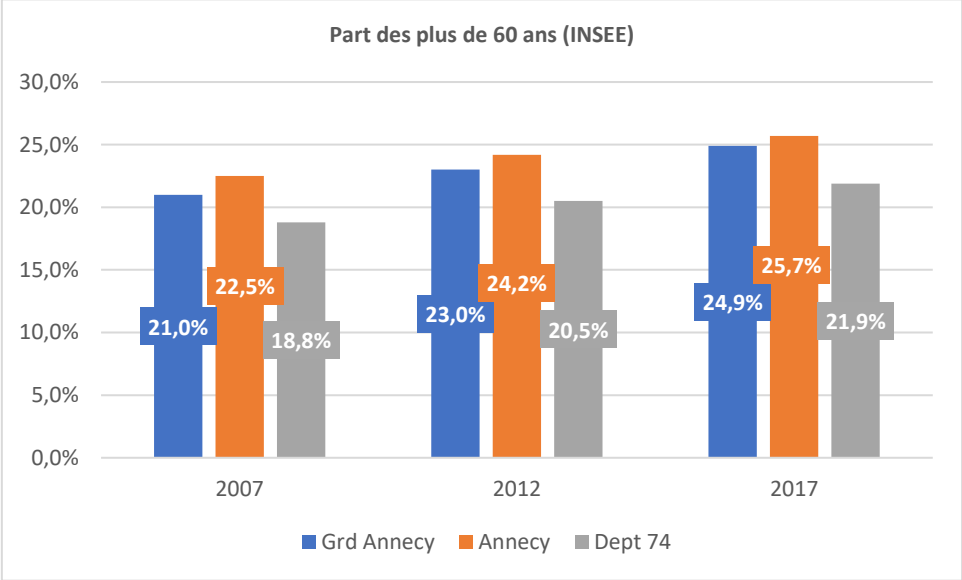

C'est indubitable. Le vieillissement est une caractéristique forte du territoire. Néanmoins une évolution est à prendre en compte. En particulier sur la commune d'Annecy.

Sources INSEE – Ville d'Annecy	**2007-2012**	**2012-2017**
Evolution de la population totale	+ 2 577	+ 7 470
60-74 ans	+ 1 042	+ 2 480
plus 75 ans	+ 1 566	+ 1286
Poids des plus de 60 ans dans la croissance démographique	101%	50%

La période 2007-2012 a ainsi été marqué par une croissance de population essentiellement portée par les seniors sur Annecy. Les autres classes d'âge évoluant peu. Ce qui peut être interpréter comme le fait que les ménages plus jeunes quittaient Annecy, et que les plus âgés y restaient, voire venaient y habiter.

Mais avec la période 2012-2017 il apparait que, dans un contexte de croissance globale multiplié par 3, que les seniors, et tout particulièrement la catégorie des plus de 75 ans a crû en quantité moindre que lors de la période précédente. Il semble donc que la ville attire et fidélise, certes, encore un nombre très important de 60-74 ans, mais que d'autres classes d'âge se développent aussi. Un développement plus équilibré des classes d'âge semble s'opérer. Même si quantitativement, le poids des « plus de 6O ans » demeure très important.

En ce qui concerne le Grand Annecy hors Annecy, le renversement de tendance est moins évident. Voire, une croissance démographique sur des classes d'âges supérieur à 60 ans s'accentue.

Sources INSEE – Grand Annecy hors Ville d'Annecy	**2007-2012**	**2012-2017**
Evolution de la population totale	+ 5 795	+ 5 379
60-74 ans	+ 1 986	+ 1 913
plus 75 ans	+ 908	+ 1 044
Poids des plus de 60 ans dans la croissance démographique	50%	55%

A titre de comparaison, la situation pour le département 74 montre bien que le territoire connait globalement un vieillissement plus marqué

Sources INSEE – Dept 74	**2007-2012**	**2012-2017**
Evolution de la population totale	+ 49 793	+ 51 459
60-74 ans	+ 15 535	+ 14 690
plus 75 ans	+ 7 634	+ 6 646
Poids des plus de 60 ans dans la croissance démographique	47%	41%

En termes d'évolution quantitative, et en prenant une base 100 en référence en 2017, il apparait que, en nombre, ce sont sur les territoires du Grand Annecy hors Annecy que l'évolution est la plus forte.

Ainsi, le profil « vieillissement » que la Ville d'Annecy a connu de façon extraordinaire lors de la période 2007-2012 est en train de se modéliser peu à peu sur les territoires plus péri-urbains. En particulier avec des populations qui vieillissent « sur place » avec des effets de classes d'âge de plus en plus nombreuses qui rentrent dans la « senioritude ».

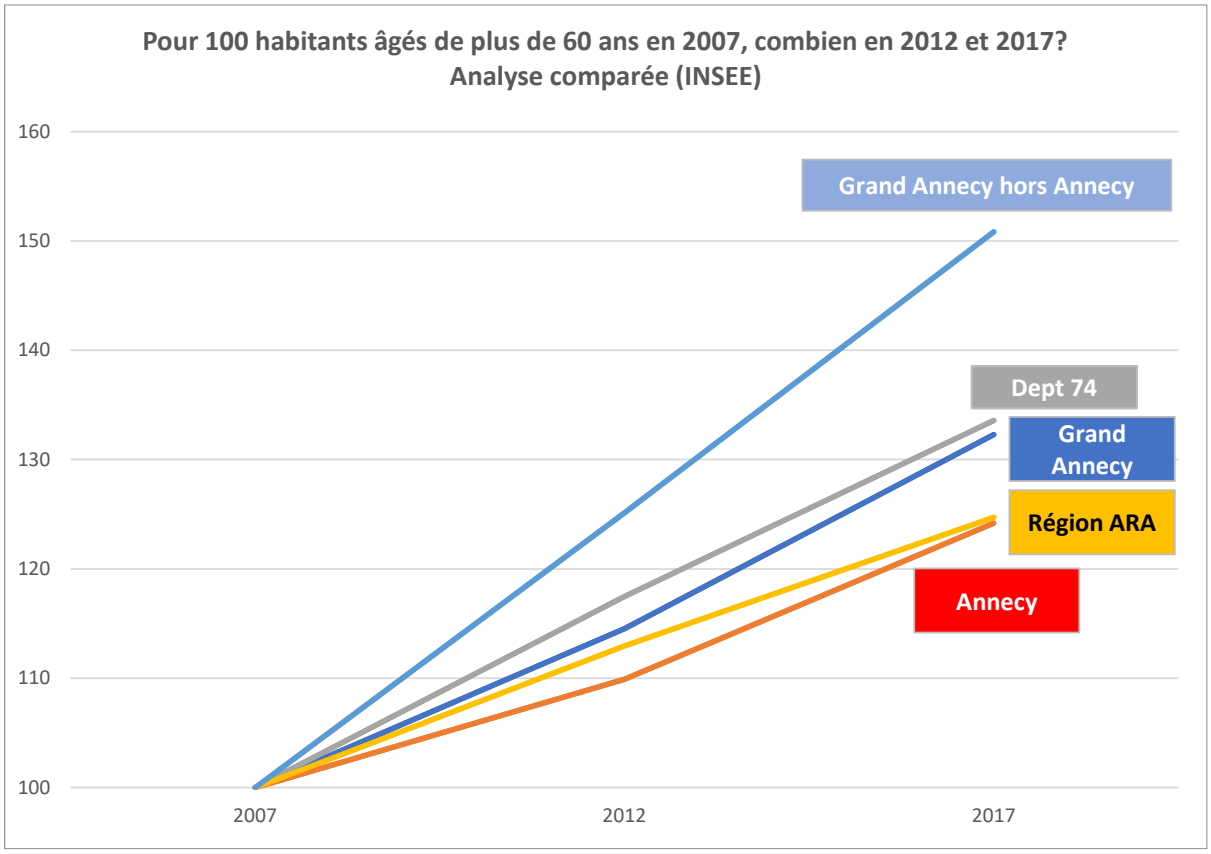

Un secteur immobilier en fort développement

Pour mieux appréhender la situation de la dynamique résidentielle du Grand Annecy dans un environnement « élargi », il convient de se pencher sur deux indicateurs : le ratio logement en plus[24] pour 1 000 habitants et le ratio de l'efficacité démographique du logement en plus.[25]

– *Ratio logement « en plus »[26] pour 1000 habitants*

Avec plus de 9 logements supplémentaires par an pour 1 000 habitants entre 2012 et 2017, le Grand Annecy est très dynamique en termes de développement de son parc (les mêmes données sont de 5.5/1000 pour la France, 6,5/1000 pour la région Auvergne Rhône-Alpes), assez proche de la moyenne départementale (10 logv ements pour 1000 habitants).

– *Ratio de l'efficacité démographique du logement « en plus »*

[24] Il s'agit d'observer l'évolution du nombre de logements entre 2012 et 2017. Cette observation permet ainsi de couvrir l'ensemble de mouvements du parc : construction neuve, changements de statuts (par exemple d'activités en logements et vice-versa), désaffectation, démolition, etc…

[25] Soit en quoi « un logement en plus » entre 2012 et 2017 a permis d'accueillir combien de ménage.

[26] Il s'agit d'observer l'évolution du nombre de logements entre 2012 et 2017. Cette observation permet ainsi de couvrir l'ensemble de mouvements du parc : construction neuve, changements de statuts (par exemple d'activités en logements et vice-versa), désaffectation, démolition, etc…

Au cours de cette période, un logement de plus a permis d'accueillir 0.8 ménage de plus (0.66 pour la France, 0.72 pour la région, 0.71 pour le département), ce qui montre une forte efficacité de l'immobilier développé.

Cet indicateur d'efficacité démographique est ainsi plus haut que dans le Genevois Français ou que Grand Lac (qui connait par ailleurs un fort développement immobilier).

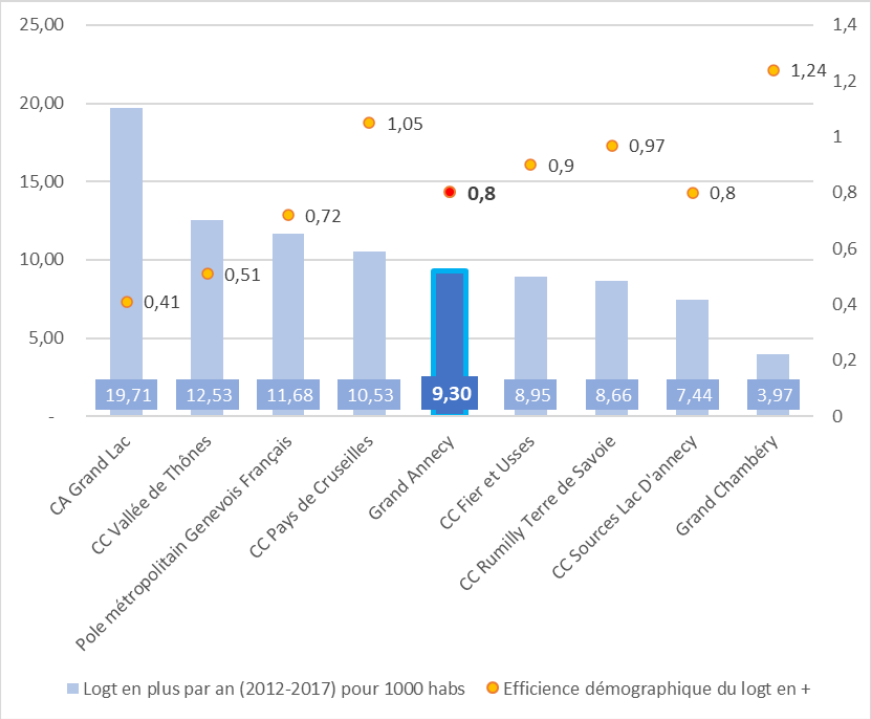

Dynamique d'évolution du parc de logements (INSEE 2017)

L'ensemble de ces indicateurs indique l'attractivité du territoire, mais en soi n'est pas signe de « surchauffe ».

La « surchauffe », en ce qui concerne les questions d'habitat porte sur le « modèle » économique du logement qui se développe.

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

Entre 2015 et 2021, le parc de logements a crû de 1 970 unités par an (voir tableau ci-dessous). Le ratio « logement en plus pour 1 000 habitants » est toujours de 9 (9.3), soit un dynamisme toujours fort sur cette période.

Le ratio de l'efficacité démographique du logement en plus est de 0,7 entre 2021 et 2021. Il a donc diminué de 0.1 point environ au regard des tendances observées.

En ce qui concerne les tendances au vieillissement de la population, il s'agit de tendances lourdes peu exposées à de fortes modifications sur un laps de temps court.

Logement en 2021

Intercommunalité-Métropole de CA du Grand Annecy (200066793)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	**35 473**	**46 677**	**56 587**	**65 982**	**79 316**	**94 181**	**102 608**	**114 429**
Résidences principales	30 579	40 618	48 631	58 141	69 827	82 911	89 715	98 260
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 474	3 022	4 403	5 137	5 738	5 527	6 955	8 804
Logements vacants	2 420	3 037	3 553	2 704	3 751	5 743	5 939	7 366

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

En bref…

CONSTATS
Une médiane des revenus en forte croissance
Un indicateur d'efficacité démographique du logement élevé : 9 logements en plus = 8 ménages en plus entre 2012 et 2017 - INSEE (7 pour le département)

1.2 Une forte attractivité mais des retombées potentiellement pénalisantes pour le territoire

1.2.1 DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU FONCIER ET AU LOGEMENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS

Une surchauffe immobilière relative

La surchauffe immobilière du Grand Annecy peut sembler évidente au vu des indicateurs de dynamisme constatés. Pour autant, il semble que le territoire connait une surchauffe particulièrement intense, alors qu'Annecy est en zone d'investisseur dit « B1 »[27], avec un plafond de rentabilité de l'investissement locatif plus bas que dans le Genevois Français par exemple (en A), secteur où la rentabilité locative brute est plus forte pour l'investisseur. Ce risque de « surchauffe » est d'ailleurs sans doute un des éléments explicatifs pour un non-classement en zone encore plus favorable à la spéculation. Par exemple pour un bien de 60m² avec des dépendances et terrasse en investissement Pinel le plafond de loyer sera de 695.30 € à Annecy et de 862.47 € à Annemasse pour le même type de bien.

Ce sont cependant les ménages, et pas uniquement les investisseurs, qui « font le marché immobilier » et dessinent le territoire. En ce sens, les prix de l'immobilier sont dictés par les stratégies des ménages. Ainsi,

[27] Ce classement national en zone permet de définir un certain nombre de critères et de plafonds en termes de rentabilité d'investissement immobilier. La logique est de favoriser l'investissement dans les zones les plus tendues et de l'éviter dans les zones plus tendues. C'est un zonage national, régulièrement critiqué pour son manque d'adaptation aux réalités locales.

il est toujours intéressant de prendre en compte l'information « publique et accessible » sur les prix de l'immobilier pour mieux saisir les jeux d'acteurs qui se mettent en place.

Par exemple, la question de la « valorisation » immobilière à l'achat est un point majeur à prendre en compte sur ce territoire où la rentabilité locative est moins forte.

Baromètre « 1er observatoire des Prix immobiliers » d'octobre 2020

Palmarès "valorisation à l'achat" des grandes villes

VILLES DE PLUS DE 100.000 HABITANTS

Rechercher :

Rang	Ville	Evolution du nb d'habitants en 5 ans	Evolution du nb d'emplois en 5 ans	Evolution du nb d'étudiants sur 5 ans	Prix au m² définitif * (notaires)	Prix au m² affiché * (PriceHubble)	Evolution des prix sur 1 an	Evolution des prix sur 5 ans
1	Toulouse	26 236	21 997	21 752	2 900 €	3 694 €	8,4%	16,0%
2	Annecy	7 470	2 762	294	4 150 €	4 889 €	6,4%	18,2%
3	Montpellier	16 665	10 892	8 598	2 760 €	3 316 €	6,0%	10,0%
4	Lyon	19 749	17 064	24 114	4 580 €	5 453 €	10,9%	40,1%
5	Aix-en-Provence	1 334	5 293	4 026	4 050 €	5 239 €	2,8%	7,1%
6	Nice	-3 612	1 364	11 742	3 910 €	4 743 €	3,9%	10,5%
7	Lille	4 135	11 702	8 672	3 320 €	3 857 €	6,2%	17,3%
8	Dijon	4 849	1 930	4 764	2 100 €	2 607 €	5,9%	8,2%
9	Marseille	10 794	-286	3 819	2 500 €	2 983 €	7,5%	11,1%
10	Nantes	17 742	18 063	13 870	3 400 €	4 104 €	13,5%	36,5%

Ainsi, le palmarès établi par Le Figaro (données 2019) fait apparaitre Annecy en 2ème place des villes les plus séduisantes à l'achat… tout en étant une des villes les plus chères de la liste.

Il y a donc une vigueur de marché, constatée à l'époque (à revoir avec les effets de la pandémie), extrêmement forte.

Le baromètre « 1er observatoire des Prix immobiliers » d'octobre 2020 (124 villes observées), donne un prix du m² de vente signé pour un appartement ancien de 5 080 € à Annecy (+3.1% en un an). Ce qui en fait la 2ème ville la plus chère de France (hors Ile-de-France) après Lyon (parmi les villes observées).

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

– *Hypothèse concernant la rentabilité du marché de l'achat*

Si le marché de l'achat (et donc de la revente) est très rentable, les ménages peuvent être prêts à investir et à s'endetter fortement à l'achat, sachant qu'a priori, à terme, la capitalisation immobilière leur permettra de réaliser une plus-value : les indicateurs démographiques et d'attractivité sont « au vert », et le bassin de vie est aisé. Cela implique donc une spirale haussière due à la spéculation des ménages, qui leur permet, avec une primo-accession difficile financièrement, de rentrer dans un itinéraire résidentiel ascensionnel avec la revente du bien quelques années plus tard… et avec un investissement limité en termes de valorisation du bien (en particulier normes environnementales), pas forcément nécessaires pour bien revendre.

– *Hypothèse concernant le marché de la valorisation locative*

Le marché de la valorisation locative peut sembler moins intéressant et plus complexe, l'investissement à l'achat étant tout de même lourd. Mais le territoire annécien présente un profil touristique très attractif. Ainsi, un T2 peut se louer 700 € la semaine (estimation ACCORT Immobilier), dans une logique d'investissement touristique, soit un rendement 4 fois plus élevé qu'un investissement classique.

– *Situation concernant les résidences secondaires*

En rapport avec le précédent point concernant le marché du locatif, on peut s'interroger sur la croissance relative très importante du nombre de résidences secondaires sur le territoire, et en particulier sur la ville d'Annecy (voir illustration ci-dessous).

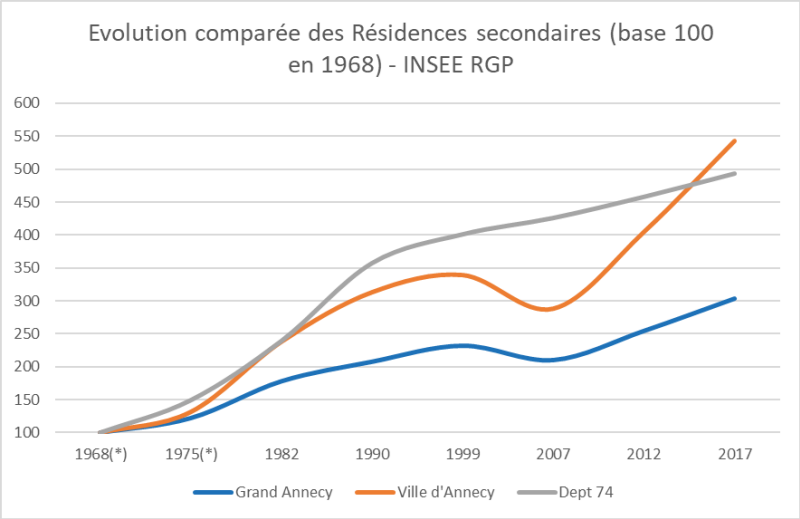

L'efficacité démographique du « logement en plus » de 0.8[28], n'est pas plus important du fait du développement des résidences secondaires. Il y a peu de logements vacants sur le territoire (moins de 6% selon les données INSEE 2017), soit le seuil minimum acceptable pour permettre une rotation dans le parc.

Le graphique ci-contre montre bien que les entités géographiques d'Annecy et de la première couronne sont les deux territoires qui, selon les données INSEE de la dernière période (2012-2017), ont connu la plus forte croissance en résidences secondaires. Ainsi sur la première couronne quand le parc immobilier gagnait 100 logements entre 2012 et 2017, il y avait 85 résidences principales et 23 résidences secondaires de plus, et 8 logements vacants en moins (sans doute dû aux effets de mutation du parc).

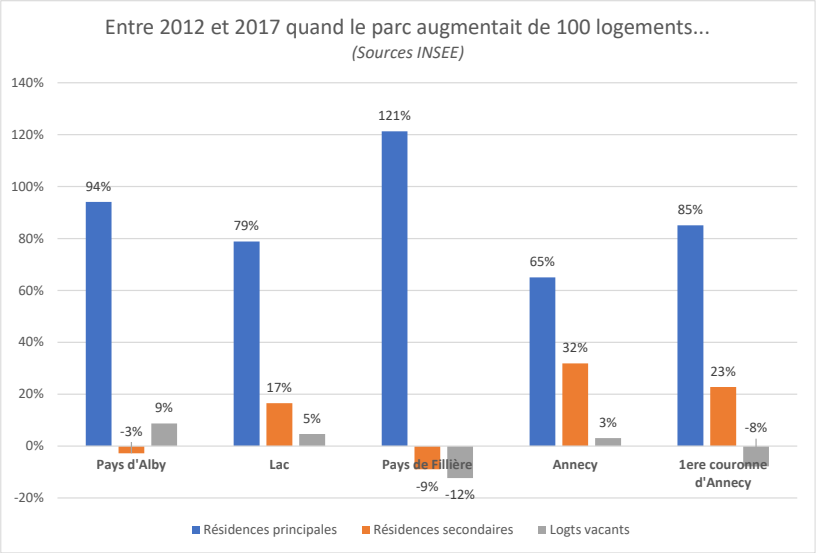

Un phénomène d'exclusion par le prix de l'immobilier

Le système en place installe un phénomène d'exclusion par le prix de l'immobilier. Cela signifie que les ménages, pour trouver des biens immobiliers accessibles, doivent s'éloigner du Grand Annecy, mais aussi de l'influence du marché genevois sur le nord de l'agglomération.

La carte ci-contre (source meilleursagents.com – octobre 2020) montre bien l'intensité des prix immobiliers annécien avec le couloir de l'A40 vers Genève.

[28] Soit que un «1 logement de plus » a pour effet d'accueuillir 0.8 ménage de plus. Les autres statuts du logement en dehors de résidence principale (= un logement occupé par un ménage) sont les résidences secondaires et les logements vacants.

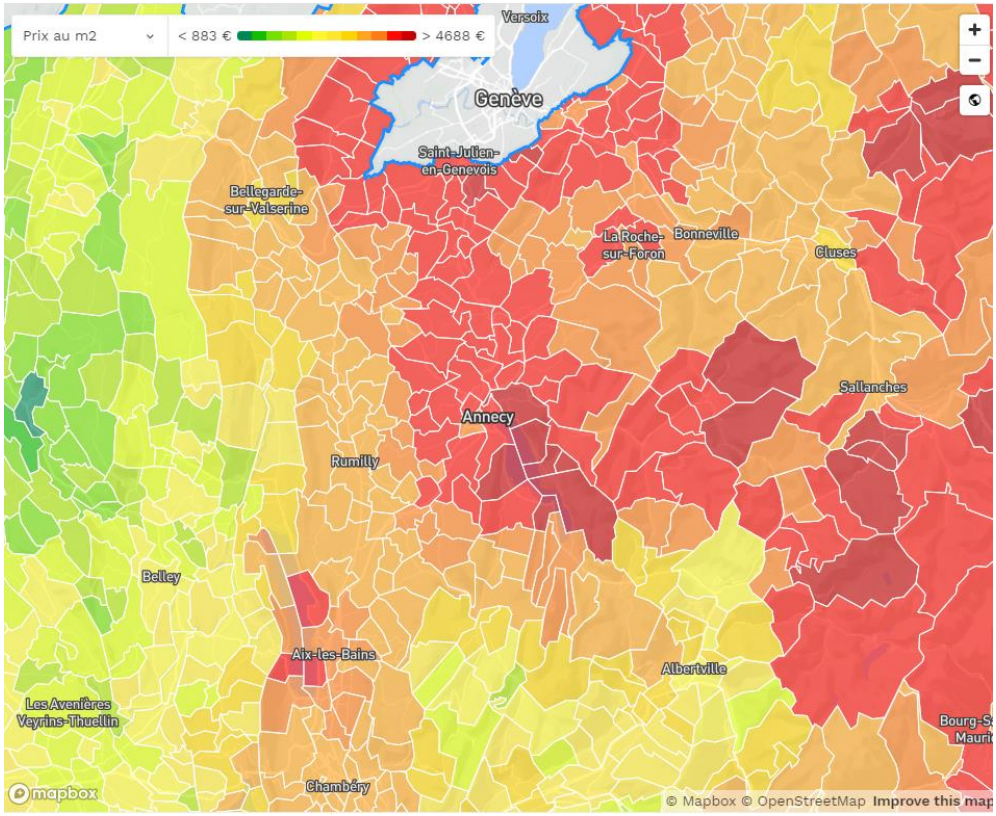

Prix de l'immobilier. Source : meilleursagents.com – Octobre 2020

Et mis en relation avec l'infographie sur les flux (graphique ci-dessous), les prix de l'immobilier expliquent bien la situation.

Principaux flux de migration résidentielle 2016-2017 (INSEE) Internes Grand Annecy

Pour les flux annuels supérieurs à 100 habitants

Selon la commune de résidence antérieure

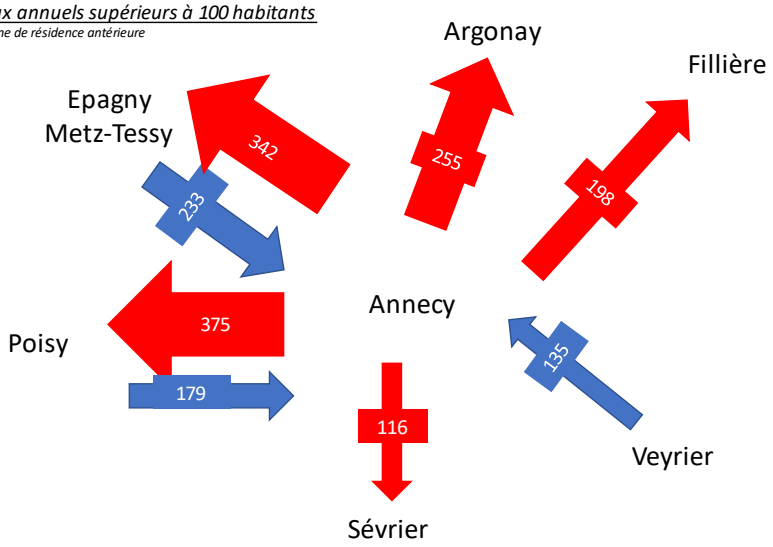

A titre d'exemple, et pour illustrer le propos, un travail sur les pyramides des revenus de certains types de ménages et leurs capacités à louer ou acheter un bien sur le territoire a été réalisé lors de l'élaboration du PLH 2020-2025.

Pyramide des revenus – répartition par revenus nets mensuels des ménages locataires (toutes tailles confondues) du Grand Annecy

Source INSEE – Filosofi 2013 traitement URBANiS d'après PLH C2A 2013-2020

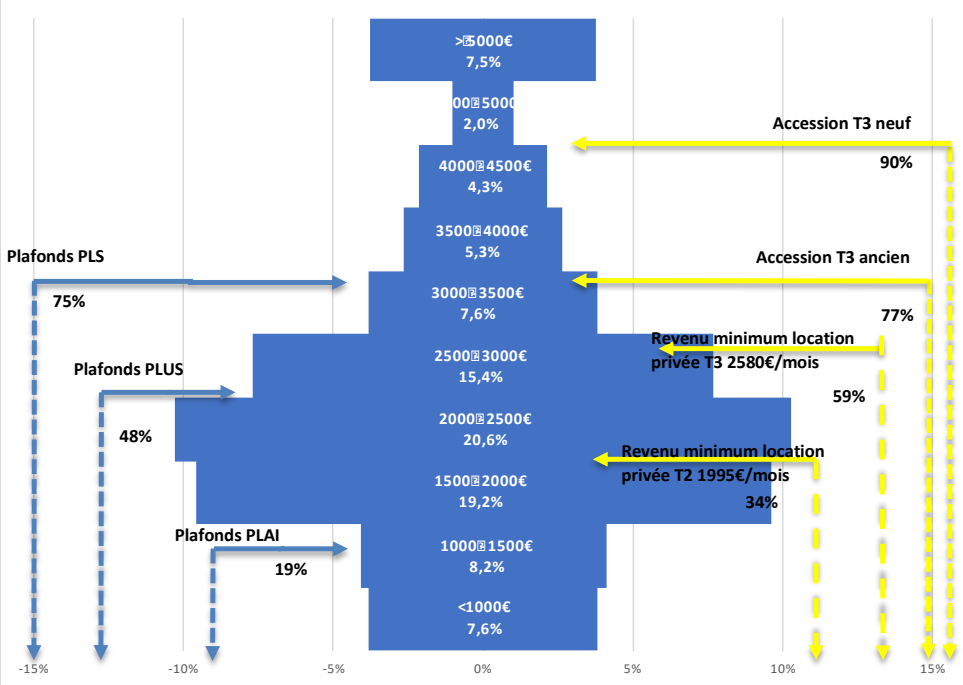

Parmi les indications de cette illustration, on peut notamment comprendre que 90% des locataires du parc privé en 2013 ne pouvaient pas acheter de T3 neuf, plus des trois-quarts ne pouvant pas même accéder à un T3 ancien. Ceci interroge clairement sur la capacité des ménages à réaliser des itinéraires résidentiels sur le territoire, plus particulièrement pour les ménages locataires sans capital immobilier à valoriser.

Une « spécialisation » de l'habitat induisant un risque pour le territoire

Les enjeux du modèle économique de l'immobilier sur le territoire et ses effets d'enrichissement pour les uns et d'exclusion pour les autres sont « hors normes ». Ce système génère des impacts en termes d'habitat (logement, mobilité, services) pour le quotidien des habitants. Le risque de « spécialisation » vers les ménages les plus aisés, accentué par le vieillissement, est fort et peut nuire au bon fonctionnement du territoire.

En réponse, le PLH actuel propose des pistes « classiques » en termes de logements abordables : production de logements sociaux, accession abordable, etc. Un « arsenal » cohérent est proposé, paraissant cependant insuffisant au regard des enjeux. La mise en place de référentiels fonciers forts, partagés et appliqués, apparaît nécessaire en complément des mesures actuelles du PLH.

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

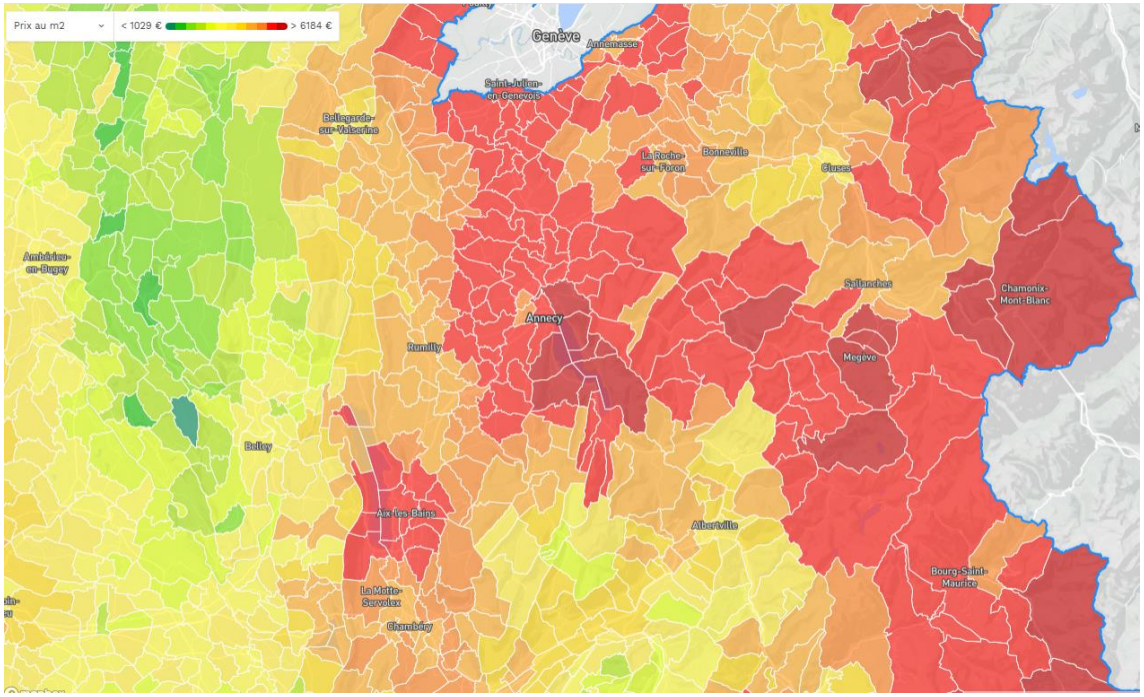

La même carte des prix sur meilleursgants.com en novembre 2024 montre toujours la surchauffe des prix sur le Grand Annecy. Mais l'échelle de prix a considérablement augmenté.

En bref…

CONSTATS
Une « surchauffe » sur le modèle économique du logement en accession = forte rentabilité
Une exclusion d'une partie des ménages du marché de l'immobilier
Un risque de spécialisation de l'habitat, qui créé un besoin de diversité

1.2.2 LA CONSOMMATION D'ESPACE

Bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers demandé par la Loi Climat et Résilience : période de référence et suivi de la consommation d'espaces

La Loi Climat Résilience adoptée le 22 aout 2021 fixe comme principe général une trajectoire permettant d'aboutir au zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 après diminution par tranche du rythme de consommation de foncier et d'artificialisation des sols.

La trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) se base sur 2 périodes :

- 2031 pour un objectif de réduction d'au moins 50 % ;
- 2031-2050 pour atteindre le 0 artificialisation nette.

Dans les documents de planification, l'intégration progressive de la mise en œuvre du ZAN est déclinée à différentes échelles. Le SRADDET définit les critères et les objectifs de réduction et ceux-ci sont ensuite déclinés dans le SCOT puis dans les PLUi/PLU.

Depuis le Grenelle I et 2, la thématique de la consommation des espaces est devenue l'un des sujets importants de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, ce qu'a précisé la loi ALUR qui donne l'obligation de procéder à l'analyse de la consommation d'espace sur les 10 dernières années précédant l'arrêt du document.

Par ailleurs, la loi climat et résilience de 2021, impose des objectifs en lien avec une consommation d'espaces passée selon une période qui couvre les 10 années qui ont suivi la date de promulgation de la loi.

Ainsi l'élaboration de la stratégie de développement et d'aménagement du territoire s'est basée sur le rythme de la consommation foncière selon des dix années de référence de la loi Climat et Résilience.

Cette analyse rétrospective permet notamment une réflexion sur les tendances à l'œuvre sur le territoire et sur les évolutions à apporter pour réduire la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

La méthode d'analyse de la consommation foncière passée est précisée dans la fiche de diagnostic spécifique à l'analyse de la consommation d'espace et de la capacité de densification et de mutations des espaces bâtis.

475,9 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) ont été consommés entre 2010 et 2020 à l'échelle du Grand Annecy, soit en moyenne 47,6 par an durant la période.

Ainsi, si on fait le scénario d'application de la loi Climat et Résilience par grande période :

- Une réduction de 50 % de la consommation d'espace de la période de référence 2010-2020, jusqu'au 31 décembre 2030. 475,9 ha entre 2010 et 2020, soit en moyenne 47,6 par an. Division de ce rythme par 2 sur la période 2021-2030 soit 23,8 ha par sur 10 ans = 238 ha possible sur 2021-2030
- Mise en place d'une trajectoire de réduction de consommation d'espace pour atteindre le ZAN en 2050. Division par 4 du rythme 2011-2021 de 47,6 ha par an sur la période 2031-2040, soit 11,9 ha par an sur 9 ans = 107 ha possible sur 2031-2040
- En appliquant la loi Climat et Résilience, le Grand Annecy pourrait prévoir une consommation foncière et artificialisation de 345 ha (238 ha sur 2021-2030 + 107 ha sur 2031-2040)

Période	Consommation foncière	Méthode et commentaires
Août 2021 - octobre 2022 (15 mois)	41,4 ha	Observée selon la méthode d'analyse sur la période juillet 2020 - octobre 2022 (28 mois) : 77,33 ha soit 2,76 ha par mois en moyenne Puis estimation sur août 21 - octobre 22 (15 mois) par un calcul basé sur le rythme mensuel observé 15 mois x 2,76 ha = 41,4 ha
Novembre 2022 - juillet 2023 (9 mois)	12,7 ha	Observée selon la méthode d'analyse
Août 2023 - décembre 2024 (17 mois)	27,0 ha	Observée selon la méthode d'analyse sur la période novembre 2022 - juillet 2023 (9 mois) : 12,67 ha soit 1,41 ha par mois en moyenne Puis estimation sur août 2023 - décembre 2024 (17 mois) par un calcul basé sur le rythme mensuel observé 17 mois x 1,41 ha = 24,0 ha Majoration d'environ 3 ha pour tenir compte des projets accordés sur l'année 2024
Total août 2021 – décembre 2024 (41 mois)	**81,1 ha**	

Bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers des dix dernières années précédant l'arrêt du projet

La méthode d'analyse de la consommation foncière passée est précisée dans la fiche de diagnostic spécifique à l'analyse de la consommation d'espace et de la capacité de densification et de mutations des espaces bâtis.

Le tableau suivant détaille l'estimation de consommation foncière sur la période janvier 2015 – décembre 2024, soit les dix dernières années précédant l'arrêt du projet.

Période	Consommation foncière	Méthode et commentaires
Janvier 2015 – juin 2020 (66 mois)	262,0	475,9 ha consommés entre 2010 et 2020, soit en moyenne 47,6 ha par an et 3,97 ha par mois Estimation sur janvier 2015 – juin 2020 (66 mois) par un calcul basé sur le rythme mensuel observé 66 mois x 3,97 ha = 262,0 ha
Juillet 2020 - octobre 2022 (28 mois)	77,3 ha	Observée selon la méthode d'analyse
Novembre 2022 - juillet 2023 (9 mois)	12,7 ha	Observée selon la méthode d'analyse
Août 2023 - décembre 2024 (17 mois)	27,0 ha	Observée selon la méthode d'analyse sur la période novembre 2022 - juillet 2023 (9 mois) : 12,67 ha soit 1,41 ha par mois en moyenne Puis estimation sur août 2023 - décembre 2024 (17 mois) par un calcul basé sur le rythme mensuel observé 17 mois x 1,41 ha = 24,0 ha Majoration d'environ 3 ha pour tenir compte des projets accordés sur l'année 2024
Janvier 2015 – décembre 2024 (10 ans)	**379 ha**	10 ans précédant l'arrêt du projet de PLUi

CONSTATS
Une pression foncière qui menace l'équilibre fragile entre espaces naturels, agricoles et les espaces bâtis (habitat, activités économiques, équipements)
Sur la période 2010 à 2020, entre 476 ha ont été consommés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. La quasi-totalité des espaces consommés sont agricoles selon l'occupation des sols (aux alentours de 90%). Le tiers de cette consommation a eu lieu en première couronne du Grand Annecy et un quart dans le Pays de Fillière.
Parmi les espaces naturels consommés, le tiers concerne la première couronne et pour près d'un autre tiers les milieux naturels du Lac, menaçant un équilibre déjà fragile

1.2.3 DES MODES DE DÉPLACEMENT GÉNÉRATEUR DE NUISANCES, POLLUTIONS ET DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ

Un réseau autoroutier dense favorisant les déplacements en voiture

Aujourd'hui, l'accessibilité routière du Grand Annecy est assurée par l'autoroute A41, qui se divise au Nord avec l'A41 vers Genève et l'A410 vers la vallée de l'Arve. Le réseau des autoroutes alpines connecte efficacement Annecy aux pôles de Genève (35 minutes), Chambéry (40 minutes), Grenoble (1h10) et Lyon (1h20).

5 échangeurs desservent directement le territoire. En sus, l'échangeur 19 de La Roche-sur-Foron, situé à l'extérieur du territoire, complète la desserte du Pays de Fillière.

L'ensemble du territoire du Grand Annecy jouit donc d'une excellente accessibilité aux échangeurs, à l'exception de l'extrémité du lac et des communes des Bauges : 84 % de la population du territoire réside à moins de 10 min en voiture d'un échangeur autoroutier et 95 % à moins de 20 min.

Un trafic important sur le Grand Annecy

Le trafic est chargé sur les principaux axes d'accès au cœur du pôle urbain. Les 6 accès principaux au pôle urbain annecien supportent en effet un trafic dépassant 10 000 véhicules par jour sur au moins 15 km en amont du pôle urbain et atteignant jusqu'à 45 000 véhicules par jour sur la D1508 à Epagny, en approche du cœur d'agglomération.

Les temps de parcours entre les secteurs de l'agglomération restent raisonnables, à l'exception du lac, où la configuration du réseau viaire oblige à transiter par le cœur d'Annecy. L'impact de l'heure de pointe est notable avec des congestions récurrentes sur les bords du lac, l'anneau de contournement et les voies d'accès au centre d'Annecy.

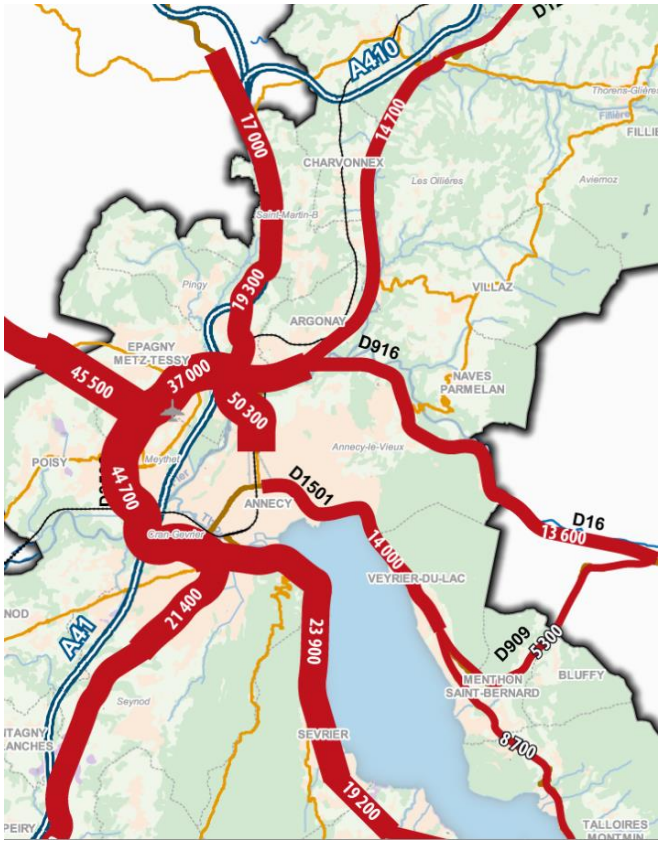

Trafic routier sur les principaux axes du Grand Annecy (Trafic moyen journalier annuel (TMJA))

PLUi-HD

Grand Annecy

Accessibilité aux échangeurs

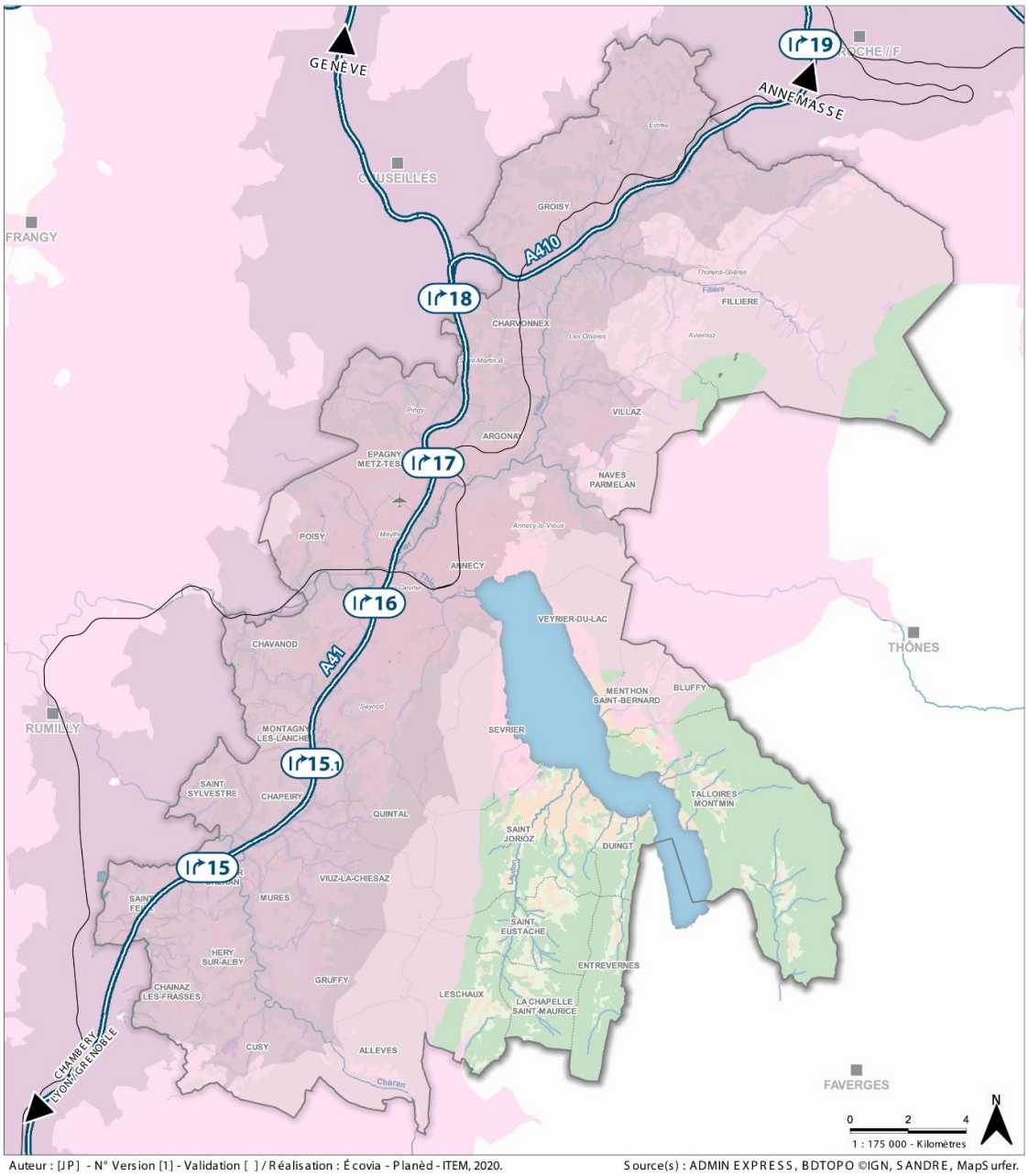

Auteur : [J P] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planèd - ITEM, 2020.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Accessibilité en voiture
- 15 Echangeur analysé
- < 10 minutes d'un échangeur
- < 20 minutes d'un échangeur

Une accessibilité en transports en commun depuis ou vers le Grand Annecy qui s'organise essentiellement depuis Annecy

– *Offre ferroviaire*

L'offre ferroviaire est actuellement organisée autour des 3 gares du Grand Annecy (Annecy centre, Pringy et Groisy-Thorens-la-Caille). Le réseau transfrontalier du Léman Express s'étend jusqu'au Grand Annecy dont il dessert les 3 gares.

On notera que la halte de Saint-Martin-Bellevue est aujourd'hui fermée au trafic ferroviaire.

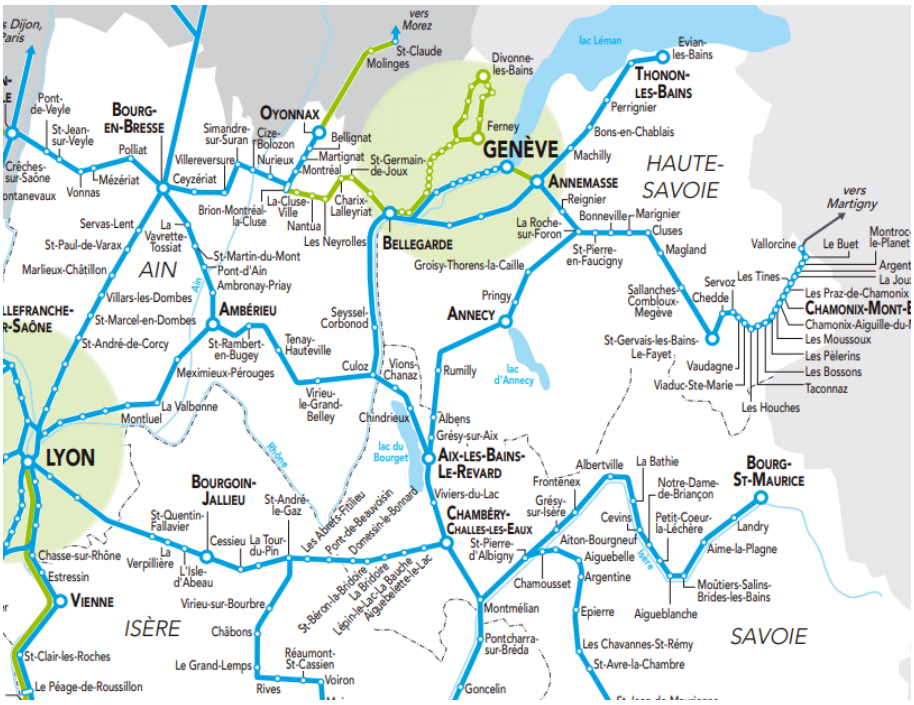

Extrait du réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (Source : SNCF)

Pour rejoindre les pôles régionaux, l'offre TER est peu compétitive par rapport à la voiture en termes de temps de parcours, en particulier pour accéder à Genève et Lyon

	Temps TER +15 min pour le pré et post acheminement	Temps VL HC - HP	Différence de temps de parcours
Genève en train	1h58	35' - 45'	+ 1h13 à +1h23
Genève en car	1h35	35' - 45'	+50' à +1h
Chambéry	1h08	40' - 50'	+18' à +28'
Grenoble	1h58	1h10 – 1h35	+23' à + 48'
Lyon	2h14	1h20 – 1h45	+29' à +54'
Paris	4h15 (TGV)	5h15	-1h

Temps TER (fiches horaires TER) et temps véhicules légers (Google Map)

– *Offre transports en commun routière*

L'offre de transports en commun routière est actuellement centrée autour d'Annecy. Le réseau régional LIHSA est composé de 9 lignes organisées en étoile autour la ville, assurant des liaisons directes vers Genève / Annemasse, Valserhône et Seyssel, Albertville et le massif des Bornes.

Un recours aux transports en commun insuffisant

L'utilisation des transports collectifs est centrée sur le cœur d'agglomération pour les déplacements domicile-travail. Selon l'enquête déplacement grand territoire (EDGT) 2017, 13% des résidents du Grand Annecy sont abonnés aux transports en commun, avec des écarts entre l'hypercentre (17 % d'abonnés) et les territoires ouverts (11 %). Les abonnés sont en majorité des étudiants et des scolaires (38%). Mais seuls 7,6% des actifs disposent d'un abonnement SIBRA, alors que pourtant 67 % des habitants du Grand Annecy habitent dans l'aire de chalandise d'un arrêt de transport collectif (soit à moins de 5 minutes à pied d'un arrêt de bus et à moins de 15 minutes d'une gare). A Annecy même, 84 % de la population est desservie par une offre de transport collectif. Plusieurs « zones blanches » sont à noter : à Talloires-Montmin, au sud de Meythet et dans les communes rurales (notamment, Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Charvonnex, Cusy, Entrevernes, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, La Chapelle Saint-Maurice, Leschaux, Mures, Saint-Eustache et Saint-Félix pour lesquelles l'urbanisation en hameaux complexifie la constitution d'une offre de transports en commun.

Concernant plus spécifiquement les ménages aux faibles revenus (seuil de 60 % du revenu médian), 76 % d'entre eux sont desservis par une offre transports en commun.

Pourcentage de population et de ménages pauvres disposant d'une bonne accessibilité aux TC

Entités géographiques	Population totale	Ménages Pauvres
Annecy	84 %	87 %
1ère couronne	58 %	58 %
Lac	34 %	39 %
Pays d'Alby	28 %	33 %
Pays de Filière	24 %	26 %
GRAND ANNECY	67 %	76 %

Source : INSEE 2015 – Croisement analyse SIG

Secteurs	Population totale	Ménages pauvres
Annecy	84 %	87 %
1ère couronne	58 %	58 %
Autres secteurs	24 à 34 %	26 à 39 %

Enquête Déplacement Grand Territoire 2017

PLUi-HD
Grand Annecy

Accessibilité de la population aux arrêts de transports collectifs

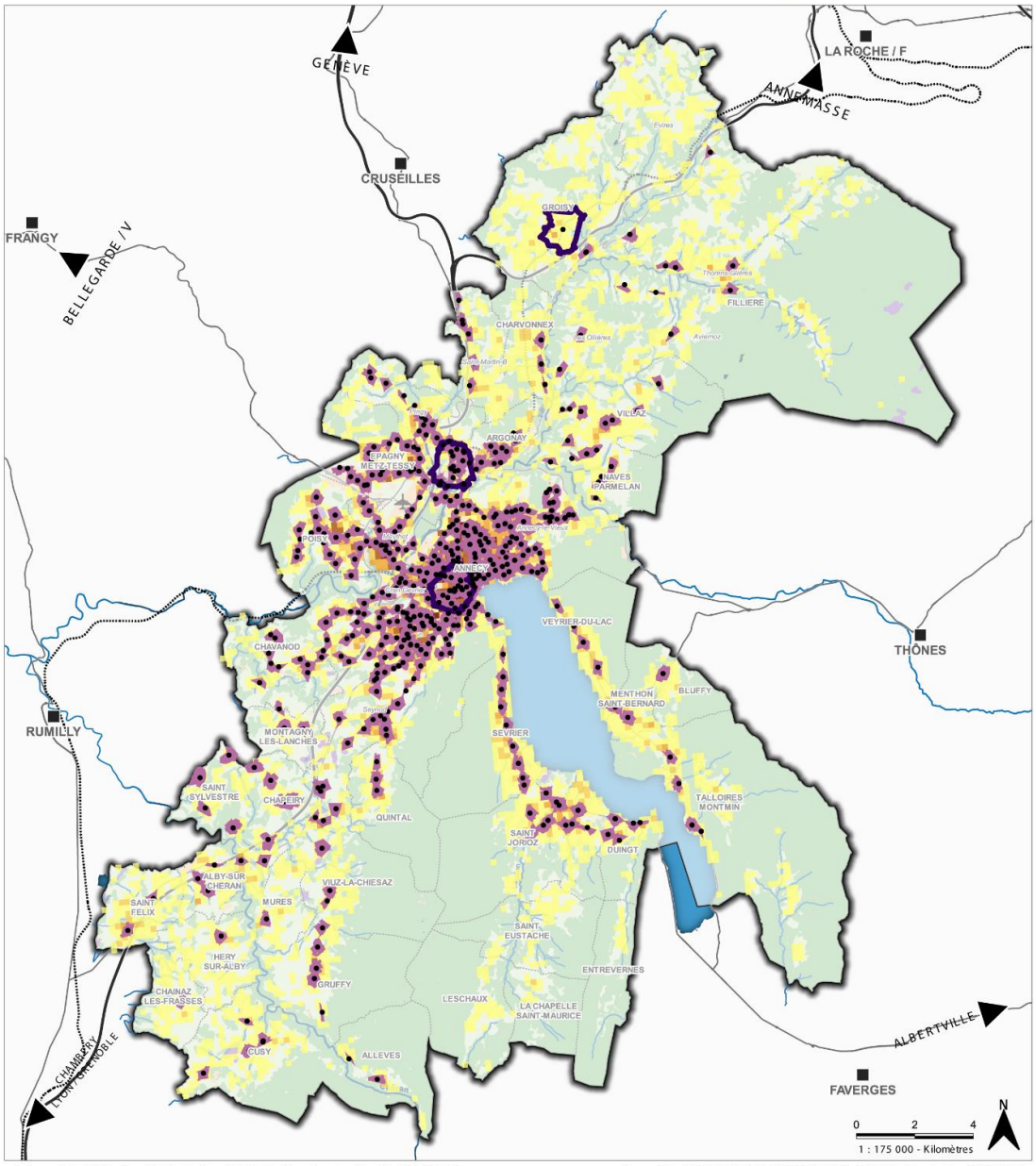

Auteur : [JP] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planèd - ITEM, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer, INSEE 2015.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau

Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Accessibilité à pied
- Arrêts de transport collectif
- 5 minutes d'un arrêt de bus
- 15 minutes d'une gare

Population carroyée 200m (INSEE, 2015)
- Moins de 50 habitants
- De 50 à 100 habitants
- De 100 à 250 habitants
- De 250 à 500 habitants
- Plus de 500 habitants

Concernant l'accessibilité aux espaces de proximité en transports en commun, sur les 89 espaces de proximité définis à l'échelle du Grand Annecy, 86% sont desservis par une offre de transports en commun. Néanmoins, selon les secteurs du territoire, l'accessibilité à ces espaces varie fortement. Par exemple, 100% des espaces sont desservis dans le cœur d'agglomération (Annecy et première couronne) contre 50% des espaces pour l'entité géographique du Lac.

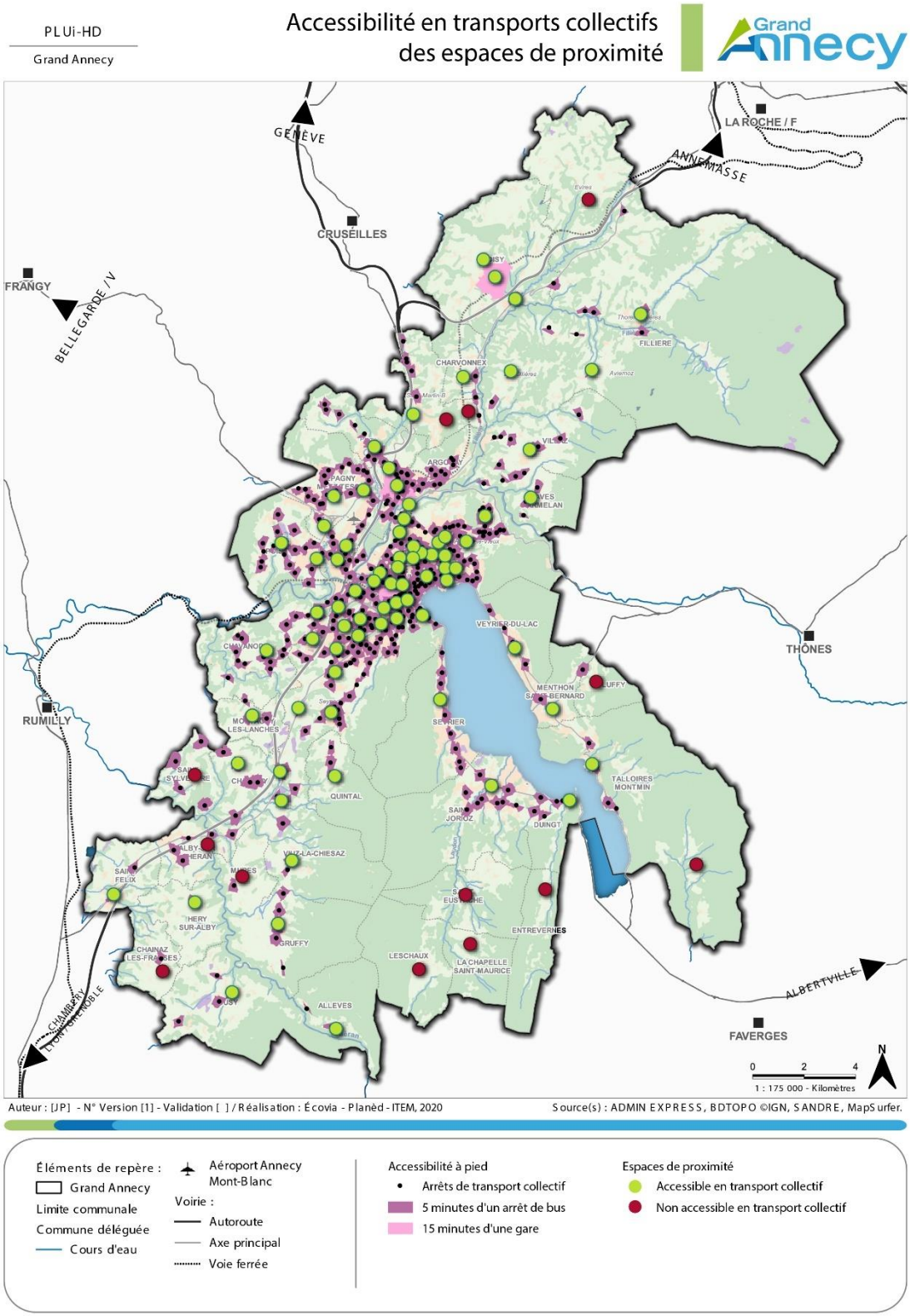

En bref…

CONSTATS
Une bonne accessibilité autoroutière avec 84 % de la population du Grand Annecy qui réside à moins de 10 min. d'un échangeur autoroutier
Une offre ferroviaire qui se limite à 3 gares sur le Grand Annecy
Une bonne accessibilité aux réseaux de transports en commun avec 67 % des habitants à 5 min. ou moins d'un arrêt de bus.

1.2.4 DES PAYSAGES D'EXCEPTION MAIS DES ATTEINTES LOCALES A LA COMPOSITION ET AUX ÉQUILIBRES PAYSAGERS

Un cadre paysager d'exception

Le territoire du Grand Annecy offre un cadre paysager d'exception, marqué de toutes parts par les massifs des Bornes et des Bauges, fonds de scène majestueux, et par le lac qui focalise les regards et met en exergue ses rives et monts. La qualité des paysages du Grand Annecy est reconnue, certains sites sont aujourd'hui protégés, classés ou inscrits à l'inventaire des sites (lac d'Annecy, château de Menthon, Plateau des Glières…).

Le territoire compose des unités paysagères contrastées (collines de l'Albanais, balcon des Bauges sur le lac, rives du lac, balcon des Bornes sur le lac, plateau et contreforts des Bornes, terrasses annéciennes) qui déclinent des ambiances diversifiées (naturelles, de montagne habitée, rurales ou urbaines).

IMAGE 1 – Cadre paysager : entre lac et montagne - Source : 2006-08-18_Agglo_Vue-Aerienne_1__©JMFavre-

Des atteintes à la composition et aux équilibres du paysage

La croissance urbaine des dernières décennies a profondément modifié les équilibres paysagers du territoire.

– *Perte du rapport au socle naturel, à la topographie et aux cours d'eau*

L'urbanisation nappe, s'étend ou s'étire sur les replats, les pentes, les collines ou les crêtes sans différentiation, sans transition ou adaptation, qui permettraient la lecture des nuances et spécificités topographiques (fond alluvial, rebords de terrasses glaciaires, collines…) ainsi que la compréhension du socle naturel. Les extensions urbaines s'effectuent aussi souvent au détriment des continuités éco-paysagères, formées par les cours d'eau et les vallées, qui se retrouvent fragmentées, voire effacées dans certains cas. Si les fonds « plats » de vallée ont été rapidement exploités pour l'industrie (ex. vallée du Thiou) puis par les zones d'activités, ce phénomène se poursuit, supprimant des espaces naturels, boisés et/ou humides, du lit du cours d'eau, essentiels à son identification et son intégrité paysagères. Par ailleurs, tandis que plusieurs grandes rivières sont encaissées et peu propices à l'urbanisation (Chéran, Fillière, Daudens, Laudon…), les nombreux cours d'eau et ruisseaux affluents rythmant les versants sont souvent enfouis lors des extensions urbaines. La lisibilité du paysage s'en trouve affaiblie.

– *Détérioration des franges vertes, espaces de transition entre bâti et espaces naturels*

La topographie marquée du territoire, les versants pentus et boisés des massifs des Bauges et des Bornes, comme des collines de l'Albanais ou du Pays de Fillière, ainsi que le lac, constituent des barrières naturelles à l'urbanisation. Si les implantations bâties originelles se situaient à « mi-pente » entre lisière forestière du versant et vallée en contrebas, ou encore en retrait et en légère surélévation par rapport au

lac, l'urbanisation s'approche aujourd'hui au plus près de ces espaces naturels structurant et majeurs, effaçant l'espace tampon entre bâti et espace naturel. Cet espace de transition joue un rôle paysager important en termes d'identification visuelle et de continuités éco-paysagères (échelle des paysages perçus), mais également en termes d'usages et de diversité d'ambiances (échelle des paysages vécus). La perte des franges vertes de transition altère la lisibilité et la qualité des paysages. Ce phénomène est particulièrement perceptible autour du cœur d'agglomération et du lac.

- Les espaces bâtis progressent toujours plus haut dans la pente (situation dominante sur le paysage, privilège de la vue), jusqu'à jouxter la forêt. Ils altèrent l'entretien des espaces agricoles résiduels, qui s'enfrichent et ferment les paysages à leur tour.

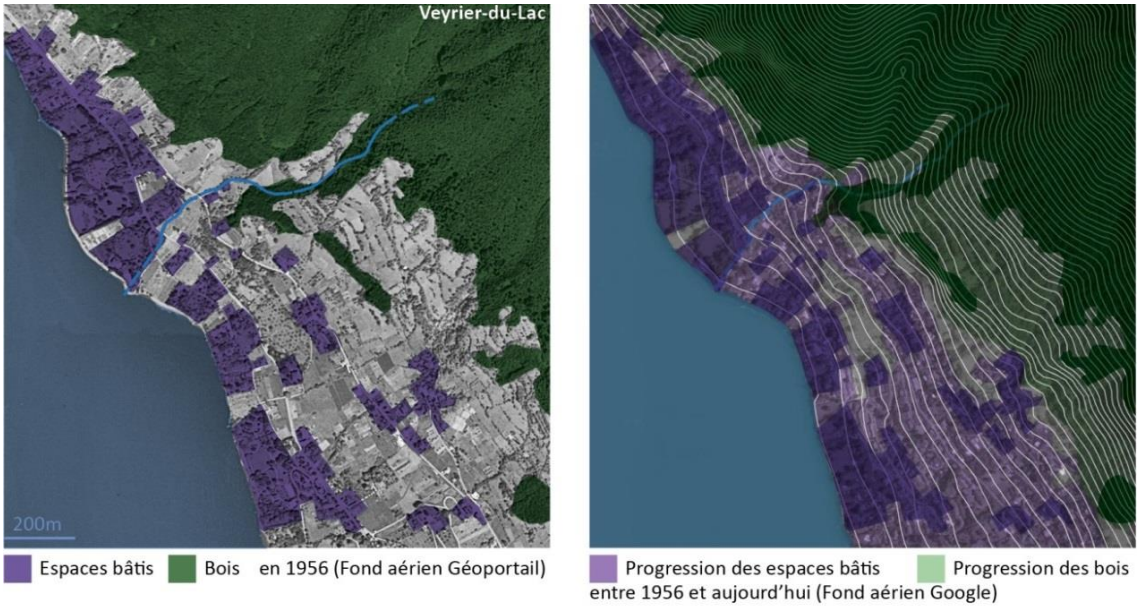

IMAGE 2 – Progression des espaces bâtis jusqu'en lisière forestière en haut **de versant et jusqu'au lac en pied de versant**

- La frange verte autour du lac est en grande partie urbanisée depuis longtemps. Si les extensions urbaines vers le lac sont moins fréquentes aujourd'hui, la densification des espaces déjà bâtis (souvent composés de villas avec jardins étendus) pose question en termes d'incidences paysagères (perte de vues, d'ambiances végétales et arborées des parcs et jardins…).
- Au sein du cœur d'agglomération, l'urbanisation tend aussi à s'étendre au plus proche des ruptures de pente du Fier, gommant la lecture topographique des terrasses.

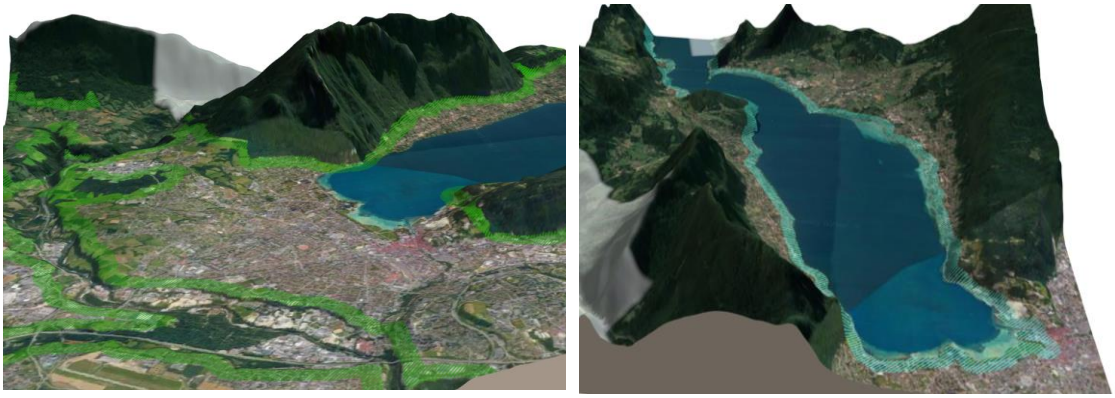

Franges vertes boisées (versants, rebords vallée / vallon du Fier)

Frange verte lacustre

IMAGE 3 - Visualisation des franges vertes boisées et lacustres

– *Fragmentation des continuités agricoles et perte de coupures vertes*

Les espaces agricoles « plans », ou les plus accessibles, sont soumis à une forte pression foncière et deviennent de moins en moins lisibles, sous l'effet de l'extension de l'urbanisation et de l'étalement de zones d'activités. Sur les pentes, rebords et vallons, les continuités agricoles sont aussi mises à mal par le développement urbain qui tend à lier les groupements bâtis entre eux et à fermer les vues depuis les routes. Les coupures vertes entre groupements bâtis, sont continuellement considérées comme de potentiels espaces à remplir, et sont régulièrement grignotées en leurs abords ou même en leur cœur.

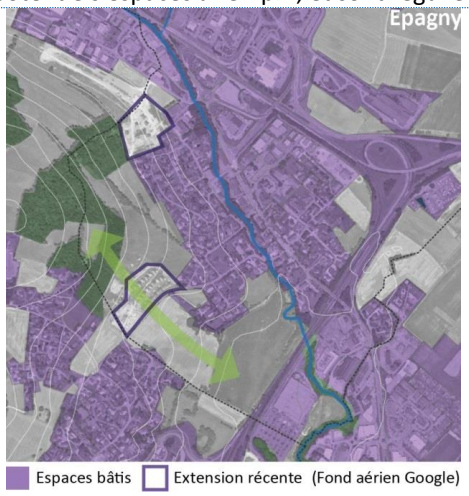

Les extensions urbaines récentes se poursuivent sur les espaces agricoles ouverts qui cernent les espaces bâtis, tant autour du cœur d'agglomération que dans la campagne. Les coupures vertes entre groupements bâtis, qui permettent leur identification visuelle dans le paysage, sont toujours menacées de fermeture.

Epagny-Metz-Tessy

IMAGE 4 – Extensions récentes sur les espaces à usage agricole

– *Fragilisation de la ceinture du cœur d'agglomération*

Plusieurs espaces « ouverts », agricoles et naturels, de tailles variées, composent une « ceinture » verte (bande plus ou moins continue, d'épaisseurs variables et de vocations diverses) autour du cœur d'agglomération. Ces espaces se réduisent et disparaissent peu à peu sous l'effet de l'urbanisation, repoussant toujours les limites de la ville. La lecture et l'identification de la ville dans son site géographique est dégradée, la transition entre le cœur urbain et les centres alentours s'efface...

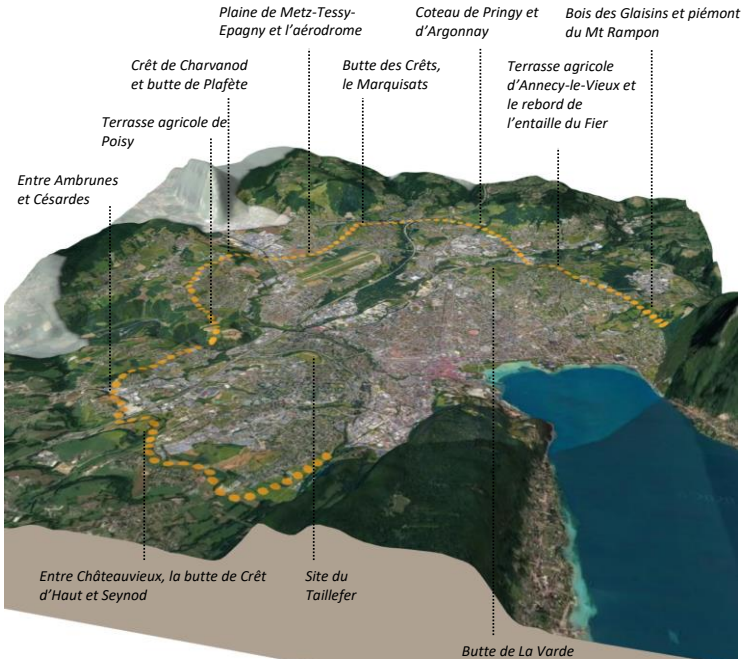

IMAGE 5 – Visualisation de la ceinture verte du cœur d'agglomération

– *Fermeture des paysages par la déprise agricole sur les pentes et l'avancée de la forêt*

La tendance au recul des terres agricoles, l'avancée progressive des bois sur les pentes, s'ajoute à la fermeture produite par le développement urbain et génère des paysages plus boisés, plus uniformes et plus sombres. Cette avancée de la forêt gomme les transitions et nuances de la topographie, supprime de nombreuses vues remarquables, et limite la lisibilité des paysages en particulier au-dessus des villages de piémonts.

Une perte de motifs paysagers

Le développement de l'urbanisation et des voies de communication, l'évolution des modes de vie, comme la mutation des pratiques et des espaces agricoles ont généré une perte de nombreux motifs paysagers (végétaux ou construits), qui participent pourtant à l'identification du territoire, à la diversité des paysages, ainsi qu'à la qualité des ambiances et du cadre de vie.

– *Simplification de la trame arborée des espaces agricoles*

Au sein des espaces agricoles, la modification des pratiques (mécanisation, agrandissement du parcellaire, spécialisation…) a souvent généré la perte des structures arborées qui ponctuaient ou soulignaient autrefois les parcelles et chemins (alignements d'arbres et arbres isolés) ou s'inscrivaient en transition entre bâti et cultures, parfois avec une forte densité et ce sur l'ensemble du territoire.
On note par ailleurs sur certains secteurs un épaississement des ripisylves (cordons de végétation le long des ruisseaux), qui augmente la lisibilité des rivières et ruisseaux dans le paysage mais s'associe aussi parfois à l'épaississement des haies et bosquets pour contribuer à la fermeture des paysages.
Dans les noyaux bâtis originels, le développement s'est produit en extension sur les vergers, les jardins potagers qui les cernaient, faisant ainsi disparaître, sans renouvellement ou « reproduction », la couronne vivrière qui assurait une transition certaine entre espace bâti et agricole, et qualifiait les entrées de villages. Lorsqu'ils ne sont pas supprimés par les extensions urbaines, ces vergers souffrent très souvent d'abandon, d'absence d'entretien ou de renouvellement. Le PNR du Massif des Bauges s'est impliqué dans un programme de préservation, restauration, mise en valeur des vergers.

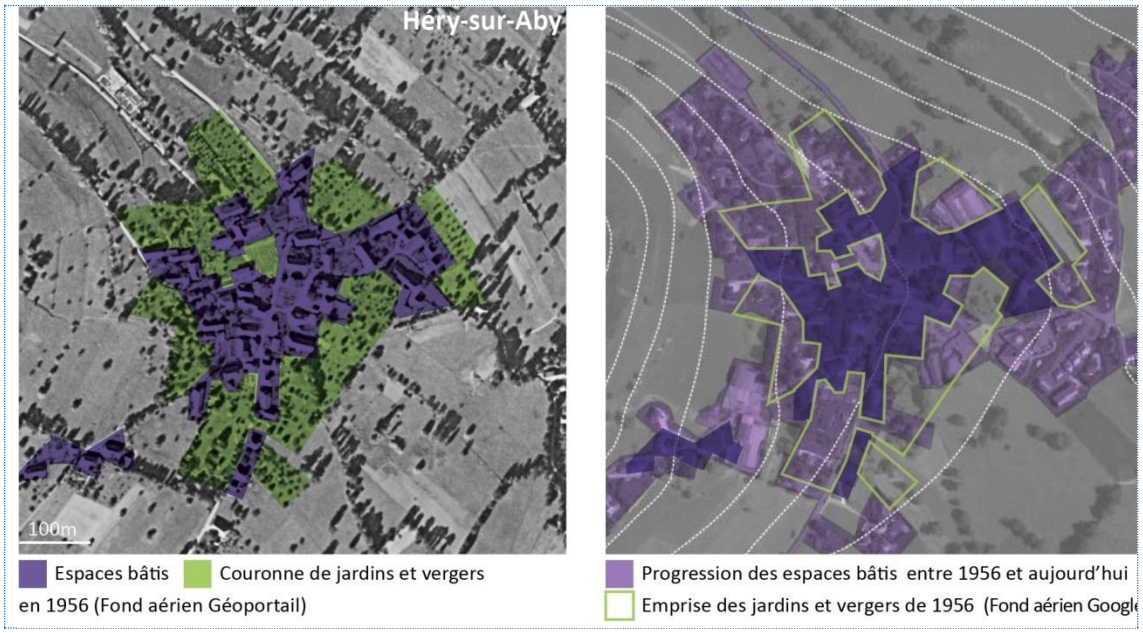

IMAGE 6 – Perte des structures et motifs arborés par le développement urbain entre 1956 et aujourd'hui

– *Densification des espaces bâtis*

Les espaces bâtis du territoire, du cœur d'agglomération et des rives du lac plus particulièrement, sont fortement minéralisés et artificialisés. Ils ménagent peu d'espaces paysagers de type coulées vertes, parcs arborés étendus, ou espaces productifs conséquents. Parfois conséquents et bien identifiés (site du Taillefer, butte de La Varde), parfois plus modestes ou« résiduels », ces espaces, publics comme privés, jouent des rôles importants : trame paysagère végétale, espaces de respiration, repères visuels, qualité d'ambiances, apport de nature en ville et contribution à l'adaptation au dérèglement climatique. Pourtant, le contexte de forte pression urbaine amène une densification de ces espaces à fort potentiel paysager, y compris pour les parcs arborés patrimoniaux considérés comme des opportunités foncières.

Annecy-le-Vieux - 1956

2005-2010

Aujourd'hui (fonds géoportail)

IMAGE 7 – Urbanisation des parcs arborés

Une banalisation des paysages

– *Disparités des extensions résidentielles et durcissement des limites*

Quelle que soit l'importance de leur avancée, les formes urbaines pavillonnaires, à partir des années 70 et encore aujourd'hui, se posent en rupture des formes traditionnelles et développent des formes « standardisées ». Elles se caractérisent souvent par une multiplication des voiries, une implantation en retrait de la rue et des voisins, une architecture différente du bâti traditionnel, l'apparition de clôtures disparates, opaques et très visibles qui prennent une grande place dans le paysage urbain comme rural. L'ensemble de ces éléments, identiques d'un lieu à l'autre, tend à banaliser les paysages : la spécificité des lieux est souvent gommée et effacée pour donner place à un projet « standard » (terrain remis « à plat », structure arborée supprimée, eau canalisée et enfouie, vues perdues…).

Dans de nombreux cas les extensions urbaines se marquent par un empiètement dans l'espace agricole sans s'accompagner par la structuration d'une frange bâtie ou végétale. Il en résulte des limites dures de haies monospécifiques taillées ou de murs et clôtures « plastiques » qui créent des ruptures fortes et des incidences visuelles.

Extensions résidentielles sur coteaux - Poisy

Quintal

Aviernoz - Voies d'accès impactantes

IMAGE 8 – Extensions résidentielles disparates

Ces dernières années ont vu le développement de formes urbaines parfois plus denses, avec des volumétries plus importantes (habitat intermédiaire, habitat en bande, maisons jumelées…) qui sont souvent plus cohérentes avec les formes traditionnelles et qui permettent l'aménagement d'espaces communs ou de bandes végétalisées en transition avec les espaces à proximité. Si certaines opérations proposent des insertions paysagères intéressantes, d'autres reproduisent le modèle de développement du pavillonnaire mais avec plus de densité.

– *Dégradation des entrées de villes*

La pression urbaine (développement de zones d'activités ou commerciales, opération de densification et de logements collectifs, extensions d'habitat pavillonnaire...) se ressent sur l'ensemble des entrées d'agglomération comme des entrées de villes/villages, de façon plus ou moins forte et différenciée selon les axes. L'ensemble produit souvent des paysages confus et peu qualitatifs : urbanisation standardisée, étirée et sans épaisseur, aménagements au coup par coup sans cohérence d'ensemble, des–impacts visuels liés aux enseignes et pré-enseignes…
Dans le cœur d'agglomération, certaines entrées de ville ont fait l'objet d'opérations de qualification (mobilités douces, structures végétales, front bâti…), mais ces aménagements restent ponctuels.

RD1203 - Charvonnex

RD1508 - Epagny-Metz-Tessy

IMAGE 9 – Entrées d'agglomération et entrées de ville dégradées

– *Zones d'activités peu intégrées*

De nombreuses zones d'activités s'étendent dans les fonds de vallée, étirent les entrées de villes, jalonnent les axes de communication ou s'installent sur les plateaux et terrasses alluviales. Développant des formes et des ambiances diverses selon leurs activités (industrielles, commerciales, services…) et leur période de réalisation, les zones d'activités s'intègrent généralement peu dans leur contexte paysager : perte de continuités ouvertes ou naturelles, surfaces minéralisées importantes, effacement des motifs paysagers préexistants, développement d'espaces pensés pour la voiture où la dimension « piétonne » (échelle humaine) est peu prise en compte, juxtaposition d'ensembles clos, abords peu qualitatifs et hétérogènes, où le végétal est peu présent. Malgré des efforts d'aménagements sur certaines zones, celles-ci sont souvent peu liées aux autres composantes du paysage.

Une dégradation des vues

– *Perte de points de vue et d'ouvertures visuelles*

Par l'extension de l'urbanisation, la densification ou encore l'avancée de la forêt, le paysage se referme et perd des points de vue et ouvertures visuelles qui permettent la découverte, l'appréciation et la compréhension du territoire. Ces vues, qui participent aussi à la qualité des paysages, sont de moins en moins nombreuses, notamment, le long des axes de déplacements, par des extensions dans des coupures paysagères et le développement linéaire d'activités.

– *Dégradation des silhouettes et points repère bâtis remarquables*

Le caractère groupé des noyaux bâtis originels, leur implantation et adaptation au socle naturel, en font souvent des silhouettes remarquables et repères dans les paysages. Les extensions urbaines récentes tendent souvent à étirer la silhouette bâtie le long des voies ou à la noyer dans un espace résidentiel diffus. Les perceptions visuelles s'en trouvent altérées.

– *Brouillage des perceptions*

Les versants exploités et habités sont nombreux et concernent tout le territoire. Perçus en vues externes, depuis la plaine, la vallée ou le versant opposé, ils constituent un arrière-plan visuel constant et focalisent les regards. Les différentes formes d'urbanisation (étalement, étirement ou émiettement le long des routes, mitage) et la diversité des orientations (vers le haut et vers le bas de versant, de part et d'autre du noyau ancien le long des courbes de niveau) brouillent les perceptions. La lisibilité et la qualité des paysages s'en trouvent amoindries.

Développement résidentiel dans la pente qui lie les différents hameaux étagés - Groisy

IMAGE 10 – Brouillage des perceptions visuelles

– *Impacts paysagers ponctuels*

Parfois, des bâtiments agricoles (unités de production) ou résidentiels viennent altérer les perceptions visuelles en créant des impacts par leur situation (ligne de crête, coupure verte, cœur d'espaces ouverts…), leur implantation et les terrassements générés (impacts des talus, des enrochements…), ainsi que leurs matériaux et couleurs.

Enrochement impactant, par contraste avec les abords enherbés - Aviernoz

IMAGE 11 – Impacts paysagers ponctuels

En bref…

CONSTATS
Le développement des dernières décennies a profondément modifié les paysages, les tendances se poursuivent et produisent : des atteintes à la composition et aux équilibres paysagers du territoire Et une dégradation des vues
Une perte de motifs paysagers (structures paysagères et éléments de paysage, remarquables et ordinaires, qui font la qualité et l'identité de chaque lieu)
Une banalisation des paysages

1.2.5 UNE RICHE BIODIVERSITÉ ET DES HABITATS NATURELS REMARQUABLES, IMPACTÉS LOCALEMENT

Une multitude de milieux et d'habitats

Le Grand Annecy est riche de sites écologiques et naturels, supports de fonctions variées, tant d'un point de vue environnemental, économique que social. Du fait du relief et des activités agricole et sylvicole, ces sites accueillent une multitude de milieux et une véritable diversité de structures paysagères et d'habitats : massifs forestiers de montagne, de plaine, coteaux secs, gorges rocheuses, cours d'eau et zones humides, pelouses sèches d'intérêt européen, etc.

Le massif du Semnoz, le massif des Frettes et le plateau des Glières, le mont Veyrier, le mont Baron, le massif de la Tournette représentent de grands ensembles naturels. Le territoire est ainsi au carrefour de nombreuses liaisons écologiques d'intérêt régional ou interrégional, notamment entre massifs montagneux.

La topographie variée permet à différents étages de végétation de prospérer et à de nombreuses espèces animales de s'y développer, dont de nombreuses espèces patrimoniales : Bouquetin des alpes, Aigle royal, Milan royal, Sabot de Venus, Doradille élégante, Étoile des Alpes, Tétras-lyre, etc.

Le caractère plutôt extensif de l'agriculture et la prédominance des surfaces en herbe par rapport aux cultures du fait de l'élevage laitier ont été à l'origine de milieux ouverts favorables à la biodiversité.

La présence du lac, l'importance du ruissellement montagnard et les phénomènes de remontée de nappes sont à l'origine de nombreux milieux humides (roselières, marais, tourbières, etc.) et sont autant de caractéristiques qui font actuellement la richesse et la diversité de la biodiversité du Grand Annecy.

Des outils réglementaires complétés par des dispositifs locaux de protection

De nombreux outils réglementaires ou contractuels participent au suivi, à la valorisation et à la préservation de ces espaces remarquables du point de vue de la biodiversité.

– *Outils réglementaires*

On relève notamment :

- Des périmètres d'inventaire de la richesse écologique (55 ZNIEFF) ainsi que des inventaires des zones humides apportant une bonne connaissance de ces milieux.
- Plusieurs périmètres de gestion : 4 sites Natura 2000, le parc naturel régional des Bauges au sud du territoire - en cours de révision de sa Charte -, 4 sites gérés par le Conservatoire des espaces naturels (CEN).
- Des périmètres sous maîtrise foncière : 41 espaces naturels sensibles (ENS), 4 espaces acquis par le Conservatoire du Littoral.
- Des périmètres de protection, avec 5 arrêtés de protection du biotope (APPB) destinés à protéger des marais, roselières et tourbières, la réserve naturelle nationale (RNN) du Roc de Chère, avancée rocheuse boisée, dominant le lac d'Annecy par des falaises ainsi que la réserve biologique (RBI) des montagnes des Frettes visant à protéger une population de tétras-lyre

Au total, près d'une centaine de sites sont reconnus au titre des inventaires Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, APPB et réserves naturelles. Les sites concernés peuvent figurer à plusieurs inventaires simultanément. Certains sites, et notamment les grands massifs et les réseaux de zones humides inscrits en ZNIEFF de type 2, dépassent largement le territoire du Grand Annecy.

PLUi-HD

Grand Annecy

Milieux naturels - Périmètres de gestion et de protection

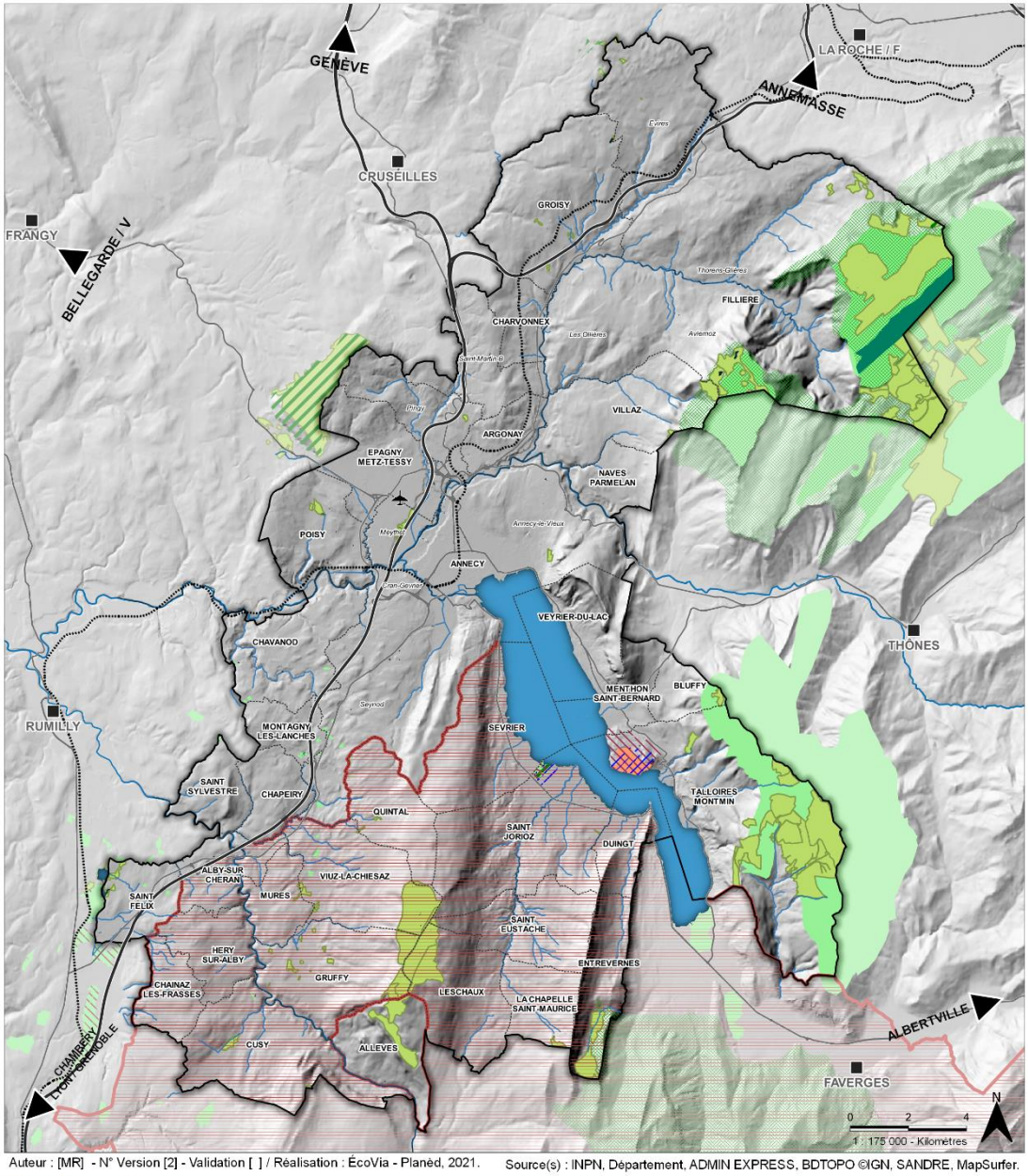

Auteur : [MR] - N° Version [2] - Validation [ ] / Réalisation : ÉcoVia - Planèd, 2021. Source(s) : INPN, Département, ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- *Commune déléguée*
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

- Espace naturel sensible
- APPB
- Réserve biologique
- RNN
- Site du Conservatoire d'espaces naturels
- Site du Conservatoire du littoral
- ZICO
- ZSC
- Parc naturel régional

– *Dispositifs contractuels*

Les outils réglementaires sont complétés par des démarches contractuelles mises en place entre différents acteurs territoriaux.

- Des Contrats de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) sont mis en œuvre, dont celui du Grand Annecy qui doit être signé au début de l'année 2021 avec le département de la Haute-Savoie. Trois autres CTENS recouvrent pour partie le Grand-Annecy ou le jouxtent : CTENS du Plateau des Bornes, CTENS de Montagne d'Age-Bornachon-Mandallaz et le CTENS de la vallée de Thône.

- Le Contrat de Bassin du Fier et du lac d'Annecy s'applique au bassin versant hydrographique du Fier et du lac d'Annecy référencé dans le SDAGE Rhône Méditerranée sur la période 2017-2023. Celui-ci inclut un Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH).

Des continuités écologiques à protéger pour préserver les milieux et les espèces

Quatre sous-trames ont été retenues pour la cartographie de la trame verte :

– *La sous-trame des milieux humides*

Les réservoirs de biodiversité pour les espèces des milieux humides sont bien répartis sur le territoire.

- La plupart sont de très petite taille, les plus grands étant ceux du plateau des Glières, des marais de la plaine de Giez (situés hors du Grand Annecy) ainsi que les zones humides protégées du bord du lac et d'Albens (situé hors du Grand Annecy), les cours d'eau et leurs espaces associés. Les étangs sont nombreux et les cours d'eau font office de zones relais ainsi que la plupart des prairies de montagne, à proximité des zones humides d'altitude.
- En cœur d'agglomération, les zones humides sont parfois complètement isolées, ou bien en passe de l'être, comme par exemple le vallon du Fier ou le marais d'Epagny. Les ruptures de continuités provoquées par les infrastructures de transport et les zones bâties sont particulièrement dommageables aux petites zones humides reliées au mieux par des cours d'eau.

– *La sous-trame des milieux forestiers*

Les réservoirs de biodiversité des milieux forestiers sont particulièrement grands sur les reliefs de la moitié est du Grand Annecy : massifs du pays de Fillière, mont Veyrier, Roc de Chère, Tournette, Semnoz… ainsi qu'à l'ouest, les massifs forestiers de la Montagne d'Age, la Mandallaz et les gorges du Fier.

Les ripisylves, les boisements et les haies permettent une continuité « en pas japonais » entre les grands massifs pour les espèces forestières, notamment dans la plaine du Pays d'Alby et dans le nord du territoire.

Les espaces relais sont peu étendus et systématiquement contigus à des réservoirs. En cœur d'agglomération, la continuité des milieux forestiers est très fortement fragilisée. L'extension de l'aire urbaine est sensible le long des infrastructures de transport et autour du lac, ce qui peut conduire à fragiliser le continuum forestier : isolement du Roc de Chère, du Semnoz, séparation accentuée entre les deux rives du lac, fragilisation de la connexion entre Montagne d'Age et Mandallaz.

– *La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts : les landes*

Les réservoirs des milieux ouverts et semi-ouverts présentent à la fois une strate herbacée et arbustive.

Leurs espaces relais concernent une grande partie du territoire : de grandes surfaces d'un seul tenant en altitude (alpages, pelouses et prairies de montagne) et des surfaces plus découpées assez bien reliées dans la partie ouest du territoire à l'étage collinéen. La continuité entre ces deux étages est actuellement très limitée. Le continuum des milieux ouverts est particulièrement fragile du fait de la pression foncière.

– *La sous-trame des milieux secs*

On retrouve des réservoirs de milieux secs de très grande taille, contigus à des zones relais et de très petite taille sur quelques parcelles de pelouses sèches :

- Les milieux secs sont concentrés sur les secteurs en altitude, à l'est et au sud du territoire : pelouses d'altitudes, landes et milieux rocheux.
- Quelques pelouses sèches sont également situées à l'étage collinéen, à Talloires-Montmin et au niveau du vallon d'Entrevernes, ainsi qu'à l'ouest du territoire aux environs de Lovagny (hors du Grand Annecy). Elles sont plus rares et leur connexion en est d'autant plus importante.

Les espaces relais couvrent une surface importante. Il s'agit dans l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts.

Les milieux secs sont par nature moins connectés entre eux que les autres milieux.

– *La trame bleue*

Les grands cours d'eau, un certain nombre de leurs affluents et plusieurs affluents du lac d'Annecy jouent le rôle de réservoirs de biodiversité.

Les principaux cours d'eau sont bien moins entravés d'obstacles à l'écoulement que les cours d'eau secondaires. Les affluents du lac d'Annecy sont ponctués de nombreux obstacles à l'écoulement, pouvant nuire aux déplacements des truites lacustres.

– *La trame noire*

La trame noire révèle une rupture quasi continue due à la pollution lumineuse entre Aix-Les-Bains et Annecy et montant jusqu'à Genève. Les réservoirs de la trame noire sont le massif des Bauges, le plateau des Glières et le massif de la Tournette.

Une « stratégie lumière » élaborée par le Grand Annecy a été présentée en juin 2019.

PLUi-HD

Grand Annecy

Milieux naturels - Trame verte et bleue

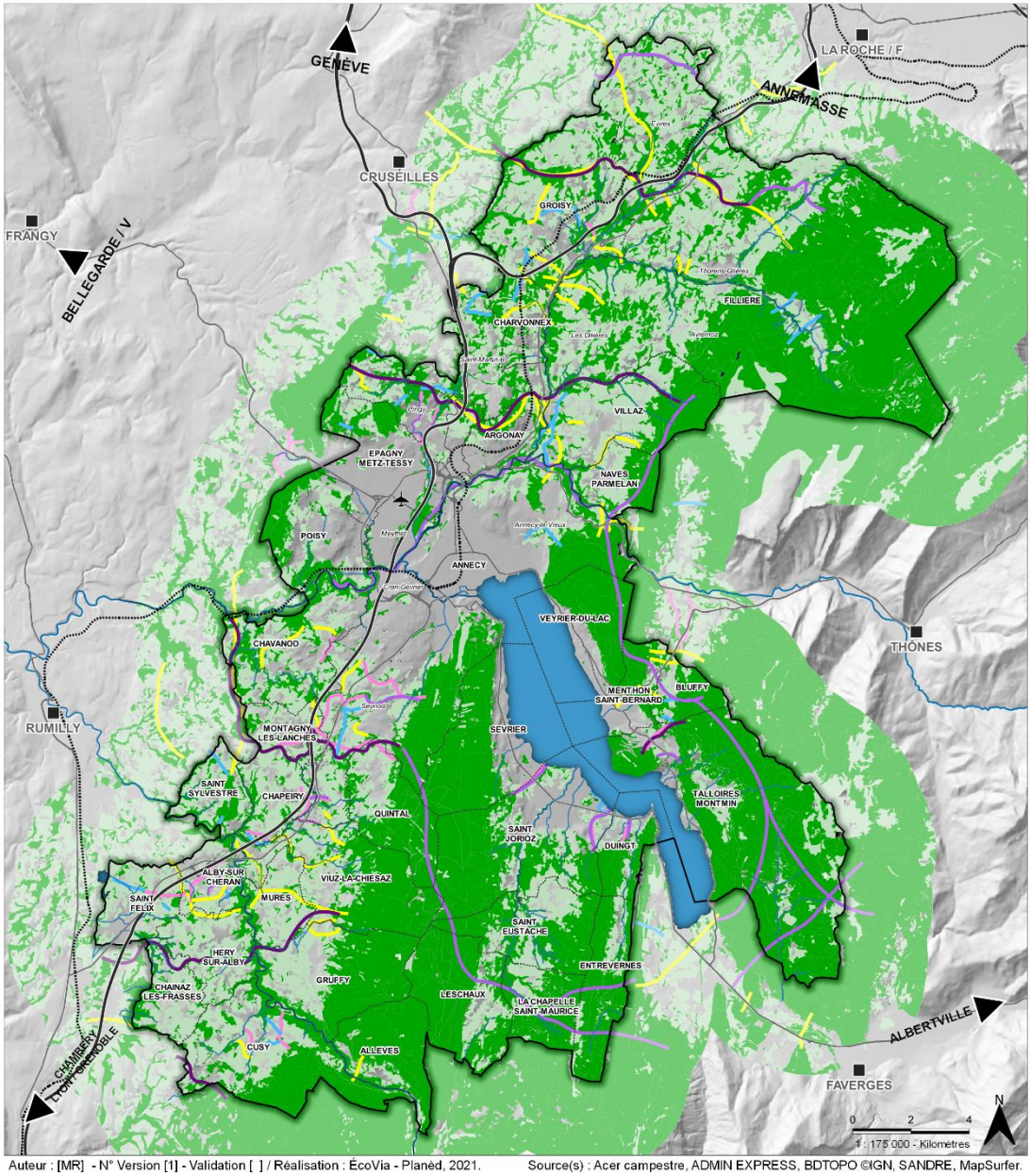

Auteur : [MR] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : ÉcoVia - Planèd, 2021. Source(s) : Acer campestre, ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- *Commune déléguée*
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

- Déclianison des corridors SRCE
- Déclinaison des corridors SCoT
- Réservoir de biodiversité
- Continuum

Fonctionnalité des corridors
- Faible
- Moyenne
- Bonne

Des pressions qui risquent de s'accentuer sur les milieux naturels mais des actions possibles via la trame verte et bleue

De nombreux espaces agricoles ainsi que des espaces naturels sont présents en limite de l'agglomération et subissent d'autant les pressions foncières et celles des activités de loisirs.

Les massifs du territoire ainsi que le vallon du Fier et le lac d'Annecy croisent les enjeux environnementaux relatifs à leur biodiversité remarquable (milieux et espèces) et sociaux du fait de la très forte fréquentation liée aux activités de loisirs (VTT, randonnées, ski nordique, parapentes, etc.). La question de leur accessibilité et des mobilités douces et transports en commun se pose.

Comme précisé antérieurement, les stress hydriques et thermiques engendrés par le réchauffement climatique s'intensifient au détriment du maintien de diverses espèces patrimoniales et endémiques moins adaptables et de milieux sensibles au gradient thermique et à la disponibilité en eau.

La progression continue de l'urbanisation dans les espaces naturels et agricoles n'est pas sans lien avec la qualité de vie sur le territoire. Elle isole progressivement certaines parties du réseau écologique rendant plus aléatoire le maintien de la richesse écologique du Grand Annecy. La délimitation d'une trame verte et bleue donne l'opportunité au PLUI de connecter ces espaces remarquables de manière fonctionnelle et de valoriser certains aspects paysagers (vallées, bocage, etc.) via leur intérêt patrimonial.

En bref…

CONSTATS
Des sites naturels remarquables et variés qui pâtissent du développement – notamment urbain - du territoire additionné aux impacts du changement climatique

2

UN TERRITOIRE DOTÉ D'ATOUTS ET DE CAPACITÉS D'ACTION

2.1 Une organisation spatiale à définir et une nécessité de renforcer les proximités

2.1.1 UNE STRUCTURATION A DOUBLE ÉCHELLE

Une armature urbaine pour l'organisation des villes et des bourgs sur le territoire

Le PLUi a pour objectif de définir les conditions de mise en œuvre des politiques publiques en matière de création de logements, d'infrastructures, d'offre de mobilité, d'équipements, de commerces et de services et les organiser entre elles et les cadrer territorialement. Pour cela, il est fait appel à la notion d'armature urbaine.

Par « armature urbaine », on entend l'organisation des villes et des bourgs, des espaces urbanisés et leurs aires d'influence respectives ainsi que la manière dont ces différentes entités organisent le territoire et structurent son fonctionnement.

– *La notion d'armature urbaine*

Deux termes permettent d'éclairer la notion d'armature urbaine en laissant entrevoir sa finalité : la notion de hiérarchie urbaine et la notion d'aire d'influence. Définie au travers des notions de hiérarchie urbaine et d'aire d'influence, l'analyse de la concentration et de l'organisation territoriale des fonctions urbaines, autrement dit, l'identification de l'armature urbaine a pour finalité de répartir de façon équilibrée et cohérente les logements, de mailler les équipements, commerces et services de proximité et de structurer et développer les transports collectifs.

- La hiérarchie urbaine fait référence au fait que les villes et les bourgs se positionnent les uns par rapport aux autres en fonction de différents critères, liés à leur fonctionnement quotidien et aux fonctions urbaines présentes : ensemble des équipements, commerces et services, activités culturelles, modes de transport et de communication. L'ensemble de ces critères socio-économiques. L'existence ou non de certaines fonctions, leur agencement et leur niveau de développement, détermine le niveau de de centralité des différents espaces urbanisés. Les villes et bourgs n'ont donc pas le même positionnement dans la hiérarchie selon les fonctions présentes ou non.

- L'aire d'influence fait référence au fait que les villes et les bourgs attirent les populations environnantes et polarisent l'espace qui les entoure. Ainsi, il y a une sorte de maillage du territoire qui se fait par les espaces urbanisés dont l'aire d'influence dépend évidemment des fonctions de centralité : plus une ville est grande et plus ses fonctions urbaines sont développées, plus le territoire polarisé est étendu.

– *Double approche des enjeux du territoire*

L'analyse des espaces urbanisés du Grand Annecy conduit immédiatement à distinguer ces espaces en 2 groupes cohérents :

- Les espaces urbanisés qui structurent leur territoire de proximité immédiate, que l'on appellera par la suite « les espaces de proximité » ; Le PLUI aura pour objectif de renforcer la logique de proximité pour les habitants.

- Les espaces qui structurent plus largement le territoire, et dont l'influence peut aller de l'échelle communale à une échelle supérieure au Grand Annecy, dénommés par la suite les polarités urbaines. Le PLUI aura pour objectif de renforcer l'organisation et la structuration du territoire à grande échelle

Pour préparer les réponses à venir dans le PLUI, une double approche est proposée dans le diagnostic :

- L'identification des espaces de proximité pour renforcer la capacité d'assurer une « juste proximité » pour l'ensemble des habitants. Ces espaces sont identifiés à une échelle assez fine, ce qui permet de caractériser et analyser spatialement et qualitativement chacun d'entre. Cette approche pourra servir de socle aux principes d'urbanisme et aux actions à mettre en place (en particulier la mise en œuvre de l'objectif n°1 (« Toute nouvelle construction se fera dans des pôles de vie bien reliés aux transports en communs pour favoriser la vi(ll)e de proximité ») du projet de territoire Imagine le Grand Annecy 2050), à définir en fonction des enjeux et des besoins, des projets et des opportunités de chacun de ces espaces.

- La définition d'une structuration territoriale cohérente et réfléchie à partir des différents polarités urbaines identifiées sur le territoire. Cette structuration est établie à l'échelle du bassin de vie (donc plus vaste que le Grand Annecy) et permet de proposer une armature, dans un premier temps technique, globale à l'échelle du territoire.

Il s'agit à ce stade d'une démarche technique d'identification et de qualification. Cette double approche expliquée ci-dessus servira de base aux élus pour débattre et définir l'armature territoriale « politique » du Grand Annecy et les actions à mettre en place dans les espaces de proximité.

– *Les éléments de références*

L'identification de l'armature urbaine ne part pas de zéro, elle capitalise simultanément plusieurs éléments :

- L'armature urbaine identifiée par le SCoT du bassin annécien, articulée en 4 niveaux, avec au rang A le cœur d'agglomération et le rang B rassemblant les pôles situés le long des axes de développement rendu possible par une offre existante ou potentielle performante de transports collectifs. Le rang C rassemble les autres pôles qui sont desservis avec une performance un peu moindre que ceux du rang B mais dont le nombre d'habitants ou d'emplois ou le niveau d'équipements et de services justifie le classement. Le rang D se compose des autres communes du territoire,

- L'armature du SCoT de l'Albanais qui même s'il ne s'applique plus (le Pays d'Alby se situe aujourd'hui en « zone blanche »), constitue néanmoins une référence pour le Pays d'Alby,

- La notion de communes structurantes définie par le programme local de l'habitat (PLH) du Grand Annecy (2020-2025),

- Les 4 secteurs identifiés par le plan de mobilité (PDM) - du Grand Annecy, à savoir l'hypercentre, le cœur d'agglomération, les corridors d'accès et les territoires ouverts.

Ces éléments sont complétés par les objectifs définis dans le projet de territoire « imagine le Grand Annecy 2050 » dont les objectifs 1, 17, 41 et 70 ont un lien direct avec la thématique de la structuration urbaine territoriale :

Objectifs du Projet	Libellés des objectifs définis
Objectif 1	**Toute nouvelle construction se fera dans des pôles de vie bien reliés aux transports en commun pour favoriser la ville de proximité.**
Objectif 17	**Renforcer les équipements publics sportifs, culturels et éducatifs pour répondre aux besoins de la population.**
Objectif 41	**Aménager les 3 gares de Groisy, Saint-Martin-de-Bellevue et Pringy en pôles multimodaux.**
Objectif 70	**Conserver / Renforcer les pôles commerciaux de quartier.**

PLUi-HD

Grand Annecy

Répartition de l'offre en équipements, commerces et services selon la gamme

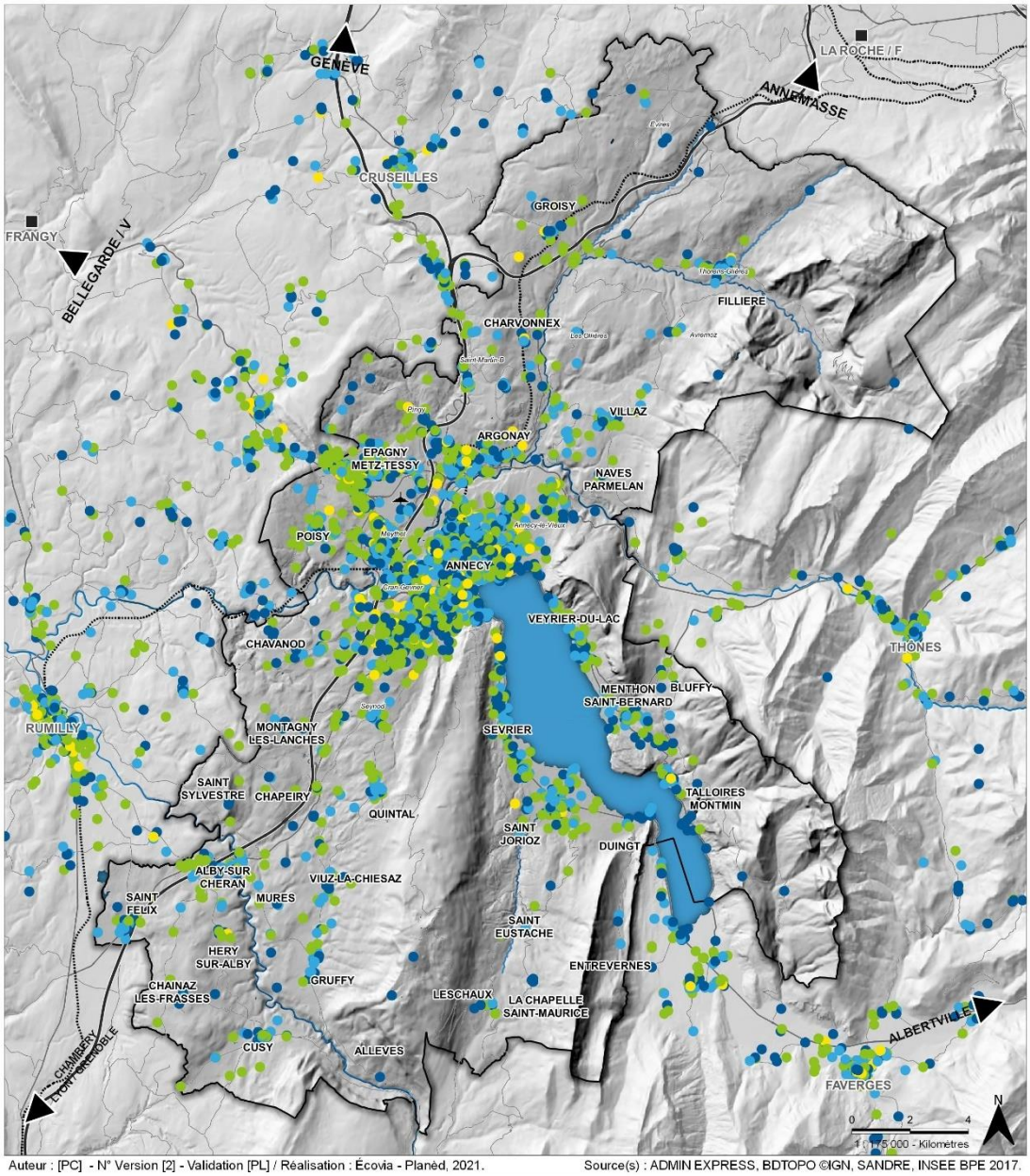

Auteur : [PC] - N° Version [2] - Validation [PL] / Réalisation : Écovia - Planéd, 2021. Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, INSEE BPE 2017.

Éléments de repère :

- Grand Annecy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :

- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Répartition de l'offre en équipements, commerces et services

- Equipements, commerces ou services de niveau 1 (gamme de base)
- Equipements, commerces ou services de niveau 2 (gamme de proximité)
- Equipements, commerces ou services de niveau 3 (gamme intermédiaire)
- Equipements, commerces ou services de niveau 4 (gamme supérieure)

L'analyse des espaces de proximité

L'analyse des espaces de proximité permet de les qualifier, en termes de proximité, de fonctions, à compléter et renforcer. Il s'agit de comprendre la capacité de l'espace à répondre aux besoins de proximité du point de vue de l'habitant. Il n'y a donc pas de hiérarchie de ces espaces de proximité entre eux.

Un travail technique a été réalisé avec les services du Grand Annecy afin d'identifier l'ensemble des espaces de proximité. Après l'identification des 89 espaces de proximité[29], il a été décidé de travailler sous la forme d'un atlas cartographique présentant quelques données factuelles par espace identifié.

Chaque espace de proximité se compose d'une fiche permettant d'établir un portrait en abordant l'accessibilité, l'aire d'influence de l'espace, le niveau d'équipements, de commerces et de services et le type de tissu urbain dominant.

L'analyse est complétée par un tableau « avantages – faiblesses – perspectives » qui permettra d'avoir une lecture rapide d'un espace de proximité en particulier. Cela permettra de dégager des enjeux propres à chacun.

A la suite d'échanges entre les services du Grand Annecy et le bureau d'études, le tableau « avantages – faiblesses – perspectives » a été rempli grâce à l'analyse des données factuelles dans un premier temps et complété par une phase de terrain.

Chaque fiche d'espace de proximité sera retravaillée avec les élus pour confirme ou non, les avantages, faiblesses et perspectives de chacun des espaces.

Cela a pour objectif de dégager une typologie des espaces de proximité, de les qualifier et d'apporter une véritable réflexion sur les besoins à une échelle très fine. Ces éléments seront valorisés dans le projet politique du PLUI

Ci-après, deux exemples des fiches issues de l'atlas cartographique[30].

[29] Les 89 espaces de proximité identifiés sont inscrits dans le tableau page suivante.

[30] L'atlas cartographique est annexé à la fiche correspondante.

Liste des espaces de proximité analysés	
ALBY-SUR-CHERAN	MERCIER
ALLEVES	SAINT-MARTIN-BELLEVUE
AVENUE CRAN	THORENS-GLIERES
CARNOT	GROISY CHEF-LIEU
ANNECY CENTRE	GROISY GARE
CENTRE COMMERCIAL	GROISY LE PLOT
FINS	GRUFFY
MANDALLAZ CHAMBERY	HERY-SUR-ALBY
MARQUISATS	LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE
NOVEL	LESCHAUX
PARMELAN	MENTHON-SAINT-BERNARD
PLAINE	MEYTHET CENTRE
PRAIRIE	COTE-MERLE
ROMAINS	MONTAGNY-LES-LANCHES
TEPPES	MURES
ALBIGNY	NAVES-PARMELAN
ANNECY-LE-VIEUX	POISY BRASSILLY
BROGNY	POISY CHEF-LIEU
CLARINES	PRINGY CHEF-LIEU
GLAISINS	GARE
POMMARIES	PROMERY
RAISSES	PT DE BROGNY
TILLEULS	QUINTAL
UNIVERSITE	SAINT-EUSTACHE
VIGNIERES	SAINT-FELIX
BLUFFY	SAINT-JORIOZ
CHAINAZ-LES-FRASSES	SAINT-SYLVESTRE
CHAPEIRY	SEVRIER
CHARVONNEX	BALMONT
ALTAIS	BARRAL
CHAVANOD	BRESSIS
CRAN-GEVRIER CENTRE	BRESSIS-EGLISE
LEVRAY	BUTTE-ST-MARTIN
PONT-NEUF	SEYNOD CENTRE
VALLON-ETALE	CESARDES
VERNAY	CHAUX
CUSY	PERIAZ
DUINGT	TREIGE
ENTREVERNES	VIEUGY
EPAGNY CHEF-LIEU	MONTMIN
EPAGNY GILLON	TALLOIRES
METZ-TESSY	VEYRIER-DU-LAC
AVIERNOZ	VILLAZ
EVIRES	VIUZ-LA-CHIESAZ
LES OLLIERES	

Armature territoriale : des polarités et une approche à la grande échelle

Le territoire du Grand Annecy s'inscrit dans un bassin de vie plus large au sein duquel les communes de l'agglomération échangent quotidiennement avec les communes alentour qui ainsi influencent son fonctionnement.

Il est donc nécessaire de procéder à une analyse à l'échelle du bassin de vie et non uniquement du Grand Annecy pour déterminer la structuration du territoire.

Cela permettra de proposer une structure territoriale cohérente avec l'ensemble des territoires voisins et de ne pas considérer le Grand Annecy de façon isolée.

– *Identification des polarités urbaines*

L'identification des polarités urbaines répond à un enjeu majeur de l'armature territoriale. Sur un territoire aussi hétérogène que le Grand Annecy (cœur d'agglomération très dense, première couronne fortement urbanisée, espaces ruraux importants), l'échelle communale ne permet pas réellement de dégager une armature territoriale cohérente.

Ainsi, l'identification des polarités urbaines, grâce à une approche plus fine que l'échelle communale, permet de tenir compte :

- des récentes créations de communes nouvelles pour lesquelles les communes historiques ou les anciens chefs-lieux jouent toujours le rôle de polarité (Annecy, Epagny Metz-Tessy, Fillière ou encore Talloires-Montmin).
- de la complexité du tissu urbain dans le cœur de l'agglomération dont la densité en équipements-commerces et services justifie une approche spatiale plus précise.
- de la différence notable du niveau d'équipements entre le bourg et le reste de la commune dans les territoires ruraux.

Plusieurs étapes ont permis d'identifier les polarités urbaines et de définir une armature territoriale à proposer à la réflexion des élus dans le cadre de l'élaboration du projet politique :

– *Densités d'équipements, commerces et services (1ère étape)*

Afin de tenir compte des spécificités des espaces du territoire, de leurs morphologies, de la géographie ou du degré d'isolement, l'approche par densité d'équipements s'est adaptée au contexte local.

Par exemple, l'appréciation du degré d'isolement d'une polarité urbaine a pour objectif de mesurer la capacité d'influence et donc sa « responsabilité territoriale ». Ainsi, un centre-bourg dans le Pays d'Alby, disposant de 7 équipements, commerces et services, a une responsabilité plus importante vis-à-vis des besoins des habitants résidant aux environs qu'un secteur qui disposerait des mêmes commerces, services et équipements situé à Cran-Gevrier (Annecy).

PLUi-HD

Grand Annecy

Densité d'équipements à l'échelle du bassin de vie

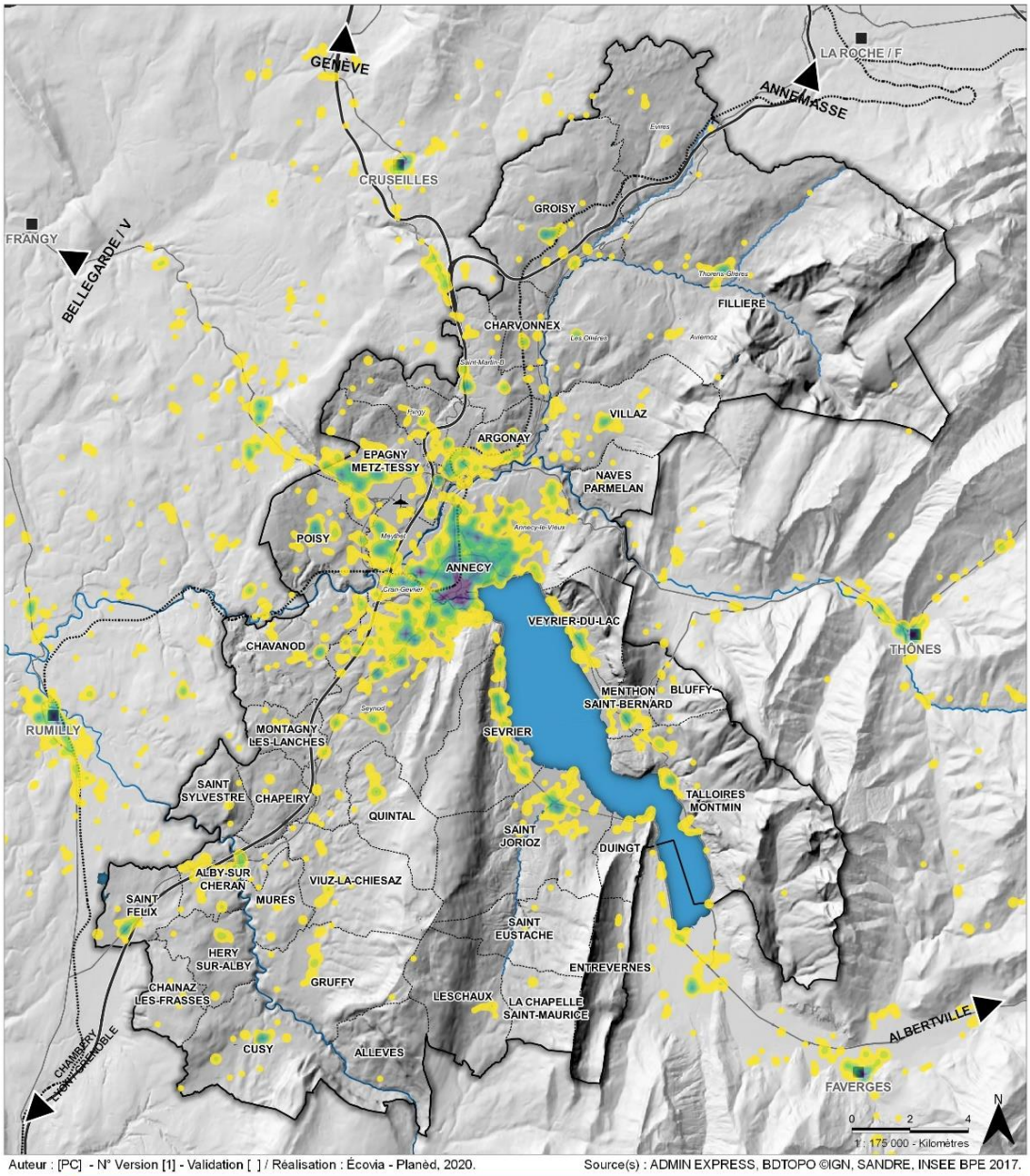

Auteur : [PC] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planéd, 2020. Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, INSEE BPE 2017.

Éléments de repère :

- Grand Annecy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :

- Autoroute
- Axe principal
- Axe secondaire
- Voie ferrée

Densité d'équipements

- moins de 5 équipements / hectare
- 20 équipements / hectare
- 40 équipements / hectare
- plus de 60 équipements / hectare

PLUi-HD

Grand Annecy

Polarités identifiées à l'échelle du bassin de vie

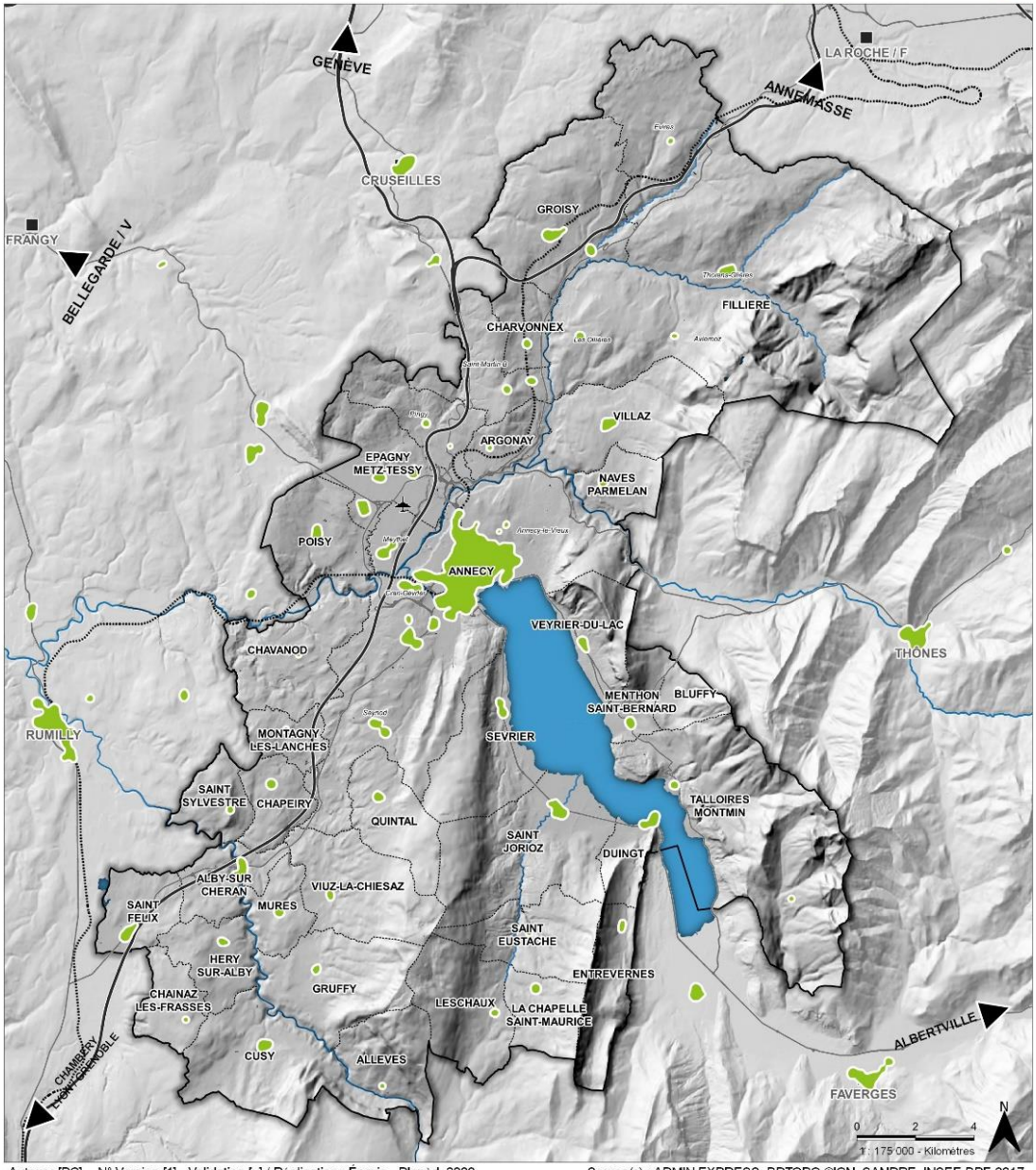

Auteur : [PC] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planéd, 2020. Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, INSEE BPE 2017.

Éléments de repère :

- Grand Annecy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :

- Autoroute
- Axe principal
- Axe secondaire
- Voie ferrée

Polarités identifiées par densité d'équipements

- Polarités identifiées

Il a été choisi de maintenir dans l'analyse l'ensemble des bourgs que comprend le Grand Annecy.

Au total, 73 secteurs ont été identifiés comme des polarités urbaines, dont 55 situées sur le territoire communautaire du Grand Annecy et 18 sont situés hors du territoire du Grand Annecy.

Liste des polarités identifiées par l'analyse des densités d'équipements, de commerces et de services	
ALBY-SUR-CHERAN	LA CLUSAZ
ALLEVES	LE GRAND BORNAND
ANNECY CENTRE	LE GRAND BORNAND - CHINAILLON
ANNECY-ANNECY-LE-VIEUX	LE SAPPEY
ANNECY-ANNECY-LE-VIEUX-TILLEULS	LES OLLIERES
ANNECY-GRAN-GEVRIER-VALLON	LES VILLARDS-SUR-THONES
ANNECY-MEYTHET	LESCHAUX
ANNECY-PRINGY	LOVAGNY
ANNECY-PRINGY-PROMERY	MARCELLAZ-ALBANAIS
ANNECY-SEYNOD	MENTHON-SAINT-BERNARD
ANNECY-SEYNOD-BARRAL	MERCIER
ANNECY-SEYNOD-BRESSIS	METZ-TESSY
ANNECY-VIEUGY	MONTAGNY-LES-LANCHES
ARGONAY	MONTMIN
AVIERNOZ	MURES
BLUFFY	NAVES-PARMELAN
CHAINAZ-LES-FRASSES	POISY-CHEF-LIEU
CHAPEIRY	QUINTAL
CHARVONNEX	RUMILLY
CHAVANOD	SAINT-EUSTACHE
CRUSEILLES	SAINT-FÉLIX
CUSY	SAINT-JEAN-DE-SIXT
DOUSSARD	SAINT-JORIOZ
DUINGT	SAINT-MARTIN-DE-BELLEVUE
ENTREVERNES	SAINT-SYLVESTRE
EPAGNY, CHEF-LIEU	SALES
EPAGNY GILLON	SALLENOVES
EVIRES	SEVRIER CHEF-LIEU
FAVERGES	SILLINGY
GROISY GARE	TALLOIRES
GROISY LE PLOT	THONES
GROISY-CHEF-LIEU	THORENS-GLIERES
GRUFFY	VALLIERES
HERY-SUR-ALBY	VEYRIER-DU-LAC
LA BALME-DE-SILLINGY	VILLAZ
LA CAILLE	VIUZ-LA-CHIESAZ
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	

– *La hiérarchisation des polarités (2ème étape)*

La hiérarchisation des polarités urbaines permet d'obtenir une première vision du fonctionnement actuel du territoire, basée uniquement sur le niveau de commerces, de services et d'équipements de chaque polarité. Cela sera complété dans une troisième étape par une approche démographique et une approche emplois.

Pour réaliser cette hiérarchisation, une note est attribuée à chaque gamme d'équipements. Cette note a pour objectif de déterminer le poids de chaque équipement, commerce et service. À titre d'exemple, une école maternelle n'a pas le même impact sur la structuration d'un territoire qu'un collège ou un lycée.

Obtenue à partir d'une pondération graduée en fonction du niveau de gamme de chaque équipement, commerce ou service, la structuration territoriale s'établit sur 5 niveaux.

L'analyse prend ensuite en compte d'autres facteurs, comme les documents d'urbanisme existants (PLU/PLUi et SCoT), le degré d'isolement et donc la capacité d'influence des polarités urbaines.

- Annecy centre est identifié comme une polarité de niveau 1. Toutefois, cette polarité ne peut être considérée comme une seule entité, elle s'accompagne en effet de divers quartiers correspondant aux communes historiques (Annecy-le-Vieux, Seynod, Meythet, Cran-Gevrier) correspondant aux communes déléguées et directement intégrés à la même « nappe urbaine ».

- Certaines polarités de première couronne sont directement intégrées au cœur d'agglomération tel que défini par le SCoT. En effet, bien que ces secteurs soient « séparés » de la polarité principale et de ses quartiers associés, ils assurent, à des degrés divers, un rôle d'appui et de soutien à cette dernière. Il s'agit des polarités d'Argonay, Epagny, Epagny-Gillon, Poisy et Metz-Tessy. Les polarités de Pringy et Pringy-Promery (Annecy) jouent aussi le même rôle.

- Certaines polarités, compte-tenu de leurs capacité et responsabilité à irriguer leur territoire avoisinant, ont été rehaussées. Ainsi, bien qu'obtenant une note inférieure à 0,9, les polarités d'Alby-sur-Chéran et Saint-Félix ont été remontées d'un rang afin de tenir compte de leur degré d'isolement. Ce reclassement pose la question du positionnement de Cusy qui obtient une note proche de celle d'Alby-sur-Chéran et de Saint-Félix. Ici, l'armature territoriale du PLUi du Pays d'Alby qui classait Cusy à un niveau inférieur a eu un impact dans le classement de Cusy.

- Enfin, la polarité de Saint-Martin Gare a été rehaussée d'un niveau du fait de la prise en compte de l'armature territoriale du SCoT du bassin annécien et de la présence d'une gare, vecteur important de développement pour les années à venir.

PLUi-HD

Grand Annecy

Hiérarchisation des polarités tenant compte du degré d'isolement

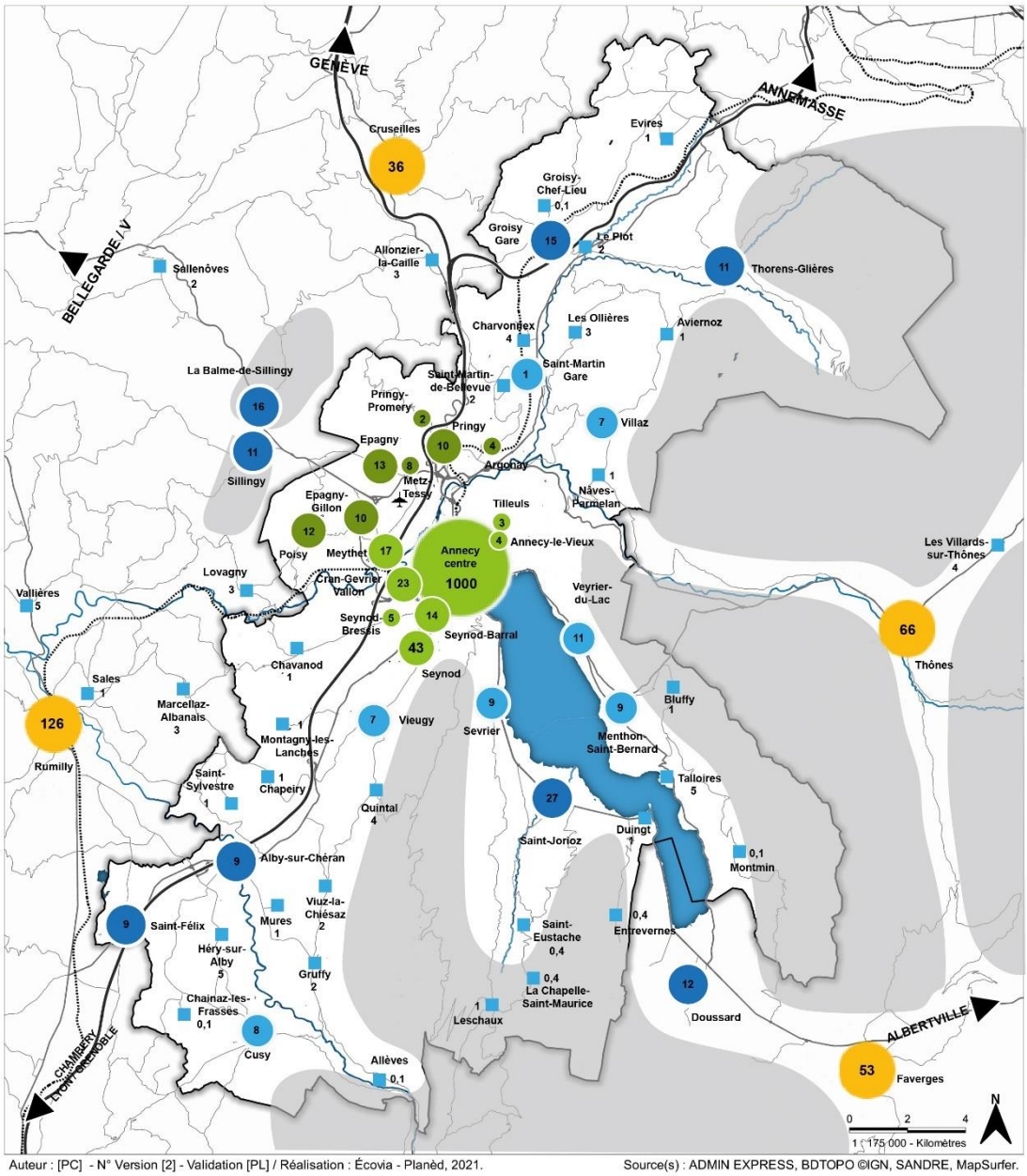

– *La prise en compte de la population et des emplois*

Ce volet de l'analyse doit être considéré comme une approche complémentaire, non totalement intégrée dans l'approche de l'armature urbaine, mais suffisamment signifiante pour servir de référent complémentaire à l'élaboration du projet politique.

Concernant la répartition de la population, elle est plus concentrée sur le cœur d'agglomération dans lequel on retrouve les polarités urbaines les mieux équipées. A juste titre, on note une corrélation entre la répartition de la population et le niveau d'équipements des communes. La densité de population est nettement moins importante hors du cœur d'agglomération.

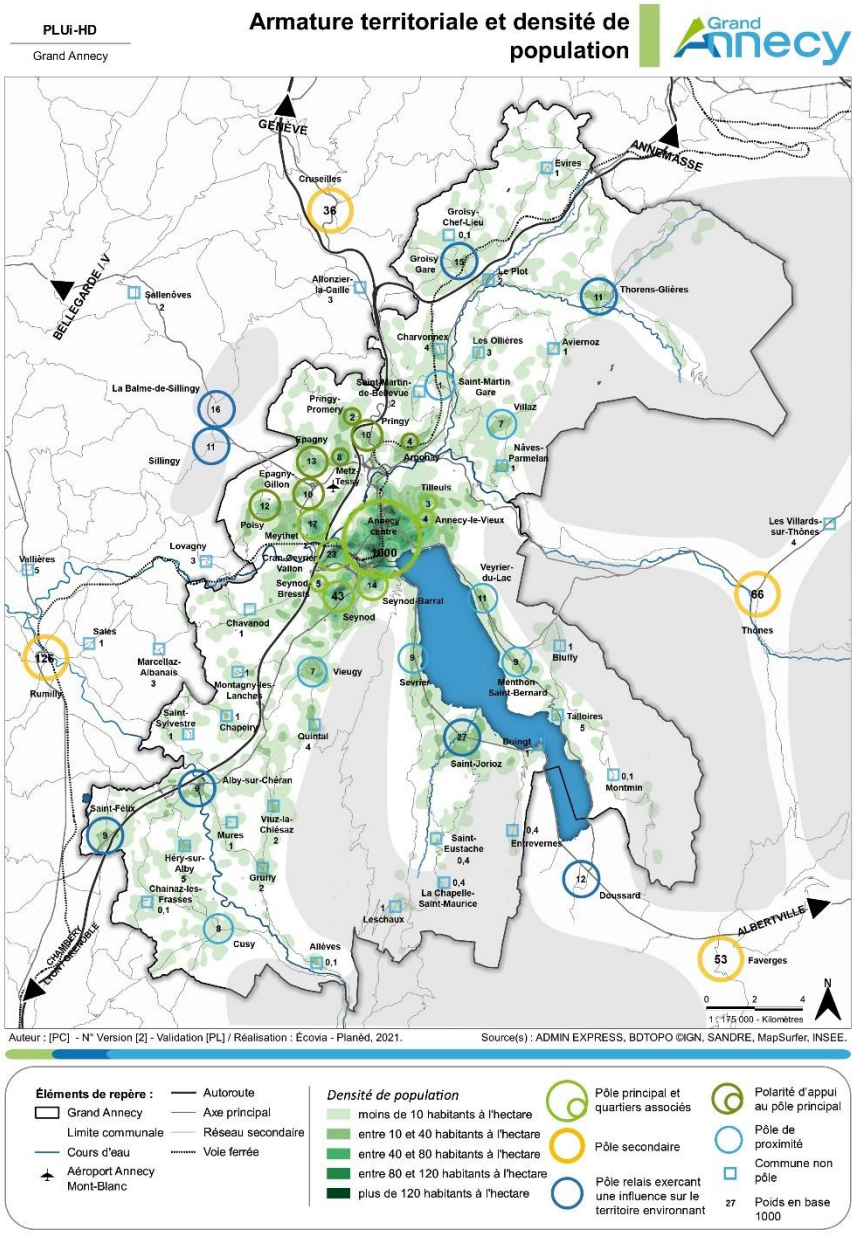

La majorité des emplois n'est pas forcément localisée dans les polarités. De nombreux emplois sont situés dans les zones d'activités économiques, qu'elles soient industrielles, commerciales ou même tertiaires. Toutefois, l'analyse permet de dégager certains questionnements supplémentaires comme la polarité urbaine de Vieugy où l'on note l'absence d'emplois.

De manière générale, on note aussi une cohérence entre l'armature territoriale et la répartition des

emplois sur le territoire. Le cœur d'agglomération concentre une part importante des emplois du Grand Annecy. On note aussi la présence de quelques « poches » d'emplois dans les pôles relais et de proximité (Alby-Sur-Chéran, Thorens-Glières, Saint-Félix ou encore Saint-Jorioz).

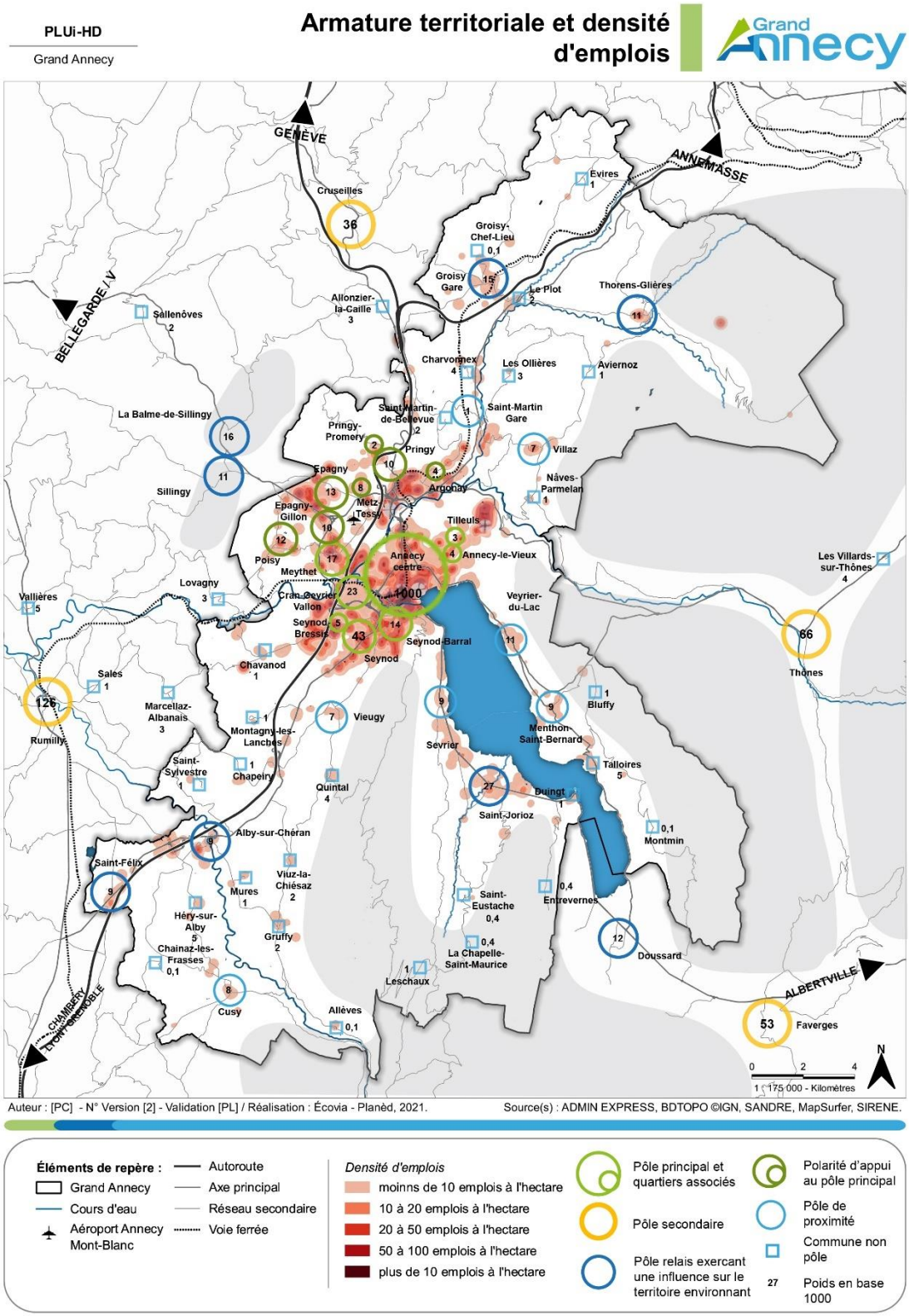

En bref…

CONSTATS
Un territoire dont l'armature territoriale, très structurée à partir du cœur d'agglomération, organise le fonctionnement du territoire
Un territoire doté d'une organisation très polarisée en son centre, doit néanmoins reconnaître et développer la notion de proximité (ville du quart d'heure) pour dépasser les difficultés actuelles de fonctionnement quotidien
Les difficiles mobilités et l'éloignement du lieu de résidence par rapport au centre-ville sont deux facteurs de mécontentement par rapport aux espoirs de qualité de vie des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs (et leurs salariés)
Des difficultés de déplacements en train, en mode doux, en transports en commun pour aller et revenir du cœur d'agglomération
Un équilibre entre commerces de centre-ville et de centres-bourgs et grands commerces des grandes zones commerciales à rééquilibrer, évolutions non maîtrisées des entrées de ville, des pénétrantes (secteur de flux …)

2.1.2 UNE OFFRE DE MOBILITÉ DIVERSIFIÉE MAIS À RENFORCER

Le Grand Annecy est actuellement doté de plusieurs pôles d'échanges qui ont un rôle important dans la mobilité du territoire.

- Les pôles d'échanges actuels constitués autour des trois gares ferroviaires présente sur le territoire : Annecy, Pringy et Groisy-Thorens-la-Caille. Ces trois gares seront accompagnés de la future halte de Saint-Martin-de-Bellevue.
- Les pôles d'intermodalité secondaires que l'on retrouve dans le cœur d'agglomération (Meythet Le Rabelais, Vignières, Marché Saint-Jean…) ou à Alby-sur-Chéran, à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A41.

  En ce qui concerne les pôles d'intermodalité secondaires, il est à noter qu'ils ne permettent pas de rayonner suffisamment car les lignes qui les desservent convergent vers le centre-ville.

Un réseau de transports en commun urbain développé

Le réseau SIBRA est composé de 31 lignes, dont 18 lignes à Annecy et les communes de 1ère couronne et 13 lignes reliant les secteurs récemment intégrés au Grand Annecy à la gare routière d'Annecy :

- Les lignes Rythmo 1,2 et 3 sont des lignes à haut niveau de service et constituent l'offre la plus structurante avec un cadencement à 10 minutes, une amplitude large et la priorisation aux feux.
- Les lignes 4 à 10 constituent les lignes complémentaires de l'offre structurante et desservent Annecy et la 1ère couronne.
- Le maillage est complété par des lignes de proximité *(ligne 11 à 18)* qui desservent uniquement les communes de la 1ère couronne.
- Les entités géographiques d'Alby et Fillière dispose de lignes périurbaines avec un nombre de services plus faibles.

Square de Verdun devant la gare, principal pôle multimodal du Grand Annecy et bus en service. Source : SIBRA

		Entités géographiques desservis	Fréquence de desserte en min (moyenne)		Amplitudes
			Heures pleines	Heures creuses	
PRINCIPALES et COMPLEMENTAIRES	Rythmo 1	Annecy	6 min	10 min	05h40 – 01h28
	Rythmo 2		6 min	10 min	05h22 – 01h37
	Rythmo 3	Annecy et 1ère couronne	10 min	10 min	05h25 – 01h28
	4		9 min	13 min	05h56 – 20h39
	5		8 min	13 min	05h50 – 20h36
	6		17 min	17 min	05h28 – 21h17
	7		17 min	20 min	06h30 – 21h03
	8		13 min	30 min	06h27 – 19h30
	9		28 min	40 min	06h04 – 20h30
	10		40 min	40 min	05h53 – 20h00
PROXIMITÉ	11	1ère couronne	24 min	47 min	06h09 – 19h30
	12		18 min	43 min	07h02 – 19h53
	13		12 min	38 min	07h03 – 19h17
	14		30 min	1h10	07h35 – 18h33
	15		30 min	60 min	06h36 – 20h06
	16		39 min	51 min	06h48 – 20h11
	17		18 min	44 min	06h40 – 19h31
	18		39 min	50 min	06h17 – 19h46
NUIT	N	Annecy et 1ère couronne	1h00	/	20h00 – 01h19
DIMANCHE	I, K et L		1h	/	08h20 – 19h20
DIMANCHE	J		30 min	/	07h26 – 20h
INTERURBAINE	31	Pays d'Alby	1 serv.	/	06h50 – 18h56
	40		30 min	2 serv.	06h50 – 19h45
	41		1 serv.	/	06h35 – 18h45
	42		1 serv.	/	06h50 – 18h45
	Proxibus		/	2 AR	09h00 – 18h23
	80	Pays de Fillière	2 serv.	/	07h15 – 18h05
	81		1 serv.	/	06h40 – 17h45
	82		2 serv.	/	06h50 – 19h22

SIBRA, un réseau dense et organisé en étoile

Annecy bénéficie d'un réseau dense de lignes urbaines structuré notamment par les 3 lignes Rythmo et les 4 lignes principales qui offrent une fréquence de 10 à 15 min toute la journée. Le réseau urbain est globalement organisé en étoile autour de la gare d'Annecy, qui joue le rôle de pivot du réseau urbain.

Si la configuration en étoile permet à tous les secteurs de la commune de bénéficier d'une offre intéressante pour rejoindre le centre-ville et la gare, elle ne permet pas de massifier les flux sur les lignes Rythmo. Il existe des doublons d'offre sur des portions importantes des lignes Ryhtmo, par exemple entre Pringy et la commune historique d'Annecy sur l'Avenue de Genève (Rythmo 2 + lignes 9 et 10) ou sur l'Avenue de la République (Ryhtmo 1 + ligne 7).

De même les échanges sur la rocade sont pénalisés alors que les besoins de déplacements sont importants avec l'implantation des zones d'activités en périphérie. La ligne 8 n'assure cette fonction que partiellement et avec une fréquence peu attractive.

La gare d'Annecy est le pivot du transport public du territoire. Les lignes interurbaines SIBRA et les lignes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes assurent leur terminus à la gare d'Annecy, permettant une intermodalité efficace avec le réseau urbain SIBRA dont la majorité des lignes la dessert. La gare d'Annecy constitue ainsi le pôle d'échanges structurant du territoire où se connecte efficacement toute l'offre de transport public du territoire.

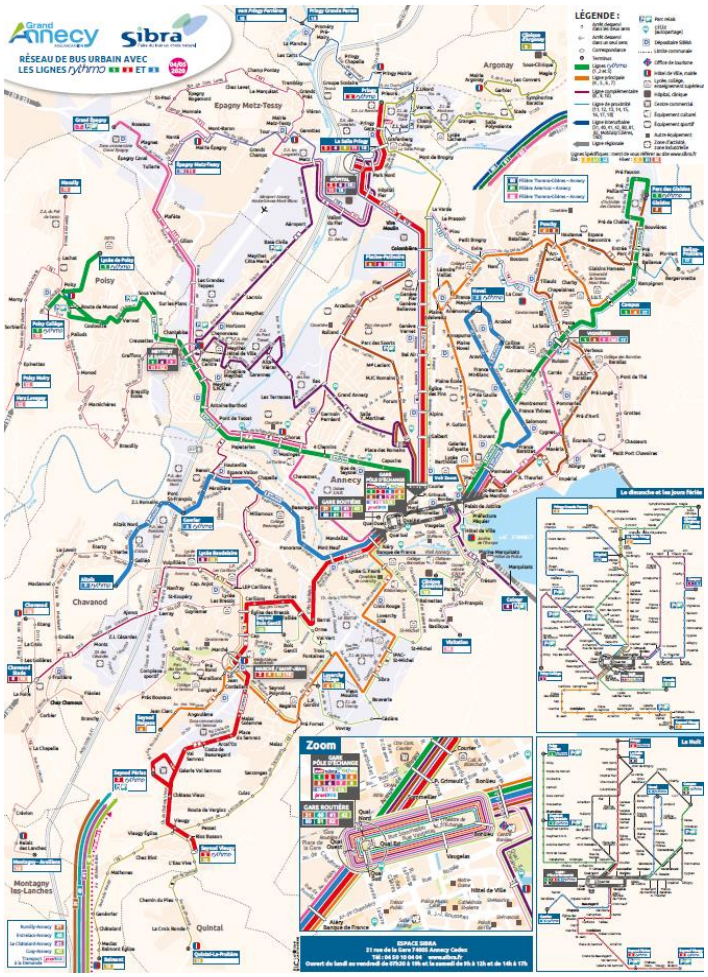

Le réseau urbain SIBRA en septembre 2020 ***(source : SIBRA)***

Une offre de transports en commun adaptée pour rejoindre le Grand Annecy

Si les liaisons avec Annecy depuis les différents secteurs du territoire sont d'une durée acceptable et compétitive par rapport à la voiture en tenant compte du temps de stationnement, les parcours en bus de périphérie à périphérie, même au sein du pôle urbain ne sont pas compétitifs face à la voiture : les temps de trajet en transports en commun sont élevés, nécessitent une correspondance, l'offre de transports en commun est faible sur ces origines-destinations et le stationnement véhicules légers est facile.

Origine-Destination	Annecy Annecy	1ère couronne Poisy	Le Lac Saint-Jorioz	Pays d'Alby Alby-sur-Chéran	Pays de Fillière Fillière (Thorens)
Annecy Annecy	-	31' +14'	30' +2'	38' +13'	53' +23'
1ère couronne Poisy	31' +14'	-	1h00 +20'	1h09 +34'	1h10 +35'
Le Lac Saint-Jorioz	30' +2'	1h00 +20'	-	1h15 +35'	>1h30
Pays d'Alby Alby-sur-Chéran	38' +13'	1h09 +34'	1h15 +35'	-	>1h30
Pays de Fillière Fillière (Thorens)	53' +23'	1h10 +35'	>1h30	>1h30	-

Temps de trajet transports en commun (calculateur SIBRA) / Comparaison véhicules légers (données Google Maps, hors temps de stationnement)

Par exemple, pour lire ce tableau, de Saint-Jorioz à Alby-sur-Chéran, il faut 1h15 en bus, soit 35 minutes de plus qu'en voiture.

Un fort développement attendu du maillage cyclable

Le Grand Annecy dispose actuellement d'un réseau cyclable de 135 km. La Communauté d'Agglomération d'Annecy, sur son ancien périmètre, a validé en 2014 un Schéma Cyclable. Celui-ci prévoit la constitution à terme d'un réseau cyclable de 218 km d'ici 2030, soit 110 km supplémentaires par rapport à la situation de l'époque, pour un coût de 16 M€. Il fixe un objectif de triplement de la pratique du vélo avec une part modale du cycle à 15% à horizon 2030. Le réseau cyclable projeté s'appuie sur une hiérarchisation à 2 niveaux : les itinéraires structurants, à vocation communautaire et formant de véritables liaisons continues entre les communes de la périphérie ouest et Annecy, et les itinéraires communaux de desserte locale.

Avec l'agrandissement du périmètre du Grand Annecy, une extension du Schéma Cyclable de 2014 est prévue afin de correspondre au périmètre du territoire.

Les aménagements cyclables sont fortement concentrés sur Annecy. La ville d'Annecy dispose d'environ 70 kilomètres d'aménagements cyclables. Si, à la lecture de la carte, les itinéraires proposés forment un véritable maillage qui permet d'effectuer des liaisons interquartiers intéressantes, l'analyse plus fine des aménagements révèle de nombreuses carences en termes de qualité et de continuité.

Le réseau cyclable actuel du cœur d'agglomération (source : Grand Annecy 2020)

Le climat vélo d'Annecy, indicateur issu du baromètre FUB 2019, est classé D (climat moyen) avec une note moyenne de 3,15/6. Le manque de sécurité des grands axes et des intersections est notamment mis

en avant.Ainsi, si certains itinéraires sont qualitatifs (bords du lac, Route de Chevennes à Cran-Gevrier), d'autres aménagements n'apportent pas des conditions optimales de confort et de sécurité, que ce soit en raison d'un aménagement inadapté (la majorité des aménagements étant sous forme de bandes cyclables, même sur les grands axes), d'une qualité à revoir (ex : bandes trop étroites Avenue de Brogny) ou de discontinuités (ex : Avenue d'Aix-les- Bains). Une étude est en cours pour recenser les points noirs et apporter des solutions techniques. La résorption de ces coupures sera facilitée par les financements issus des futurs Appels à Projet de l'ADEME sur les aménagements et continuités cyclables. La carte ci-dessous, issue du baromètre FUB 2019, reprend les points noirs signalés par les répondants à cette enquête.

La coupure de la D1201 à Seynod (source : Google)

Bande étroite Avenue de Brogny (source : Google)

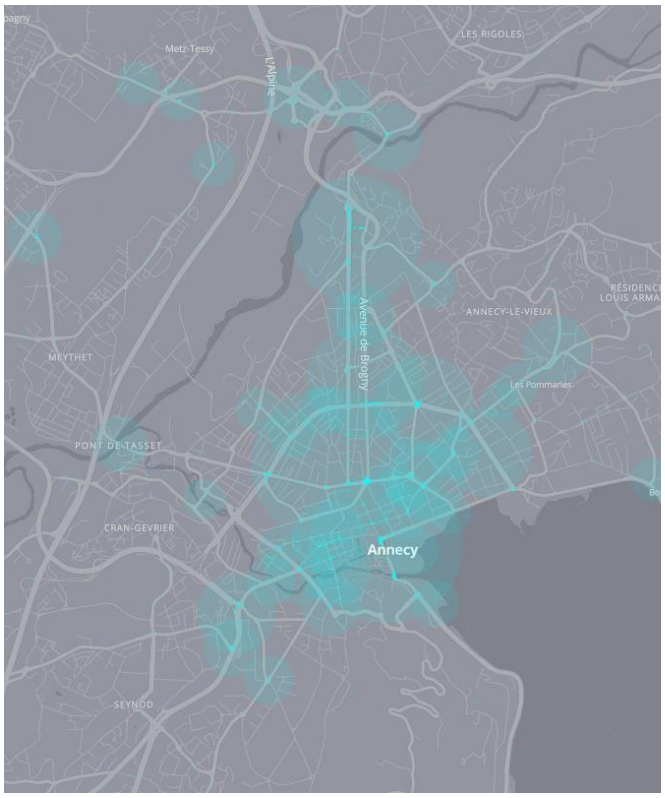

Points durs identifiés dans le Baromètre FUB 2019 (source : FUB, 2019)

Le projet de plan de mobilité (PDM), un document qui organisera la mobilité future du Grand Annecy

Le projet de PDM du Grand Annecy sera structuré autour d'objectifs qui reposent à la fois sur la conciliation entre une mobilité durable et un développement du territoire apaisé, mais aussi sur la nécessité d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité tout en les incitant et les aidant à changer les pratiques de mobilité sur le territoire.

La part modale de véhicules individuels motorisés est de 65% actuellement, tandis que celle pour la marche est de 24,5%, les transports en commun de 6,5% et les autres modes actifs comme le vélo ou la trottinette de 2%. Des objectifs de répartition de part modale seront fixés dans le projet de PDM.

Concernant le développement de l'offre en transports en commun, différents projets sont en cours et devront être pris en compte dans le PLUI notamment :

- *Les projets de transports en commun*

Des études sont conduites et les débats s'engagent sur des transports en site propre guidés ou non guidés (exemple tramway, BHNS).

- *Les projets ferroviaires*

Deux projets ferroviaires concernent directement ou indirectement le Grand Annecy.

La ligne ferroviaire Aix-les-Bains <> Annecy, accueillant une soixantaine de circulations par jour, à voie unique et au profil peu favorable (déclivités et rayons de courbure marquées), parvient en limite de capacité au sein d'un territoire dynamique aux besoins de mobilité croissants et principalement assurés par la route. Inscrite au CPER, la section Aix-les-Bains <> Annecy fera l'objet d'ici 2030 d'un programme de modernisation afin d'améliorer la régularité et d'augmenter les capacités, notamment dans l'optique de développement d'un RER cadencé entre Rumilly et Groisy.

Enfin, le projet de liaison nouvelle entre Lyon et Turin, à échéance lointaine, ne concerne pas directement le Grand Annecy. Mais le projet de création d'un raccordement à Chambéry depuis le tunnel sous la Chartreuse pourra améliorer à minima les relations TGV entre Annecy et Paris.

Des problématiques diverses de mobilité selon les entités géographiques

- *Stationnement en cœur d'Agglomération*

Le stationnement sur voirie est divisé en 2 zones : une zone rouge de courte durée limitée à 2h et une zone verte de longue durée limitée à 7h. La zone rouge se restreint à quelques rues autour du centre ancien. La zone verte encercle le centre historique et s'étend sur les secteurs de la gare, des Galeries Lafayette et l'avenue de Genève.

Mais la zone verte est finalement peu étendue. Il existe des poches de stationnement gratuites à proximité immédiate du centre-ville, en particulier entre l'avenue de Genève et le secteur Parmelan qui accueillent de nombreux emplois (CCI, Archives municipales…) et le bord du lac (stade nautique, Tillier). Ces espaces constituent des zones de report de stationnement pour les usagers du centre-ville, à moins de 10 minutes à pied de l'entrée des premiers commerces.

La présence de ces poches gratuites ne permet pas au stationnement d'être un réel levier de report modal au service d'un système de mobilité durable.

De plus, la politique tarifaire n'incite pas à l'usage des parcs (5h de stationnement = 5 € sur voirie contre 5,7 € en parking).

- *Périphérie ouest*

Secteur de transition entre la zone dense d'Annecy et les communes peu denses, la périphérie ouest est un lieu d'articulation des corridors d'accès et des axes routiers structurants du Grand Annecy, où convergent et se distribuent les flux, en particulier automobiles par l'intermédiaire de la rocade (D3508), dans l'agglomération.

L'objectif pour la périphérie ouest serait ainsi de passer d'un lieu de transit automobile à un lieu d'intermodalité. Il s'agira donc de capter les flux VL en périphérie ouest et de faire rayonner les flux de déplacements en transports en commun vers le centre d'Annecy et les autres secteurs du cœur d'agglomération. La périphérie ouest est ainsi un secteur stratégique pour le système de mobilité annécien.

- *Mobilité touristique générée par le lac*

Le Lac supporte des besoins de mobilité hétérogènes et saisonniers, en semaine de la part de ses habitants, les week-ends et en période de vacances de la part des touristes et visiteurs, dont les logiques et les attentes sont différentes des habitants. On observe un fort recours à la voiture pour se rendre sur les plages, ce qui conduit à une circulation dense (de 900 à 1 000 véhicules par heure par sens les soirs d'été) et à une saturation des parkings. On note à contrario un faible usage du bus (5 % des déplacements des habitants actifs de l'entité géographique du Lac) par manque de connaissance de la part des usagers, une offre insuffisante ou encore des retards qui handicapent l'usage du bus. *(Source Etude INDDIGO 2017)*

- *Pays d'Alby*

On note sur cette entité géographique une structuration territoriale en arête de poisson : tous les flux convergent sur la D1201. Cette configuration pourrait être pertinente pour la mise en place d'un axe de transport en commun fort sur lequel viendrait se rabattre, à l'aide de pôles d'échanges, les flux véhicules légers, transport en commun et modes doux.

- *Pays de Fillière :*

Il conviendrait, sur cette entité géographique, de développer une logique de rabattement. En effet, la structuration de l'offre transports en commun actuelle s'appuie insuffisamment sur les pôles d'intermodalité existants où de meilleurs rabattements pourraient être attendus (Groisy), et d'autres pôles d'échanges à créer (Saint-Martin-Bellevue, Pringy, ZAE des Glaisins).

PLUi-HD
Grand Annecy

Correspondance entre les corridors d'accès et les entités géographiques du PLUi-HD

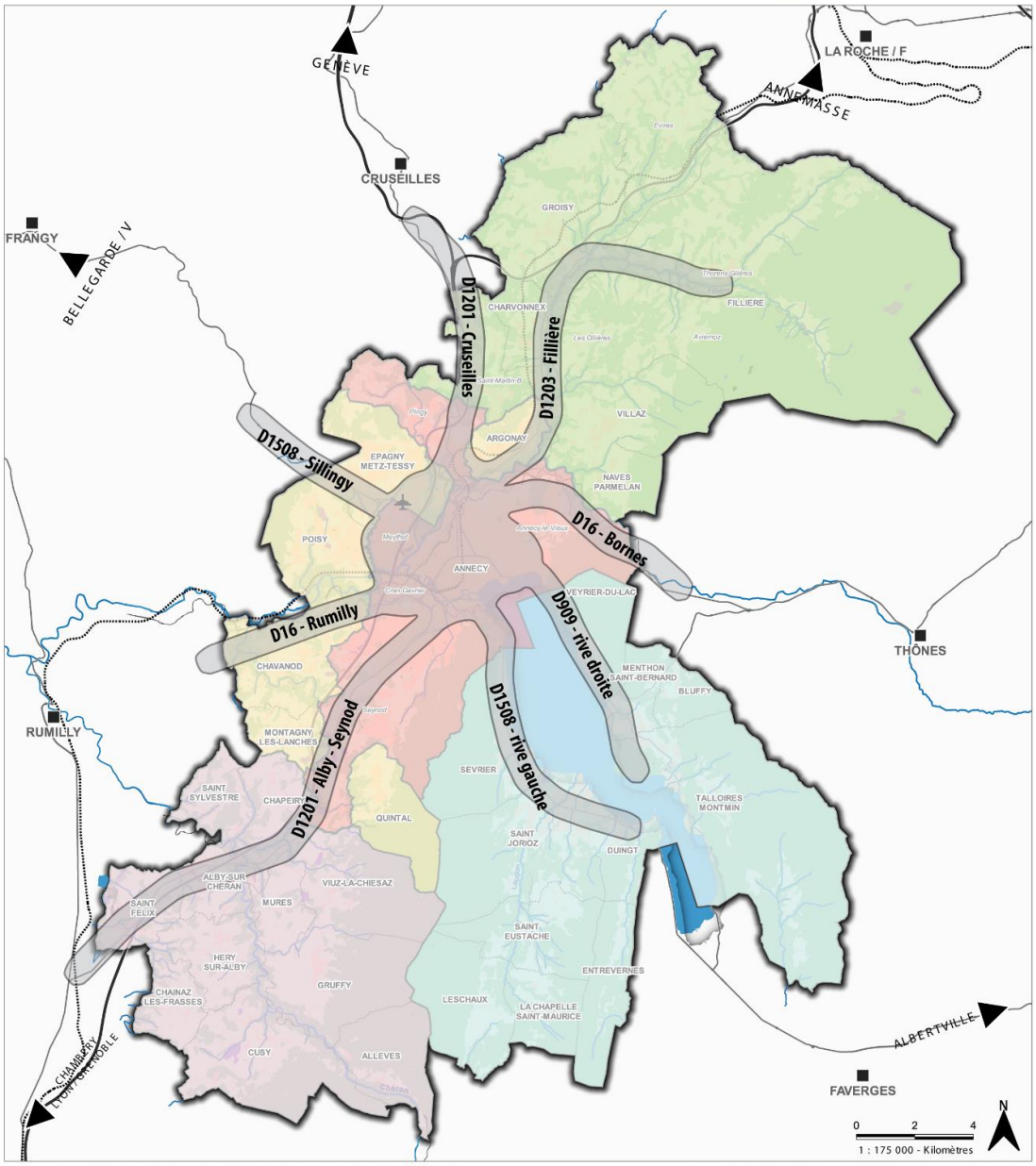

Auteur : [JP] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planèd - ITEM, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau

Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Entités géographiques du PLUi-HD :
- Annecy
- 1ère couronne
- Le Lac
- Pays d'Alby
- Pays de Fillière

Corridors d'accès du PDU

En bref…

CONSTATS
Un territoire doté de 3 gares ferroviaires (Annecy, Pringy et Groisy-Thorens-la-Caille) et d'une future halte ferroviaire (Saint-Martin-de-Bellevue)
Le réseau SIBRA est organisé en étoile depuis la gare d'Annecy, pivot des transports en commun sur le territoire
Des pôles d'intermodalité secondaires qui ne joue pas pleinement leurs rôles
Un fort développement attendu du maillage cyclable
Une politique de stationnement sur Annecy assez limitée

2.2 L'atout de la charpente paysagère et urbaine

2.2.1 UNE CHARPENTE PAYSAGÈRE ROBUSTE

Une forte empreinte de la géomorphologie

– *Structuration des paysages par les massifs*

Les reliefs structurent et cadrent les paysages à l'est du territoire. Les massifs des Bornes et des Bauges constituent un arrière-plan visuel constant. Ils dévoilent de multiples formes et sommets, caractéristiques, parfois emblématiques, qui attirent les regards et forment les points repères. Localement se distinguent des microreliefs (Roc de chère, Montagne d'Age, colline de Saint-Sylvestre…), tout aussi emblématiques et qui constituent aussi des repères importants dans le paysage. L'ensemble de ces montagnes forment l'écrin paysager du territoire et présentent de fortes sensibilités paysagères.

- Le massif des Bornes dévoile notamment le Plateau des Glières (alpages 1300-1800m), la montagne de Sous-Dîne (mont jurassien 2004m), la Tête du Parmelan (aspect tabulaire 1832m), le Mont-Veyrier (falaise urgonienne dominant le lac 1291 m), le Roc de Chère (bosse rocheuse 650 m en promontoire sur le lac), la montagne de la Tournette (puissant « château-fort » 2351 m), les crêtes découpées des dents de Lanfon (petite chaîne urgonienne 1828 m).

- Le massif des Bauges intègre le Semnoz, (mont jurassien 1699m), limité au sud, par la cluse de Bange, où il est tranché par le Chéran, et au nord par le large val du Col de Leschaux. Le Roc des Bœufs (1610m) et la Montagne d'Entrevernes, constituent un splendide exemple d'inversion du relief : "synclinal perché", qui s'abaisse en direction du lac d'Annecy, encadrée de deux crêts dissymétriques.

- La cluse d'Annecy et le sillon molassique périalpin intègrent le lac d'Annecy, qui occupe la partie nord de la trouée d'Annecy-Ugine, séparant les Bauges des Bornes-Aravis. La plaine alluviale du lac et du Fier accueille l'agglomération d'Annecy.

- Les collines de l'avant pays savoyard à l'ouest du Semnoz et de la rive droite du Fier au nord-ouest d'Annecy ont été sculptées dans le remplissage de grès tendres (molasses) du sillon molassique péri-alpin, et sont parfois garnies de dépôts glaciaires. Un petit chaînon, NE-SO, émerge à l'ouest du territoire : montagne de Mandallaz au nord et montagne d'Age au sud.

– *Lignes de force majeures*

Présentant des pentes parfois fortes et boisées, les massifs créent des ruptures de pente importantes avec les plaines ou ensembles collinaires qu'ils jouxtent, et génèrent des fronts visuels. Cette géomorphologie particulière a aussi conditionné les implantations humaines en piémont. Les lignes de forces du relief composent ainsi différents panneaux paysagers, associés aux espaces bâtis, originels ou d'extension, qui présentent, par leur situation et rôle visuel, des sensibilités paysagères particulières.

– *Vues remarquables*

La géographie et les diverses situations topographiques permettent une grande diversité de perceptions visuelles : belvédères spectaculaires, vues dominantes exceptionnelles, vues panoramiques ouvertes sur le grand paysage depuis plaines et collines, effets « balcon » depuis les rebords ou routes de montagne. De nombreux jeux de co-visibilité entre les versants opposés d'une vallée, de part et d'autre du lac, ou encore d'un versant à la plaine et inversement, marquent également les perceptions, tout comme plusieurs perspectives sur les reliefs depuis le cœur des espaces urbanisés.

Massif du Mont Blanc depuis les hauteurs de Poisy

Cusy – Montagne de Bange

Massif de la Tournette et Vallée du Fier entre Montagne de Lachat et Mont Barret, depuis St-Martin de Bellevue

Depuis Groisy, RD102, vers Les Chappes (Thorens-Glières)

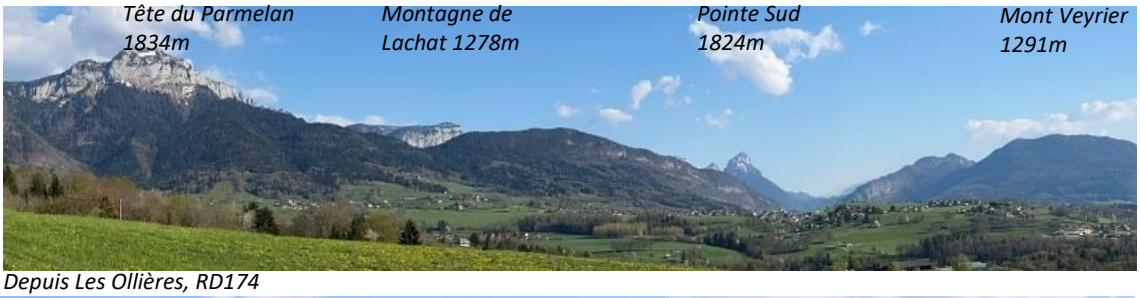

Depuis Les Ollières, RD174

Depuis Annecy-le-Vieux vers la rive gauche du lac, vers le massif des Bauges

IMAGE 12 – Structures et motifs paysagers liés à la topographie/géomorphologie

L'eau, fort potentiel de naturalité et de qualité d'ambiances

L'eau, sous toutes ses formes visibles, dévoile un fort potentiel de naturalité, et constitue une source de diversité d'ambiances et de qualités urbaines et paysagères : divagation naturelle de rivières, image mouvante des torrents, zones humides de plaine comme d'altitude... Certains sites naturels sont reconnus et ont fait l'objet de mises en valeur, comme par exemple le marais de Macully à Poisy.

– *Le lac, élément spécifique du Grand Annecy*

Le lac constitue un site exceptionnel (site inscrit), qui fait la renommée et l'attractivité du Grand Annecy. Au cœur du territoire, il participe fortement à sa structure paysagère et constitue une valeur incontestable, tant par ses dimensions que par son rapport d'échelle avec les montagnes qui le cadrent. L'urbanisation des rives empêche souvent les vues sur le lac, qui sont alors permises en prenant un peu de distance et de hauteur selon la topographie des lieux.

– *Les vallées, structures paysagères supports de liens à l'échelle du territoire*

Les principaux cours d'eau structurent les paysages et signent l'identité de chaque vallée. Les nombreux ruisseaux affluents rythment les paysages, participent à la trame paysagère et font le lien de la montagne aux plaines et vallées : le Fier ; le Thiou, principal exutoire du lac au bord duquel s'est installée la vieille ville d'Annecy ; le Viéran ; la Fillière qui prend sa source au pied du plateau des Glières et ses affluents dont le Daudens, le Flan et le Crénant ; le Laudon, le ruisseau d'Entrevernes, le ruisseau des Champs fleuris en rive gauche du lac et les nants de Grenant, de Craz, sec, et des Charmières, le ruisseau de Montmin en rive droite du lac ; le Chéran qui prend sa source dans le massif des Bauges et entaille l'ensemble collinaire du Pays d'Alby… Les rivières et ruisseaux, lorsqu'ils ne sont pas noyés dans les espaces bâtis, sont accompagnés de ripisylves plus ou moins épaisses, qui permettent leur lecture dans le paysage. Pour autant, les rivières principales restent peu perceptibles, seuls quelques points de passage permettent de les percevoir. Elles se découvrent souvent de l'intérieur.

Le lac à Sevrier

Le Chéran à Alby-sur-Chéran

IMAGE 13 – Structures et motifs paysagers liés à l'eau

Du lac aux sommets, l'étagement de la végétation, les continuités agricoles et les structures arborées, sources d'identité et de qualité paysagères

– *Les versants boisés, écrin paysager*

Les forêts, constituées de hêtraies, hêtraies-sapinières, pessières (épicéas) et de forêts mixtes dans les ravins, couvrent une grande partie du territoire. Leur importance et leur répartition varie selon l'altitude, la pente, l'exposition et le sol. Les fortes pentes sont boisées, et forment une présence constante pour la ville comme pour les villages. La forêt constitue un milieu naturel riche, support de continuités écologiques et d'une biodiversité reconnue et assure de nombreuses fonctions : ressource, protection contre les risques naturels… Elle constitue aussi un espace de loisirs très prisé.

– *Des paysages agricoles*

Les espaces agricoles et milieux ouverts, les prés, les prairies et les champs, contribuent grandement à la lisibilité et la qualité des paysages. Ils « donnent à voir » du paysage et « se donnent à voir », ils :

- permettent la lecture des nuances topographiques, de l'hydrographie, des structures bâties et de l'étagement des activités selon la pente.
- ouvrent de grands espaces et permettent ainsi des vues remarquables sur le grand paysage, dévoilant ainsi des ambiances diversifiées, de grande qualité et recherchées.
- contribuent de façon essentielle au cadre de vie, dévoilant des espaces humanisés, vivants et soignés.

En grande partie dédiée à l'élevage bovin, l'agriculture produit des paysages très « verts », où l'herbe domine. Les prairies naturelles de pâtures, les prairies de fauche et cultures fourragères dessinent des paysages au caractère souvent remarquable, avec de larges plans ouverts, qui couvrent et illuminent les plaines de la rive gauche du lac, les collines du Pays de Fillière et du Pays d'Alby, les pentes et espaces de moyenne montagne des Bauges et des Bornes, les alpages du plateau des Glières, du Parmelan, de la Tournette, d'Entrevernes et du Semnoz. Les espaces « résiduels » d'Annecy et d'Epagny-Metz-Tessy sont plutôt destinés aux céréales et oléagineux.

Collines du Pays d'Alby - Gruffy

Pentes et espaces de moyenne montagne des Bornes – Thorens-Glières

Prairie fleurie en plaine à Duingt

Céréales dans la plaine d'Epagny-Metz-Tessy

IMAGE 14 – Versants boisés et espaces agricoles ouverts

– *Les structures végétales et arborées*

Les paysages agricoles du territoire sont tous marqués par une présence plus ou moins forte de l'arbre. Leur présence, leur forme, leur composition marquent les spécificités de chaque paysage. Ces nombreux motifs arborés participent à la qualité des paysages et aux ambiances rurales qui en émanent :

- Les haies champêtres ou de haut jet soulignent les terres, marquent, le haut d'un talus ou le bord d'un chemin, composant ainsi une succession d'écrans visuels plus ou moins filtrants.
- Les arbres isolés, en bouquet ou en alignement, ponctuent et animent les paysages : arbres fruitiers de plein vent comme certains "poiriers maudes", chênes isolés anciennement émondés, saules têtard ou peupliers d'Italie, alignements de tilleuls ou platanes… Chaque sujet est porteur d'une représentation singulière et imprime l'âge du lieu.
- Les prés-vergers et alignements de fruitiers autour des villages et hameaux sont des témoins de l'ancienne polyculture, dessinant souvent une transition entre bâti et espaces agricoles, ou animant les espaces agricoles. Ces motifs, encore présents et lisibles sur le territoire, sont fragiles et vulnérables à l'urbanisation.
- Les bosquets ou bois qui apparaissent ponctuellement sur le territoire au gré de certaines ruptures de pente, de dépressions du relief ou de zones humides.
- Les ripisylves (aulnes, frênes, saules…) accompagnent les rivières et ruisseaux. Ces boisements linéaires dessinent des lignes claires qui rythment les paysages et participent à leur lisibilité.
- Les marais et zones humides apparaissent localement dans certains creux ou aux abords du lac et des cours d'eau. Identifiables par leur végétation spécifique (carex, phragmites, saules…), ils dévoilent des ambiances de qualité, porteuses de sens, et enrichissent les paysages.

Verger à Saint-Eustache - Route de Drand

Haie de haut-jet - Groisy

Thorens-Glières, RD55, haute vallée Fillière

Alignement de saules têtards - Cusy

IMAGE 15 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les espaces agricoles

Les motifs arborés constituent des tableaux paysagers sur les versants (piémonts du Semnoz et du Roc des Bœufs, piémonts occidentaux des montagnes de Lachat, du Parmelan, de Sous-Dîne…), jusqu'à composer parfois un bocage lâche sur les hauts de versants. Ils structurent et rythment ainsi les paysages par les lignes qu'ils dessinent.

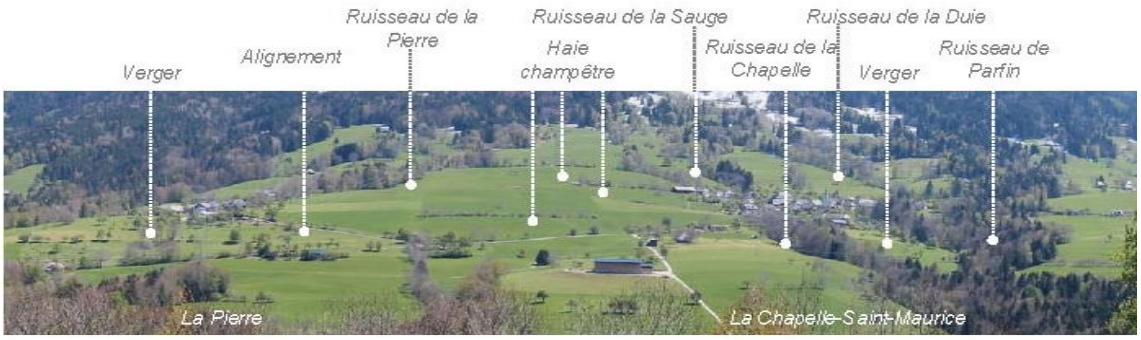

Depuis Leschaux

Tableau paysager animé par la trame arborée depuis Leschaux

Des silhouettes bâties et repères bâtis remarquables

De nombreuses silhouettes villageoises se distinguent et sont encore bien identifiables dans les paysages, participant à leur reconnaissance, leur lisibilité et leur qualité visuelle. Les églises, sur l'ensemble du territoire, mais aussi les châteaux et belles demeures (sur les rives du lac, autour d'Annecy, d'Alby-sur-Chéran ou de Thorens) ainsi que les palaces (bords de lac) forment autant de points d'appel du regard et de points de repères qualitatifs dans le paysage.

Les silhouettes comme les repères bâtis remarquables sont généralement mises en scène et en valeur par des glacis agricoles ou par les plans ouverts formés par le lac. Ces espaces ouverts portent les regards et « détachent » les repères dans le paysage, par effet de contrastes de couleurs et de textures. Ils sont indispensables à la perception des repères dans le grand paysage et nécessitent d'être proportionnés aux lieux environnants pour jouer pleinement leur rôle visuel.

Cusy depuis Gruffy, RD5

Château de Monthoux à Pringy

IMAGE 16 – Silhouettes et repères bâtis remarquables

Le caractère du végétal dans les espaces bâtis, source d'identité des lieux

– *Hameaux et noyaux bâtis originels dans les villages*

Sur les collines de Fillière ou de l'Albanais, comme sur les secteurs de montagne, le modèle ancestral de l'agriculture de subsistance, associant agriculture, pastoralisme et culture vivrière, est encore lisible dans les paysages et révèle le schéma paysager patrimonial :

- Le noyau bâti ou les bâtiments d'exploitation (Domus) ;
- Auprès du bâti (pour surveillance et entretien), la couronne de vergers et potagers (Hortus) ;
- La sphère des surfaces agricoles : céréales, prairies (Ager) ;

- Les espaces de pâturages (Saltus) ;
- Enfin les bois (Sylva).

De nombreux jardins potagers ou d'agrément s'associent aux pré-vergers pour dessiner les ceintures vivrières et franges villageoises. Ils forment aussi des espaces de respiration qualitatifs au cœur des groupements et animent les parcours quotidiens tout en marquant le contraste des saisons. Ils sont souvent bordés de clôtures transparentes, et participent ainsi pleinement aux perceptions depuis l'espace public. Ils transmettent des images et ambiances rurales qualitatives, tout comme les pieds de mur végétalisés qui forment également une constante dans les tissus urbains ruraux.

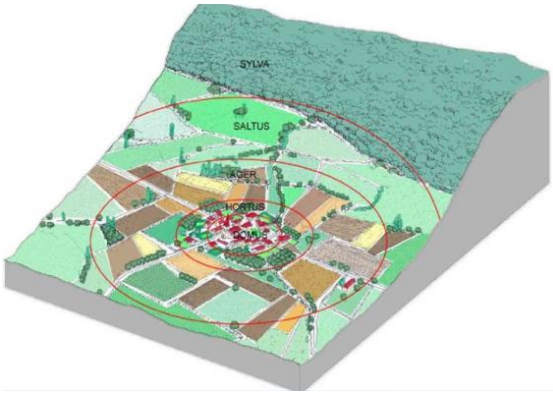

Le schéma paysager patrimonial – Source : Les chemins du paysage – département de l'Isère

Des jardins et potagers, avec limites transparentes Nâves-Parmelan

Des abords simples, enherbés, souvent sans clôture - Poisy

Des pieds de murs et bâtiment végétalisés - Pringy

IMAGE 17 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les cœurs villageois

– *Cœurs urbains et villes*

Dans les cœurs urbains, les espaces de nature participent à la qualité et à la caractérisation des lieux, ils constituent des lieux d'agrément, de détente et contribuent au bien-être des populations (lutte contre les Îlots de chaleur, ombrage, lieux frais…). Ils sont épars et souvent dissociés, et constitués par :

- Les parcs et espaces verts, composés de grandes pelouses et plantés de massifs arborés. Les parcs et espaces verts sont propices à la détente ou à la promenade pour les habitants. Leur aménagement et leur gestion contribuent à la préservation de la biodiversité (couvre-sol, prairie de fauche, bosquets plus denses, vieux bois et souches...). On dénombre quelques grands parcs, espaces de loisirs qui dégagent des vues sur les horizons et sont des réservoirs de biodiversité (Jardins de l'Europe, Parc Charles Bosson, Parc des Raisses, Parc Vignières-Pommaries, Parc du Taillefer, Parc du Pré-Vassy…). Ces espaces sont parfois directement liés à l'eau, au lac (Le Pâquier, Plage d'Albigny, Promenade des Seines…) ou aux rivières (le long du Thiou, du Fier, du ruisseau de Loverchy…).

Le Pâquier, ouvert sur le lac

Les jardins de l'Europe

- Les alignements d'arbres et arbres isolés structurent les rues et les places. Les rues et avenues sont assez fréquemment plantées d'arbres d'alignement (bords de lac : av. d'Albigny, av. du Petit Port, av. de Chavoires… ; dans la ville : av. de Genève, av. de la Plaine…). Ils laissent parfois un peu de place à la présence de nature en ville, telle que des bandes enherbées, massifs, cépées…

Alignements d'arbre, pieds d'arbres « généreux » - Rue centrale – Annecy-le-V

Arbre isolé structurant - Veyrier-du-lac

- Les parcs arborés associés au patrimoine bâti (belles demeures, villégiature…) accueillent des arbres remarquables (cèdres, séquoias, allée de platanes, marronniers) et ponctuent les espaces urbains : arbres isolés, arbres en duo aux entrées, alignements… Ces parcs et jardins, perceptibles depuis l'espace public, participent à la qualité des paysages urbains et constituent des espaces de respiration dans le tissu bâti. Ils constituent aussi des pièces maîtresses dans les continuités écologiques et sont des habitats propices à la faune.

- Les quartiers ou secteurs dévoilant une trame verte importante s'appuient sur un réseau d'espaces verts tel que le quartier de Champ Fleuri, dont la trame bocagère préexistante a été préservée. Plusieurs opérations récentes montrent une attention à la présence de la nature en ville (espaces verts généreux, multi-strates végétales…), au confortement de la trame verte et des continuités paysagères (cheminements doux, trame arborée…), à Cran Gevrier, Seynod, Argonay….

Parc arboré remarquable à Sevrier

Proximité du Parc de Val Vert - Seynod

- Les jardins collectifs s'inscrivent dans le prolongement des jardins potagers privés « traditionnels » et sont issus du concept des jardins ouvriers du 19e siècle. Ils se développent sur le territoire, regroupant les jardins ouvriers (mis à la disposition des ouvriers par les collectivités ou industriels), familiaux (souvent à destination des familles à faible revenu) et partagés (entretenus en commun par les habitants des quartiers alentours), en lien avec des associations d'habitants. Ils relèvent de vocations et motivations proches : production et récolte locale de fruits et légumes, rencontres multigénérationnelles, mixité sociale, partage du savoir, vocation d'insertion parfois…

- Des espaces productifs se développent au sein des espaces urbains, comme par exemple la ferme urbaine liée à l'association « Ceux qui sèment » à Annecy. Ces espaces apportent des qualités d'ambiances certaines et proposent de reconnecter les urbains au vivant, à la terre, aux sols nourriciers… Ils s'inscrivent dans la vie urbaine, avec des circuits courts, de la vente directe de produits locaux etc.

Le jardin du Marais - Epagny-Metz-Tessy
Source : Revue Paysage – le Magazine des paysages de Haute-Savoie – Nov. 2013

Coulée verte et pieds de bâtiments végétalisés à Seynod

PLUi-HD

Grand Annecy

Structure paysagère et enjeux

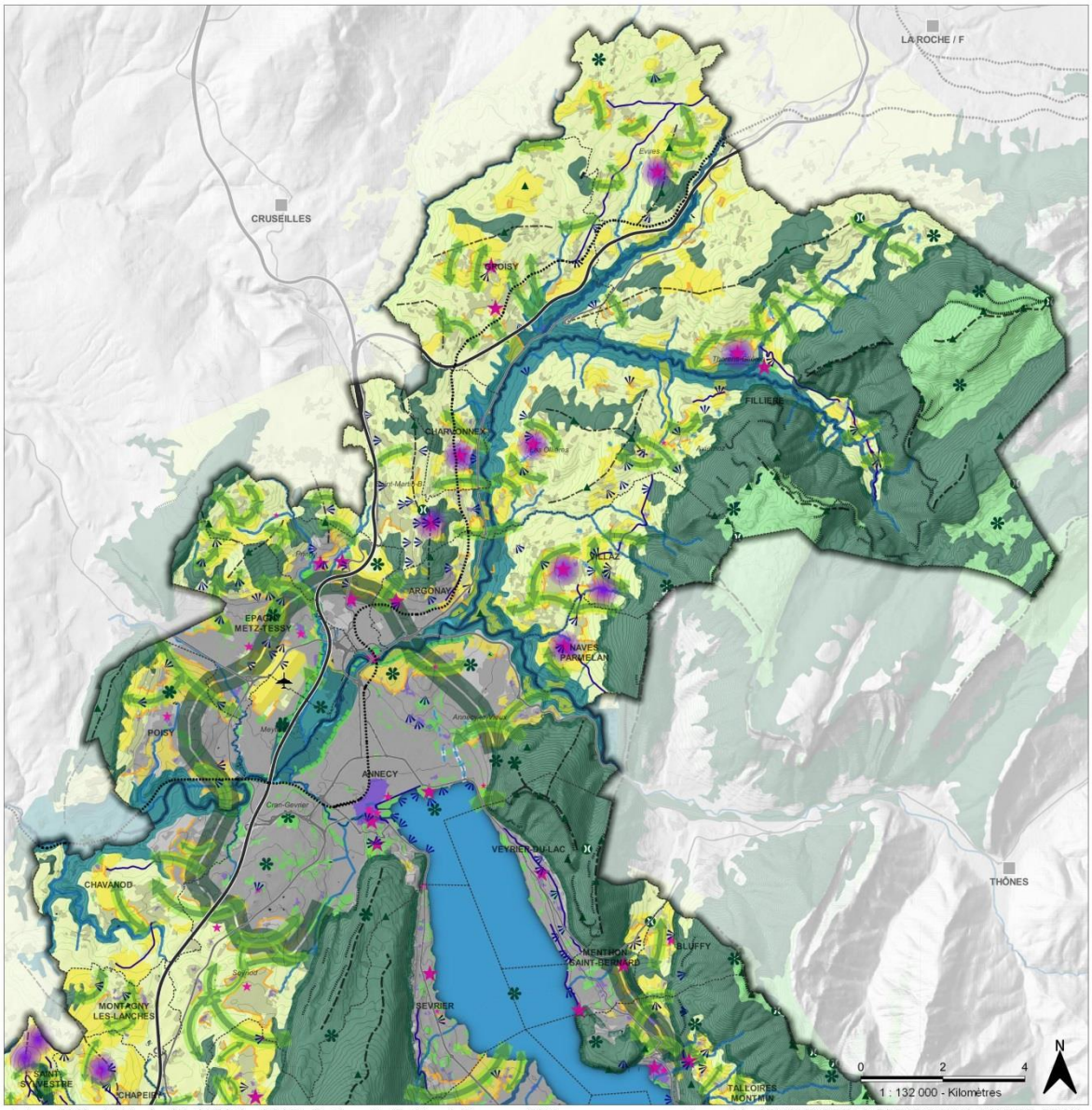

Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [ ] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAlti.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Voie ferrée

- Espace bâti

Grandes ambiances paysagères
- Ambiances urbaines
- Ambiances de vallées
- Ambiances agraires, rurales et pastorales
- Ambiances de versants boisés
- Ambiances d'altitude

Structures topographiques et lignes de force à respecter
- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler
- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération
- Vue remarquable
- Route "Paysage" et "séquences lac"

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

PLUi-HD

Grand Annecy

Structure paysagère et enjeux

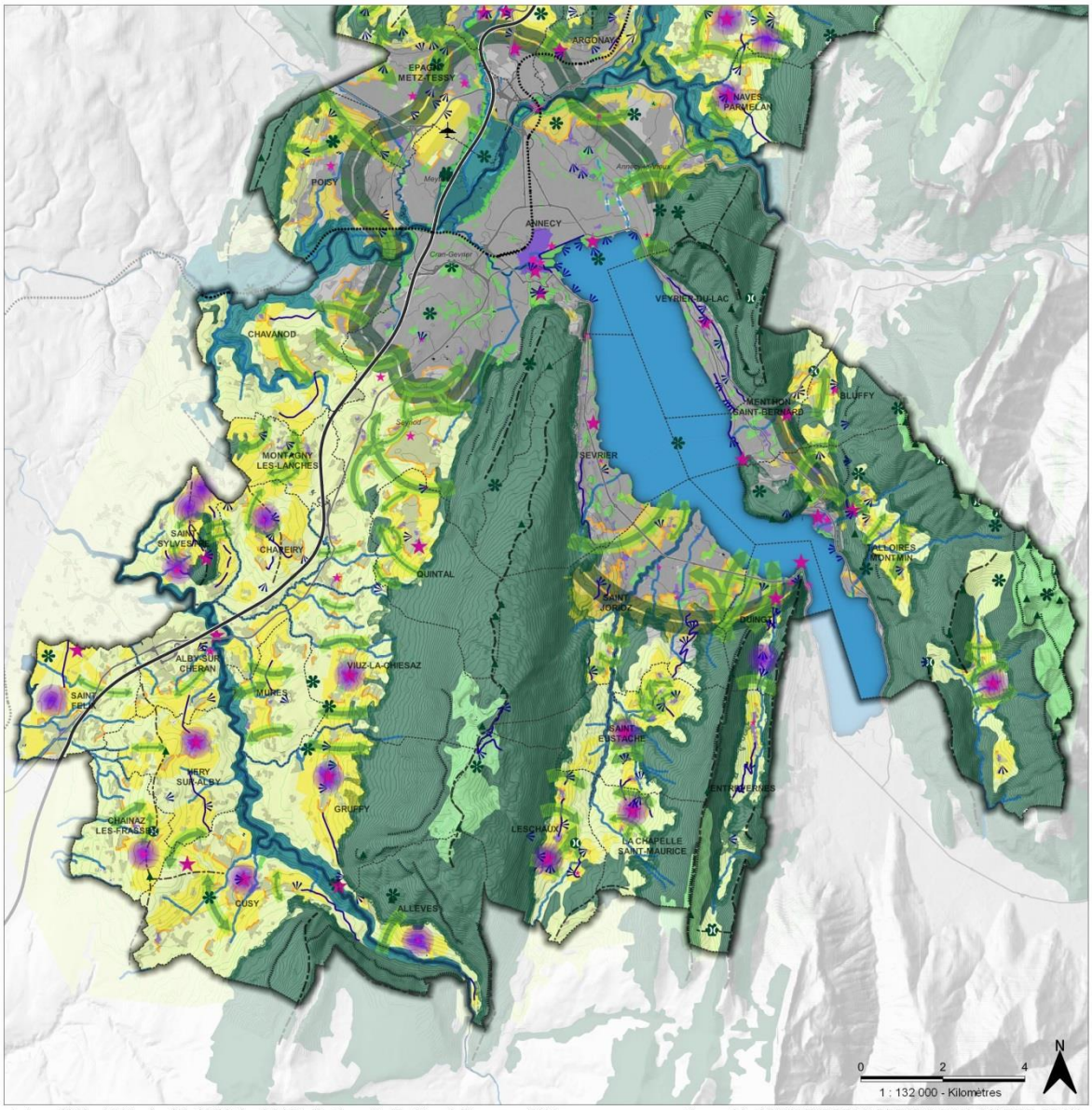

Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [ ] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAlti.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Cours d'eau
- Aéroport

Voirie :
- Autoroute
- Voie ferrée

Espace bâti

Grandes ambiances paysagères
- Ambiances urbaines
- Ambiances de vallées
- Ambiances agraires, rurales et pastorales
- Ambiances de versants boisés
- Ambiances d'altitude

Structures topographiques et lignes de force à respecter
- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler
- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération
- Vue remarquable
- Route "Paysage" et "séquences lac"

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

En bref…

CONSTATS
Un cadre paysager d'exception, des paysages diversifiés, entre lac et montagne, entre centres urbains patrimoniaux et « belle campagne », supports d'identité du territoire
Une forte empreinte de la géomorphologie
L'eau, fort potentiel de naturalité et de qualité d'ambiances
Du lac aux sommets, l'étagement de la végétation, les continuités agricoles et les structures arborées, sources d'identité et de qualité paysagères
Des silhouettes et repères bâtis remarquables
Un cadre paysager d'exception, des paysages diversifiés, entre lac et montagne, entre centres urbains patrimoniaux et « belle campagne », supports d'identité du territoire
Le caractère du végétal dans les espaces bâtis, source d'identité des lieux

2.2.2 DES FORMES URBAINES ENCORE QUALITATIVES

Des formes urbaines très diversifiées

La méthode utilisée pour définir les formes urbaines s'appuie sur le recoupement de deux approches :

– *Approche analytique des formes urbaines présentes,*

Cette approche a nécessité de définir au départ des critères morphologiques (taille des parcelles, modes d'implantation sur la parcelle, hauteur des constructions, rapport à l'espace non bâti …). Cela a permis ensuite de classer le bâti par catégories dominantes à l'échelle de chaque espace urbanisé du territoire. L'analyse s'appuie notamment sur des critères réglementaires (implantation des constructions par rapport aux voies, par rapport aux limites séparatives, emprise du bâti sur la parcelle, hauteur du bâti, surfaces perméables, végétalisation et emprise des voies et du stationnement). Ceci permet de faire ressortir les principaux enjeux par type de forme urbaine.

– *Approche à partir de bases de données SIG.*

La couche typo-morphologique a été réalisée à partir de la donnée Occupation du Sol de la RGD73-74 de 2008. Les catégories de l'OCS ont été groupées, divisées et remaniées pour correspondre aux catégories de la typo-morphologie établie dans la fiche forme urbaine. Les polygones ont été repris sur la base de l'orthophotographie, de journées de terrain et des documents d'urbanisme en cours. Cette donnée, non exhaustive, permet d'avoir une vision globale de la répartition des formes urbaines sur le territoire. Les cartes et les chiffres qui en découlent permettent de localiser et préciser la description des différentes formes urbaines présentes.

Cette analyse a permis de dégager 12 catégories de formes urbaines :

- Le bâti isolé
- Le tissu urbain originel d'Annecy
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages continus
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages discontinus
- Le tissu urbain originel des hameaux
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des îlots ordonnancés
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des immeubles discontinus
- Le tissu des immeubles collectifs
- Le tissu à dominante de maisons discontinues
- Le tissu à dominante de maisons groupées
- Le tissu mixte
- Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques, commerciales et aux équipements

Pour cette dernière catégorie, la couche SIG ne distingue pas les équipements des autres grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales car ils ne correspondent pas à une forme urbaine en tant que telle, mais à une fonction.

PLUi-HD
Grand Annecy

Répartition des formes urbaines sur le territoire du Grand Annecy

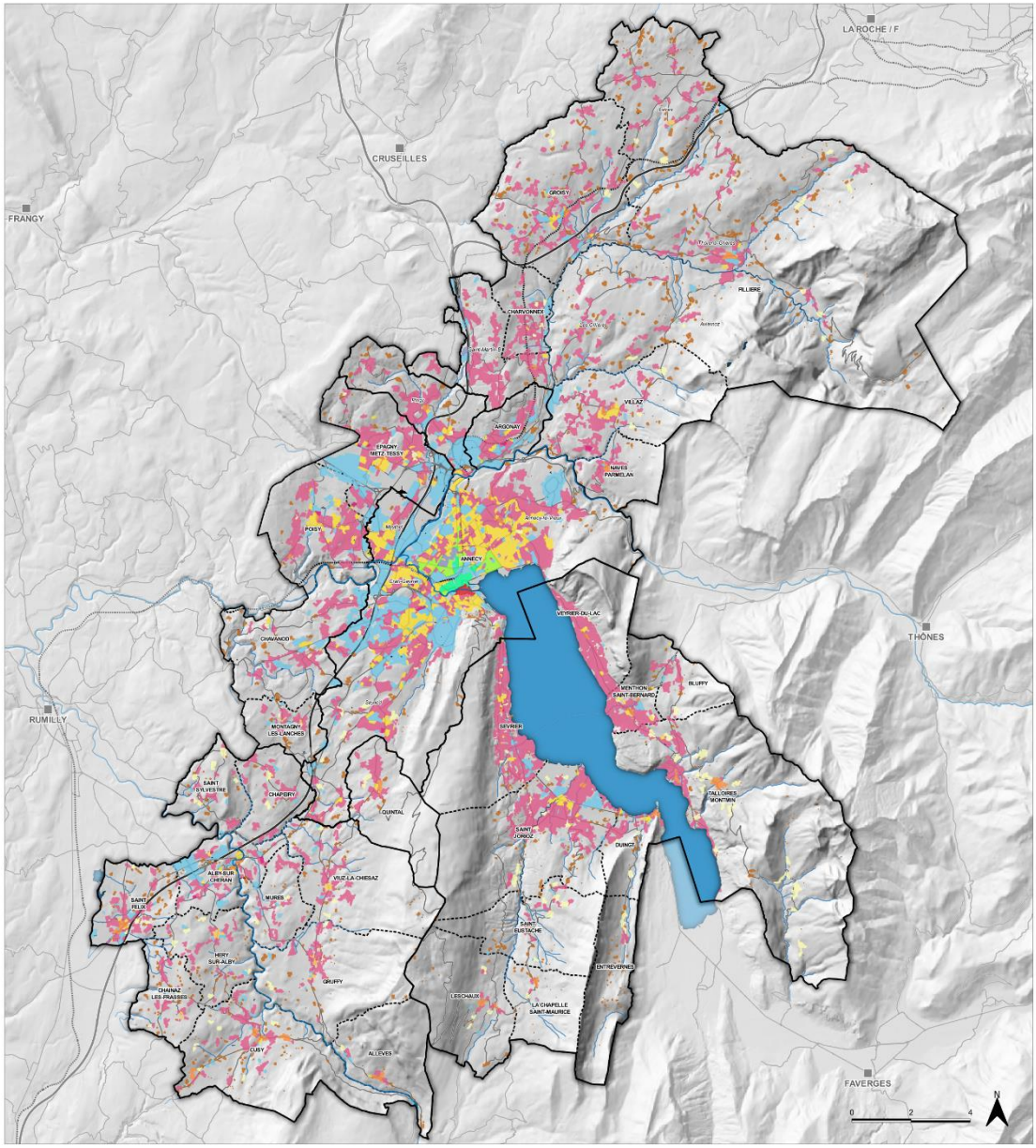

Auteur : [BB] - N° Version [1] - Validation [CV] / Réalisation : Epode, 2021..

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- *Limite communale*
- *Commune déléguée*
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Le pourcentage indique la part de la forme urbaine.
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche.

- Le bâti isolé 5,7%
- Le tissu urbain originel d'Annecy 0,2%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 1,7%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus 0,5%
- Le tissu urbain originel des hameaux 3,6%
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des îlots ordonnancés 0,6%
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des immeubles discontinus 0,9%
- Le tissu des immeubles collectifs 10,7%
- Le tissu à dominante de maisons discontinues 55,5%
- Le tissu à dominante de maisons groupées 0,3%
- Le tissu mixte 0,4%
- Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques, commerciales et équipements 19,9%

Un tissu dominant de maisons individuelles

En termes de représentativité, toute forme confondue, c'est le tissu des maisons individuelles discontinues qui domine au sein du Grand Annecy (55,5%). Cette proportion reste toutefois à nuancer car c'est également la forme qui induit la consommation foncière la plus importante, d'où une représentativité en conséquence. Plus le secteur comprend des caractéristiques urbaines, plus la représentative du tissu de maisons discontinues diminue, au profit des tissus de bâtis collectifs notamment.

– *Formes dominantes au sein de la commune d'Annecy*

Sur le territoire aggloméré d'Annecy, le tissu à dominante de maisons discontinues domine également, avec près de 40% des surfaces liées à cette typologie. Viennent ensuite le tissu des immeubles collectifs (22,5%) puis les grandes emprises liées aux activités économiques et commerciales (28,8%). La commune d'Annecy est entourée d'une couronne à vocation d'activités nécessaires au fonctionnement du territoire annécien et génératrice d'emplois localement.

Le périmètre élargi de la commune nouvelle d'Annecy, incluant des communes historiques avec un profil à dominante résidentielle (Annecy-le-Vieux, Seynod ou Pringy), explique également pourquoi cette forme urbaine prédomine (40%).

Du point de vue de la répartition géographique, le tissu des ilots ordonnancés domine au sein de la ville historique, mais représente un poids relatif à l'échelle de la commune nouvelle (1,7%). Autour de ce premier type de tissu, viennent les tissus des immeubles collectifs (22,5%). Le tissu mixte est quant à lui peu représenté (0,5%). Le tissu des maisons discontinues est surtout présent en périphérie, autour de la structure originelle des hameaux.

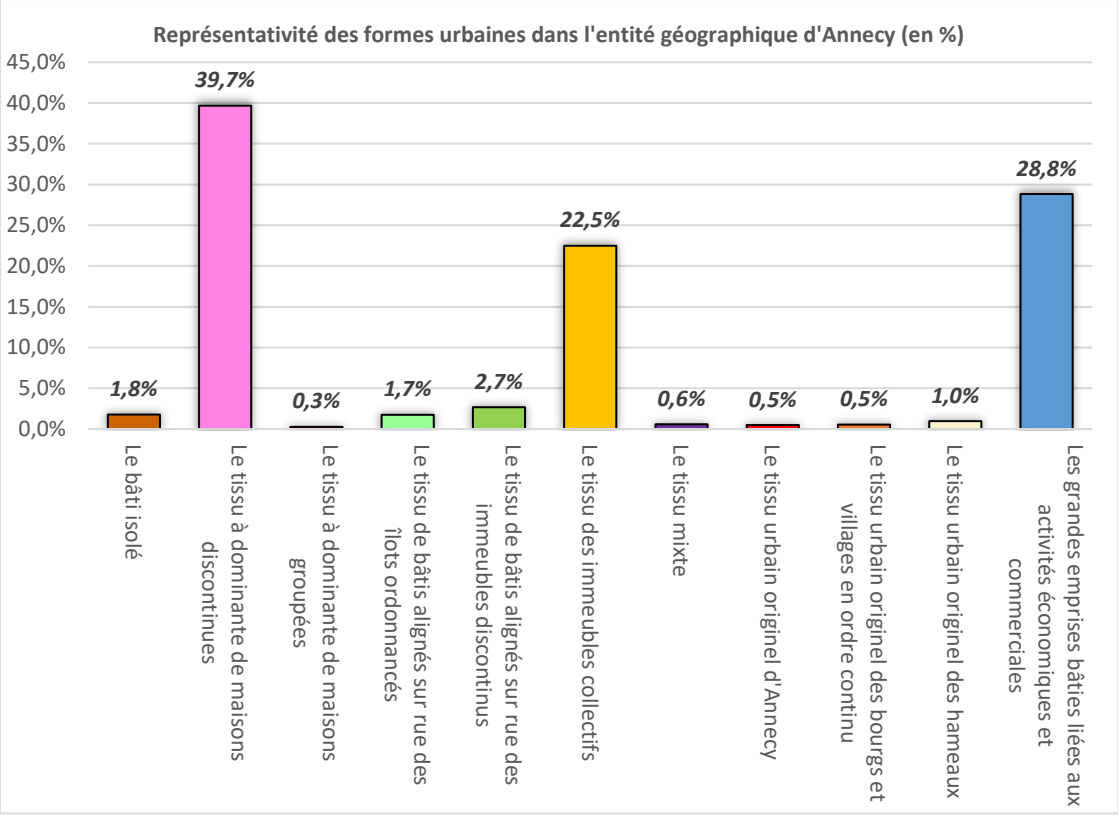

PLUi-HD
Grand Annecy

Répartition des formes urbaines - Entité géographique d'Annecy

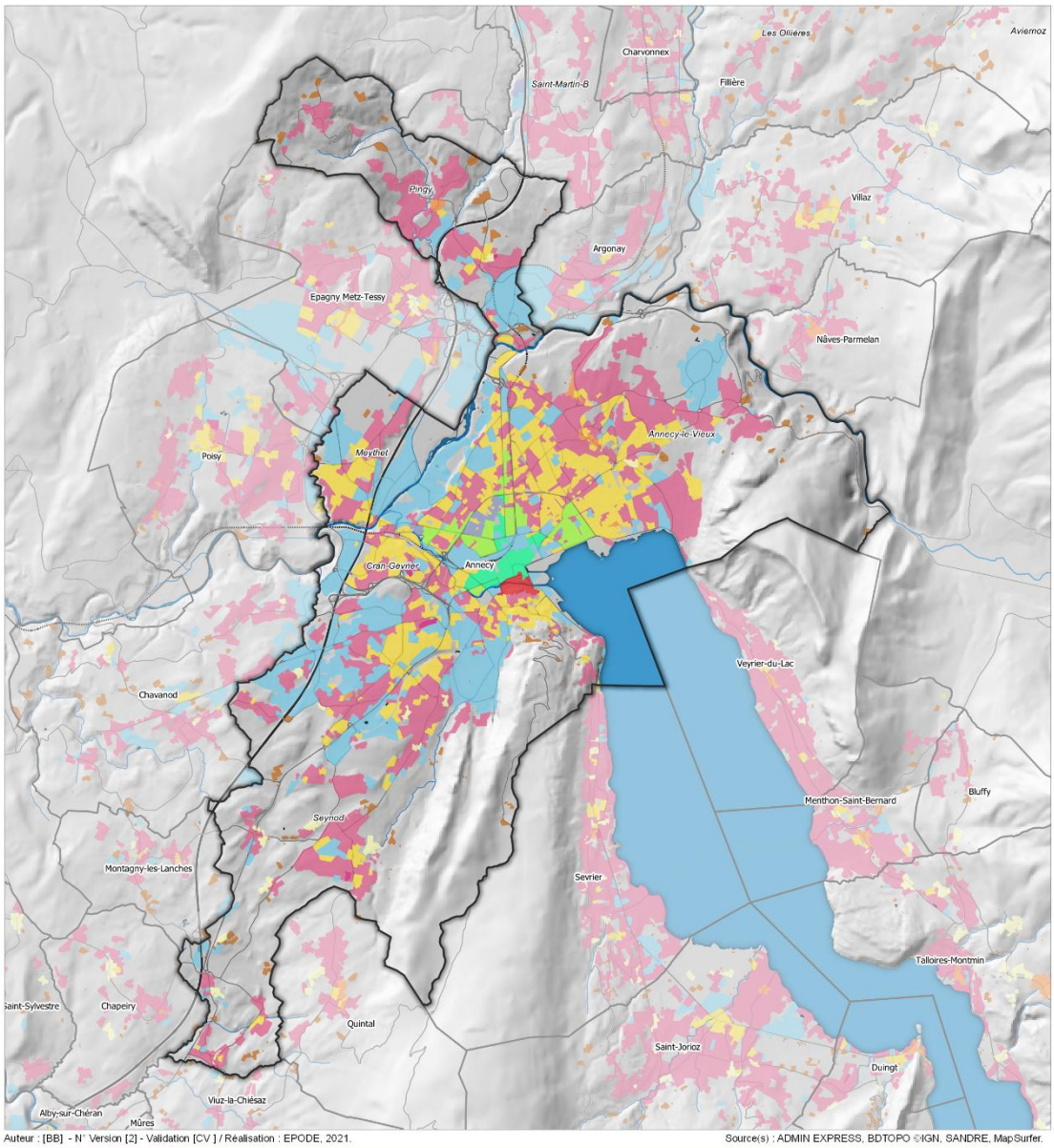

Auteur : [BB] - N° Version [2] - Validation [CV] / Réalisation : EPODE, 2021.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Le pourcentage indique la part de la forme urbaine présente sur l'Entité géographique d'Annecy
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche

- Le bâti isolé 1,8%
- Le tissu urbain originel d'Annecy 0,5%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 0,5%
- Le tissu urbain originel des hameaux 1,0%
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des îlots ordonnancés 1,7%
- Le tissu de bâtis alignés sur rue des immeubles discontinus 2,7%
- Le tissu des immeubles collectifs 22,5%
- Le tissu à dominante de maisons discontinues 39,7%
- Le tissu à dominante de maisons groupées 0,3%
- Le tissu mixte 0,6%
- Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales 28,8%

N

0 1 2

– *Formes dominantes au sein de la première couronne*

Le tissu des maisons individuelles discontinues représente plus de la moitié des surfaces (54,3%), viennent ensuite les grandes emprises bâties liées aux activités économiques, pour près du tiers des surfaces (30,5%). Les communes d'Argonay et de d'Epagny Metz-Tessy sont majoritairement support de ces grandes emprises bâties (aérodrome, parc d'Activités de la Bouvarde), induisant notamment des enjeux de mixité fonctionnelle et urbaine.

En lien avec ce contexte périurbain, les communes de la première couronne comprennent un tissu d'immeubles collectifs représentant à peine 10% des surfaces totales. Les autres catégories de formes urbaines représentent à peine 1% des formes présentes (tissu mixte, tissu originel des bourgs, villages et hameaux, tissu de maisons groupées). Le tissu bâti isolé représente quant à lui 3,3% des formes urbaines.

A la lecture de la carte, les grandes emprises bâties se situent dans la continuité de la ville d'Annecy. Les espaces résidentiels ont quant à eux été réalisés dans le prolongement des tissus urbains originels. Le tissu urbain résidentiel s'étend progressivement vers la ville d'Annecy.

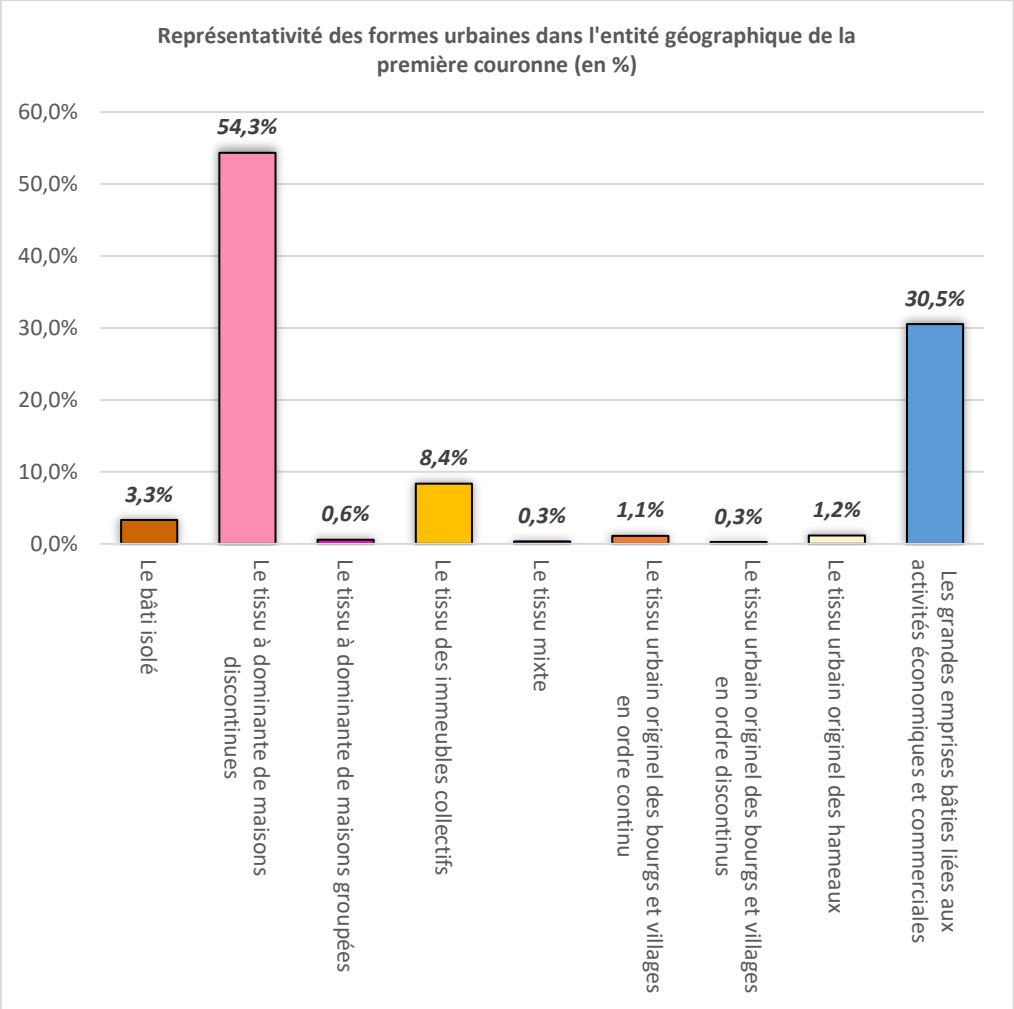

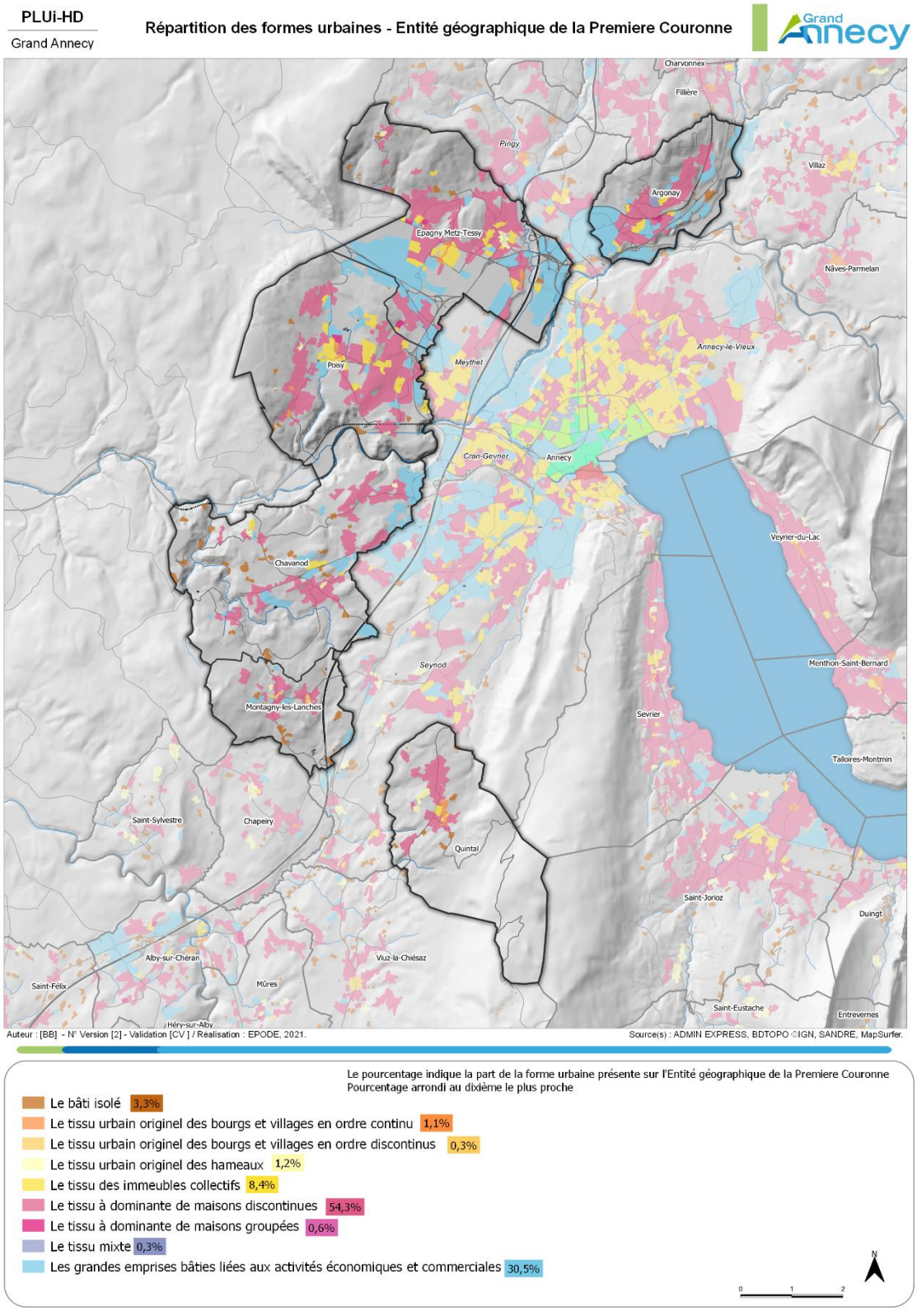
PLUi-HD
Grand Annecy
Répartition des formes urbaines - Entité géographique de la Premiere Couronne
Grand Annecy
Charvonnex
Fillière
Pringy
Villaz
Argonay
Epagny Metz-Tessy
Nâves-Parmelan
Annecy-le-Vieux
Meythet
Poisy
Cran-Gevrier
Annecy
Veyrier-du-Lac
Chavanod
Seynod
Menthon-Saint-Bernard
Montagny-les-Lanches
Sevrier
Talloires-Montmin
Saint-Sylvestre
Chapeiry
Quintal
Saint-Jorioz
Duingt
Alby-sur-Chéran
Viuz-la-Chiésaz
Saint-Félix
Mûres
Saint-Eustache
Entrevernes
Héry-sur-Alby
Auteur : [BB] - N° Version [2] - Validation [CV] / Réalisation : EPODE, 2021.
Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.
Le pourcentage indique la part de la forme urbaine présente sur l'Entité géographique de la Premiere Couronne
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche
Le bâti isolé 3,3%
Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 1,1%
Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus 0,3%
Le tissu urbain originel des hameaux 1,2%
Le tissu des immeubles collectifs 8,4%
Le tissu à dominante de maisons discontinues 54,3%
Le tissu à dominante de maisons groupées 0,6%
Le tissu mixte 0,3%
Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales 30,5%
N
0
1
2

– *Formes dominantes autour du lac*

Les communes qui bordent le lac comprennent des formes urbaines en lien avec les dynamiques territoriales existantes : attractivité résidentielle et touristique, position géographique (territoire lacustre et montagnard).

La maison individuelle discontinue représente 73% du tissu urbain de l'entité géographique du lac, secondé par les bourgs, villages et hameaux (12,4%). L'analyse des formes urbaines doit se faire au regard de l'analyse patrimoniale. Le tissu de maisons discontinues est ponctué d'éléments caractéristiques, tels que le patrimoine résidentiel, les palaces, les hôtels de villégiature qui participent à la qualité et à l'attractivité de ces espaces.

En outre, le bâti isolé, qui représente 4% des formes urbaines, est principalement constitué de patrimoine agricole (granges, chalets, fruitières, séchoirs…). La répartition des formes urbaines sur l'entité géographique peut se faire en fonction des ambiances paysagères identifiées dans le diagnostic paysager :

- Les rives du lac, où la forme urbaine dominante est la maison discontinue, concernent les communes de Sevrier, Saint-Jorioz, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard et Bluffy. Les communes de Talloires-Montmin et Duingt comportent quant à elles des formes urbaines plus diversifiées, entre tissus à dominante de maisons discontinues, tissus originels et bâti isolé.
- La montagne habitée, où les formes dominantes sont les tissus de bourgs, villages et hameaux originels. Le bâti isolé est également représenté sur ces communes, notamment à Entrevernes et Saint-Eustache. Le caractère patrimonial de ces formes bâties est à mettre en lumière, au regard de l'analyse patrimoniale qui identifie le patrimoine agricole notamment.

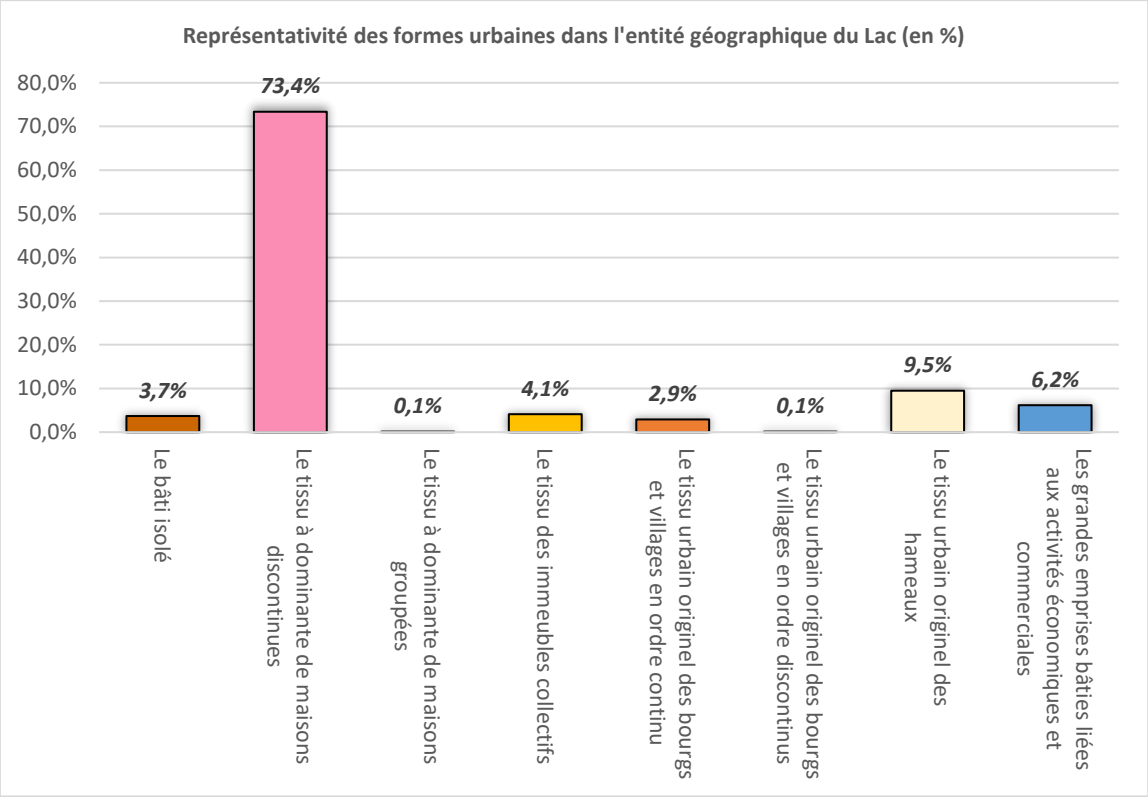

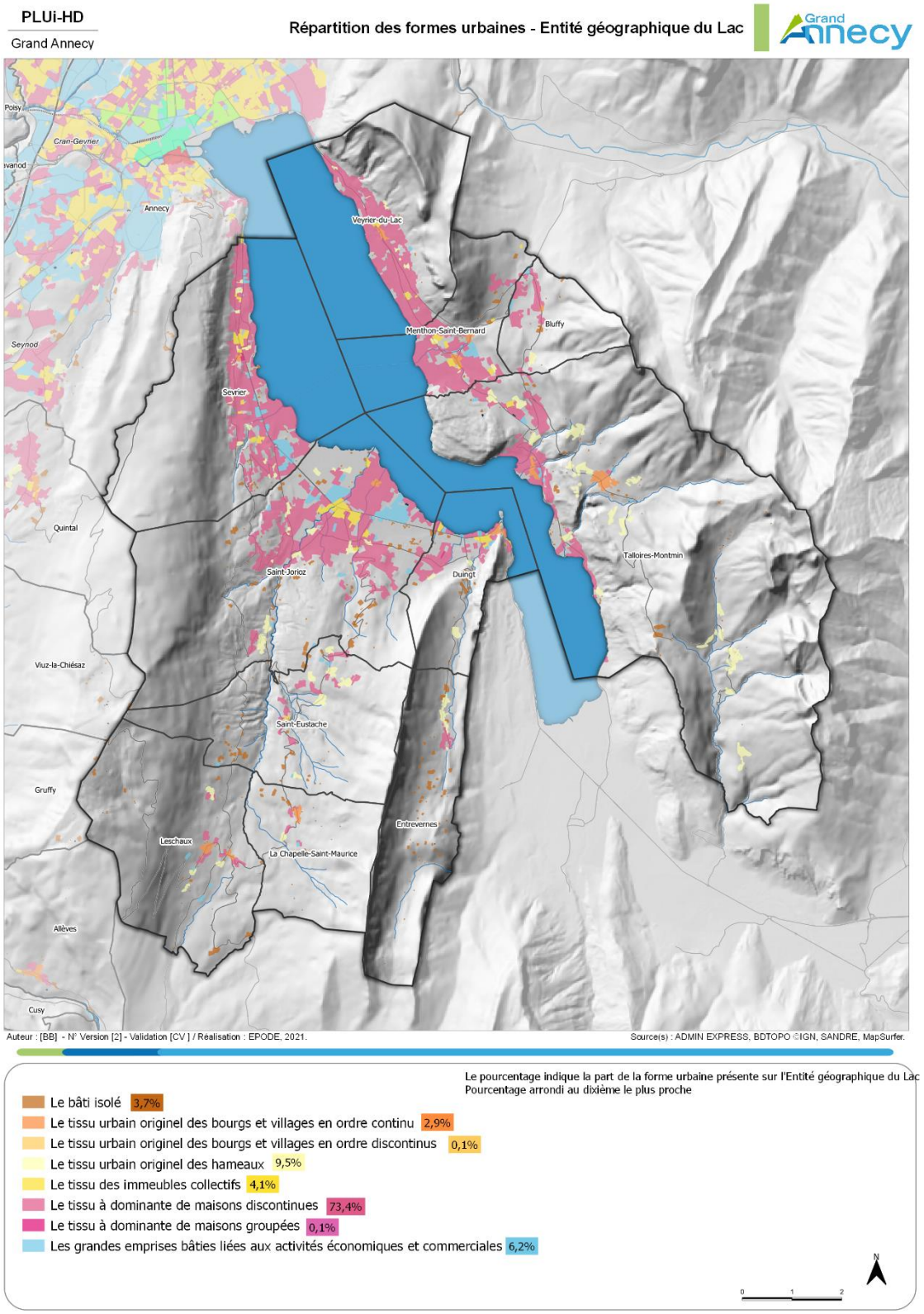
PLUi-HD
Grand Annecy
Répartition des formes urbaines - Entité géographique du Lac
Grand Annecy
Polsy
Cran-Gevrier
Annecy
Veyrier-du-Lac
Menthon-Saint-Bernard
Bluffy
Seynod
Sevrier
Quintal
Talloires-Montmin
Saint-Jorioz
Duingt
Viuz-la-Chiésaz
Saint-Eustache
Gruffy
Entrevernes
Leschaux
La Chapelle-Saint-Maurice
Allèves
Cusy
Auteur : [BB] - N° Version [2] - Validation [CV] / Réalisation : EPODE, 2021.
Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.
Le pourcentage indique la part de la forme urbaine présente sur l'Entité géographique du Lac
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche
Le bâti isolé 3,7%
Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 2,9%
Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus 0,1%
Le tissu urbain originel des hameaux 9,5%
Le tissu des immeubles collectifs 4,1%
Le tissu à dominante de maisons discontinues 73,4%
Le tissu à dominante de maisons groupées 0,1%
Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales 6,2%
N
0
1
2

– *Formes dominantes au sein du Pays de Fillière*

Sur les communes du Pays de Fillière, le tissu de maisons individuelles discontinues représente 2/3 des formes urbaines, suivi par le bâti isolé composé de granges, fermes et exploitations agricoles. La forte représentativité de la maison individuelle s'explique par les formes bâties patrimoniales, l'identité rurale de l'entité géographique et les ensembles paysagers patrimoniaux.

Les ensembles urbains homogènes au caractère villageois sont bien représentés au sein de cette entité géographique. Pour autant, en termes de proportions, ils ne représentent que 5% environ des formes urbaines.

Les tissus des immeubles collectifs sont très peu représentés, ils se localisent principalement sur les bourgs et villages (bourgs de Groisy, Thorens-Glières (Fillière), Saint Martin-de-Bellevue (Fillière) notamment).

Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales occupent une part non négligeable des formes urbaines (9,1%), en lien notamment avec les zones d'activités situées à proximité de l'autoroute et des grands axes de circulation. Pour exemple, ces espaces sont localisés sur les communes de Villaz (Parc de Fillière) et Charvonnex, formant un ensemble aggloméré, tandis que sur la commune de Saint-Martin-de-Bellevue, ces espaces d'activités s'échelonnent en grappe le long de l'A41/D1201.

A Groisy, ces espaces ponctuent la trame résidentielle, induisant des enjeux de mixité urbaine et fonctionnelle.

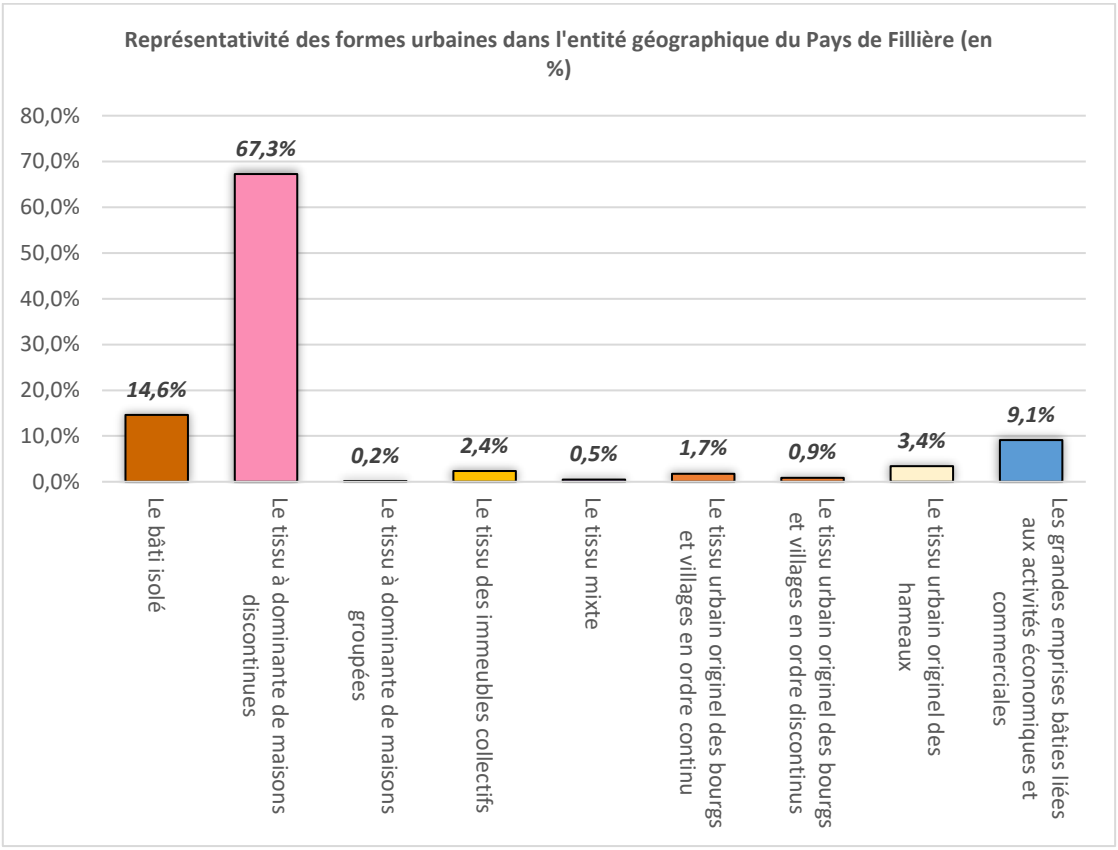

PLUi-HD
Grand Annecy

Répartition des formes urbaines - Entité géographique du Pays de Filliere

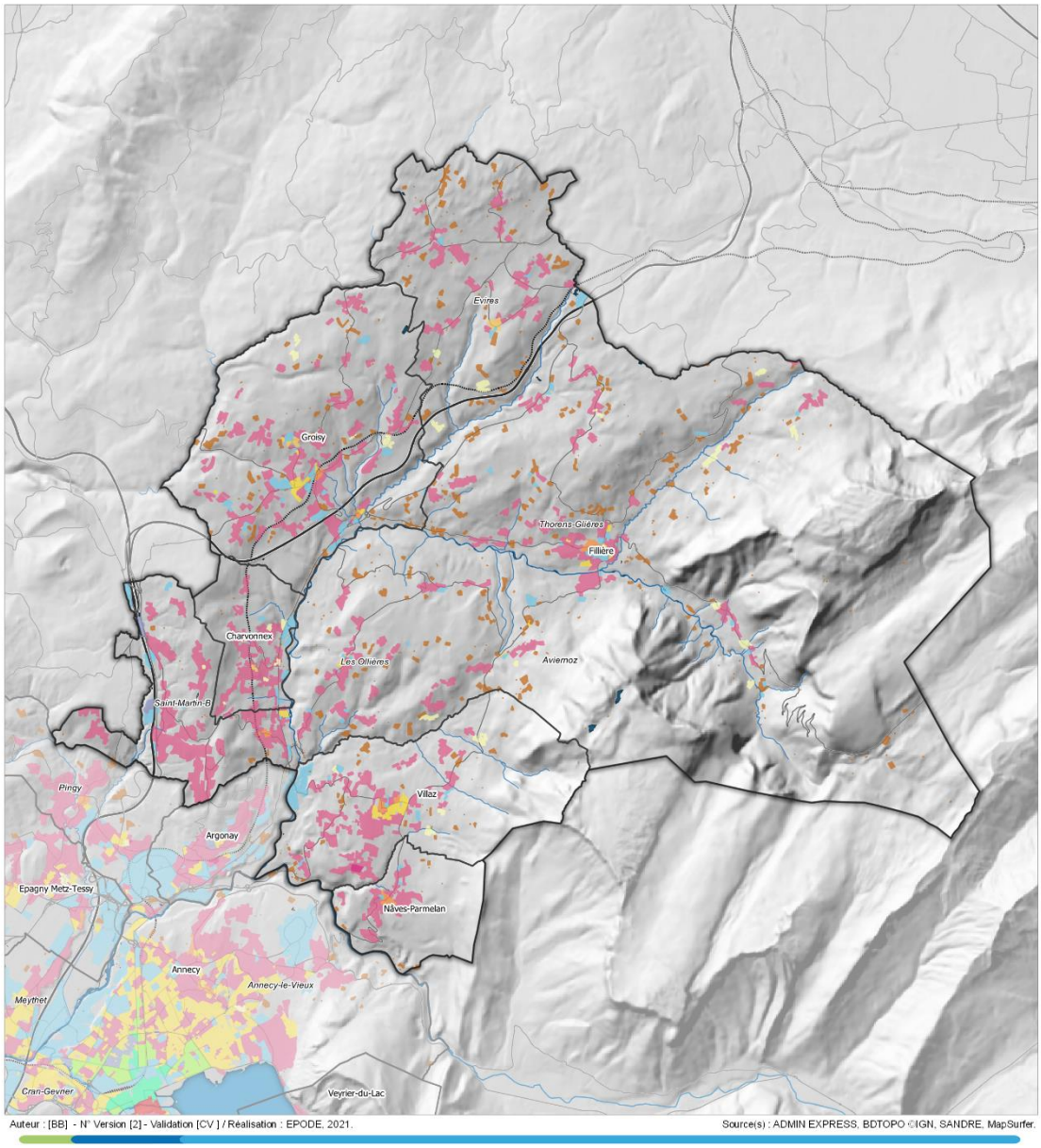

Auteur : [BB] - N° Version [2] - Validation [CV] / Réalisation : EPODE, 2021.
Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Le pourcentage indique la part de la forme urbaine présente sur l'Entité géographique du Pays de Filliere
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche

- Le bâti isolé 14,6%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 1,7%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus 0,9%
- Le tissu urbain originel des hameaux 3,4%
- Le tissu des immeubles collectifs 2,4%
- Le tissu à dominante de maisons discontinues 67,3%
- Le tissu à dominante de maisons groupées 0,2%
- Le tissu mixte 0,5%
- Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales 9,1%

0 1 2

– *Formes dominantes au sein du Pays d'Alby*

Sur le Pays d'Alby, le tissu de maisons individuelles discontinues représente 60% des formes urbaines, suivi par le bâti isolé (10%) composé de granges, fermes et exploitations agricoles.

La forte représentativité de la maison individuelle et de bâtis isolés s'explique par la position géographique du Pays d'Alby, la qualité du cadre de vie, les formes bâties historiques et l'identité rurale.

Les tissus urbains originels des bourgs, villages et hameaux constituent 10% des formes urbaines de l'entité géographique, eux-mêmes prolongés par le tissu de maisons individuelles discontinues. Cette représentativité est à mettre en lien avec l'analyse paysagère qui souligne par ailleurs un fort enjeu de structuration paysagère. L'analyse patrimoniale, identifie quant à elle de nombreux ensembles urbains homogènes sur cette entité géographique notamment sur Alby-sur-Chéran et Saint Félix.

Un tissu minoritaire de petits collectifs se situe sur le pourtour des bourgs (1,8%). Les communes de Saint-Félix, Alby-sur-Chéran, Viuz-La-Chiésaz, Cusy et Mûres sont concernées.

Le tissu des grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales est représenté sur le Pays d'Alby (15%), en lien avec l'échangeur autoroutier de l'A41. Les principales espaces économiques sont l'Espace Leaders (Moutti) et la zone d'activités économiques d'Orsan (Saint-Félix).

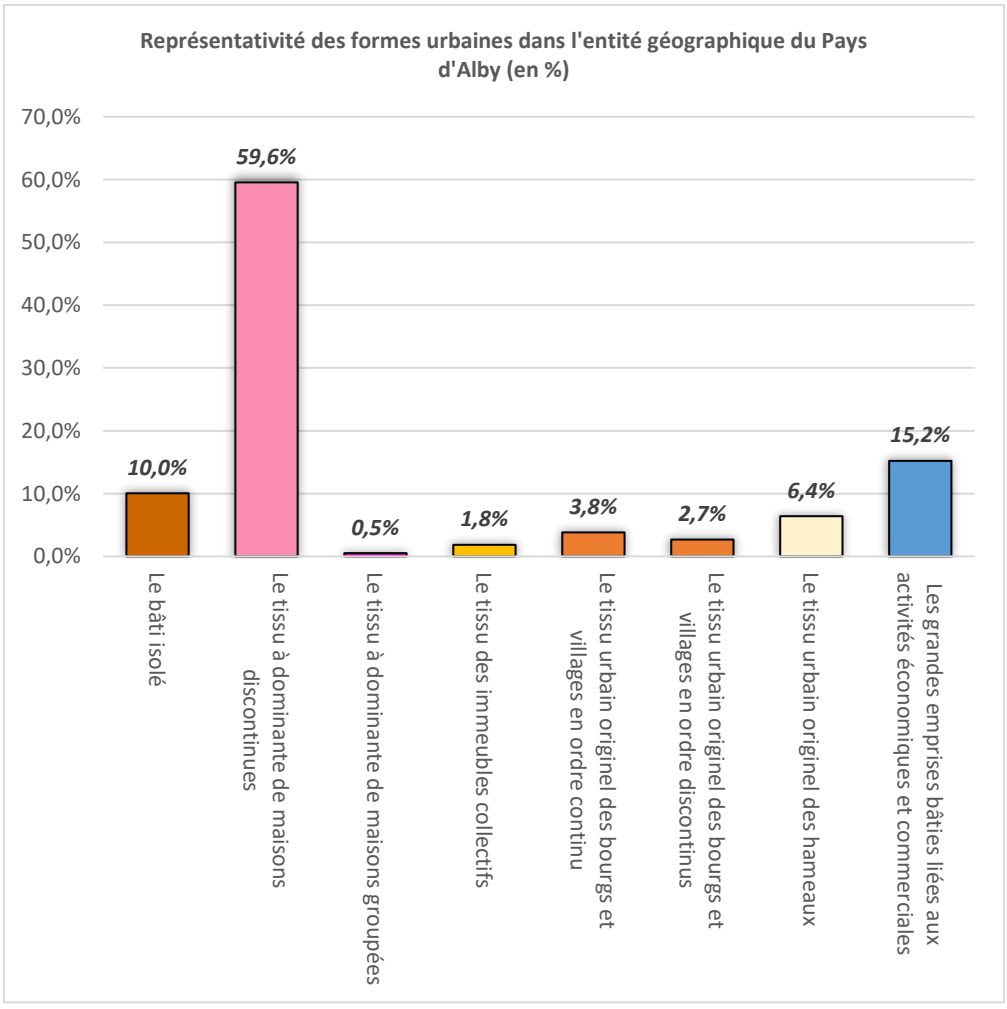

PLUi-HD
Grand Annecy

Répartition des formes urbaines - Entité géographique du Pays d'Alby

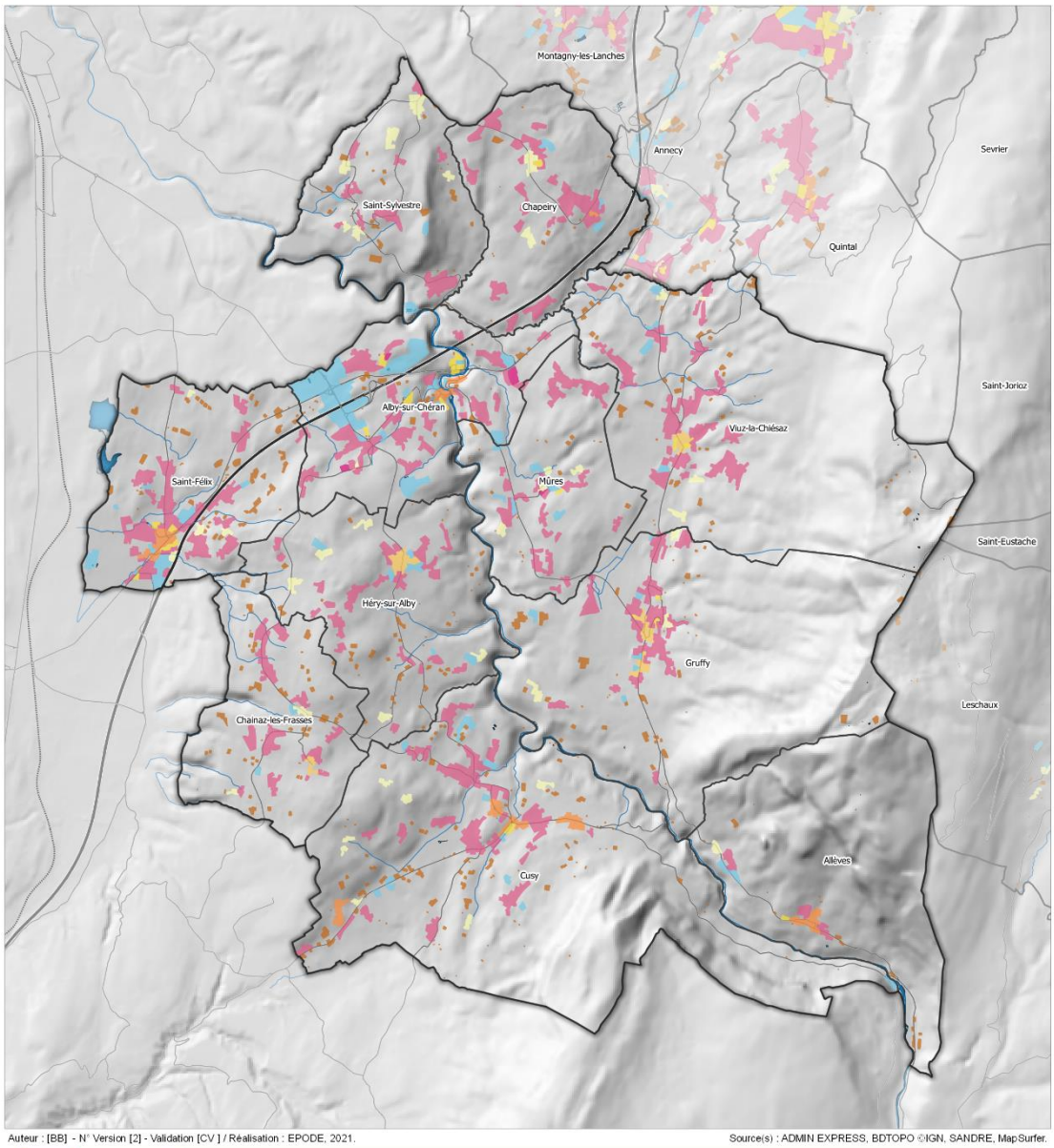

Auteur : [BB] - N° Version [2] - Validation [CV] / Réalisation : EPODE, 2021.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Le pourcentage indique la part de la forme urbaine présente sur l'Entité géographique du Pays d'Alby
Pourcentage arrondi au dixième le plus proche

- Le bâti isolé 10,0%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu 3,8%
- Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus 2,7%
- Le tissu urbain originel des hameaux 6,4%
- Le tissu des immeubles collectifs 1,8%
- Le tissu à dominante de maisons discontinues 59,6%
- Le tissu à dominante de maisons groupées 0,5%
- Les grandes emprises bâties liées aux activités économiques et commerciales 15,2%

N

0 1 2

La diversité de la composition urbaine, atout pour le territoire

– *La ville agglomérée*

La ville agglomérée est constituée du tissu urbain originel d'Annecy et des ilots ordonnancés.

- Le tissu urbain originel d'Annecy est repéré au titre du patrimoine (SPR/AVAP sur le centre historique d'Annecy), notamment la « vieille ville ». Ce noyau historique se caractérise par des formes urbaines compactes dont la rue constitue l'élément central. Le bâti, implanté en front de rue, se développe de manière continue sur un parcellaire dense, imbriqué, morcelé et étroit, conditionnant des voiries sinueuses, étroites et peu ensoleillées. Souvent pavées, les rues de la vieille ville d'Annecy valorisent le rapport à l'eau, entre parallélisme et chevauchement du Thiou. Cette organisation compacte laisse peu de place à la végétation, mais il structure l'espace public et favorise son animation, ainsi que les déambulations piétonnes.

  Du point de vue des formes bâties, la typologie des constructions varie entre rez-de-chaussée + 2 niveaux + combles ou rez-de-chaussée + 3 niveaux + combles. Le vocabulaire architectural varie également, allant d'une exécution modeste avec peu de modénature, à un traitement plus soigné. Certains éléments architecturaux traduisent le caractère historique du centre ancien (fenêtres à meneaux, encadrements de porches, détails techniques, balcons…) Il est à souligner la qualité des enduits de couleurs et l'articulation du bâti autour du motif de l'eau qui confère à ce tissu un aspect original, vivant et qualitatif.

  Les enjeux pour ce tissu sont directement liés aux enjeux relatifs au patrimoine. Ainsi, l'enjeu principal pour le noyau urbain originel d'Annecy consiste en la préservation des caractéristiques architecturales originelles et le maintien de la morphologie urbaine existante, et par le soin apporté à l'aspect des matériaux en cas de réhabilitation ou de rénovation thermique.

- Les ilots ordonnancés sont des tissus urbains dont l'origine est généralement antérieure à la première moitié du XXe siècle. Ils forment l'extension historique de la vieille ville en un ensemble d'îlots fermés, très denses et dotés de cours intérieures. Le bâti continu présente une majorité de constructions assez homogènes en termes de hauteur et de composition de façade.

  Ces ilots sont caractérisés par une trame viaire régulière, ordonnancée, qui définit l'organisation du bâti en leur couronne.

  Ces tissus sont souvent mixtes, pouvant accueillir du commerce, des activités tertiaires, du logement et des équipements. Le rapport à l'espace public est assuré par les rez-de-chaussée commerciaux, intégrant de fait ces espaces, favorisant leur mixité fonctionnelle ainsi que la vie à l'échelle du quartier.

  L'alignement des bâtis de part et d'autre de la voirie crée des effets de perspectives orientant le regard et structurant l'espace urbain ainsi que l'espace public.

  Les enjeux pour ce tissu urbain sont similaires à ceux du noyau originel d'Annecy, en termes de préservation des formes bâties notamment. Ce tissu urbain comprend également des potentiels de réhabilitation intéressants.

  Le maintien des formes patrimoniales passe également par des réhabilitations à l'identique. Ces formes urbaines constituent des ensembles urbains homogènes (cf. diagnostic patrimonial). L'AVAP de la ville d'Annecy est également un outil intéressant puisqu'il favorise et renforce la préservation du patrimoine bâti annecien.

De même le maintien des rez-de-chaussée commerciaux et de services est un élément essentiel pour les usagers du territoire. Il s'agira de pérenniser la mixité fonctionnelle existante au sein de ces espaces, tout en l'optimisant via l'étoffement d'une offre de proximité.

- *Les tissus de collectifs et tissus mixtes*

Les tissus collectifs du Grand Annecy sont composés de volumes, formes (barres, tours, formes orthogonales…) et hauteurs très variables en fonction de leur époque de construction et du secteur dans lequel ils se situent. On distingue au sein du tissu collectif plusieurs sous-catégories de formes urbaines : le tissu des bâtis alignés sur rue des immeubles discontinus (construits avant et dans le courant des années 1970) et le tissu des immeubles collectifs (construits après les années 1970, en réaction aux grands ensembles). Les hauteurs importantes des premières opérations ont été parfois réduites pour favoriser une intégration dans le site. Il s'agit d'immeubles ou groupes d'immeubles modernes ou contemporains qui présentent un faible rapport entre le bâti et les voies ou rues qui les entourent.

Les tissus de bâtis collectifs constituent ainsi un potentiel en matière de renouvellement urbain des grands ensembles notamment et de rénovation thermique pour les bâtis les plus anciens.

De plus, cette organisation d'immeubles où le bâti est la plupart du temps déconnecté de la rue, permet de dégager des espaces non bâtis qui peuvent être structurants : espaces ouverts ou publics, espaces de stationnement, zones engazonnées et arborées. En effet, le traitement de la discontinuité du bâti et de l'espace privatif influe fortement sur la qualité d'ensemble de ces secteurs.

Le traitement qualitatif des espaces non bâtis constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter les ilots de chaleur urbain et structurer des bâtis discontinus autour d'une trame végétale à maintenir et développer.

Les tissus mixtes, proches des tissus collectifs se caractérisent également par des implantations discontinues et des formes bâties hétérogènes allant de la maison de ville au petit immeuble collectif. Ces espaces en devenir et dont la vocation reste souvent à affiner, sont soumis à un enjeu important d'optimisation foncière (surélévation du bâti).

La structuration des espaces publics, articulée à la trame des tissus collectifs et mixtes est un élément essentiel favorisant la vie à l'échelle du quartier. Il s'agit pour les tissus d'immeubles collectifs d'intégrer ces bâtis à l'espace public et aux lieux de vie.

- *Les tissus originels des bourgs et villages continus et discontinus, le tissu originel des hameaux et le bâti isolé*

Les tissus originels des bourgs et villages continus et discontinus sont des ensembles bâtis homogènes, dont les caractéristiques architecturales, dans leur ensemble ont une valeur patrimoniale. La densité bâtie de ces ensembles homogènes est significative, la mitoyenneté des constructions est de rigueur, d'autant plus lorsque les bourgs et villages ont une forme continue. Le rapport à la voirie est prégnant et participe à la qualité des formes bâties : présence de venelles, arcades ou passages couverts, offrant un cadre intimiste et un végétal très présent, en lien avec les abords des constructions (jardins potagers, murets, espaces aménagés…)

Ainsi, la structure patrimoniale des bourgs et villages continus et discontinus est à conserver et valoriser par des règles d'urbanisme adaptées. Le maintien des formes urbaines compactes et de l'âme de ces ensembles bâtis est à valoriser par le maintien également de leur rapport à la voirie (Alby-sur Chéran ou Thorens-Glières (Fillière) par exemple).

La préservation d'ilots significatifs dans le paysage des bourgs et des villages contribue à pérenniser la valeur patrimoniale de ces ensembles urbains homogènes, ainsi que le précise le diagnostic patrimoine.

Ces ensembles bâtis se situent majoritairement au sein d'espaces agricoles et naturels, en lien avec leur vocation historique. Il s'agira donc de veiller à la bonne articulation entre espaces bâtis et espaces agricoles (maintien des accès aux parcelles stratégiques, continuité des corridors écologiques).

Les bâtis isolés (granges, anciennes fermes, chalets d'alpages, demeures remarquables, châteaux…) largement décrits dans le diagnostic patrimonial, constituent des marqueurs identitaires et architecturaux forts, ainsi qu'un potentiel de réhabilitation important (volumes, formes compactes).

Les bourgs, villages, hameaux et bâtis isolés constituent pour ainsi dire, le creuset des formes urbaines du Grand Annecy, hors espace aggloméré. Les enjeux pour ces espaces en termes de formes urbaines sont à la hauteur de leur valeur historique et identitaire.

- *Le tissu résidentiel*

Le tissu résidentiel (maisons individuelles, maisons groupées) est la forme urbaine la plus représentée sur le territoire du Grand Annecy. Ces tissus se caractérisent par la faible densité des constructions et des hauteurs qui n'excèdent pas le R+1+c. Bien que consommatrices d'espace, par leur emprise au sol, ces formes urbaines témoignent de l'attractivité résidentielle du territoire. Ces espaces situés sur le pourtour des noyaux historiques, offrent aujourd'hui des possibilités d'optimisation foncière intéressante (mutualisation des accès lors de constructions nouvelles, mitoyenneté, division parcellaire).

De plus les tissus résidentiels, se localisent à proximité d'espaces commerciaux, équipements éducatifs, induisant des forts enjeux de perméabilité entre tissus résidentiels et polarités (densification du maillage mode doux existant, création d'un maillage complémentaire). Les enjeux de la mobilité de demain se situent au sein de ces espaces bâtis.

Enfin, le végétal occupe une place notoire dans le tissu résidentiel (jardins privatifs, espaces collectifs ponctuels), garantissant un cadre de vie qualitatif et vert au sein d'espaces construits. Le maintien, voire même le renforcement de la trame végétale des espaces résidentiels peut être perçu comme un élément de lutte contre la propagation des ilots de chaleur urbain.

- *Les grandes emprises liées aux activités économiques et commerciales et aux équipements*

Ces espaces, urbanisés dans l'optique de maximiser leur fonctionnalité comprennent des modes d'implantation et des formes bâties hétérogènes, voire peu qualitatives. Les parcs d'activités anciens et les centres commerciaux notamment sont fortement consommateurs d'espaces (stationnement anarchique, grandes emprises de stationnement et/ou de voirie, peu perméables) et cloisonnés avec les tissus bâtis alentours.

A l'inverse, les parcs d'activités récents tendent vers des formes bâties plus qualitatives, voire même d'innovation architecturale. Ces parcs d'activités constituent des formes bâties homogènes et répondent souvent à un cahier des charges intégrant les volets paysagers et déplacements doux, mais restent consommateurs d'espace.

Ces espaces sont soumis à de forts enjeux en termes de requalification de leurs abords : travail sur les mobilités douces, la localisation du parc de stationnement... Les possibilités de surélévation du bâti sont nombreuses, favorisant la mixité fonctionnelle de ces tissus. Ces espaces doivent également être connectés aux tissus bâtis et être supports d'aménagements permettant l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (modes doux, transports collectifs).

En bref…

CONSTATS
Des formes urbaines très diversifiées : L'analyse typo-morphologique distingue 12 catégories bâties différentes comprenant les tissus originels d'Annecy, les tissus originels des bourgs, villages et hameaux, le tissu des immeubles (ilots ordonnancés, collectifs), les maisons individuelles, le bâti isolé et les grandes emprises liées aux activités et aux équipements Un tissu dominant de maisons individuelles : Le tissu à dominante de maisons discontinues domine, il représente plus de la moitié du parc de logements (55%). Il prédomine notamment sur les entités géographiques du Lac, du Pays de Fillière et du Pays d'Alby La diversité de la composition urbaine, un atout pour le territoire La ville agglomérée comprenant le tissu urbain originel d'Annecy et les ilots ordonnancés Les tissus de collectifs et tissus mixtes Les tissus originels des bourgs et villages et des hameaux, le bâti isolé Le tissu résidentiel Les grandes emprises liées aux activités économiques, commerciales et aux équipements

2.2.1 UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE, SOURCE D'OPPORTUNITÉS POUR LE TERRITOIRE

Le patrimoine, une notion à cerner

Pour l'UNESCO, « *il est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir* ». Le Ministère de la Culture et de la Communication, dans sa circulaire relative aux AVAP de mars 2012, considère que « *la prise en compte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine constituent en elles-mêmes des réponses aux objectifs du développement durable* ».

Au regard de ces définitions, le patrimoine peut être une série d'objets ou d'espaces auxquels on affecte une valeur, historique, mémorielle, esthétique, scientifique, sociale, urbaine, locale, nationale ou mondiale. Il relève du subjectif, en fonction du regard que l'on porte, différent d'une personne à une autre, d'une période à une autre. Ce que l'on reconnaît comme patrimoine a aussi évolué, et continuera d'évoluer, car il est vivant. Il est de différentes natures, archéologique, architecturale, monumentale, urbaine, artistique, paysagère, naturelle... Chaque commune du Grand Annecy, par les savoir-faire, l'histoire, les usages, la géographie, les ressources propres, a reçu en héritage un patrimoine singulier ancré dans son territoire, sur lequel le projet de territoire peut s'ancrer demain. A l'heure des débats sur la nécessité de préserver, réhabiliter, recycler les bâtiments existants, la question du patrimoine s'inscrit au cœur de la réflexion.

Un patrimoine reconnu contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire

– *Le patrimoine archéologique :*

Premier patrimoine reconnu, le patrimoine archéologique est témoin de l'histoire la plus ancienne du territoire du Grand Annecy. La grotte de Banges à Allèves, les vestiges retrouvés à Sevrier ou Saint-Jorioz témoignent des foyers qui peuplaient déjà le territoire dès le Paléolithique supérieur et tout au long du Néolithique. A Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt, plusieurs villages palafittes ont fait l'objet d'étude du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (D.R.A.S.S.M.).

– *Le patrimoine protégé par une servitude de monuments historiques, inscrits ou classés :*

Le Grand Annecy est concerné par 46 servitudes de protection de monuments historiques : 41 sites et monuments, dont 4 extérieurs au Grand Annecy (le Château de Montrottier, la voie romaine et l'inscription commémorative de Dingy-Saint-Clair). Un même monument peut faire l'objet de plusieurs inscriptions ou classements, comme le château d'Héré et Châteauvieux à Duingt, le Château de Sales à Fillière ou celui de Montrottier à Lovagny. Ce patrimoine protégé concerne aussi bien des sites (le site archéologique du Pâquier ou des Mongets, des marais ou le site sub-lacustre du Petit Port), que des châteaux, palais, manoirs, églises, cathédrales, grand séminaire, hôtels de ville, haras, ou des oratoires, thermes antiques, devantures de magasins, fontaines et statues.

La moitié de ces monuments sont présents dans la commune historique d'Annecy, dont l'attractivité touristique est en grande partie liée à ce patrimoine.

Palais de l'Isle (XII^{e} s, remanié à plusieurs reprises) - Annecy

Château fort d'Annecy, propriété des comtes de Génève construite à partir du XIIème siècle (la tour de la Reine), et qui a subi de nombreux remaniements jusqu'au XVIè siècle (Vieux Logis et tour de la Perrière du XIVè siècle), classé monuments historiques – Annecy. Photo Ex-C2A

Photos de monuments historiques classés : le Palais de l'Isle et le château d'Annecy

PLUi-HD

Grand Annecy

Monuments historiques classés et inscrits
Périmètre du SPR - AVAP d'Annecy

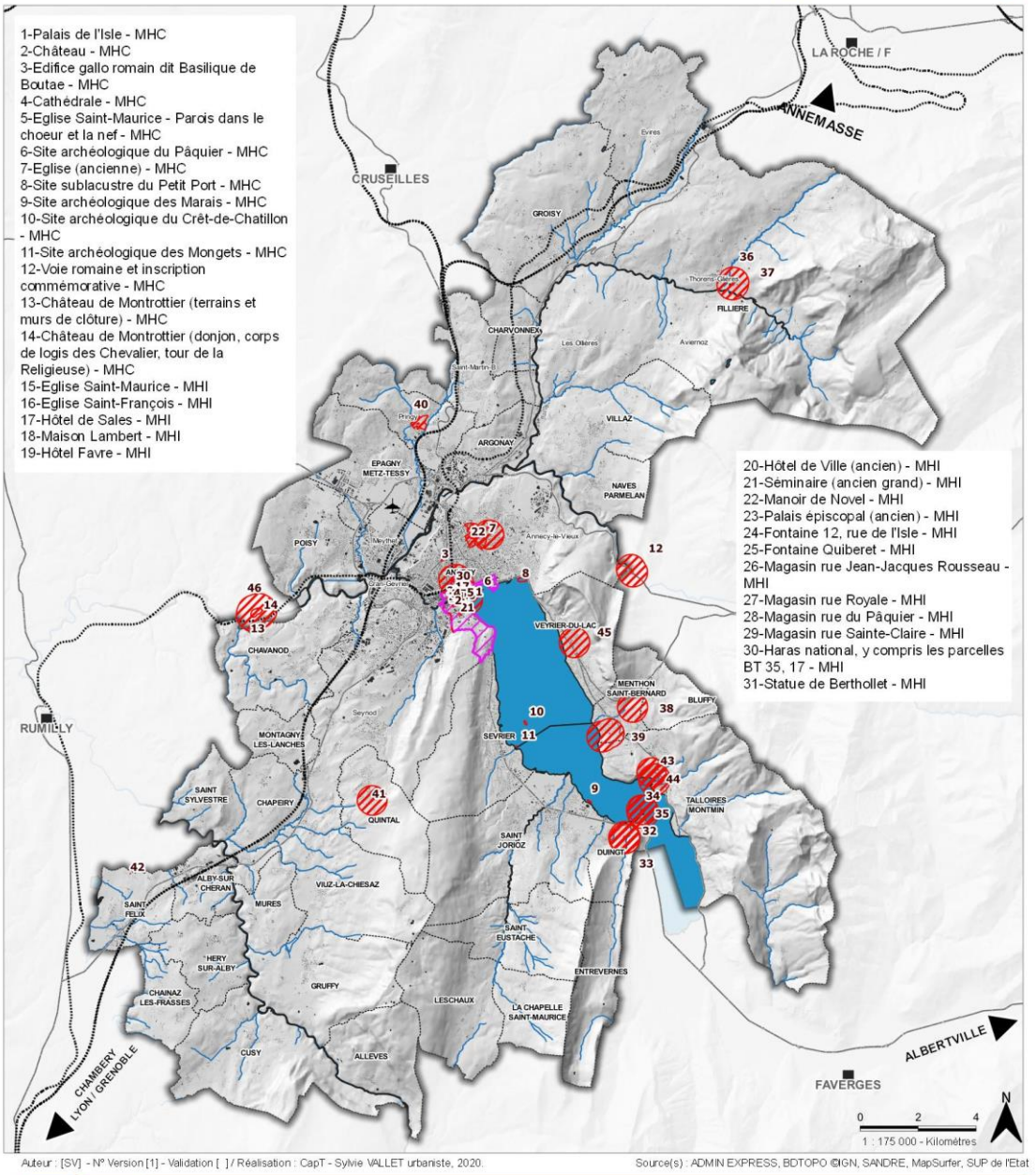

Auteur : [SV] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : CapT - Sylvie VALLET urbaniste, 2020.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer, SUP de l'Etat

Eléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Périmètres de protection des MHC et MHI
- Périmètre SPR-AVAP d'Annecy

32-Château d'Héré - Fresque et grange - MHI
33-Château d'Héré et les parcelles AC 41, 42 - MHI
34-Châteauvieux - Pavillon-embarcadère - MHI
35-Châteauvieux - Château, y compris l'ensemble des décors intérieurs du XVIIIe siècle et les terrasses avec leurs murs de soutènement - MHI
36-Château de Sales - MHI
37-Château de Sales (poterne) - MHI
38-Château de Menthon - MHI
39-Thermes antiques - MHI
40-Château de Prémery - MHI
41-Eglise de la Visitation de Notre-Dame - MHI
42-Maison forte de la Sauffaz - Pièce du 1er étage avec ses peintures murales - MHI
43-Oratoire de Thoron - MHI
44-Abbaye (ancienne) - MHI
45-Château de Fésigny - MHI
46-Château de Montrottier (y compris la ferme) - MHI

PLUi-HD

Grand Annecy

Monuments historiques classés et inscrits
Périmètre du SPR - AVAP d'Annecy
Zoom sur Annecy

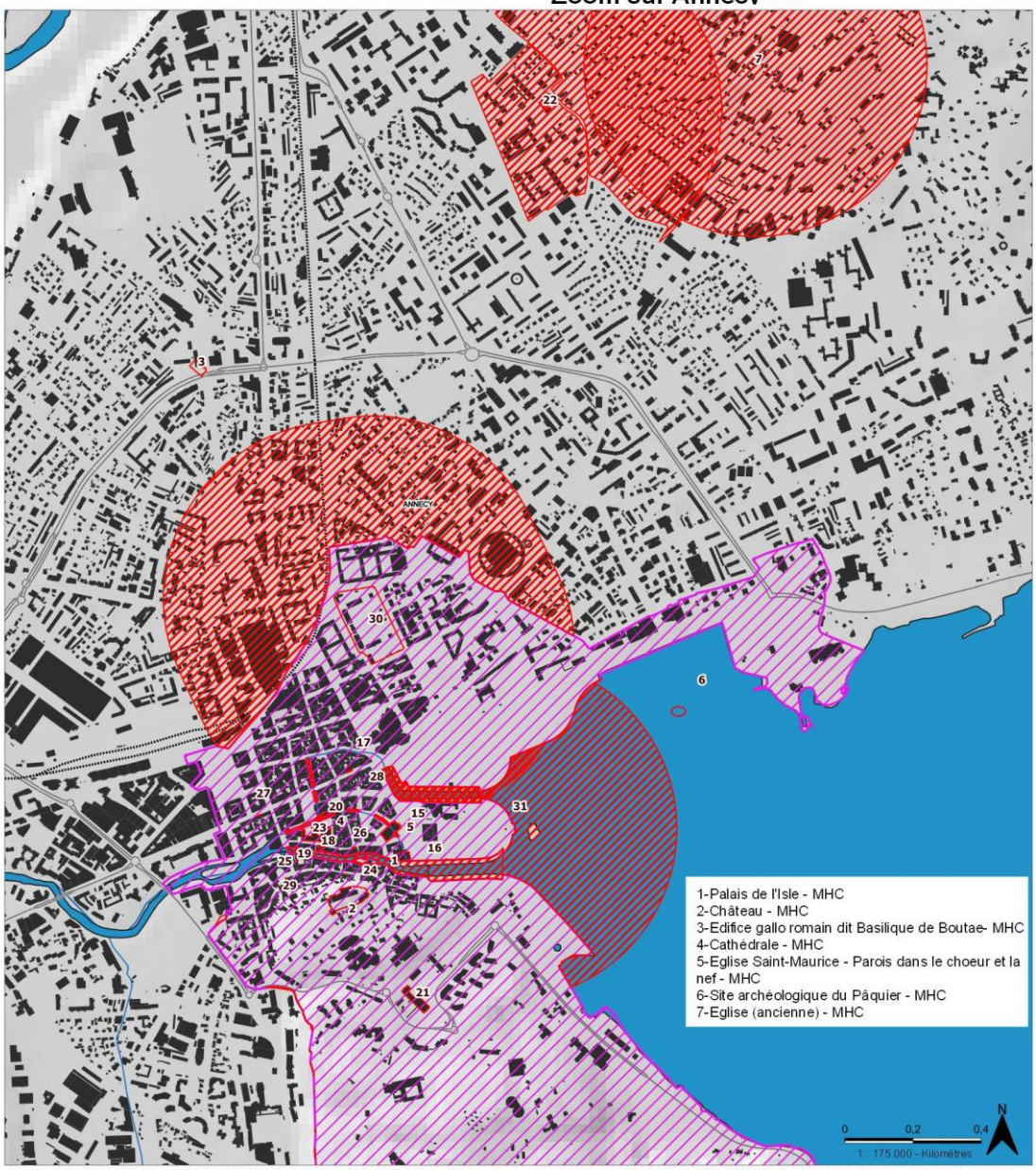

Auteur : [SV] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : CapT - Sylvie VALLET urbaniste, 2020.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer, SUP de l'Etat

Elèments de repère :

- Grand Annecy
- Limite communale
- Commune déléguée
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Périmètres de protection des MHC et MHI

Périmètre SPR-AVAP d'Annecy

8-Site sublacustre du Petit Port - MHC
15-Eglise Saint-Maurice - MHI
16-Eglise Saint-François - MHI
17-Hôtel de Sales - MHI
18-Maison Lambert - MHI
19-Hôtel Favre - MHI
20-Hôtel de Ville (ancien) - MHI
21-Séminaire (ancien grand) - MHI
22-Manoir de Novel - MHI
23-Palais épiscopal (ancien) - MHI
24-Fontaine 12, rue de l'Isle - MHI
25-Fontaine Quiberet - MHI
26-Magasin rue Jean-Jacques Rousseau - MHI
27-Magasin rue Royale - MHI
28-Magasin rue du Pâquier - MHI
29-Magasin rue Sainte-Claire - MHI
30-Haras national, y compris les parcelles BT 35, 17 - MHI
31-Statue de Berthollet - MHI

– *Le patrimoine protégé dans le Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) de l'ex-commune d'Annecy*

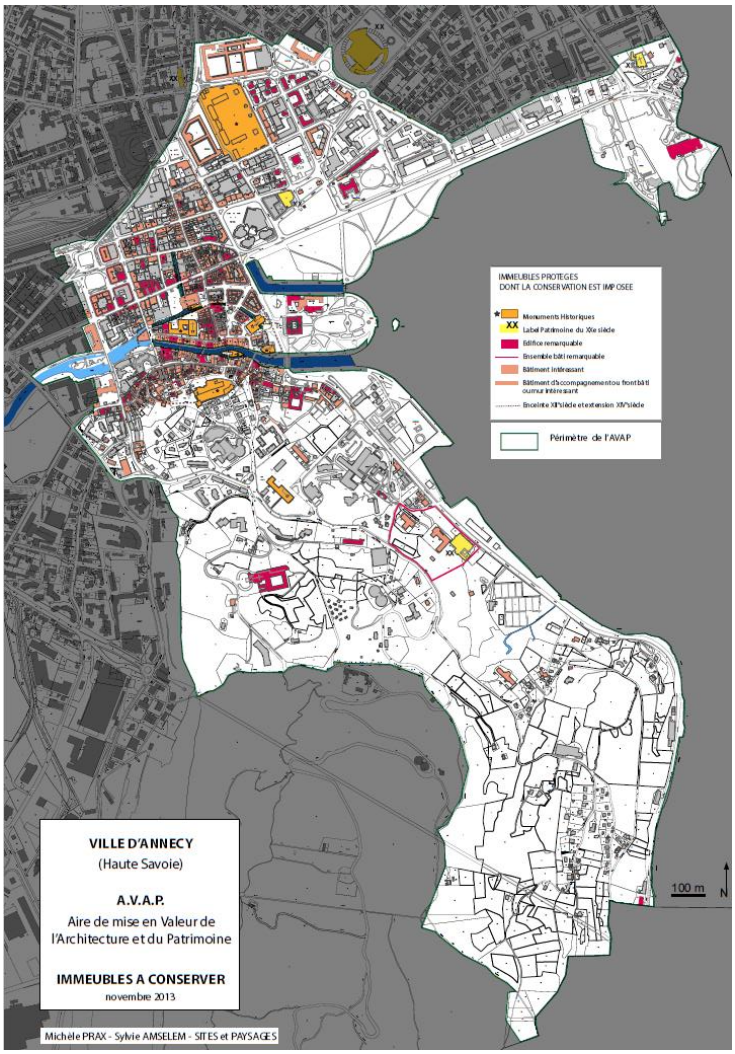

Créé le 16/12/2013, le SPR d'Annecy intègre 23 monuments historiques, ainsi que des édifices labellisés patrimoine 20ème et environ 500 bâtiments intéressants (des édifices de défense, maisons de patriciens du XVè ou XVIè s, des maisons bourgeoises, des hôtels particuliers, des constructions Art-Nouveau et Art-Déco, des maisons et petits immeubles, des édifices du Mouvement Moderne.

IMMEUBLES PROTEGES
DONT LA CONSERVATION EST IMPOSEE

- Monuments Historiques
- XX Label Patrimoine du XXe siècle
- Edifice remarquable
- Ensemble bâti remarquable
- Bâtiment intéressant
- Bâtiment d'accompagnement ou front bâti ou mur intéressant
- Enceinte XII°siècle et extension XIV°siècle

Périmètre de l'AVAP

CARTE 1 – Immeubles repérés dans le SPR – AVAP d'Annecy

– *Le patrimoine reconnu par des labels (mais non protégé)*

- **Le label « Ville d'Art et d'Histoire »** : la Communauté d'Agglomération d'Annecy est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2003, signe qu'elle a mis en place une politique forte de prise en compte de l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture de son patrimoine et de son paysage.

- **Le label « Architecture contemporaine remarquable »** : le patrimoine architectural du XXe siècle est reconnu d'intérêt historique depuis 2001. 10 bâtiments ou ensembles sont labellisés à Annecy : l'usine Gillette, le centre commercial des Galeries Lafayette, l'église Sainte-Bernadette, l'ensemble de Trois immeubles de la résidence La Forclaz, l'immeuble dit ZUP Novel, la MJC des Marquisats, les tribunes du parc des sports ou encore la maison forestière, boulevard du Fier.

Des éléments de patrimoine « ordinaires » non protégés

Non protégé au titre des Monuments Historiques, ce patrimoine dit « ordinaire » n'en n'est pas moins intéressant ou remarquable pour autant. Sa connaissance et (re)connaissance dans le PLUI permettrait de le protéger. Son inventaire est issu de la capitalisation de sept sources de connaissance : celle des PLU et PLUi en vigueur, des inventaires réalisés par le PNR des Bauges et le Service Régional du patrimoine Auvergne-Rhône-Alpes, du patrimoine référencé par les Musées d'Annecy et enfin du repérage de terrain. Trois catégories de patrimoine et le nombre des éléments repérés sont récapitulés dans le tableau ci-après.

PATRIMOINE	CATEGORIES DE PATRIMOINE	NOMBRE D'ELEMENTS DE L'INVENTAIRE
1. Les ensembles bâtis homogènes	Noyaux historiques des villages et hameaux	229
	Quartiers de villas 19 et 20ème siècles	15
	Quartier de villas de villégiature de Presles à Menthon-Saint-Bernard	1
2. **Patrimoine isolé hors des ensembles bâtis homogènes**		
2.1. Patrimoine agricole	Fermes et anciennes fermes	370
	Granges isolées	73
	Chalets d'alpage et grangettes	45
2.2. Patrimoine de prestige	Châteaux et maisons fortes	18
	Vestiges de châteaux et maisons fortes	5
	Palaces hôtels	2
2.3. Patrimoine religieux	Eglises	23
	Anciens couvents, prieurés, ermitages	3
	Chapelles	18
2.4. Patrimoine public	Mairies, écoles, postes, gares, …	22
1.5. Patrimoine résidentiel	Maisons de villages	132
	Villas et maisons bourgeoises, dont villas de villégiature	213
	Immeubles collectifs	75
1.6. Patrimoine industriel et tertiaire	Anc usines textiles, papeteries, Forges et fonderies	9
	Moulins à farine et minoteries, verreries, scieries	30
	Barrages et centrales hydroélectriques	3
	Autre patrimoine industriel et tertiaire	7
	Minier	1
2. Petit patrimoine	Sacré : Oratoire, *croix, calvaires, monuments aux morts, grottes dédiées à la vierge et statues religieuses*	311
	De proximité : *bassins, lavoirs fontaines, puits, abreuvoirs fours à pain*	76
	Voies pavées	2
	Autres : canaux, encadrements de porte, murs, kiosque, scie à eau, transformateur, …	14

PLUi-HD

Grand Annecy

Le patrimoine bâti

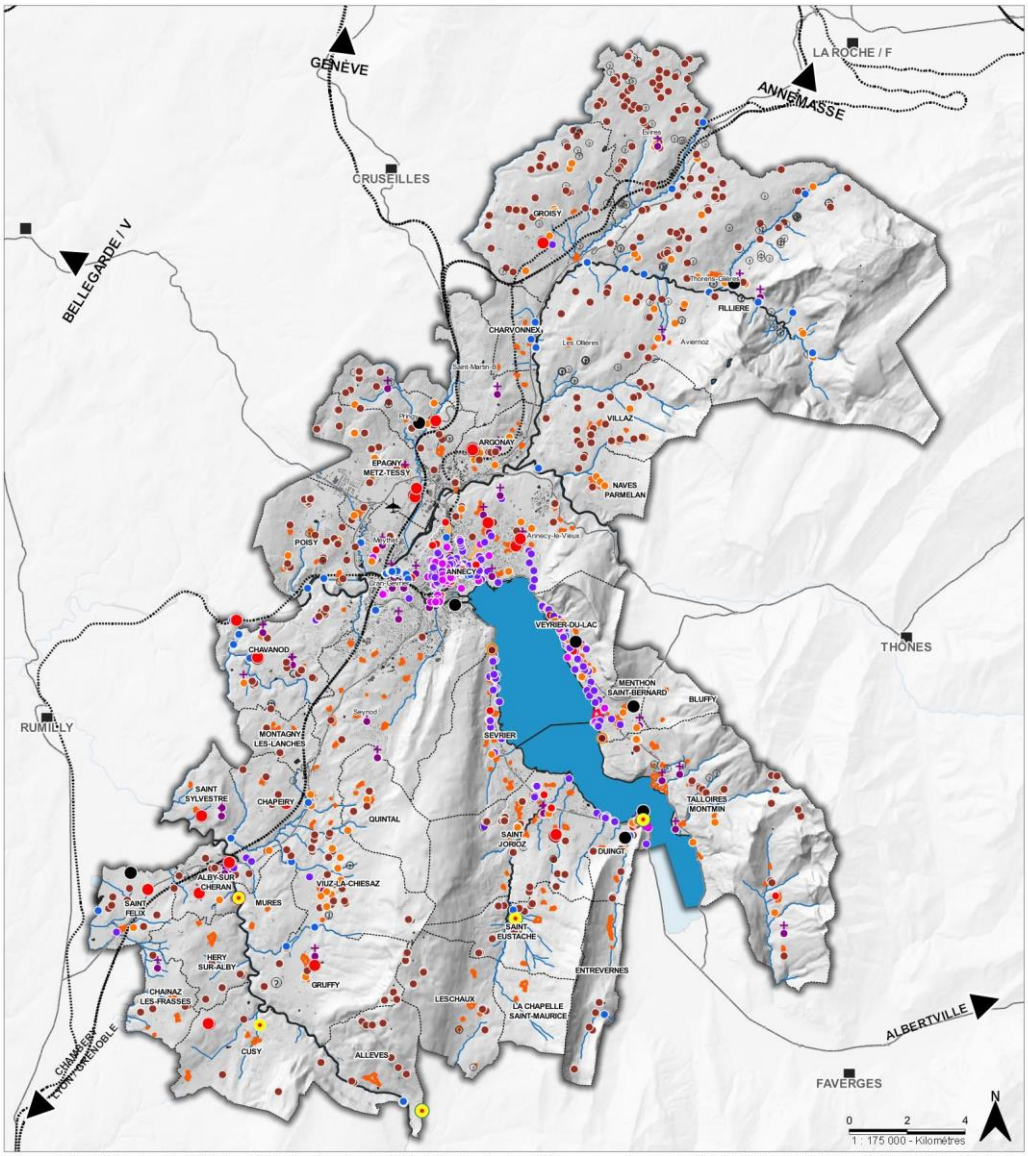

Auteur : [SV] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : CapT - Sylvie VALLET urbaniste, 2020. Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer

Elèments de repère :

- Grand Annecy
- Limite communale Commune déléguée
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Ensembles patrimoniaux

- Noyaux historiques des villages et des hameaux
- Quartiers des villas 19 et 20ème siècles

Patrimoine hors des ensembles patrimoniaux

- Châteaux classés et inscrits M.H
- Autres châteaux et maisons fortes
- Vestiges d'anciens châteaux
- Agricole
- Maisons de villages et des hameaux
- Villas et maisons bourgeoises 19 et 20è s
- Immeubles 19 et 20è s
- Public
- Religieux
- Palaces-hôtels
- Industriel & commercial
- Non identifié

– *Les ensembles patrimoniaux homogènes*

- **Les noyaux historiques des villages et des hameaux** correspondent aux villages, hameaux ou écarts historiques figurant sur la carte d'Etat-major (1866) ou la Mappe Sarde (1728-1738). Ces ensembles bâtis préservés et mis en valeur au sein des villages, y compris ceux de la première couronne d'Annecy, malgré la pression croissante de l'urbanisation, sont remarquables pour leur valeur identitaire, historique et les ambiances villageoises qu'ils confèrent. Ils sont des facteurs forts de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

- **Les quartiers de villas 19 et 20è siècle** : recensés à Annecy, ces quartiers offrent une répétition intéressante d'un même modèle de pavillons. Les villas sont intéressantes ou remarquables selon les secteurs, par leurs toitures, leurs compositions ordonnancées, leurs décors saillants soulignant les ouvertures et surtout leur cohérence d'ensemble.

- **Le quartier de villas de villégiature du Parc de Presles - Menthon -Saint-Bernard** est représentatif des quartiers de villégiature du bord du lac, développé dans la première moitié du 20è siècle.

Les arcades de la Place du Trophée à Alby-Sur-Chéran

Vue intérieure du village médiéval de Duingt

Maisons groupées le long de la route du Vieux Port et jeu des toitures à Menthon-Saint-Bernard

Vue du village de Talloires depuis la RD 909a

Centre-bourg – Veyrier du Lac

Centre-village de Thorens-Glières

Ensemble intéressant de villas - Chemin de la Colline - Annecy

Les ensembles patrimoniaux homogènes

– *Le patrimoine agricole (fermes, granges, hangars, chalets d'alpage, grangettes, fruitières, séchoirs à tabac, moulins, scieries...)*

Patrimoine le plus représenté des villages, ce bâti est remarquable par ses volumétries et ses toitures imposantes à larges débords, son adaptation à la pente, l'utilisation des ressources locales (pierre, moellons de calcaire ou de molasse, bois, parfois pisé), ainsi que l'infinité de nuances et d'originalité dans les modes constructifs mis en œuvre. Patrimoine repère dans les paysages, il est aussi un modèle inspirant pour le développement résidentiel futur du territoire, parfaitement intégré à la pente, minimisant les terrassements et mettant en œuvre des principes d'économie d'espace très recherchés aujourd'hui.

Gros corps de ferme dessinant une cour intérieure – Montagny-Les-Lanches (Laydevant)

Ancienne grange séparée de la ferme par la cour et attenante à une demeure bourgeoise - Quintal (Le Carroz)

Ancienne grange – détail de la charpente sous l'avancée de toit, Duingt. Photo PLUi RGLA et des ouvertures. Photo PLUi RGLA

Grange au col de Leschaux - Leschaux. Photo inventaire PNR Massif des Bauges

Forte avancée de toit sur le mur pignon augmentant la surface de stockage – ferme à Charvonnex (Doucy)

Grange avec mur-tressé (droblesses), Duingt. Photo Duingt.fr

Le patrimoine des fermes, des granges

– *Le patrimoine des châteaux et maisons fortes*

Construits à différentes époques, souvent remaniés ou reconstruits à l'emplacement d'anciennes maisons fortes, ces châteaux, aux styles divers, sont le symbole du pouvoir politique des grandes familles qui régnaient sur le territoire de la Savoie historique. Remarquable par sa singularité, ce patrimoine est représentatif de chacune des époques de construction, reconstruction-remaniement (intérêt historique), avec pour la plupart, une grande qualité architecturale.

Château médiéval de Villard-Chabot à Saint-Jorioz (12ème siècle)

Château féodal de Fésigny à Cusy

Château de Groisy

Le patrimoine des châteaux

– *Le patrimoine des palaces et hôtels de villégiature*

Les palaces et hôtels sont symboles de la Belle Epoque (1895-1914) au cours de laquelle s'est développée la villégiature au bord du lac d'Annecy. La localisation, volumétrie et architecture de ces palaces en font des points focaux du paysage lacustre et attirent une clientèle de luxe.

Palace de Menthon-Saint-Bernard.

Hôtel Beau-Rivage (1919) – Sevrier / Annecy.

Le patrimoine des palaces

– *Le patrimoine public*

Il s'agit d'hôtels de ville républicains datant de la fin du 19ème siècle, écoles datant de la même époque auxquelles elles sont souvent associées, ou plus tardives (années 1930) ainsi que certaines gares, postes… Chaque édifice est unique en son genre, représentatif d'une époque (intérêt historique) avec en commun, l'architecture républicaine. Ils sont aussi le symbole de la vie collective des communes.

Mairie de Saint-Eustache

Mairie de Veyrier-du-Lac face au lac

Mairie de Talloires

Le patrimoine public des mairies, écoles, postes, …

– *Le patrimoine religieux (église, anciens couvents, prieurés, ermitage, chapelles)*

Le patrimoine religieux du territoire est très important, révélateur de la forte présence de l'Eglise catholique et des divers ordres monastiques (dominicains, bénédictins, ordre de la Visitation avec Saint-François de Sales et Jeanne de Chantal) sur le territoire.

Eglise d'Entrevernes de style savoyard. Photo PLUI RGLA

Eglise Saint-Christophe à Argonay – Probablement édifiée au 11e s, reconstruite en 1400, agrandie aux 17 et 18è siècles

Eglise du Sacré-Cœur de Mosinges – Cran-Gevrier (1963) – Architectes Maurice Novarina et Claude Fay. Photo Musées d'Annecy

Ermitage Saint-Germain à Talloires, (XIème s) dans un site exceptionnel. Il accueillit l'ermite Saint-Germain, moine bénédictin, puis Saint François de Sales au XVIème siècle qui y termina sa vie. Lieu de retraite spirituelle aujourd'hui.

Chapelle de Notre Dame de tous les jours – Annecy-le Vieux (chemin des Bossons)

Chapelle du vieux cimetière de style néogothique – Duingt. Photo Inventaire PNR Massif des Bauges

Le patrimoine religieux

– *Le Patrimoine résidentiel*

Le Grand Annecy offre une grande variété de typologies de patrimoine résidentiel, de la maison traditionnelle de village sur le modèle de la ferme, au chalet moderne, en passant par la maison bourgeoise, des hôtels particuliers, maisons de maître, villas de villégiature et petits immeubles du 19ème et 20ème siècle, sans oublier des opérations collectives plus contemporaines, innovantes sur le plan architectural au moment de leur construction. Elles sont souvent de styles différents : régionaliste, classique ou néo-classique, avec des influences architecturales empruntées aux styles Art-Déco et Art-Nouveau, ou moderne.

Maison de village au Villard – Saint-Jorioz (1906)

Maison bourgeoise de villégiature au bord du lac– Sevrier

Pavillon des Fleurs - Menthon-Saint-Bernard

Chalet moderne à Sevrier

Immeuble remarquable avec 2 travées de loggias, garde-corps en béton, rue Jules Ferry - Annecy (1ère moitié XXème siècle). Photo PLU d'Annecy.

Immeuble remarquable de style régionaliste et Art-Déco en pierres apparentes jusqu'à mi-hauteur de la façade, décor saillant et mouluré marquant les encadrements de fenêtres, bandeaux filants aux étages. Avancée de la partie centrale. – 1-3 rue de l'Intendance, Annecy (1ère moitié XXè s). Photo PLU d'Annecy

Petit immeuble remarquable d'inspiration Art-Déco de la 1ère moitié du XXè s Composition symétrique sur 3 travées avec fenêtres tripartites et loggias de forme arrondie avec pilier d'angle. – 32 bis avenue des Romains, angle rue du Forum, Annecy. Photo PLU d'Annecy

Ensemble collectif du Moulin de la Galette qui permet une relation entre la nature et les logements – 1982 – Cran-Gevrier. Photo : Musées d'Annecy

– *Le patrimoine industriel*

Le patrimoine industriel est lié à la force motrice des cours d'eau du territoire (le Fier et tous ses affluents, le Thiou, la Fillière, le Chéran…) qui ont permis le développement dès le début du 19ème siècle, des activités industrielles du territoire : papeteries, tissages, bonneteries, filatures, forges et fonderies, minoteries et moulins à farine, scieries et verreries, barrages et centrales hydroélectriques. Patrimoine plus rare à présent, en grande partie démantelé, il est intéressant d'en conserver la mémoire.

Les Forges, bâtiments d'accueil – Cran-Gevrier. Photo Ville d'Annecy

Moulin Janin à Héry-Sur-Alby (fin XVIIIème). Photo PLUi du Pays d'Alby

La cheminée et barrage de l'anc. usine à tisser Duport ou Filature d'Annecy puis des Tissages de Cran. – Cran-Gevrier

Le patrimoine industriel

– *Le petit patrimoine*

Religieux, sacré, de proximité, ce patrimoine constitué d'oratoires, grottes et statues religieuses, croix de chemin, de mission, calvaires, bassins, abreuvoirs, fontaines, puits, fours à pain, voies pavées est le témoin des pratiques et de l'organisation collective et fonctionnelle des habitants d'autrefois. Menacé de disparition par manque d'utilité parfois ou au contraire valorisé dans les aménagements récents des centres-villages, il participe à l'attractivité des villages et peut aussi faire revivre certaines pratiques collectives de quartiers, comme celle de fabriquer le pain dans le four banal du hameau.

Croix dans le hameau de Rovagny – Talloires-Montmin

Fontaine – Alby-sur-Chéran

Lavoir public (1919) sur l'emplacement du cimetière de l'ancienne église déplacé en 1862 – Centre bourg de Veyrier du Lac

Le petit patrimoine

En bref…

CONSTATS
Un patrimoine reconnu (archéologique, monuments historiques, SPR d'Annecy), protégé par l'Etat en raison de son intérêt historique, esthétique, qui contribue au rayonnement et à l'attractivité du Grand Annecy
Une grande variété de patrimoines dit « ordinaire », non protégé par l'Etat, mais constitutif de l'histoire, de l'identité et de l'âme du territoire :
Un héritage singulier, qui dans un territoire qui se développe rapidement, peut être mis à mal, disparaître ou être dénaturé par des interventions inappropriées lors des réhabilitations, transformations, changements de destination, isolations thermiques.

2.3 Les potentialités d'accueil du territoire

2.3.1 LES CAPACITÉS DE DENSIFICATION, DE MUTATION ET DE RENOUVELLEMENT

La méthodologie employée pour évaluer le potentiel de densification et de mutation des espaces urbains mixtes

La méthode ayant permis de déterminer les enveloppes urbaines ainsi que les dents creuses et le potentiel de division parcellaire est précisée dans la fiche de diagnostic spécifique à l'analyse de la consommation d'espace et de la capacité de densification et de mutations des espaces bâtis.

Seuls les dents creuses et le potentiel de division parcellaire de plus de 400 m² ont été retenus.

En première phase de travail, lors du diagnostic et du PADD, l'ensemble des gisements fonciers a été analysé avec les élus, et plusieurs motifs permettaient de supprimer les dents creuses ou potentiel de divisons parcellaires détectés, sans tenir compte des propriétaires, mais uniquement des contraintes physiques des sites ou de l'occupation des sols actuelle :

- Configuration inadaptée (forme de la parcelle, retrait des constructions par rapport au règlement écrit)
- Contraintes environnementales ou risques
- Parcelle déjà utilisée (parking, terrains déjà aménagés…)
- Pente très forte (rendant la constructibilité impossible)
- Permis de construire accordé
- Problème d'accès (rendant la constructibilité impossible)
- Secteur à préserver (qualités paysagères ou patrimoniales, espaces de respiration…)

Lors de la phase de travail sur le règlement écrit et le zonage, la détermination des coefficients d'emprise au sol en zones Ucs1, Ucs2, Uhs… ou bien le classement des hameaux de moins de 10 habitations en zones A ou N a conduit à revoir le potentiel de gisements fonciers. En effet, certains gisements fonciers sont devenus inconstructibles de par l'application des règles du règlement écrit choisies. Les gisements fonciers correspondant sont recensés dans la ligne « Inconstructible de par l'application du règlement écrit » dans le tableau ci-dessous.

En parallèle, le potentiel de logements a été travaillé sur chaque gisement foncier validé avec les élus, s'ils sont à vocation d'habitat.

En fonction de la localisation des gisements fonciers dans les différents types de tissu urbains, une densité théorique a été appliquée afin d'obtenir un nombre de logements potentiel, avec une majoration de densité si le gisement foncier se trouve au sein d'un espace de proximité.

Le tableau ci-dessous montre les différentes densités théoriques appliquées :

	Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre continu	Le tissu urbain originel des bourgs et villages en ordre discontinus	Le tissu urbain originel des hameaux	Le tissu de bâtis alignés sur rue des îlots ordonnancés	Le tissu de bâtis alignés sur rue des immeubles discontinus	Le tissu des immeubles collectifs	Le tissu à dominante de maisons discontinues		Le tissu à dominante de maisons groupées		Le tissu mixte
							DC	*DP*	*DC*	*DP*	
Pôle principal	70	/	35	100	100	100	30	25	30	25	100
Pôles d'appui	60	/	30	/	/	80	25	20	25	20	80
Pôles relais	50	40	25	/	/	70	20	15	/	/	20
Pôles de proximité	50	/	25	/	/	60	20	15	/	/	/
Relais locaux	40	30	20	/	/	40	15	10	/	/	/
majoration espaces de proximité :	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*10*	*5*	*5*	*5*	*5*	*10*

DC = dent creuse
DP = division parcellaire

Ce potentiel de logements théorique a ensuite été retravaillé avec les élus sur chaque gisement foncier afin de tenir compte des caractéristiques et contraintes de chaque site.

Enfin, le potentiel de logements a été adapté en fonction du travail sur les OAP sectorielles et des logements programmés.

Le tableau suivant montre la surface et le nombre de logements en fonction des gisements fonciers et des motifs de suppression :

Type	Surface en ha	Logements
Dent creuses et divisions parcellaires supprimées		
Configuration inadaptée	113,70	0
Contraintes environnementales	20,67	0
Inconstructible de par l'application du règlement écrit	134,82	0
Parcelle déjà utilisée	130,51	0
Pente très forte	20,30	0

Permis de construire accordé	40,23	0
Problème d'accès	10,52	0
Secteur à préserver	14,91	0
Total	**485,66**	**0**
Divisions parcellaires validées		
Divisions parcellaires Habitat	176,45	2924
Divisions parcellaires Equipements publics	3,58	0
Divisions parcellaires Activités économiques	2,61	0
Total divisions parcellaires validées	**182,64**	**2924**
Dents creuses validées		
Dents creuses Habitat	134,13	2882
Dents creuses Equipements publics	3,05	0
Dents creuses Activités économiques	3,09	0
Total dents creuses validées	**140,26**	**2882**
Total dents creuses et divisions parcellaires validées	**322,90**	**5806**

Ainsi, 808,56 ha de gisements fonciers ont été recensés de manière théorique. Les résultats montrent que 322,90 ha de gisements fonciers ont été validés dont 182,64 en divisions parcellaires et 140,26 ha en dents creuses.

Le potentiel de logements total en gisements fonciers s'élève à environ 5800 logements.

La méthodologie employée pour évaluer le potentiel de densification et de mutation des espaces urbains à vocation économiques

La méthode ayant permis de déterminer les enveloppes urbaines ainsi que les dents creuses et le potentiel de division parcellaire est précisée dans la fiche de diagnostic spécifique à l'analyse de la consommation d'espace et de la capacité de densification et de mutations des espaces bâtis.

Seuls les dents creuses et le potentiel de division parcellaire de plus de 400 m² ont été retenus.

Un travail différencié a été mené sur les gisements fonciers situés dans le périmètre d'une zone d'activités économiques (ZAE), soit au total 627 gisements représentant 97 ha.

Ce potentiel est majoritairement composé de parties de parcelles déjà construites mais disposant d'une surface non bâtie à même d'accueillir une construction. Elles représentent 469 gisements et 66,5 ha soit 74,8% du nombre de gisements et 68,5% des surfaces. A l'inverse, les parcelles totalement libres de construction représentent 158 gisements et 30,5 ha.

La vérification opérée avec les services du Grand Annecy a permis d'évacuer 426 gisements représentant un total de 62,3 ha, soit près des 2/3 du potentiel pré-repéré. Les motifs invoqués pour justifier la suppression des gisements ont été consignés afin d'établir une typologie. Ils ont été regroupés en 7 classes :

- Des gisements ayant une morphologie inadaptée à une nouvelle implantation économique, notamment en raison d'une surface insuffisante et une forme linéaire. Ce motif est très fréquent en raison d'une méthodologie de pré-repérage orientée vers la densification des tissus pavillonnaires.

- Des gisements concernés par des projets autres qu'économiques. Ce cas de figure est généralisé dans les ZAE sur lesquelles sont envisagées des opérations résidentielles et mixtes dans une optique de reconquête urbaine, notamment Périaz, Iles, ou Vovray-Valvert (3 fontaines).
- Des gisements supprimés en raison de contraintes environnementales, ce qui arrive sur les bordures des ZAE longeant des cours d'eau et espaces protégés.
- Des gisements supprimés car soumis à une topographie importante
- Des gisements supprimés car l'occupation du sol est incompatible avec une nouvelle implantation (accès d'entreprises, espaces de stockage pérennes…)
- Des gisements concernés par coups partis : des opérations en cours voire finalisées n'apparaissant pas encore sur le cadastre et l'orthophotographie 2020.
- Des gisements supprimés car rendus inconstructibles en raison de règles d'urbanisme d'un niveau supérieur à celui du PLU en vigueur ou servitudes d'utilité publique, notamment de recul par rapport aux axes routiers structurants.

La répartition des 426 gisements en fonction de leur motif de suppression montre une prédominance de la morphologie, 182 gisements soit 43% du total, ce qui peut s'expliquer par la méthodologie employée pour le pré-repérage du foncier. Ces gisements apparaissent notamment dans les interstices subsistants entre l'implantation des bâtiments et prennent une forme allongée. Ils ne permettent pas de nouvelle implantation économique. On peut leur rattacher les suppressions liées à une occupation du sol incompatible concernant aussi des terrains interstitiels.

Le motif lié à l'existence de projets hors économie apparaît relativement fréquent, 18,5% du nombre de gisements supprimés, car il concerne souvent des zones ou larges parties de zones indépendamment des caractéristiques des gisements.

Les motifs liés à la topographie et à l'existence de contraintes naturelles sont relativement rares, 47 suppressions de gisements soit 11%. Il s'agit principalement de gisements situés en second rideau d'urbanisation, peu accessibles et en pente, dans des zones adossées à des reliefs ou cours d'eau.

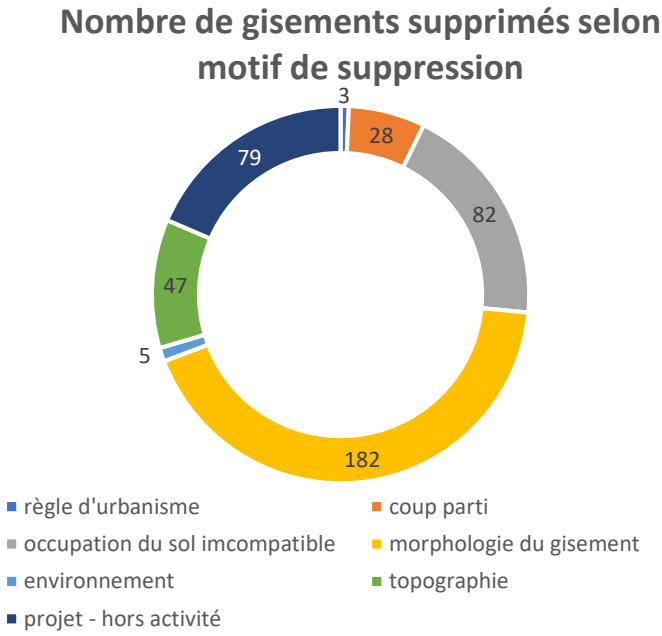

Après vérification de l'ensemble du potentiel pré-repéré, 201 gisements représentant une surface totale de 34,7 ha ont été retenus à la fois dans les zones d'activité et en densification de l'enveloppe urbaine.

2.3.2 LE FORT POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES

Un état variable de la ressource en eau

– *Organismes de gestion*

Deux acteurs locaux interviennent dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire : le Grand Annecy et le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

– *Le lac d'Annecy, pièce majeure du réseau hydrographique du Grand Annecy*

Le périmètre du Grand Annecy comporte 15 masses d'eau superficielle, dont 13 sont situées dans le bassin du Fier et lac d'Annecy et 2 dans le bassin du Chéran. 25 des cours d'eau sont naturels et 3 ont été fortement modifiés par l'homme.

Ce réseau hydrographique est structuré autour du lac d'Annecy, d'une superficie de 26,5 km² et de 14,6 km de longueur. De 41 m de profondeur et d'une capacité de 1 026 Gm^3, son eau est renouvelée au bout de 3,5 ans. L'eau Morte, l'Ire, le Laudon, la Bornette sont les principaux affluents du lac d'Annecy. Le Thiou en est le principal exutoire.

Les principaux cours d'eau du Grand Annecy sont le Fier (affluent du Rhône), la Fillière (principal affluent du Fier avec le Thiou) qui prend sa source au pied du plateau des Glières et le Laudon.

Quatre masses d'eau souterraines sont présentes dans le sous-sol du territoire et s'étendent bien au-delà.

– *Etat de la ressource en eau*

Les eaux superficielles sont globalement en bon état qualitatif, mais présentent une baisse du débit. Le territoire dispose d'une bonne qualité globale des eaux de surface, en particulier des têtes de bassins versants/affluents et du lac d'Annecy. Toutefois, des portions de cours d'eau sont encore en mauvais état, notamment en aval de l'agglomération (qualité médiocre) et sur les cours d'eau traversant des zones d'activités :

- 11 ne sont pas en bon état écologique dont le Viéran et le Nant de Calvi en mauvais état ; l'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages…).
- sont en mauvais état chimique : le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône, le Chéran du barrage de Banges à la Confluence avec le Fier, le ruisseau des Trois Fontaines et le Thiou) ; l'état chimique est déterminé par le respect des normes portant sur 53 substances toxiques (métaux lourds, pesticides, polluants industriels).

Entre l'état des lieux de 2013 et celui de 2019, l'état chimique du Fier et du Chéran s'est dégradé tandis que l'état écologique est resté globalement stable voire s'est un peu amélioré.

Le suivi du Fier depuis 1969 indique une augmentation du déficit de volume ainsi qu'une baisse du débit minimal annuel. Une augmentation de la période d'étiage est aussi constatée, avec +17 jours en 1969 et 2014. Ceci pourrait avoir pour conséquence une dégradation de la qualité de l'eau par concentration des polluants.

- Les eaux de baignade sont de bonne qualité, les 57 prélèvements effectués sont tous d'excellente qualité depuis 2016
- Les quatre masses d'eau souterraines sont en bon état chimique et quantitatif. Toutefois, la masse d'eau souterraine calcaires et marnes du massif des Bauges (FRDG144), située sur le sud

du territoire est identifiée dans le SDAGE RMC 2021-2027 comme sensible du point de vue quantitatif, et nécessite des actions de préservation du bon état quantitatif.

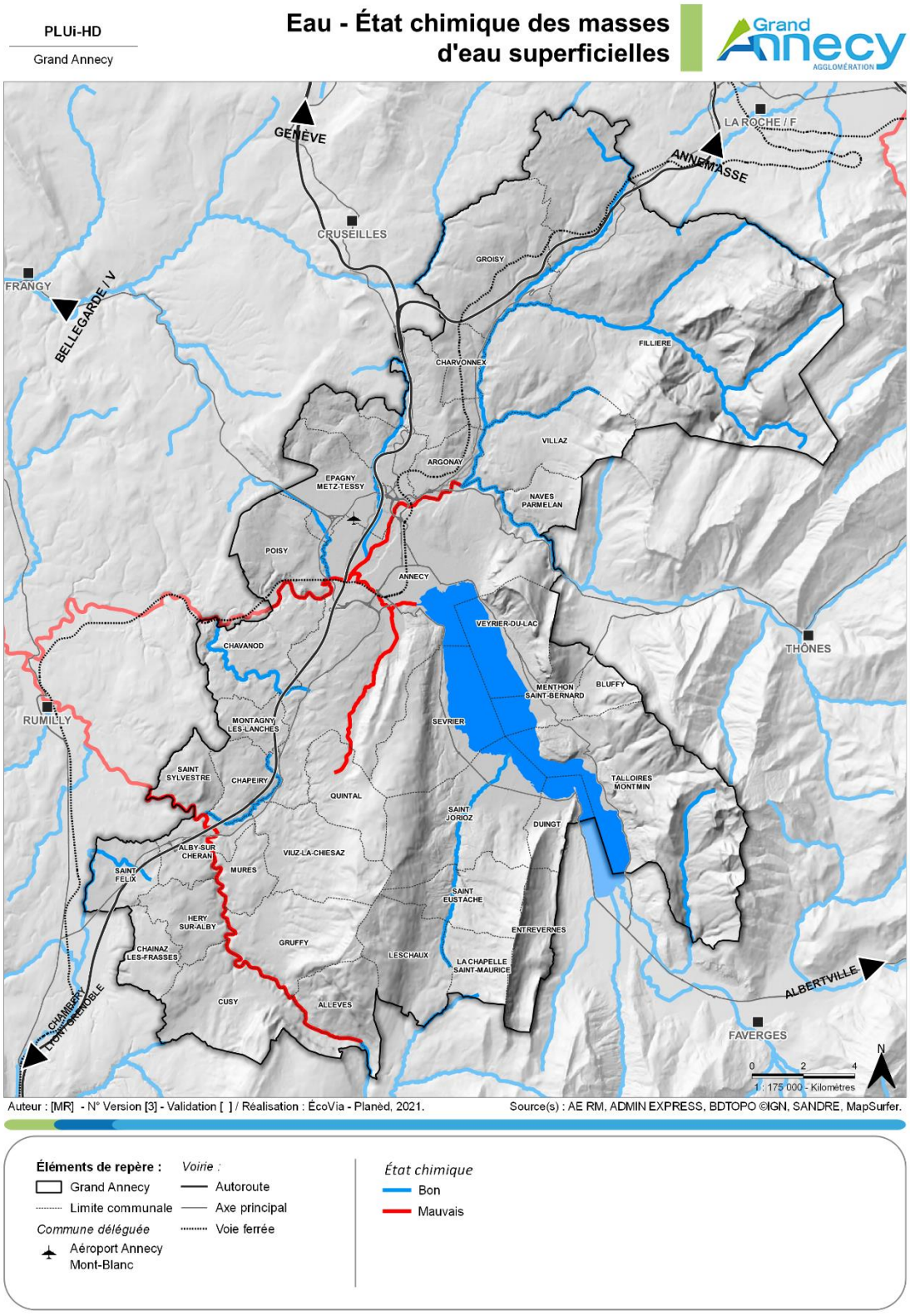

PLUi-HD

Grand Annecy

Eau - État écologique des masses d'eau superficielles

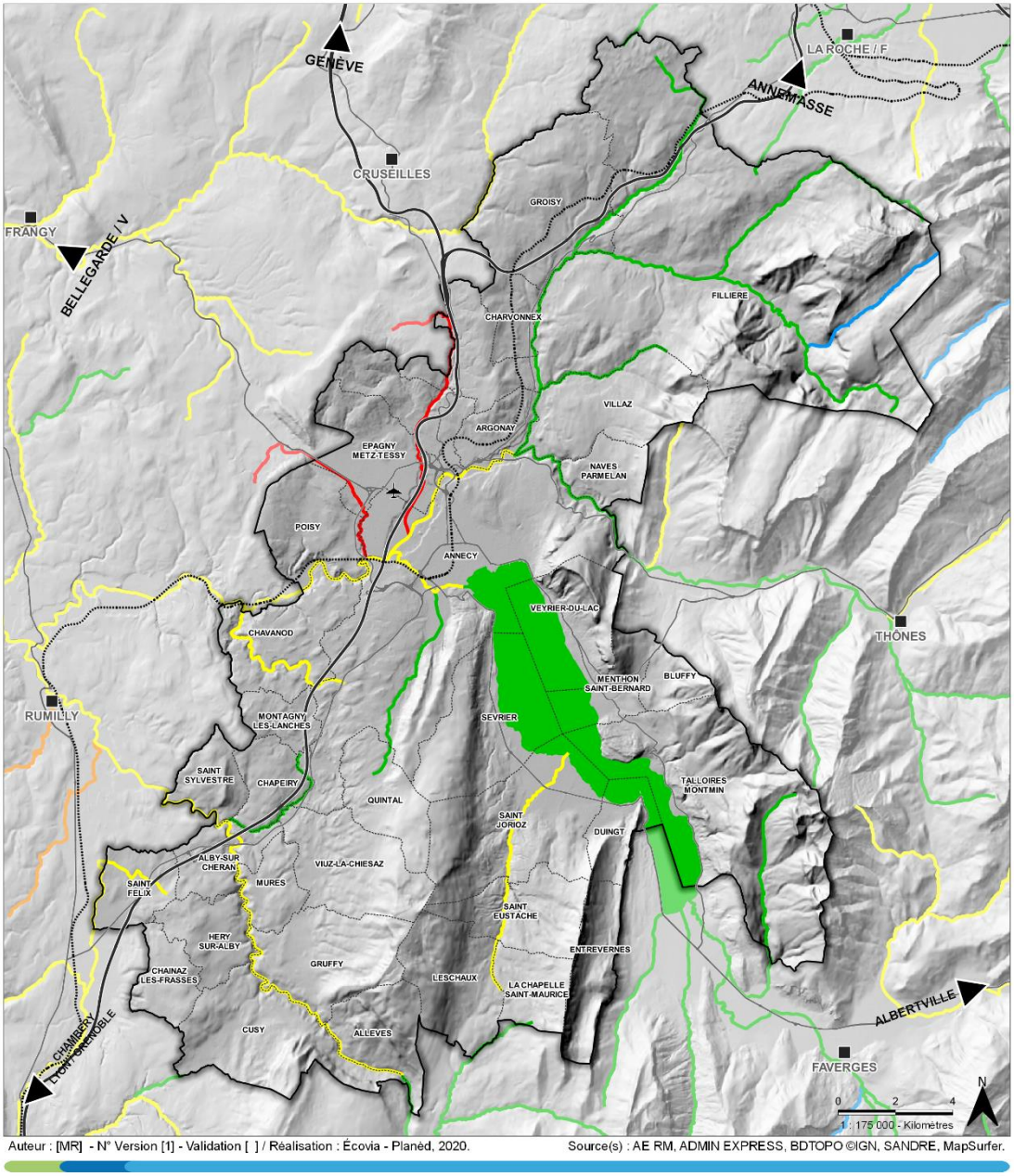

Auteur : [MR] - N° Version [1] - Validation [ ] / Réalisation : Écovia - Planèd, 2020. Source(s) : AE RM, ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

Éléments de repère :
- Grand Annecy
- Limite communale
- *Commune déléguée*
- Aéroport Annecy Mont-Blanc

Voirie :
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

État écologique des cours d'eau
- Mauvais
- Médiocre
- Moyen
- Bon état
- Très bon état

État écologique des plans d'eau
- Bon

La masse d'eau souterraine de formation variée de l'Avant-Pays savoyard dans le bassin versant du Rhône a subi, quant à elle, une diminution radicale de son niveau en eau en 2017 et 2018, sur la période de septembre à décembre.

– *Les prélèvements sur la ressource en eau*

Les prélèvements en eau sont importants (228 L/j/hab. en moyenne) et supérieurs à la moyenne nationale. Des points de tension apparaissent sur certains secteurs lors des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, amplifiés par la consommation élevée dans le sud du territoire (jusqu'à 438 L/j/hab.).

90 % des prélèvements en eau sont destinés à l'eau potable et 7 % aux besoins de l'industrie.

– *L'eau potable*

Depuis 2017, le Grand Annecy assure la gestion de l'eau potable.

Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable représentent 17,6 Mm3/an en 2018 dont 80 % sont destinés au secteur centre du Grand Annecy et 70 % sont assurés par le lac d'Annecy. L'eau distribuée est de bonne qualité.

Le ratio de consommation par habitant est évalué à 153 L/j/hab d'eau potable au niveau du Grand Annecy, chiffre proche de la moyenne départementale. Dans le secteur Rives du Lac, ce ratio monte à 230 L/j/hab.

Le rendement moyen du réseau de distribution atteint 73,6 % en 2018, inférieur au rendement cible de 85 % avec toutefois un Indice linéaire de perte conforme (8,6 m3/km/j).

– *L'assainissement et la préservation des milieux récepteurs*

Le Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été établi par le SILA. Ce schéma comprend un zonage des eaux pluviales (approuvé par délibération du Comité syndical du 30 septembre 2019) et un zonage d'assainissement des eaux usées révisé et approuvé à la même date.

L'assainissement collectif est effectué à travers 14 unités de dépollution (UDEP) et 1291 km de réseaux gérés par le SILA pour le compte du Grand Annecy et de 14 autres communes.

Moins de 7 % des habitants dépendent d'un assainissement autonome, soit 8 047 installations en 2018, dont le taux de conformité est stable depuis plusieurs années autour de 67 %.

Répartition des volumes prélevés en 2017 sur le territoire du Grand Annecy (hors usages liés à l'énergie et à l'irrigation), Source BNPE consultée en 2020.

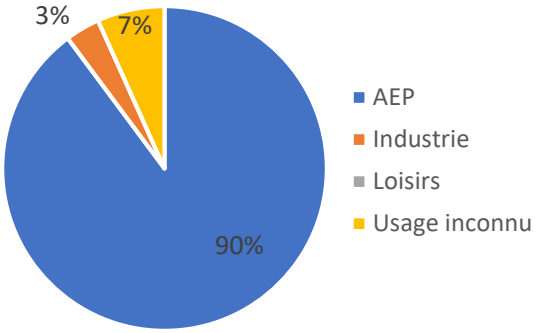

Communauté d'Agglomération du Grand Annecy
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable - Phase 1 : Etat des lieux

Masses d'eau souterraines et captages AEP

Carte n°4

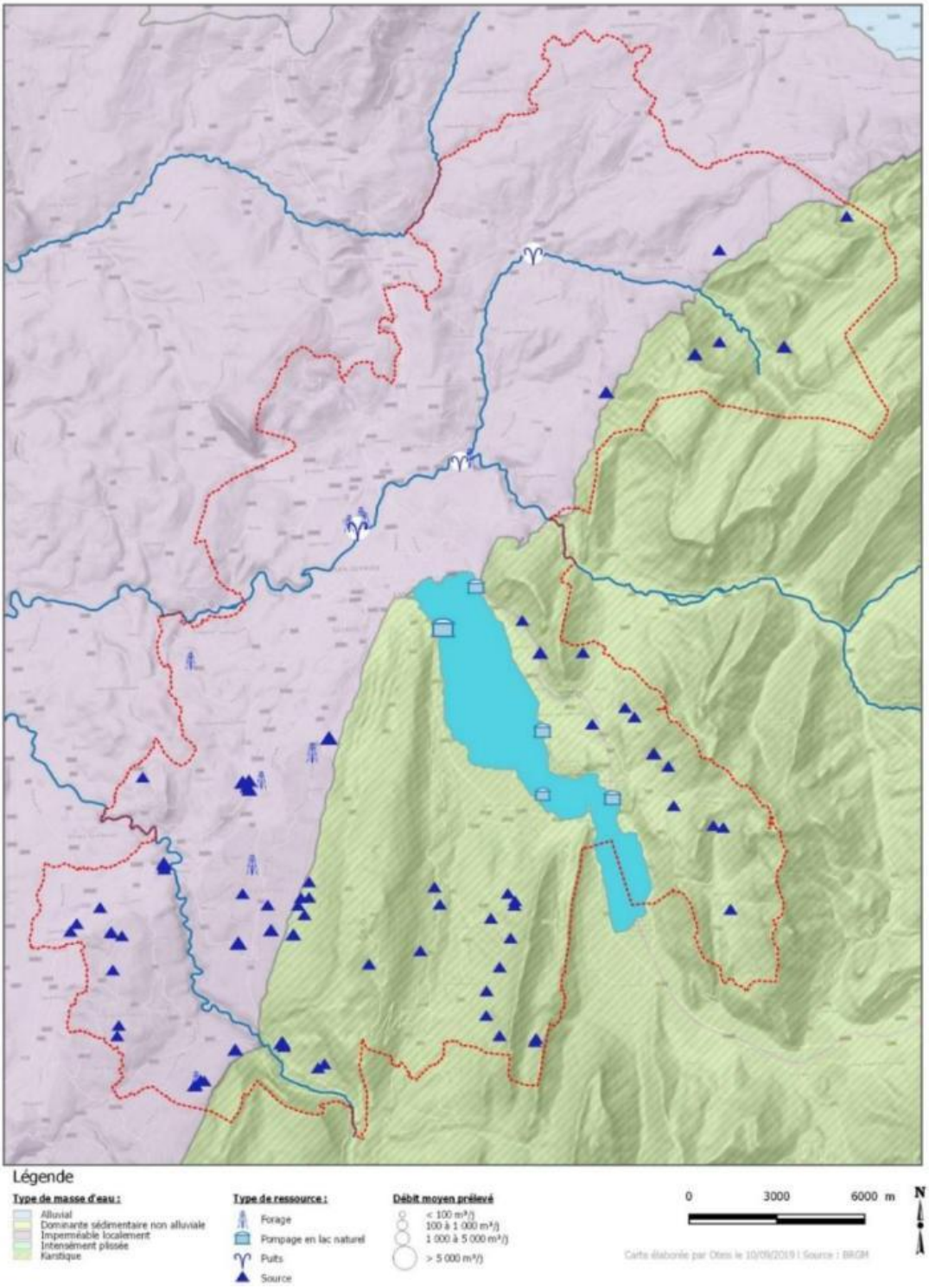

– *Les eaux pluviales*

Le territoire connaît un nombre important de désordres liés aux eaux pluviales (inondations par ruissellements directs, débordements de réseaux, fossés et cours d'eau). Certains sont liés à des écoulements naturels. D'autres sont aggravés par les eaux pluviales urbaines, en particulier à l'aval des bassins versants qui ont été en grande partie urbanisés.

L'ensemble des communes du Grand Annecy disposent de réseaux séparatifs des eaux pluviales. Toutefois, la commune nouvelle d'Annecy présente 33 km de réseaux unitaires qui collectent ensemble les eaux usées et pluviales.

Ainsi, le SILA a établi en 2019 un zonage pluvial répondant aux enjeux de lutter contre les inondations, préserver les milieux récepteurs, lutter contre les îlots de chaleur, maîtriser des coûts de la gestion des eaux pluviales urbaines, valoriser les eaux pluviales urbaines.

– *Perspectives*

Des actions sont menées dans le cadre du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy et des CTENS pour rétablir la qualité des masses d'eau de surface et améliorer l'état des milieux aquatiques.

La ressource en eau devrait être *a priori* suffisante grâce au lac pour répondre aux usages humains. Cependant, sa disponibilité dans certains secteurs diminue du fait des changements climatiques, créant des déséquilibres (plateaux de Glières et du Semnoz, etc.) et accentuant la sévérité des périodes d'étiage.

Concernant les besoins en eau potable, le service en eau potable restera globalement excédentaire jusqu'en 2050, excepté sur le secteur sud du territoire soumis à de plus fortes contraintes liées aux ressources disponibles. Au global en 2050, un excédent journalier conséquent est estimé. Toutefois, les ressources pour l'alimentation en eau potable présentent une certaine vulnérabilité sur le plan qualitatif du fait de leur emplacement à proximité de zones d'activités (forage des îles, Saint-Jorioz pompage à Roselières, Argonay, puits du Fier, Villaz Onex) ou parce qu'elles proviennent d'eaux superficielles (pompage au lac d'Annecy, La Puya, La Tour, Menthon-Saint Bernard, Talloires).

Concernant les capacités d'assainissement collectif, des projets de restructuration, suppression, extension de plusieurs unités de dépollutions (UDEP) sont prévus entre 2020 et 2030.

Une production fluctuante des énergies renouvelables

La production d'énergie renouvelable (EnR) du Grand Annecy représente 305 GWh/an soit 6 % de sa consommation d'énergie moyenne annuelle.

Cette production fluctue d'une année à l'autre (+8 % entre 2014 et 2015, mais -13 % entre 2010 et 2015) en raison des variations climatiques qui impactent la production hydroélectrique et l'utilisation du bois-énergie pour le chauffage.

Sept réseaux de chaleur délivrent 105 GWh.th/an dont la part issue des énergies renouvelables représente 84 % (bois-énergie 62 % et chaleur fatale 22 %).

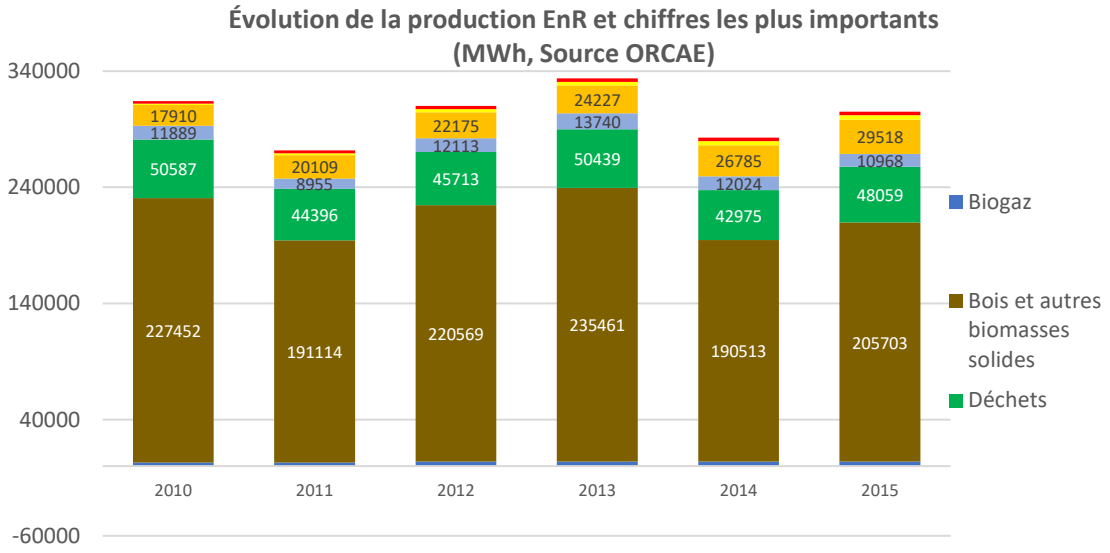

– *Les quatre grandes sources d'énergies renouvelables exploitées sur le territoire*

L'hydroélectricité représente près de 11 GWh/an en 2015. La production fluctue au gré des conditions climatiques et oscille entre 8,9 GWH/an jusqu'à près de 14 GWh/an.

Le bois énergie — ou bois de chauffage — est utilisé par les particuliers et les chaufferies collectives Le bois-énergie est la principale source d'EnR (206 GWh thermiques). La production fluctue au gré des conditions climatiques impactant les besoins en chauffage. Selon le PCAET, le potentiel de bois mobilisable est estimé à 71 000 $m^{3,}$ dont 20 000 m^3 en forêt publique et 51 000 m^3 en forêt privée en Haute-Savoie.

La valorisation énergétique des déchets est assurée par l'UIOM Sinergie. Trois unités de production de biogaz sont en fonctionnement. Sinergie a vendu 35,7 GWh thermiques et 5,87 GWh électriques en 2018, soit 21,1 % de moins qu'en 2017 (52,7 GWh au total), du fait d'une baisse des volumes de déchets incinérés. La performance énergétique est estimée à 32,8 %.

Le photovoltaïque concerne 944 installations photovoltaïques sur le Grand Annecy en 2015, d'une puissance de 4,5 MW pour une production de 3 759 MWh.

– *Les autres énergies renouvelables*

Les autres types d'EnR (Biogaz, pompes à chaleur, solaire, thermique et photovoltaïque) voient leur production progresser de manière continue. L'énergie issue des pompes à chaleur et du solaire thermique se développe continuellement. Sur l'année 2017, la quantité de biogaz brut produite était d'environ 14 800 MWh PCS d'énergie primaire avec un taux de valorisation de 94,4 %. Aucune installation éolienne n'existe sur le Grand Annecy.

– *L'estimation du potentiel*

L'estimation du gisement d'EnR en solaire photovoltaïque et thermique réalisée par l'ORCAE laisse envisager la possibilité d'au moins doubler la production d'EnR totale actuelle.

Le PCAET du Grand Annecy, en cours de finalisation, définit des objectifs de production d'EnR ou précise des potentiels de production :

- 314 GWh issus du bois-énergie sont prévus en 2030 et 361 GWh en 2050, ce qui entraînera l'importation de bois produit hors du département.
- 135 GWh/an issus de panneaux photovoltaïques posés en toiture à 2030 et 271 GWh/an en 2050.
- 44 GWh/an issus du solaire thermique à 2030 et 119 GWh/an en 2050.

Le potentiel de méthanisation productible total est évalué à 35 717 MWh/an, sans tenir compte des installations existantes. Il repose majoritairement sur les déjections d'élevage, les boues de l'assainissement collectif et les déchets de la restauration commerciale.

Eléments de mise à jour des principales données et conclusions

La production d'énergie renouvelable (EnR) du Grand Annecy représente 497 GWh/an soit 11 % de sa consommation d'énergie moyenne annuelle en 2022[31].

1 478 installations photovoltaïques sont recensées sur le Grand Annecy en 2022 pour une production de 6 656 MWh.

La valorisation par injection de biométhane s'élève à 15 010 MWh en 2022.

Concernant la valorisation énergétique, Sinergie a vendu 37,6 GWh thermiques et produit 48,6 GWh électriques en 2023 (soit une production totale de 86,2 GWh). C'est 3% de moins qu'en 2022.

Concernant la ressource en eau, 97 % des prélèvements en eau sont destinés à l'eau potable et 3 % aux besoins de l'industrie. Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable représentent 17,2 Mm3/an en 2021.

Le ratio de consommation par habitant est évalué à 143 L/j/hab d'eau potable au niveau du Grand Annecy en 2023 contre 153 L/j/hab en 2018.

Le rendement moyen du réseau de distribution d'eau s'améliore et atteint 83,5%, proche du rendement cible règlementaire de 85 %.

5,6 % des habitants dépendent d'un assainissement autonome, soit 7 692 installations en 2023, dont le taux de conformité s'améliore et atteint 72 %.

[31] Données de l'ORCAE

En bref…

CONSTATS
Une production d'EnR croissante, aux forts potentiels, mais ne représentant encore que 6% des consommations en 2016
Une ressource en eau qui structure le territoire mais sur laquelle le changement climatique fait peser des menaces mêlées d'incertitudes
Un héritage singulier, qui dans un territoire qui se développe rapidement, peut être mis à mal, disparaître ou être dénaturé par des interventions inappropriées lors des réhabilitations, transformations, changements de destination, isolations thermiques.

3

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les principaux enjeux issus du diagnostic territorial et environnemental sont :

3.1 Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels

Les espaces agricoles et naturels sont essentiels pour maintenir un équilibre écologique et répondre aux défis climatiques. Leur préservation est cruciale face à l'artificialisation galopante. Cela passe par une gestion stricte de l'urbanisation, favorisant la densification des zones déjà bâties. Les continuités écologiques, comme les trames verte et bleue, jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité et des écosystèmes. Ces espaces garantissent également des services environnementaux vitaux, tels que la filtration de l'eau et la régulation climatique. Le soutien aux pratiques agricoles biologiques et raisonnées permettra de limiter l'usage des pesticides et de protéger les ressources en eau.

3.2 Préserver les paysages, l'architecture et le patrimoine du territoire

Les paysages du Grand Annecy, riches en diversité, sont une ressource précieuse qui participe à l'identité et à l'attractivité du territoire. Les paysages naturels, tels que les montagnes et le lac d'Annecy, sont soumis à des pressions croissantes dues à l'urbanisation et au développement touristique. Préserver ces sites implique de limiter les constructions en zones sensibles et de favoriser des aménagements respectueux des équilibres visuels et environnementaux. Par ailleurs, l'architecture traditionnelle et le patrimoine bâti nécessitent une valorisation active pour conserver leur caractère unique. Les projets d'urbanisme devront intégrer des critères stricts pour maintenir la qualité esthétique et patrimoniale du territoire.

3.3 Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire

L'exploitation des ressources locales, comme le bois des forêts du massif des Bauges, constitue une opportunité pour promouvoir une construction durable et locale. En priorisant les matériaux biosourcés, bas carbone et issus de circuits courts, les projets peuvent réduire leur empreinte écologique tout en soutenant l'économie locale. La réhabilitation des bâtiments anciens avec des matériaux performants peut améliorer leur efficacité énergétique et prolonger leur durée de vie. Le développement de filières d'économie circulaire permettra également de minimiser les déchets de construction et d'encourager un usage rationnel des ressources naturelles.

3.4 Produire des logements abordables pour les habitants du territoire

La forte attractivité du Grand Annecy entraîne une tension sur le marché immobilier, excluant de nombreux ménages des logements accessibles. Pour répondre à ces défis, il est essentiel de produire des logements diversifiés, adaptés à tous les revenus et besoins. Cela inclut la création de logements sociaux, intermédiaires et la promotion de la location abordable. La rénovation énergétique des logements anciens doit être encouragée pour offrir des solutions à coût maîtrisé tout en répondant aux enjeux climatiques. Des politiques publiques actives, comme la maîtrise des terrains et des prix, sont nécessaires pour garantir un accès équitable au logement.

3.5 Construire aux bons endroits, en favorisant la maîtrise publique des terrains

L'urbanisation anarchique menace les écosystèmes et augmente les risques liés aux catastrophes naturelles. Il est crucial de concentrer les nouvelles constructions dans les zones déjà urbanisées ou les secteurs présentant un faible risque. La maîtrise publique des terrains offre un outil stratégique pour planifier un développement équilibré et anticiper les besoins futurs. Cela permettra d'éviter l'urbanisation dans des zones sensibles, comme les espaces naturels protégés ou les zones exposées aux inondations et glissements de terrain.

3.6 Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes

Chaque projet d'aménagement ou de construction doit intégrer des normes environnementales élevées pour limiter son impact écologique. Les constructions neuves doivent répondre aux critères bioclimatiques, comme l'orientation optimisée, l'isolation performante et l'utilisation d'énergies renouvelables. La réduction de l'empreinte carbone des bâtiments passe aussi par l'utilisation de matériaux locaux et durables. En parallèle, l'aménagement des espaces publics doit inclure des infrastructures vertes, comme des toitures végétalisées ou des systèmes de récupération des eaux de pluie.

3.7 Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire

Une croissance démographique et économique démesurée peut saturer les infrastructures et services du territoire. Il est donc indispensable de définir un développement proportionné aux capacités d'accueil locales, tout en anticipant les besoins en termes de logement, mobilité et équipements publics. L'objectif est d'assurer un équilibre entre zones rurales et urbaines, en évitant la désertification de certaines régions et la surdensité d'autres. Les politiques doivent également intégrer la gestion des ressources limitées, comme l'eau, pour garantir un développement durable.

3.8 Optimiser l'organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité

Pour améliorer la qualité de vie des habitants, il est crucial de renforcer les centralités locales, où services, commerces et activités sont accessibles à pied ou à vélo. Cela nécessite une planification urbaine qui privilégie la densification des bourgs et des quartiers urbains existants. Les projets doivent viser à réduire la dépendance à la voiture en rapprochant l'habitat des lieux de travail et des services. Une organisation spatiale cohérente permettra également de renforcer les liens sociaux et d'améliorer l'efficience des infrastructures.

3.9 Développer les mobilités durables

La transition vers des modes de transport durables est une priorité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par le renforcement des réseaux de transports en commun, la création de pistes cyclables sécurisées et l'encouragement des modes actifs comme la marche. Des mesures incitatives, comme des abonnements attractifs aux transports publics ou des aides pour l'achat de vélos électriques, peuvent accompagner ce changement. Enfin, des pôles d'échange multimodaux doivent être développés pour faciliter les connexions entre différents modes de transport.

3.10 Repenser l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques

Le développement économique doit être planifié pour éviter une dispersion géographique des entreprises et préserver les espaces naturels. Les parcs d'activités doivent être conçus pour être fonctionnels, écologiques et intégrés dans leur environnement. Cela inclut l'utilisation d'énergies renouvelables, des solutions de mobilité partagée et des bâtiments à faible empreinte écologique. Le soutien aux filières locales et innovantes, tout en répondant aux besoins des entreprises existantes, renforcera la compétitivité et la durabilité de l'économie locale.

3.11 Diversifier l'agriculture tout en maintenant les filières existantes

L'agriculture doit évoluer pour répondre aux défis climatiques et économiques. Le soutien à la diversification, comme le développement du maraîchage, des cultures céréalières et des productions biologiques, est essentiel pour accroître la résilience du secteur. Les filières traditionnelles, comme l'élevage laitier sous AOP, doivent être soutenues par des pratiques adaptées et durables. La gestion des conflits d'usage de l'eau et la réduction des intrants chimiques permettront de protéger les ressources naturelles.

3.12 Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables

Le tourisme est un moteur économique, mais il doit s'adapter pour limiter son impact. Cela passe par la diversification des activités touristiques, en privilégiant des pratiques douces comme le cyclotourisme, la randonnée et les découvertes patrimoniales. Les infrastructures touristiques doivent être conçues pour minimiser leur empreinte écologique et préserver les espaces naturels. L'accent doit également être mis sur un tourisme local et authentique, en valorisant les savoir-faire et produits du territoire.

3.13 Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation

Les modes de consommation évoluent vers davantage de proximité et de durabilité. Pour répondre à ces attentes, il est nécessaire de renforcer le commerce de proximité dans les centres urbains et les villages. Le soutien aux circuits courts et aux produits locaux permet de réduire l'empreinte carbone des approvisionnements tout en dynamisant l'économie locale. Une attention particulière doit être portée à la revitalisation des centres-villes, pour contrer l'attractivité des grandes surfaces périphériques.